



"L'ABSP : 20 ans de science politique en Belgique francophone"

Reuchamps, Min ; van Haute, Emilie ; Dodeigne, Jérémy ;
Vandeleene, Audrey ; Biard, Benjamin ; Faniel, Jean

Abstract

Depuis 1996, l'Association belge francophone de science politique fédère les chercheur·e·s en science politique dans les différents champs qui l'animent en Belgique francophone et au-delà. Cet ouvrage, 20e volume de la collection « Science politique », marque le 20e anniversaire de l'ABSP. Ces deux décennies ont vu de véritables métamorphoses au niveau politique et de la science politique. Ce livre collectif, mobilisant de nombreuses personnalités de l'enseignement, de la recherche et du service à la société, offre un regard rétrospectif et prospectif sur l'état de la science politique en Belgique francophone. Cet ouvrage collectif est coordonné par les membres du Bureau de l'ABSP, élu au sein du Conseil d'administration.

Document type : *Monographie (Book)*

Référence bibliographique

Reuchamps, Min ; van Haute, Emilie ; Dodeigne, Jérémy ; Vandeleene, Audrey ; Biard, Benjamin ; et. al. *L'ABSP : 20 ans de science politique en Belgique francophone*. Academia-L'Harmattan : Louvain-la-Neuve (2017) (ISBN:978-2-8061-0336-9) 338 pages

**L'ABSP :
20 ANS DE SCIENCE
POLITIQUE EN BELGIQUE
FRANCOPHONE**

COLLECTION « SCIENCE POLITIQUE »

dirigée par l'Association belge francophone de science politique

1. Corinne GOBIN et Benoît RIHOUX (eds), *La démocratie dans tous ses états. Systèmes politiques entre crise et renouveau*, 2000.
2. Christian DE VISSCHER et Frédéric VARONE (eds), *Évaluer les politiques publiques. Regards croisés sur la Belgique*, 2001.
3. Gisèle DE MEUR et Benoît RIHOUX, *L'analyse quali-quantitative comparée. Approche, techniques et applications en sciences humaines*, 2002.
4. Olivier PAYE (ed.), *Que reste-t-il de l'État? Érosion ou renaissance*, 2004.
5. Bérengère MARQUES-PEREIRA et Petra MEIER (eds), *Genre et politique en Belgique et en francophonie*, 2005.
6. Barbara DELCOURT, Olivier PAYE et Pierre VERCAUTEREN (eds), *La gouvernance européenne. Un nouvel art de gouverner?*, 2007.
7. Nathalie PERRIN et Marc JACQUEMAIN (eds), *Science politique en Belgique francophone*, 2008.
8. Roser CUSSÓ, Anne DUFRESNE, Corinne GOBIN, Geoffroy MATAGNE et Jean-Louis SIROUX (eds), *Le conflit social éludé*, 2008.
9. Marc JACQUEMAIN et Pascal DELWIT (dir.), *Engagements actuels, actualité des engagements*, 2010.
10. Bérengère MARQUES-PEREIRA, Petra MEIER et David PATERNOTTE (eds), *Au-delà et en deçà de l'État. Le genre entre dynamiques transnationales et multi-niveaux*, 2010.
11. Régis DANDOY (ed.), *Science politique et actualité : l'actualité de la science politique*, 2010.
12. Julien PERREZ et Min REUCHAMPS (dir.), *Les relations communautaires en Belgique. Approches politiques et linguistiques*, 2012.
13. David AUBIN, Fabienne LELOUP et Nathalie SCHIFFINO (eds), *La reconfiguration de l'action publique en Belgique*, 2012.
14. David PATERNOTTE et Nora NAGELS (dir.), *Imaginer la citoyenneté. Hommage à Bérengère Marques-Pereira*, 2013.
15. Régis DANDOY, Geoffroy MATAGNE et Caroline VAN WYNSBERGHE (dir.), *Le fédéralisme belge. Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, 2013.
16. Corine GOBIN, Geoffroy MATAGNE, Min REUCHAMPS et Virginie VAN INGELGOM (dir.), *Être gouverné au xx^e siècle*, 2013.
17. Muriel SACCO, Corinne TORREKENS et Ilke ADAM (dir.), *Circulation des idées et des modèles : les transformations de l'action publique en question. Le cas des politiques d'intégration*, 2016.
18. Petra MEIER et David PATERNOTTE (dir.), *La professionnalisation des luttes pour l'égalité : genre et féminisme*, 2017.
19. Geoffroy MATAGNE et Virginie VAN INGELGOM (dir.), *Politiques de crise, crises du politique*, 2017.

Comité éditorial de la collection « Science politique »

de l'Association belge francophone de science politique (ABSP) :

Président :

Pierre VERCAUTEREN (UCL-Mons)

Membres :

Thierry BRASPENNING (Université de Namur), Ludivine DAMAY (Université Saint-Louis), Vincent DE COOREBYTER (Centre de recherche et d'information socio-politiques), Bérengère MARQUES-PEREIRA (Université libre de Bruxelles), Benoît RIHOUX (Université catholique de Louvain), Pierre VERJANS (Université de Liège).

MIN REUCHAMPS,
EMILIE VAN HAUTE,
JÉRÉMY DODEIGNE,
AUDREY VANDELEENE,
BENJAMIN BIARD
ET JEAN FANIEL (DIR.)

L'ABSP :
20 ans de science
politique en Belgique
francophone

D/2017/4910/20

ISBN : 978-2-8061-0336-9

© **Academia-L'Harmattan s.a.**

Grand'Place, 29

B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays sans l'autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.

www.editions-academia.be

REMERCIEMENTS

Le 11 juin 1996, à Louvain-la-Neuve, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'Association belge de science politique – Communauté française de Belgique (ABSP-CF). Vingt-trois personnes présentes physiquement et dix-huit représentées, issues des différentes universités et institutions de recherche de la Communauté française de Belgique, ont ainsi ouvert la voie à la refondation d'une association fédérant les enseignant-e-s et chercheur-e-s en science politique, sur les traces de l'Institut de science politique (ISP), lui-même héritier de l'Institut belge de science politique (IBSP), fondé en 1951. Moins d'un an plus tard, la première assemblée générale statutaire se réunit le 4 mars 1997 en application des statuts qui créent une association sans but lucratif dont le but est le développement de la science politique, et plus particulièrement :

1. la représentation de la science politique de la Communauté française de Belgique ;
2. la coopération entre les universités et les centres de recherches dans le domaine de la science politique ;
3. la promotion des intérêts scientifiques et professionnels des enseignants et chercheurs en science politique ;
4. une coordination de l'accès aux ressources publiques et privées, communautaires, régionales, fédérales, européennes et internationales, susceptibles de favoriser la recherche et le développement de la science politique ;
5. l'organisation de groupes de travail sur des sujets d'intérêt commun et de manifestations scientifiques diverses, tels des séminaires ou des colloques ;
6. la réalisation et la diffusion de publications dans le domaine de la science politique, en ce inclus un bulletin de contact à l'attention de ses membres ;
7. la confection et la tenue à jour d'un fichier des enseignants et chercheurs en science politique en Communauté française de Belgique.

Elle peut accomplir toute opération se rapportant directement ou indirectement à son but. Lors de l'assemblée générale

du 1^{er} mars 2013, l'association adapte son nom à l'évolution institutionnelle de la Communauté française qui se fait, depuis 2011, appeler communément Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle abandonne les lettres CF dans le sigle de l'ABSP, mais en ajoutant l'adjectif francophone dans son nom complet pour ainsi devenir l'Association belge francophone de science politique (ABSP).

L'ABSP célèbre à présent son vingtième anniversaire. Pour marquer cette double décennie, l'Association s'est lancée dans le projet inédit, et un peu fou, de réaliser un ouvrage collectif regroupant, dans la logique interuniversitaire de l'ABSP, des contributions des acteur·e·s, tant de l'enseignement que de la recherche et du service à la société, afin d'évoquer l'évolution de la science politique au cours des 20 dernières années et les enjeux pour les 20 prochaines années. L'ouvrage qui en est né est le 20^e volume de la collection « Science politique ». Il s'ouvre par une introduction rédigée par les sept personnes qui ont assuré la présidence de l'association depuis sa fondation, pour ensuite offrir trois chapitres transversaux à propos des trois missions de l'université – enseignement, recherche et service à la société – et douze chapitres consacrés respectivement à chacun des groupes de travail de l'ABSP. En guise de conclusion, il revient au Bureau actuel, élu au sein du Conseil d'administration, d'esquisser le contour des défis qui attendent l'ABSP.

De nombreuses personnes doivent être remerciées. Dans la logique collaborative qui anime l'ABSP, aucun nom ne sera relevé explicitement, mais que toutes ces personnes soient sincèrement remerciées. Il y a tout d'abord les auteur·e·s des dix-sept textes, ainsi que l'équipe dynamique et inépuisable d'étudiant·e·s jobistes qui leur ont apporté une aide précieuse. Ces chapitres sont le reflet de la dynamique des GT, dont les coordinatrices et les coordinateurs jouent un grand rôle, tout comme leurs membres. Depuis 1996, nombreuses sont les personnes qui font vivre l'ABSP. Qu'elles trouvent toutes dans la publication de cet ouvrage une marque de reconnaissance de la part de notre Association.

Min Reuchamps, président de l'ABSP

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABSP	Association belge francophone de science politique
ABSP-CF	Association belge de science politique – Communauté française
ACROPOLIS	Academic Research Organization for Policy Support
AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur
AESS	Agrégation de l'enseignement supérieur
AFSP	Association française de science politique
AG	Assemblée générale
AISP	Association internationale de science politique
APSA	American Political Science Association
AQQC	Analyse Quali-Quantitative Comparée
ARES-CCD	Académie de recherche et d'enseignement supérieur – Commission de la coopération au développement
ASSP	Association suisse de science politique
Belspo	Belgian Science Policy Office / Politique scientifique fédérale
BRICS	Brazil, Russia, India, China, South Africa
CA	Conseil d'administration
CES	Council for European Studies
CEVIPOL	Centre d'étude de la vie politique
CFB	Communauté française de Belgique
CIUF	Conseil interuniversitaire de la Communauté française
CLEO	Centre d'étude de l'opinion de l'Université de Liège
CReF	Conseil des recteurs francophones
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politiques
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEC	Diplôme d'études complémentaires
DES	Diplôme d'études spécialisées
EAP	École d'administration publique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
ECPR	European Consortium for Political Research
ECTS	European Credits Transfer Scale
EDTSP	École doctorale thématique en science politique
EGPA	European Group for Public Administration

EOS	The Excellence of Science
EPOP	GT ÉLECTIONS, PARTIS ET OPINION PUBLIQUE
EU	European Union
EUSA	European Union Studies Association
FÉDÉRÉ	GT FEDERALISMES, REGIONALISMES ET DECEN- TRALISATIONS
F.R.S-FNRS	Fonds de la recherche scientifique-FNRS
FRESH	Fonds pour la recherche en sciences humaines
FUCaM	Facultés universitaires catholiques de Mons
FUNDP	Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix
FUSL	Facultés universitaires Saint-Louis
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
FWO	Fonds Wetenschappelijk Onderzoek
GRACOS	Groupe d'analyse des conflits sociaux
GRAP	Groupe de recherche en appui à la politique
GRAPAX	Groupe de recherche en appui aux politiques de paix
GRIP	Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
GT	Groupe de travail
IBSP	Institut belge de science politique
IEE	Institut d'études européennes
IEP	Institut d'étude politique
IMISCOE	International Migration, Integration and Social Cohesion
IPSA	International Political Science Association
ISP	Institut de science politique
ISPO	Instituut voor Sociaal en Politiek Opinie Onderzoek
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KULeuven	Katholieke universiteit Leuven
LuxPol	Association de science politique du Luxembourg
MAPP	Members and Activists of Political Parties
MOOC	Massive open online courses
NGP	Nouvelle gestion publique
NSF	National Science Foundation
PAI	Pôle d'attraction interuniversitaire
PFS	Projet de formation Sud
PIC	Projets interuniversitaires ciblés
PIOP	Pôle interuniversitaire Opinion Publique et Politique
PISA	Programme for International Student Assessment
PPDB	Political Party Database
PV	Procès-verbal

QCA	Qualitative Comparative Analysis
RCB	Rationalisation des choix budgétaires
REGIMEN	GT RÉSEAU D'ÉTUDE SUR LA GLOBALISATION, LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ET DES NATIONS
RIPC	Revue internationale de politique comparée
SNA	Social Network Analysis
SPM	Society for Political Methodology
SQSP	Société québécoise de science politique
SWEP	Société wallonne de l'évaluation et de la prospective
UA	Universiteit Antwerpen
UACES	University Association for Contemporary European Studies
UE	Union européenne
UCL	Université catholique de Louvain
UCL-Mons	Université catholique de Louvain – Mons
UGent	Universiteit Gent
ULB	Université libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
UMH	Université Mons-Hainaut
UMONS	Université de Mons
UNamur	Université de Namur
USL-B	Université Saint-Louis – Bruxelles
VPW	Vereniging voor Politieke Wetenschappen
VUB	Vrije universiteit Brussel

INTRODUCTION

.....

20 ANNÉES D'OUVERTURES

André-Paul **Frognier**, président 1997-2000

Bérendère **Marques-Pereira**, présidente 2000-2003

Pierre **Verjans**, président 2003-2006

Benoît **Rihoux**, président 2006-2009

Corinne **Gobin**, présidente 2009-2012

Geoffroy **Matagne**, président 2012-2015

Min **Reuchamps**, président 2015-2018¹

Depuis 1996, l'Association belge francophone de science politique (alors l'Association belge de science politique – Communauté française de Belgique, connue sous l'acronyme ABSP-CF) fédère les chercheur·e·s en science politique dans les différents champs qui l'animent en Belgique francophone et au-delà, notamment dans le cadre du réseau francophone des associations de science politique, que l'ABSP a d'ailleurs contribué à lancer en 2007². Ces 20 dernières années ont vu de véritables métamorphoses au niveau politique et de la science politique, et ce livre – 20^e volume de la collection « Science politique » –

.....

1 Ce texte est véritablement une œuvre collective : non seulement a-t-il été écrit à quatorze mains, mais il a en outre bénéficié de l'aide de Sophie Devillers et Marie Raida qui ont rencontré plusieurs président·e·s pour préparer une première version et d'une relecture attentive et minutieuse par les membres du Bureau actuel. Que ces personnes et toutes les équipes qui ont animé successivement l'ABSP depuis 1996 soient ici vivement remerciées.

2 Avec l'Association française de science politique (AFSP), l'Association suisse de science politique (ASSP), l'Association de science politique du Luxembourg (Luxpol) et la Société québécoise de science politique (SQSP) ainsi qu'en entretenant des liens avec les autres associations francophones à travers le monde.

propose de s'y plonger en posant des questions communes à différents acteurs de l'enseignement et de la recherche en science politique en Belgique francophone.

Pour passer en revue ces 20 années de science politique et la place de l'ABSP dans ce processus évolutif, les sept personnes qui ont assuré la présidence de l'association depuis sa fondation ont uni leurs réflexions pour rédiger l'introduction de cet ouvrage. Il s'agit donc d'une contribution à quatorze mains. Ce chapitre introductif s'ouvre par un état des lieux de la science politique avant la création de l'ABSP et se poursuit par l'évocation des dynamiques qui ont caractérisé l'évolution de la discipline au cours de ces deux décennies tout en (p)osant la question du rôle de l'ABSP dans celle-ci, pour se clôturer par une section plus prospective traitant des chemins potentiels que la science politique pourrait emprunter dans les 20 prochaines années.

1. La science politique avant l'ABSP (1951-1995)

D'un point de vue strictement institutionnel, l'ABSP est la continuatrice de l'Institut belge de science politique (IBSP), fondé en 1951, une des toutes premières associations de science politique. Il s'agissait d'une organisation nationale (du moins jusqu'à sa scission en 1979) dont les deux objectifs principaux étaient de gérer la revue *Res Publica* et la Bibliothèque de science politique, missions qui reviendront en 1979 respectivement à l'institut flamand, *Politologisch Instituut*, et à l'institut francophone, Institut de science politique (ISP), issus de la scission. À cette époque, il existait un niveau moins intense d'activités du côté francophone, du moins jusqu'à l'effort de relance initié par André Philippart, à l'époque secrétaire général de l'enseignement et de la recherche scientifique de la Communauté française, en particulier autour des départements de science politique de l'UCL, de l'ULB et de l'ULg, mais en impliquant aussi d'autres acteurs, dont le CRISP. C'est suite à cette impulsion que l'ABSP, créée officiellement le 11 juin 1996, sera peu à peu formalisée, et les collaborations interuniversitaires qui la caractérisent encore aujourd'hui se multiplieront.

Avant les années 1990, la science politique en tant que discipline était peu formalisée et marquée par une absence d'autono-

mie vis-à-vis du droit ou de la sociologie, ainsi que l'ont montré les publications sur l'état et l'évolution de la science politique en Belgique initiées par André-Paul Frogner, premier président de l'ABSP (Frogner et De Winter, 1991 ; Frogner et De Winter, 1996 ; De Winter *et al.*, 2007), mais aussi les travaux du congrès triennal de Liège de 2005 réunis dans le septième ouvrage de la collection « Science politique » de l'ABSP (Perrin et Jacquemain, 2008). Progressivement, l'autonomisation de la science politique a eu lieu dans toutes les universités francophones à l'exception de l'ULg, où la science politique est toujours entièrement rattachée à la Faculté de droit, récemment rebaptisée Faculté de droit, de science politique et de criminologie. En outre, la discipline était surtout l'apanage de chercheur-e-s « seniors » qui se réunissaient au sein de l'IBSP, apanage par ailleurs très masculinisé à l'époque. Peu de place était donc laissée aux jeunes chercheur-e-s – il faut cependant reconnaître que cette situation caractérisait aussi les départements universitaires. C'est d'ailleurs parmi ces derniers que l'on retrouvera notamment les acteurs moteurs d'une nouvelle dynamique de travail, plus collaborative (entre les universités, entre les associations, et entre les jeunes et les moins jeunes), dont l'ABSP aura pour ambition d'être le symbole.

2. L'évolution de la science politique et la place de l'ABSP (1996-2016)

Ce qui distingue l'ABSP des instituts qui l'ont précédée, outre son caractère francophone, est sa logique même de fonctionnement, à savoir celle d'un décloisonnement à tout point de vue, accompagnée d'une autonomisation de la discipline et d'une diversification de ses sujets d'étude.

Tout d'abord, la recherche en science politique semble de plus en plus s'effectuer en suivant une logique de réseaux, à la fois entre les universités francophones et entre des chercheur-e-s des deux côtés de la frontière linguistique. C'est notamment au contexte politique général que l'on doit cette évolution, et plus précisément à la déparlisation relative de la société belge, qui permet désormais aux universités d'associer leurs efforts. Bien qu'elle n'en soit donc pas à l'origine, l'ABSP n'est pas restée étrangère à cette évolution, qu'elle soutient par ailleurs à travers sa

manière de fonctionner. En effet, c'est bel et bien cet accent mis sur la collaboration interuniversitaire qui caractérise le travail au sein de l'ABSP. Dès la formation de son premier Conseil d'administration (CA), lors de l'Assemblée générale du 4 mars 1997, son caractère interuniversitaire est affirmé avec l'élection de membres issus des différentes institutions de la Communauté française de Belgique : Jean Beaufays (ULg), Paul Claeys (ULB), Serge Deruette (ULB), Christian de Visscher (UCL), Jean-Michel De Waele (ULB), Lieven De Winter (UCL), André-Paul Frogner (UCL), Joël Kotek (ULB), Evelyne Lentzen (CRISP), André Leton (Lille II), Xavier Mabilie (CRISP), Bérengère Marques-Pereira (ULB), Marco Martiniello (ULg), Françoise Massart (UCL), Benoît Rihoux (UCL), Mario Telo (ULB), Pierre Vercauteren (FUCaM). Ce caractère interuniversitaire est également présent au sein du Bureau, élu au sein du CA, constitué d'André-Paul Frogner (président), de Paul Claeys (vice-président), de Marco Martiniello (trésorier) et de Benoît Rihoux (secrétaire). L'ABSP porte donc dans ses gènes une pratique bien consociative de partage des fonctions de direction, qui s'est poursuivie jusqu'à ce jour. Que ce soit de manière formelle ou informelle, l'existence de l'ABSP a sans nul doute permis d'établir des contacts entre les chercheur-e-s des universités francophones du pays, menant ainsi progressivement la discipline vers le décroisement que nous lui connaissons aujourd'hui.

En outre, il a, dès le départ, été décidé que la présidence de l'association et son secrétariat effectueraient une rotation entre les trois pôles universitaires francophones principaux : l'UCL, l'ULB et l'ULg. Il a aussi été décidé que d'autres fonctions-clés (vice-présidence et trésorerie) suivraient également cette logique de rotation. Suivant cette même logique, lorsqu'il s'est agi de créer une collection d'ouvrages, le choix s'est porté sur une maison d'édition non liée à une université en particulier, Academia-Bruylant, devenue Academia-L'Harmattan, et de ne publier que des œuvres collectives et interuniversitaires. Tout aussi concrètement, ce sont les groupes de travail (GT) composés de chercheur-e-s issus d'universités différentes partageant un même intérêt pour un domaine de recherche spécifique qui permettent à cette logique collaborative d'être rendue effective, de produire des résultats. Toutefois, il est à noter que l'ABSP n'est pas l'insti-

gatrice de cette évolution, mais plutôt son reflet et, par certains aspects (comme les GT), son catalyseur.

L'esprit collaboratif qui a gagné la science politique au fur et à mesure de son développement apparaît déjà avant les années 1960. On se doit à cet égard d'évoquer la naissance du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) en 1958. Fondé par des personnalités issues de divers horizons et de différents courants (acteurs politiques ou de la société civile, chercheur-e-s de plusieurs universités, notamment), le CRISP a favorisé le décloisonnement de la recherche au-delà des pesanteurs dues à la polarisation. En outre, la publication du *Courrier hebdomadaire* dès 1959 a développé la connaissance des rouages du système socio-politique belge et a stimulé la production de travaux relevant peu ou prou de la science politique. Peu après, *La Décision politique en Belgique : Le pouvoir et les groupes* (1965), œuvre collective réalisée dans le cadre du CRISP sous la direction de Jean Meynaud, Jean Ladrière et François Perin, a posé les jalons de la science politique, analytique d'une part, et collaborative de l'autre. Si la dimension analytique de la science politique actuelle a éprouvé au départ beaucoup de mal à s'imposer face à une forte idéologisation qui a dominé la discipline jusque dans les années 1980, la dimension collaborative s'est concrétisée dans plusieurs projets, à l'instar des grandes enquêtes d'opinion pluri-universitaires, notamment dans le cadre des Régioscopes (Delruelle-Vosswinkel et Frogner, 1980 ; Delruelle-Vosswinkel et Frogner, 1981 ; Delruelle-Vosswinkel *et al.*, 1982 ; Delruelle-Vosswinkel *et al.*, 1983) et du programme de recherche collaboratif entre le PIOP de l'UCL (Pôle interuniversitaire Opinion Publique et Politique) et l'ISPO de la KUL (*Instituut voor Sociaal en Politiek Opinie Onderzoek*). Il vise à procéder à une vaste enquête postélectorale après chaque élection législative à partir de celle de 1991 et à publier après chaque enquête des ouvrages reposant sur une large collaboration interuniversitaire (Frogner et Aish, 1994 ; Frogner et Aish, 1999 ; Frogner et Aish, 2003 ; Frogner *et al.*, 2007 ; Baudewyns, 2014). On relèvera aussi, plus récemment, l'ouvrage *Fondements de science politique* (Balzac *et al.*, 2014), premier manuel commun d'introduction à l'étude de la science politique.

Le décloisonnement ne s'est pas uniquement produit à l'échelle de la Communauté française (communément appelée

Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2011, ce qui a conduit l'Assemblée générale du 1^{er} mars 2013 à abandonner les lettres CF dans le sigle de l'ABSP, mais à ajouter l'adjectif francophone dans son nom complet). Il s'est aussi réalisé au niveau de l'ensemble de la Belgique, avec des collaborations croissantes avec les chercheur·e·s en science politique du nord du pays. L'activité de l'ABSP témoigne de cette dynamique. Ainsi, en 2011, s'est tenue la première édition du colloque « Belgium: The State of the Federation » organisé conjointement par l'ABSP et la Vereniging voor Politieke Wetenschappen (VPW), son homologue flamande/néerlandophone. Tenu en 2011 à la VUB et en 2013 à l'UCL, cet événement est devenu annuel et marque désormais le mois de décembre des chercheur·e·s en science politique – il s'est déroulé en décembre 2014 à la VUB, 2015 à l'ULg et 2016 à l'UGent. Ces colloques donnent l'occasion aux chercheur·e·s francophones et néerlandophones de partager leurs travaux avec leurs collègues de l'autre communauté.

C'est donc typiquement au rythme des échanges entre ses membres que les activités de l'ABSP naissent et se développent, apportant ainsi un certain rayonnement à l'association. Rayonnement qui lui offre par ailleurs la légitimité requise pour s'insérer dans les réseaux internationaux et francophones de recherche en science politique. C'est ainsi désormais en tant qu'association que la science politique belge établit ses relations avec les associations et chercheur·e·s de la francophonie et d'ailleurs. Auparavant, les chercheur·e·s belges entraient dans les réseaux internationaux par le biais d'organismes internationaux tels que la Commission européenne ou l'UNESCO.

Par ailleurs, le décroisement que connaît la science politique n'est pas uniquement géographique, mais aussi disciplinaire : après s'être autonomisée par rapport à d'autres disciplines telles que le droit et les autres sciences sociales (en particulier la sociologie), la science politique se déploie plus que jamais dans un champ interdisciplinaire. Cette évolution n'est cependant pas le fait de l'ABSP elle-même, mais plutôt le corollaire des affiliations de ses membres à d'autres associations de sciences sociales. Toutefois, l'association semble vouloir faire écho à cette interdisciplinarité croissante adoptée par la recherche en science politique, ce qui fut notamment marqué lors des six congrès triennaux organisés jusqu'à présent.

D'un point de vue plus *micro*, l'effort d'ouverture qui caractérise l'ABSP s'effectue aussi en interne. Plus concrètement, l'existence de l'association permet d'estomper, voire d'éclipser la relation hiérarchique et formelle qui dominait les relations entre les jeunes chercheur.e-s et leurs collègues plus expérimentés. L'ABSP offre un cadre facilitant les échanges et les collaborations entre chercheur.e-s de différentes générations. Dans cette perspective, et tenant compte du fait que les jeunes chercheur.e-s rencontrent des obstacles, notamment matériels, pour pouvoir présenter leurs recherches et percer, l'ABSP a mis en place une série de politiques à leur destination, que cela soit pour les soutenir financièrement ou leur permettre de présenter leurs travaux, d'une part, et de reconnaître l'excellence de ceux-ci, d'autre part.

Ainsi, des bourses sont allouées aux jeunes chercheur.e-s afin de faciliter leur participation à des congrès internationaux organisés par les associations du réseau francophone des associations de science politique, par le *European consortium for political research* (ECPR) ou par l'Association internationale de science politique/*International political science association* (AISP/IPSA), soutien d'autant plus important qu'il devient difficile de s'en voir octroyer par d'autres organismes. En outre, des activités spécifiques sont organisées, notamment en collaboration avec l'École doctorale thématique en science politique (EDTSP) dont son porte-parole est invité.e permanent.e au CA de l'ABSP, à destination des jeunes chercheur.e-s, telles que la tribune jeunes chercheur.e-s dans le cadre du congrès triennal, qui offrent de premières occasions de présenter des communications scientifiques vers un cercle plus large de chercheur.e-s. De même, l'ABSP donne un accès direct aux informations émanant de l'AISP, de l'ECPR et du réseau francophone des associations de science politique.

Par ailleurs, le Prix Xavier Mabilhe de la meilleure thèse en science politique est attribué tous les deux ans depuis 2015, tandis que le prix du meilleur papier présenté par un.e jeune chercheur.e est remis sur une base annuelle depuis 2014. Plus généralement, la logique de fonctionnement de l'ABSP est inclusive. Sans pour autant recourir à des quotas précis, l'association compte plusieurs jeunes chercheur.e-s dans son CA et dans son Bureau, ainsi que dans ses GT – cette volonté se combine avec le souhait de veiller continuellement à la question du genre, qui a

fait l'objet d'une résolution lors de l'Assemblée générale de mars 2015. Dans cette même logique, le secrétariat engage des jobistes qui sont des étudiant-e-s en science politique. Il leur est donc permis de développer un contact privilégié avec leurs professeur-e-s et de rencontrer d'autres politologues. Plus généralement, l'invitation est régulièrement lancée aux étudiant-e-s d'assister aux activités de l'ABSP, telles que les congrès ou certains colloques, ce qui leur offre l'avantage d'avoir très tôt accès au monde de la recherche dans leur discipline et d'en comprendre les mécanismes.

Outre cette solidarité entre ses membres, l'ABSP témoigne aussi d'une inclination vers l'aide aux chercheur-e-s du Sud. Toutefois, dans ce domaine, il n'est pas toujours possible de dégager les moyens de ses ambitions. En effet, il est bien souvent difficile de mener des actions concrètes qui auront un impact significatif sur la situation des chercheur-e-s en science politique dans les pays du Sud. Concrètement, ce soutien consiste par exemple à financer la participation de quelques chercheur-e-s aux congrès de l'association. L'ABSP a également soutenu récemment la création de la *Revue béninoise de science politique* et une de ses représentante participe à la programmation de cette publication.

Au cours des deux dernières décennies, l'existence de l'ABSP a donc favorisé un décloisonnement de la discipline et ce, à plusieurs niveaux : entre les chercheur-e-s issu-e-s de différentes universités, associations, régions ou pays et vis-à-vis des autres disciplines des sciences sociales ou du droit. Ce mouvement d'ouverture a pour corollaire un processus d'autonomisation et de formalisation de la science politique. Progressivement, la discipline se distingue ainsi des autres branches des sciences sociales. La science politique gagne peu à peu ses lettres de noblesse. Cet essor se marque notamment dans l'augmentation substantielle du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans un cursus en sciences politiques (puisque les différents décrets l'écrivent au pluriel) : alors qu'on en comptait 1830 en 1996, toutes universités confondues, ils étaient 2559 en 2006 et 3374 dix ans plus tard. De même, le nombre de docteur-e-s formé-e-s dans la discipline s'est accru durant cette période : de quelques thèses par an, on est passé à une quinzaine par an. Le succès croissant de la science politique auprès des étudiant-e-s peut être dû à une identification plus aisée de cette filière, désormais indépendante des autres disciplines des sciences sociales, et à la spécialisation de la disci-

pline, au-delà d'un choix « par défaut » permettant d'acquérir une culture générale. En effet, durant ces 20 dernières années, le nombre de professeur-e-s que compte la discipline est passé de trois à plusieurs dizaines. En outre, l'attrait grandissant pour la science politique pourrait venir de la popularité croissante de certains de ses champs d'études, à l'image par exemple des relations internationales et des études européennes qui, pour les aspirant-e-s politologues, une perspective claire et séduisante au choix de ce cursus.

À côté des mouvements d'ouverture et d'autonomisation, la science politique connaît une diversification croissante de ses sous-champs d'études, comme la lecture des chapitres consacrés à chaque GT le montrera, ce qui constitue une évolution générale dans différents pays européens et n'est donc pas propre à la Belgique francophone. En d'autres termes, les objets de recherche se spécialisent et ce, surtout à partir des années 1990 (Klingemann, 2007). Avant cela, la science politique s'attelait principalement à l'étude des institutions étatiques et des relations internationales, ces deux champs s'élargissant petit à petit pour aussi englober l'analyse des politiques publiques, les questions européennes, l'étude des mouvements sociaux et les études de genre. Naturellement, l'ABSP n'est pas restée étrangère à ce développement des sous-champs d'études, comme en témoigne le nombre croissant de GT qui se mettent en place ou qui se mettent à jour. Cependant, les objets de recherche ne changent pas fondamentalement ; il s'agit davantage d'une spécialisation accrue de ces derniers les uns par rapport aux autres. Il convient dès lors de se garder d'un éventuel excès de spécialisation qui pourrait mener à une forme de segmentation (dont on voit déjà diverses manifestations dans les différentes universités), et de remettre en cause l'apport concret de la discipline, par manque de « cumulativité ».

En revanche, si les objets ne sont pas ou peu sujets à de profonds changements, les méthodes, quant à elles, subissent de réelles évolutions et transformations. Ainsi, la discipline est aujourd'hui soumise à une réelle « technologisation » de ses moyens de recherche et d'analyse de données, dans certains de ses sous-champs à tout le moins, avec le développement de nouvelles méthodes de collecte (comme l'usage croissant de l'expérimentation) et d'analyse (tels que le *process tracing*, les analyses de réseaux). En outre, la méthodologie semble occuper de plus

en plus de place dans les travaux de science politique (dans certains sous-champs en particulier), au risque parfois de faire passer l'objet même de recherche au second plan. Avec un GT qui s'intéresse depuis de nombreuses années aux questions de méthodes et de méthodologie, l'ABSP s'est souvent distinguée par une approche à la fois thématique et méthodologique des questions politiques, comme en feront écho les différents GT dans leur chapitre respectif.

En définitive, ouverture, autonomisation et diversification semblent être les trois moteurs de l'évolution de la science politique ces 20 dernières années. Si l'ABSP n'est pas à l'origine de ces mutations, elle a pu en suivre le mouvement et, dans certains cas, le renforcer. C'est d'ailleurs parce que ses activités et son mode général de fonctionnement sont porteurs de ces logiques que l'ABSP continue encore aujourd'hui d'attirer de nouveaux membres et de déployer sans cesse de nouvelles activités. Grâce à celles-ci, l'association peut ainsi conserver sa légitimité, et surtout son attractivité, et donne à ses membres l'occasion de promouvoir leurs travaux et de les partager avec leurs collègues. Sans oublier bien sûr les congrès triennaux organisés par l'ABSP depuis 1999 : ceux-ci offrent aux GT la possibilité d'y proposer des sections thématiques, ce qu'ils ne manquent pas de faire, chacun d'eux atteignant son plus haut niveau d'activité autour de ces congrès qui donnent sans nul doute son rythme à la vie de l'association. Cela ressortira assez clairement de la lecture des chapitres rédigés par les différents GT, présentés en seconde partie de cet ouvrage.

3. Perspectives d'avenir : quels enjeux pour la science politique ?

Si les conclusions tirées du développement de la science politique ces 20 dernières années semblent plutôt positives, il reste cependant difficile d'en anticiper les évolutions futures. Toutefois, quelques pistes de réflexion et grands défis semblent pouvoir être dégagés. Tout d'abord, un sentiment général d'inquiétude est perceptible vis-à-vis de la réforme du financement de l'enseignement et de la recherche, avec des enjeux à la fois similaires et différents pour ces deux pôles.

En matière de financement de la recherche, les sources de financement sont à la fois de plus en plus nombreuses (institutions publiques, mais aussi acteurs privés à vocation marchande ou non), mais surtout de plus en plus fragmentées et souvent moins importantes. L'ABSP pourrait par conséquent déployer de plus en plus de mécanismes de soutien à destination de ses membres, pour pallier le manque croissant d'autres aides disponibles. Toutefois, rien ne tend à montrer que l'ABSP sera épargnée par cette logique de définancement, ses subsides se voyant amoindris d'année en année. Par conséquent, on peut se demander si l'association pourra encore remplir ses fonctions et rester attractive pour ses membres dans les années à venir. Il ne fait en effet aucun doute qu'une baisse de son financement puisse entraîner une diminution des soutiens qu'elle peut offrir aux GT ainsi qu'à ses jeunes membres ou aux chercheur·e·s du Sud, mettant ainsi en danger l'esprit même de l'ABSP. De même, une baisse des montants des financements pourrait remettre en cause le niveau de pacification et de collaboration que la discipline a atteint. Le définancement massif qui pourrait advenir serait de nature à réinstaurer une certaine compétitivité entre les universités francophones, l'une vis-à-vis de l'autre ou vis-à-vis des universités étrangères. Or, l'ABSP suit une logique tout à fait opposée à cette résurgence d'un esprit de compétition, où chacun défendrait sa part de marché. Là encore, il s'agit donc d'un élément pouvant à terme porter atteinte à l'esprit de l'ABSP, dont la légitimité pourrait dès lors paradoxalement résider dans son caractère « à contre-courant » des évolutions en cours.

Ensuite, concernant le pôle enseignement, c'est l'incertitude qui domine, après une réforme majeure tous les dix ans : la réforme « Grades » en 1994, la réforme « Bologne » en 2004 et la réforme « Paysage » en 2014, sur lesquelles le chapitre consacré à l'enseignement reviendra plus longuement. Il est dès lors peu aisé de s'adonner à des anticipations dans ce domaine dans la mesure où des projets de nouvelle réforme pourraient se profiler à nouveau à l'horizon. Cependant, quelques pistes de réflexion méritent d'être explorées quant à la mutation du paysage institutionnel de l'enseignement en Belgique francophone. Il s'agit notamment de la question de la fusion entre les universités, de l'avenir de la distinction entre université et haute école et de l'impact que ces transformations auront sur la science politique et sur l'ABSP. Ce qui est certain, c'est que la discipline doit clari-

fier les compétences et objectifs liés à sa filière de formation : les étudiant-e-s devront plus clairement pouvoir identifier les compétences qu'ils/elles pourront acquérir en suivant ce cursus et visualiser concrètement vers quelles professions ils/elles pourront s'orienter une fois diplômé-e-s. En effet, tous et toutes les étudiant-e-s en science politique ne se dirigeront pas vers un doctorat. Il est par conséquent nécessaire de mettre l'accent sur les aspects professionnalisants des études dans ce domaine, sans pour autant perdre la dimension « critique » des études, y compris dans le rapport à l'employabilité de la formation.

Entre ces deux pôles, ce qui est plus spécifiquement en jeu, c'est la tension grandissante entre enseignement et recherche. L'enseignement semble être de plus en plus privilégié par rapport à la recherche. Ainsi, les universités seraient poussées avant tout à se concentrer sur leur taux de réussite et sur le nombre de doctorant-e-s qu'elles forment, au risque de restreindre la faculté de leurs professeur-e-s de mener leur carrière d'enseignant-e en parallèle à leur carrière de chercheur-e. En tout cas, le paradoxe des demandes multiples risque de se renforcer encore davantage mettant les professeur-e-s en tensions par rapport aux trois missions de l'université : un appel croissant à l'innovation pédagogique et à la professionnalisation côté enseignement, l'importance des facteurs d'impact, des citations et des *rankings* côté recherche, ou encore une présence médiatique et des activités de vulgarisation nombreuses côté service à la société. On le sent, les politologues de demain devront être capables de gérer ces demandes multiples et parfois contradictoires.

Les politologues ne manqueront d'ailleurs pas d'objets d'étude. Parmi les objets qui intéresseront la science politique de ces 20 prochaines années figurent les grands débats de société tels que les conflits sociaux et leurs nombreuses déclinaisons possible ou la question de la redistribution des richesses au sein de la société. Pour cela, il convient de protéger à tout prix le pôle recherche dans la mesure où, sans financement de celui-ci ou sans chercheur-e-s pouvant y consacrer du temps à côté de leurs activités d'enseignant-e-s, ces thématiques ne pourront se développer. Dans l'approche de ces objets d'étude importants, la relative spécialisation/segmentation des différents sous-champs de la discipline évoquée ci-dessus est une réalité qui pourrait mettre en difficulté la discipline dans les prochaines années, surtout dans la mesure où elle se retrouve de plus en plus fréquemment

en compétition (pour des financements de recherche à différents niveaux, en particulier, mais aussi en termes d'« utilité sociétale ») avec d'autres disciplines plus fortement structurées telles que le droit, l'économie ou la psychologie, et d'autres disciplines voisines plus anciennes comme la sociologie ou l'anthropologie. D'une certaine manière, la science politique est encore en construction et doit renforcer sa légitimité vis-à-vis du monde extérieur (décideurs politiques, médias, citoyen-ne-s), même si celle-ci s'est assurément renforcée durant les 20 dernières années. Une autre dimension de segmentation (qui concerne aussi d'autres disciplines voisines comme la sociologie) est la « sphère culturelle » dans laquelle les politologues belges francophones se situent : certains sont quasi exclusivement insérés dans le *mainstream* anglo-saxon (littérature en langue anglaise), tandis que d'autres sont quasi exclusivement liés à la sphère francophone et en phase avec des débats et auteur-e-s de référence surtout français. Certes, nombre de jeunes chercheur-e-s se nourrissent des deux types de littérature et s'insèrent à la fois dans des réseaux francophones et anglophones, et sans doute cette segmentation est-elle dès lors appelée à s'estomper. Quoi qu'il en soit, l'ABSP – c'est une de ses réussites – est parvenue à rassembler l'ensemble des politologues en Belgique francophone (et au-delà), où qu'elles ou ils se situent dans ce champ de tension entre français et anglais.

De manière plus générale, cela renvoie au débat plus large autour de l'équilibre que doit trouver la science politique entre ses aspects descriptifs/analytiques et son caractère plus social/engagé. Cette question pose à son tour la question de l'utilisation par les décideurs des recherches en science politique : en tant que simple expertise ou en tant que justification et légitimation de leurs projets. Les transferts s'effectuent ici de la recherche au politique, mais peuvent parfois se produire du politique à la recherche : les recherches que l'on choisirait de financer pourraient ainsi avant tout être celles qui ont une quelconque utilité directe pour l'action publique, certains sous-champs se voyant dès lors sous-financés. Reste à savoir quelle sera la place que pourra occuper l'ABSP dans ces débats et dans les grands débats de société en général. L'association pourrait à l'avenir adopter davantage de positions communes par le biais de cartes blanches sur les questions importantes touchant directement la discipline,

à l'image des cours de citoyenneté ou des réformes de financement de l'enseignement et de la recherche fondamentale.

4. En guise d'ouverture

Nous l'écrivions en introduction, ces 20 dernières années ont vu de véritables métamorphoses au niveau politique et de la science politique, et ce livre propose de s'y plonger en posant des questions communes aux membres de l'ABSP, engagés dans des activités d'enseignement, de recherche et de service à la société. Loin d'une logique nombriliste, cet ouvrage entend partir des expériences et activités menées dans le cadre de l'ABSP pour offrir un regard distancié sur la science politique en Belgique francophone et au-delà de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui intéressera politologues et non-politologues.

Dans cette perspective, ce livre est structuré en deux parties. La première offre des regards croisés sur les trois grands pôles d'activité des politologues. Le chapitre consacré à l'enseignement, rédigé par Olivier Paye (USL-B), Jean-Benoît Pilet (ULB) et Min Reuchamps (UCL), entend répondre à une triple question. Comment a évolué le paysage de l'enseignement de la science politique ? Comment ont évolué les cursus au cours de ces 20 dernières années ? Comment ont évolué les étudiant-e-s, du point de vue de leur nombre et de leur profil ? Le deuxième chapitre de cette partie est le fruit du travail de synthèse mené par Emilie van Haute (ULB) et Virginie Van Ingelgom (UCL) sur la recherche en science politique. Comment a évolué la recherche au cours de ces 20 dernières années tant en termes de ressources humaines et financières que de publications ? Troisièmement, le chapitre consacré par Gilles Biaumet (USL-B), Jean Faniel (CRISP) et Geoffroy Matagne (ULg) au service à la société soulève une double question. Comment a évolué le service à la société ? Quelles formes a-t-il pris ?

La deuxième partie de ce livre offre les regards des GT de l'ABSP. Les douze GT actuels ont été invités à répondre, chacun dans un chapitre, à une triple question. Comment a évolué le champ couvert par le GT au cours de ces 20 dernières années ? Comment le GT s'est-il inscrit dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de service ? Quels sont les enjeux pour

les 20 prochaines années ? Les réponses de chaque GT sont présentées en suivant l'ordre alphabétique de leur intitulé : ACTION PUBLIQUE, DÉMOCRATIE, ÉLECTIONS, PARTIS ET OPINION PUBLIQUE (EPOP, Héritier du GT ÉVOLUTION DES FORMES D'ENGAGEMENT PUBLIC), EUROPE, FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (FÉDÉRÉ), GENRE ET POLITIQUE, MÉTHODES DE RECHERCHE (Héritier du GT APPROCHES ET MÉTHODES EN POLITIQUE COMPARÉE), POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE, QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX, RÉSEAU D'ÉTUDE SUR LA GLOBALISATION, LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ET DES NATIONS (REGIMEN), RELATIONS INTERNATIONALES ET THÉORIE POLITIQUE.

Bénéficiant des enseignements de ces deux parties, le Bureau actuel de l'ABSP offre une conclusion qui tire un bilan comparatif des différentes contributions et, sur cette base, esquisse les enjeux pour la science politique et l'ABSP pour les 20 prochaines années. Pour mettre en perspective les 20 années précédentes, cet ouvrage se conclut avec des traces empiriques des activités de l'ABSP : le PV des premières AG, les statuts actuels de l'ASBP, la composition des Conseils d'administration et des Bureaux et, enfin, la liste des congrès.

RÉFÉRENCES

- Balzacq, T., Baudewyns, P., Legrand, V., Jamin, J., Paye, O. et Schiffino, N., *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2014.
- Baudewyns, P. (dir.), *Être électeur en Wallonie : Le comportement électoral des Wallons lors des élections législatives de 2007 et de 2010*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2014.
- De Winter, L., Frogner, A.-P., Dezeure, K., Berck, A.-S. et Brans, M., « Belgium: From One to Two Political Sciences? », in H.-D. Klingemann (dir.), *The State of Political Science in Western Europe*, Opladen & Farmington Hills, Barbara Budrich Publishers, 2007, p. 57-71.
- Delruelle-Vosswinkel, N. et Frogner, A.-P., « L'opinion publique et les problèmes communautaires. Régioscopes I », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 880, 1980.
- Delruelle-Vosswinkel, N. et Frogner, A.-P., « L'opinion publique et les problèmes communautaires. Régioscopes II », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 927-928, 1981.

- Delruelle-Vosswinkel, N., Frogner, A.-P., Dawance-Goosens, J. et Grodent, J.-J., « L'opinion publique et les problèmes communautaires. Régioscopes III », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 966, 1982.
- Delruelle-Vosswinkel, N., Frogner, A.-P., Dawance-Goosens, J. et Grodent, J.-J., « L'opinion publique et les problèmes communautaires. Régioscopes IV », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 991-992, 1983.
- Frogner, A.-P. et Aish, A.-M. (dir.), *Élections : la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, Bruxelles, De Boeck, 1994.
- Frogner, A.-P. et Aish, A.-M. (dir.), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, Bruxelles, De Boeck, 1999.
- Frogner, A.-P. et Aish, A.-M. (dir.), *Élections : la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, Bruxelles, De Boeck, 2003.
- Frogner, A.-P. et De Winter, L., « The state of political science in Belgium », *European Journal of Political Research*, vol. 20, n° 3-4, 1991, p. 389-397.
- Frogner, A.-P. et De Winter, L., avec la collaboration de N. Schiffino, « La science politique en Belgique », in J.-L. Quermonne (dir.), *La science politique en Europe*, Paris, Institut d'études politiques, 1996, p. 133-156.
- Frogner, A.-P., De Winter, L. et Baudewyns, P. (dir.), *Élections : le reflux ? Comportements et attitudes lors des élections en Belgique*, Bruxelles, De Boeck, 2007.
- Klingemann, H.-D. (dir.), *The Current State of Political Science in Western Europe*, Opladen & Farmington Hills, Barbara Budrich Publishers, 2007.
- Meynaud, J., Ladrière, J. et Perin, F. (dir.), *La Décision politique en Belgique : Le pouvoir et les groupes*, Paris, Armand Colin, 1965.
- Perrin, N. et Jacquemain, M. (dir.), *Science politique en Belgique francophone. Analyser la réalité contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2008.

CHAPITRES TRANSVERSAUX

1996-2016 : QUELLES ÉVOLUTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DE LA SCIENCE POLITIQUE EN BELGIQUE FRANCOPHONE ?

Olivier Paye

Jean-Benoit Pilet

Min Reuchamps¹

Ce premier chapitre du livre marquant les 20 ans de l'Association belge francophone de science politique (ABSP) vise à mettre en lumière les principaux changements qui sont intervenus depuis la création de l'ABSP dans l'enseignement de la science politique dispensé par les universités reconnues par la Communauté française de Belgique (CFB). Notre texte se veut ainsi une contribution pour la partie francophone du pays aux quelques rares études qui dressent pour la Belgique un *état de la discipline* à différents moments de son histoire. Il s'inscrit en particulier dans le fil des travaux menés par André-Paul Frogner, qui fut aussi le premier président de l'ABSP. Traitant de la période allant de 1996 à 2016, notre investigation prend appui notamment sur deux de ces enquêtes, l'une située au début de

.....

1 Que les collègues, sans qui notre étude n'aurait pu être menée à bien, soient assurés de nos plus chauds et sincères remerciements : Pierre Baudewyns, Nathalie Burnay, Bruno Colson, Pascal Delwit, Serge Deruette, Valérie Dupont, Françoise Navez, Pierre Vercauteren, Pierre Verjans et Paul Wynants. Nous remercions également les quatre étudiantes jobistes au service de l'ABSP, Océane Crabbé, Sophie Devillers, Melissa Lippens et Laura Pascolo, pour leur méticuleux travail de récolte de données de première main ainsi que pour leur mise en ordre dans des tableaux synthétiques. Nos remerciements vont également au CReF qui lors de sa réunion du 25 octobre 2016 a donné une suite positive à notre « Demande d'accès aux données du CReF sur les étudiants en Sciences politiques » et plus particulièrement à Benoît-Xavier Lambert pour son aide dans leur extraction.

notre période de référence (Frognier et De Winter, 1996), l'autre, à mi-parcours (De Winter *et al.*, 2007).

Les évolutions dont nous entendons rendre compte ne seront toutefois pas saisies d'un point de vue de terrain, en termes de changements dans les contenus de cours, les modes d'interaction avec les étudiant-e-s ou la structure de l'agenda professionnel des enseignant-e-s. Les transformations mises en lumière s'inscrivent davantage dans une perspective panoramique projetée sur le domaine d'études universitaires politologiques, prenant en considération l'éventail des programmes qui s'y rattachent, les structures qui les organisent et les populations étudiantes qui les suivent.

En plus des textes règlementaires et scientifiques qui sont mentionnés en bibliographie, pour mener à bien notre étude, nous avons principalement mobilisé trois types de sources. Premièrement, de façon générale, nous avons obtenu dans chaque université l'aide d'au moins une personne-ressource privilégiée à qui nous demandions de nous aiguiller vers des sources internes d'informations ainsi que de vérifier le contenu des notes de synthèse que nous dressions, université par université, au sujet de l'évolution : a) de l'offre de programmes en science(s) politique(s) et b) des structures organisatrices internes de ces programmes. Deuxièmement, en ce qui concerne l'évolution du profil des programmes proposés, en particulier les cours composant les programmes de premier cycle, nous avons récolté les versions annuelles de ces programmes. Enfin, pour les informations relatives aux étudiant-e-s, nous avons d'abord exploité les bases annuelles de données statistiques du Conseil des recteurs francophones (CReF) qui sont consultables en ligne², puis nous avons demandé des données complémentaires à extraire de la base de données du CReF.

L'exposé de nos résultats est proposé de la façon suivante. Dans un premier temps, nous précisons le contexte dans lequel s'inscrit notre objet d'études ainsi que sa portée opérationnelle (1), puis nous isolons les principaux changements qui sont en lien avec ceux touchant de façon générale l'organisation de l'enseignement universitaire en Belgique francophone durant la

.....

2 Il s'agit principalement des annuaires dont les éditions annuelles sont consultables en ligne depuis l'année académique 1994-1995 : www.cref.be.

période 1996-2016 (2), sur un plan normatif d'abord (2.1), institutionnel, ensuite (2.2). Dans un second temps, nous nous concentrons spécifiquement sur les changements touchant les sciences politiques, en nous attardant sur l'évolution des programmes (3), puis des populations étudiantes qui suivent ces programmes (4). L'examen de l'évolution de la science politique au travers de ces différentes facettes nous a conduit à mettre en avant quatre grands mouvements que nous désignons par les mots-clés suivants : croissance, spécialisation, autonomisation et internationalisation. Épinglant ces orientations tout au long de notre texte, nous les considérerons de manière plus systématique et réflexive dans la conclusion.

1. Contexte de départ et objet d'études : enseignement supérieur et science(s) politique(s) en Belgique francophone

Précisons d'emblée que si nous utilisons indifféremment à ce stade l'expression « science politique » au singulier et au pluriel, nous n'en ignorons pas pour autant la distinction sémantique qui est habituellement faite entre « la science politique » et « les sciences politiques ». Historiquement, en Belgique, c'est l'expression « sciences politiques », au pluriel, qui s'est imposée comme catégorie de référence dans l'enseignement supérieur (Balzacq *et al.*, 2014 : 42-43 ; Cantelli *et al.*, 2004). Comme nous le verrons ci-dessous, dans les textes officiels organisant les programmes d'enseignement supérieur en Belgique francophone, la prédominance des sciences politiques sur la science politique a même eu plutôt tendance à se renforcer au cours des 20 dernières années.

Depuis 1988, la compétence d'action publique dans le domaine de l'enseignement, y compris supérieur, est dévolue par la Constitution belge à la Communauté française en Wallonie, et à Bruxelles pour les établissements de langue française, et à la Communauté flamande en Flandre, et à Bruxelles pour les établissements de langue néerlandaise³. En ce qui concerne

3 Les entités fédérées du système fédéral belge se composent principalement, d'une part, des « Communautés » (flamande, française et

l'enseignement universitaire, chacune des Communautés a établi dans son ressort respectif un cadre réglementaire déterminant les programmes et les diplômes auxquels mène la réussite de ces programmes, les modes d'organisation desdits programmes, ainsi que les établissements publics et privés qui sont habilités à organiser ces programmes, et qui bénéficient à ce titre d'allocations publiques (voir ci-dessous). Ainsi, sur les neuf universités belges francophones reconnues par la CFB en 1996, année de la création de l'ABSP, on pouvait distinguer – en les nommant pour la simplicité par leur dernière appellation en date – deux universités publiques, et de ce fait pluralistes : l'Université de Liège (ULg) et l'Université de Mons (UMONS ; ex-Université de Mons-Hainaut/UMH). Quatre des sept universités privées revendiquaient une identité catholique : l'Université catholique de Louvain (UCL), l'Université de Namur (UNamur ; ex-Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix/FUNDP), l'Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B ; ex-Facultés universitaires Saint-Louis/FUSL), les Facultés universitaires catholiques de Mons (FUCaM). Une arborait une identité en lien avec la libre-pensée et l'anticléricalisme : l'Université libre de Bruxelles (ULB)⁴.

Notre chapitre se concentre sur les programmes de science politique dans ces universités, et exclut *de facto* donc tant les universités flamandes que les hautes écoles et écoles de promotion sociale francophone où des cours de science politique, voire des programmes à connotation politologique peuvent parfois exister. En nous centrant sur les seuls programmes politologiques qui sont organisés par les universités, nous écartons en particulier de notre champ de recherche les programmes en « sciences administratives et gestion publique » – de type court (Bachelier en « sciences administratives et gestion publique ») ou de type long (Masters soit en « sciences administratives » soit en « gestion publique ») – qui sont organisés en hautes écoles⁵. Soulignons

.....

germanophone) et, de l'autre, des « Régions » (flamande, bruxelloise et wallonne).

4 Les autres universités n'étaient pas actives dans le domaine des sciences politiques. Il s'agissait de la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux (Fusagx), la Faculté polytechnique de Mons (FPM) et la Fondation universitaire du Luxembourg (FUL).

5 Ces programmes sont proposés, à Tournai, par la Haute École en Hainaut (HEC) ; à Bruxelles, par la Haute École Francisco Ferrer (en collaboration éventuelle avec l'ULB) ; et à Liège, par le partenariat noué

toutefois que d'un point de vue réglementaire, les programmes en « sciences administratives et gestion publique » relèvent du domaine des « sciences économiques et de gestion » et non de celui des « sciences politiques et sociales ». Autrement dit, en se limitant aux seuls programmes politologiques qui sont organisés par les universités, notre champ d'investigation embrasse l'ensemble des programmes d'enseignement supérieur qui sont aujourd'hui officiellement considérés comme de « sciences politiques » et rattachés au domaine des « sciences politiques et sociales ». À l'intérieur de ce domaine, notre attention se porte sur les programmes qui débouchent sur un diplôme *légalement* reconnu (donc excluant les « certificats ») de premier ou de deuxième cycle (donc sans intégrer le troisième cycle, le doctorat, qui est couvert par le chapitre de ce livre consacré à la recherche).

2. Un cadre général normatif et institutionnel en constante mutation

La période allant de 1996 à 2016 se caractérise par des transformations importantes des cadres dans lesquels est organisé l'enseignement universitaire en Belgique francophone, lesquels affectent aussi, fatalement, les programmes en science(s) politique(s). Il s'agit ici de considérer deux ordres de changements : d'abord, celui des normes légales qui régissent l'organisation des programmes (architecture générale des niveaux d'enseignement, labellisation des domaines d'études, organisation des modalités de réussite, etc.) (2.1), ensuite celui des établissements qui organisent ces programmes et des structures-coupoles au travers desquels ces établissements collaborent entre eux et avec l'autorité publique (2.2). Ces changements de cadre ont été impulsés par les autorités publiques, mais aussi par les universités elles-mêmes. En effet, d'un côté, les changements réglementaires ont été produits en concertation avec les universités (mais pas nécessairement avec leur approbation), de l'autre, les rapprochements entre universités, notamment les fusions, sont largement dus à leurs propres initiatives,

entre la Haute École Libre Mosane (HELMo) et la Haute École de la Province de Liège (HEPL) (*cf.* Décret « Paysage », annexes 2 à 4).

même si certaines de ces transformations institutionnelles ont pu être encouragées par les changements réglementaires promus par les autorités publiques et que les gouvernants ont le plus souvent entériné dans les textes légaux les fusions et rapprochements entre universités – comme ceux entre universités et hautes écoles (aspect que nous n'aborderons pas ici).

2.1. *Les changements du cadre normatif*

Ces 20 dernières années ont été marquées par l'adoption, à un rythme de plus en plus soutenu, de textes réglementaires modifiant l'organisation des études universitaires en Belgique francophone, dont trois réformes générales majeures auxquelles nous ferons amplement référence, sous les appellations simplifiées suivantes : la réforme « Grades » (datant de 1994), la réforme « Bologne » (datant de 2004) et la réforme « Paysage » (datant de 2014)⁶. Toutes ont pour fil conducteur commun l'accroissement des possibilités de mobilité des étudiant·e·s au cours de leur parcours d'études supérieures, à la fois entre institutions et entre programmes d'études, et ce, par une standardisation plus grande des cursus, des qualifications (grades) auxquelles ils conduisent et des objets thématiques sur lesquels ils portent, voire même des contenus des programmes qui donnent corps à ces cursus. Le Tableau 1 offre une vision d'ensemble de la façon dont ont évolué, au cours de notre période de référence, à la fois les qualifications légales des diplômes universitaires ainsi que leur rattachement aux différents cycles d'études. Enfin, une quatrième réforme, dite « Qualité » (basée sur deux décrets adoptés le premier en 2002, le second en 2008), a eu un impact certes plus diffus, mais parfois substantiel, sur l'évolution des programmes. Nous allons évoquer ci-dessous les principaux changements généraux dus à ces grandes réformes.

.....

6 Nous donnons à la fin de ce chapitre les références de la version initiale des textes légaux que nous mentionnons, telle que parue au *Moniteur belge*. Sauf indication contraire, lorsqu'elle existe, nous nous référons dans notre contribution à la version coordonnée la plus récente de ces textes, que nous avons consultée en ligne sur la base officielle de données réglementaires *Gallilex*.

*Tableau 1 : Évolution des grades académiques par cycle,
au fil des réformes*

Décrets/cycles	Grades (1996-1997)	Bologne (2004- 2005)	Paysage (2014-2015)
1^{er} cycle	Candidature, 2 ans	Bachelier, 180 K	Bachelier, 180 K
2^e cycle de base	Licence, 2 ans	- Master 120 K, avec finalités (30 K) : - approfondie - didactique - spécialisée - Master 60 K	- Master 120 K, avec finalités (30 K) : - approfondie - didactique - spécialisée - Master 60 K
2^e cycle complémentaire	DEC, 1 an	/	/
2^e cycle pédagogique	AESS	AESS, 30 K	AESS, 30 K
2^e cycle spécialisé	/	Master complémentaire, 60 K	Master spécialisé, 60 K
3^e cycle	DES, 1 an	/	/
	DEA, 1 an	Formation doc- torale, 60 K	Formation doctorale, 60 K
	Doctorat	Doctorat, 180 K	Doctorat, 180 K

Note : K : crédits « ECTS » ; DEC : diplôme d'études complémentaires ; DES : diplôme d'études spécialisées ; DEA : diplôme d'études approfondies ; AESS : agrégation de l'enseignement supérieur.

2.1.1. La réforme « Grades » (entrée en vigueur en 1996)

Entrant pour une large part en vigueur lors de la rentrée académique 1996-1997, la réforme « Grades » (décret du 20 septembre 1994 et arrêté du 5 mars 1996) marque tout d'abord une étape importante dans la standardisation des qualifications auxquelles conduisent les programmes d'études proposés par les universités, ainsi que du niveau d'études auxquelles ils se

rattachent. Pour ce qui concerne les grades de premier cycle (ponctuant des programmes de « candidature » comprenant le plus souvent deux années d'études), de deuxième cycle de base (ponctuant des programmes dénommés le plus souvent « licence », s'étendant eux aussi en général à deux années d'études), ainsi que pour les grades de docteur-e, cette standardisation concerne aussi les domaines d'études sur lesquels portent les qualifications. Pour ces grades-là, les universités conservaient seulement la liberté de préciser une orientation et/ou un objet d'études, alors que pour les autres grades, elles conservaient la liberté de la dénomination du domaine d'études. La réforme « Grades » systématisa aussi la dénomination de ces autres grades. Dans le deuxième cycle : « diplôme d'études complémentaires » (DEC ; diplôme complémentaire à un diplôme de premier ou de deuxième cycle de base) ; diplôme d'« agrégé de l'enseignement secondaire supérieur » (AESS ; formation pédagogique dont le titre est nécessaire pour professer dans l'enseignement secondaire supérieur). Dans le troisième cycle : « diplôme d'études approfondies » (DEA, diplôme de troisième cycle formant à la carrière de chercheur-e) et « diplôme d'études spécialisées » (DES ; diplôme de troisième cycle affinant la formation destinée à une insertion professionnelle hors monde de la recherche ou de l'enseignement).

Cette standardisation des titres apportée par la réforme « Grades » a eu un impact majeur sur l'enseignement universitaire en science(s) politique(s). D'une part, elle a établi un domaine d'études « sciences politiques » en tant que tel, à la place du vaste domaine d'études « sciences sociales, politiques et économiques ». De l'autre, la réforme « Grades » a standardisé les grades de premier cycle, deuxième cycle de base et de docteur sur le mode diplômé en « sciences politiques » avec comme seule alternative, pour le deuxième cycle de base, « licencié en administration publique » (Tableau 2).

Tableau 2 : Évolution de la standardisation du libellé de l'objet thématique des diplômes en science(s) politique(s) de premier cycle, deuxièmes cycles de base et doctorat, à la suite de la réforme « Grades » (1996)

	Avant la réforme « Grades »	Réforme « Grades »
1 ^{er} cycle (candidat en...)	- sciences politiques (ULB, FUCaM, FUNDP) - science politique et administration publique (ULg) - sciences économiques, sociales et politiques (FUSL) - sciences économiques et sociales (UCL)	- sciences politiques (ULB, FUCaM, FUNDP, ULg, FUSL, UCL)
2 ^e cycle de base (licencié en...)	- sciences politiques (ULB, FUCaM) - science politique et administration publique (ULg) - science politique (UCL)	- sciences politiques OU - administration publique (ULB, ULg, UCL)
Doctorat (docteur en...)	- sciences politiques (ULB) - science politique (UCL, ULg)	- sciences politiques (ULB, ULg, UCL, FUCaM, FUNDP, FUSL)

Note : Les informations relatives à la situation prévalant avant la réforme « Grades » proviennent du Tableau 10 publié par Frognier et De Winter (1996) ; les données concernant la dénomination du premier cycle aux FUNDP ayant été corrigées sur la base des informations contenues dans l'édition 1994-1995 de l'annuaire du CReF et des précisions apportées par notre informateur privilégié à l'UNamur.

La réforme « Grades » a ainsi contribué à une autonomisation/spécialisation accrue de la discipline, même si ce fut au prix d'une généralisation de la référence aux « sciences politiques », au pluriel, alors que plusieurs universités délivraient auparavant des diplômes faisant référence à la « science politique », au singulier. Toutefois, la réforme « Bologne » reviendra sur la portée de ce mouvement d'autonomisation/spécialisation, en inscrivant à

nouveau les sciences politiques dans un domaine d'études plus vaste : « sciences politiques et sociales ».

Par ailleurs, la réforme « Grades » a produit une standardisation des études universitaires en science(s) politique(s) en Belgique francophone sous un autre angle également. Pour favoriser la mobilité des étudiant-e-s entre universités entre les premier et deuxième cycles, elle établit en effet le principe suivant : « **Ont accès à des études de deuxième cycle en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, (...) les étudiants qui ont le grade académique de candidat qui correspond à ces études** » (art. 11 § 1 du décret « Grades »). La mise en œuvre de ce principe a impliqué dans chaque domaine d'études une harmonisation minimale de l'ensemble des programmes de premier cycle portant sur une même qualification, quelle que soit l'université où ils sont organisés. En pratique, les universités ont été appelées à convenir entre elles, pour chaque programme homologue de premier cycle, d'une proportion minimale d'heures de cours affectées à certaines matières, et ce, à concurrence de minimum 60 % du programme. Appelé « Minima Doyens », car négociés entre doyens de Faculté, ce socle commun de matières a dû être revu lors de la réforme « Bologne » qui ne comptabilisait plus la valeur des unités d'enseignement d'un programme en heures de (séances de) cours mais bien en unités de crédits, conformément au système « ECTS » (*European Credits Transfer Scale*, voir ci-dessous). Le décret « Paysage » (art. 67) a établi qu'un crédit correspondait à 30 heures par année d'activités d'apprentissage quelle qu'en soit la nature (assistance à des séances de cours magistraux, réalisation de recherches, lecture de textes, préparation et présentation d'un exposé oral, rédaction d'un travail écrit, préparation et administration d'un examen, etc.).

Pour le premier cycle en sciences politiques, portant d'emblée sur 60 % du programme, les « Minimas Doyens » d'origine ont été revus lors de la réforme « Bologne » à la fois dans le sens d'un renforcement de la part minimale d'enseignements de la discipline et dans celui d'un moindre fléchage du minimum de matières de cours dites d'ouverture aux sciences humaines (Tableau 3). Ce mouvement de spécialisation du programme de premier cycle en sciences politiques s'est encore légèrement renforcé à l'occasion de la retouche aux « Minimas Doyens » opérée en 2014, à l'initiative de l'ULB et de l'ULg.

Tableau 3 : Évolution des « Minimas Doyens » communs à l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences politiques organisés par les universités belges francophones

Type de matière/année académique	1996-1997 660 h/1200 h	2004-2005 108 K/180 K	2014-2015 108 K/180 K
Sciences politiques	90 h	24 K	27 K
Économie	60 h	/	/
Économie et gestion	/	12 K	12 K
Informatique	30 h	/	/
Méthodologie	60 h	/	/
Statistiques	30 h	/	/
Informatique et méthodes	/	18 K	18 K
Langues	60 h	15 K	15 K
Droit	60 h	12 K	/
Psychologie et droit	90 h	/	/
Histoire	60 h	/	/
Philosophie	30 h	/	/
Sociologie	60 h	/	/
Anthropologie	30 h	/	/
Autres sciences humaines	/	27 K	/
Droit et autres sciences humaines	/	/	33 K

Note : Un crédit équivaut à une charge de travail annuelle de 30 heures pour un-e étudiant-e (décret « Paysage », art. 67).

2.1.2. La réforme « Bologne » (entrée en vigueur en 2004)

Comme dans de nombreux pays européens, la réforme « Bologne » a pour objet principal d'adapter la structure des études supérieures en Belgique francophone à ce qui a été convenu dans la Déclaration de Bologne créant un « *espace européen de l'enseignement supérieur* », signée en 1999 par vingt-neuf États dont la Belgique, par l'intermédiaire des ministres de l'Enseignement respectivement de la Communauté française et de la Communauté flamande⁷. Reprenant désormais comme unité de valeur d'un programme et d'un cours de ce programme les crédits ECTS (voir ci-dessus), le décret met aussi à la sauce « bolognaise » la division des études supérieures en trois cycles, héritée de la réforme « Grades ».

Les études de premier cycle, dénommées Bachelier, se déroulent désormais sur trois années (en 180 crédits), alors qu'à l'instar des programmes en science(s) politique(s), il s'agissait jusque-là pour la majorité des programmes de deux années (cf. art. 19 du décret « Grades »). Les études de troisième cycle concernent dorénavant exclusivement les études doctorales valorisées par un forfait de 180 crédits. En conséquence, les DEA, DES et autres diplômes assimilés qui étaient auparavant considérés comme du troisième cycle (cf. art. 5 du décret « Grades ») sont supprimés. Dans la pratique, certains de leurs modules de formations seront toutefois reconvertis. Soit en programmes de formation doctorale (en 60 crédits) : intégrée au cursus doctoral, la « formation doctorale » donne lieu à un certificat propre « de formation à la recherche » si elle ne se prolonge pas par une soutenance de thèse. Soit en programmes de deuxième cycle complémentaire (en 60 crédits), sous l'appellation « Masters complémentaires », rebaptisés « Masters spécialisés » lors de la réforme « Paysage ». Soit encore en option spécialisée de programmes de deuxième cycle de base (voir plus loin). Intégrés entre les premier et troisième cycles, les programmes de deu-

.....

7 La déclaration de Bologne a donné naissance à un espace européen de l'enseignement supérieur qui compte à ce jour 48 États. Toutes les informations relatives au « processus de Bologne » peuvent être obtenues en consultant le site officiel : www.ehea.info ; ainsi que dans la rubrique « processus de Bologne » du site de l'enseignement du Ministère de la Communauté française : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27207&navi=3712>.

xième cycle de base sont dénommés désormais « Master », et ce, qu'ils incorporent une formation en 60 ou en 120 crédits. Les Masters de 120 crédits peuvent se décliner en trois finalités reconnues par le décret : spécialisée (conduisant au monde professionnel hors recherche et enseignement obligatoire), approfondie (conduisant à la recherche) et didactique (conduisant à l'enseignement obligatoire ; formation équivalente à l'ancien programme amenant au diplôme d'AESS, même si ce diplôme continue aussi d'être proposé de manière distincte). Les universités restent libres de préciser, le cas échéant, dans les diplômes de Master en 120 crédits un objet thématique plus particulier correspondant à une option de 30 crédits.

Rattachés au domaine des sciences politiques et sociales (voir ci-dessus), les programmes en sciences politiques se déclinent désormais dans le cadre de la réforme « Bologne » de la façon suivante (Tableau 4) : dans le premier cycle, un unique programme de Bachelier en sciences politiques, orientation générale ; dans le deuxième cycle de base, un Master en sciences politiques, orientation générale en 60 crédits et quatre Masters en 120 crédits, déclinables selon les trois finalités susmentionnées : sciences politiques, orientation générale ; sciences politiques, orientation relations internationales ; administration publique et, fait nouveau, études européennes, thématique qui faisait l'objet par le passé de plusieurs DES (voir ci-dessous) ; dans le deuxième cycle complémentaire (rebaptisé « de spécialisation » en 2014 par le décret « Paysage ») : Master complémentaire/de spécialisation en analyse interdisciplinaire de la construction européenne ; Master complémentaire/de spécialisation en action humanitaire internationale ; dans le troisième cycle enfin, un diplôme de docteur en sciences politiques et sociales, étant entendu que les universités ont été autorisées à spécifier un objet thématique particulier, voire le titre de la thèse soutenue.

Tableau 4 : Évolution de la nomenclature officielle des grades de premier et de deuxième cycles en sciences politiques (1996-2016)

	Réforme « Grades » (1996)	Réforme « Bologne » (2004)
1 ^{er} cycle	Candidat en sciences politiques (2 ans)	Bachelier en sciences politiques (180 K)
2 ^e cycle de base	Licencié en sciences politiques (2 ans)	Master en sciences politiques – orientation générale (60 K)
		Master en sciences politiques – orientation générale (120 K) Master en sciences politiques – orientation relations internationales (120 K) Master en administration publique (120 K) Master en études européennes (120 K)
2 ^e cycle spécialisé	DES en... (1 an, liberté de labellisation/organisation laissée aux universités) - études européennes - affaires humanitaires	- Master complémentaire (devenu spécialisé avec le décret « Paysage ») (60 K) - en analyse interdisciplinaire de la construction européenne (60 K) - en action internationale humanitaire (60 K)

Note : Le tableau ne reprend pas mention des DEA et doctorat, car ces diplômes relèvent davantage de la recherche.

Une personne au fait de l'offre universitaire de Master en sciences politiques et sociales pourrait se demander pourquoi il n'est pas fait mention ici également du Master en politique économique et sociale⁸. Celui-ci est proposé depuis des décennies,

.....

8 Alors même que l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – née de la réforme « Qualité » – intègre les Masters en politique économique et sociale à la liste des Masters en

initialement sous la forme d'une licence, par l'UCL, puis depuis 2009-2010, par l'UMONS, seconde université belge francophone habilitée à organiser ce programme. Deux raisons l'expliquent. D'une part, sur un plan réglementaire, parce que dans la liste des programmes qui sont rattachés au domaine des « sciences politiques et sociales », tant dans le décret « Bologne » que dans le décret « Paysage » (dont il va être question ci-dessous), alors que les Masters en sciences politiques que nous venons d'évoquer sont listés juste après le Bachelier en sciences politiques et juste avant celui en sociologie et anthropologie, le Master en politique économique et sociale est mentionné bien plus loin, après des programmes relevant sans ambiguïté du sous-domaine « sociologie et anthropologie », juste après la mention du Bachelier en sciences humaines et sociales. D'autre part, sur un plan institutionnel, la formation historique en politique économique et sociale a été initiée et organisée à l'UCL par une structure interne spécifique, différente de la Faculté en charge des programmes en sciences politiques : la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) spécialisée dans l'organisation de programmes à horaire décalé, à destination principale d'un public non directement porteur d'un diplôme donnant accès au deuxième cycle universitaire mais dont l'expérience professionnelle pouvait être valorisée à cette fin. À l'UMONS, le Master en politique économique et sociale est porté et organisé par la Faculté Waroqué d'économie et de gestion et non par l'École des sciences humaines et sociales, compétentes pour le Bachelier en sciences humaines et sociales (qui comprend depuis 2014-2015 une option en sciences politiques, voir ci-dessous).

2.1.3. La réforme « Paysage » (entrée en vigueur en 2014)

Dernière en date, la réforme « Paysage » qui a été baptisée de cette manière car elle a impliqué un important remodelage institutionnel (voir ci-dessous, section 2.2.) a engagé une refonte profonde de l'organisation des études, innovante à bien des égards. Elle introduit tout un vocabulaire nouveau : « unité d'enseignement », composée d'« activités d'apprentissage », etc. Elle impose la mise en place de nouveaux outils d'explicitation et de

.....

sciences politiques soumis au prochain cycle d'évaluation, dans son programme décennal 2016-2026 : http://www.aeqes.be/calendrier_plan.cfm.

communication du contenu et des objectifs pour les activités d'enseignement et des programmes : « référentiel de compétences » d'un programme menant à un grade académique particulier, commun à l'échelle de l'ensemble des universités organisatrices de ce programme ; « profil d'enseignement » déclinant ledit référentiel de compétence en termes d'« acquis d'apprentissage » propres au programme proposé par chaque université organisatrice, et ce, à l'échelle du programme dans son ensemble et de chaque unité d'enseignement le composant, etc.

Surtout, la réforme « Paysage » introduit de nouvelles modalités de réussite des études : progression de l'étudiant-e dans un cycle d'études selon une logique d'accumulation de crédits, obtenus à partir d'une note de 10/20, plutôt que la réussite d'une année d'études obtenue à partir d'une moyenne générale minimale de 60 % ; suppression de la notion d'année d'études et établissement, hormis lors de sa première inscription en première année du premier cycle, du principe du libre choix de l'étudiant-e dans la composition de son programme annuel d'études, y compris en volume de crédits suivis, sous réserve du respect d'un nombre plancher et d'un nombre plafond et d'éventuels pré-requis ou co-requis établis par les autorités académiques, dans une mesure limitée par le décret « Paysage ». Si les changements généraux véhiculés par la réforme « Paysage » ont bien entendu eu des impacts majeurs sur l'organisation des programmes en sciences politiques, ceux-ci n'ont pas été autrement affectés par la réforme.

2.2. *Les changements du paysage universitaire*

Durant la période 1996-2016, l'enseignement universitaire n'a pas seulement fait face à des transformations majeures sur le plan des normes générales qui en régissent l'organisation, il a également été confronté à d'importants changements institutionnels à l'intérieur même du paysage universitaire belge francophone. Ici, nous revenons en particulier sur les changements des rapports institutionnels entre universités ainsi que sur ceux à l'intérieur des universités, pour ce qui concerne les structures (facultés et départements) organisant les diplômes de premier et de deuxième cycles en science(s) politique(s).

2.2.1. Les transformations des relations entre universités

Depuis le début des années 2000, différentes initiatives ont été mises en débat, et parfois en œuvre, afin de favoriser les rapprochements entre les neuf universités de la Communauté française de Belgique. Avant cela, certaines universités entretenaient des contacts plus ou moins intenses, surtout à l'intérieur du réseau catholique, mais l'ambition n'allait jamais véritablement jusqu'à discuter de possibles fusions ou de structures communes à grande échelle.

La donne change au début des années 2000, à l'initiative du recteur de l'ULB. Vont se constituer, sur une base privée et informelle, des « pôles » regroupant autour d'une université d'autres universités et/ou des hautes écoles, en pratique, dans le respect des identités de réseau préexistantes (libre confessionnel, libre non-confessionnel, officiel). Ces « pôles » vont bénéficier d'une reconnaissance officielle dans le décret « Bologne », en 2004, sous l'appellation d'« Académies » pourvues de certaines compétences spécifiques comme l'organisation de masters spécialisés et de la formation doctorale. Trois académies se constituent. Sur le plan universitaire, l'Académie universitaire Louvain réunit l'UCL, les FUCaM, les FUNDP et les FUSL. L'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles rassemble l'ULB, l'UMH et la Faculté polytechnique de Mons. Enfin, l'Académie universitaire Wallonie-Europe lie l'ULg et les Facultés agronomiques de Gembloux.

Au sein de l'Académie universitaire Louvain, le projet sera même poussé plus loin. Les quatre universités vont discuter et avancer fort loin dans l'idée d'une fusion complète en une seule université catholique structurée autour de l'UCL, sans toutefois que ce projet ne se concrétise. Au final, seule la fusion entre l'UCL et les FUCaM, devenant UCL-Mons, sera actée en 2011 (Molitor et Charlier, 2015). Les suites de ces fusions avortées et abouties sont notamment une moins grande intégration au sein de l'Académie universitaire Louvain. Les deux autres Académies universitaires ne se portent pas véritablement mieux. Notamment, au sein de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles, la collaboration entre l'ULB, l'UMH et la Faculté polytechnique de Mons n'est pas toujours au beau fixe non plus. Les deux institutions montoises vont d'ailleurs vouloir rapidement renforcer leur poids au sein de l'Académie. Cela se traduit dès 2007 par une décision des conseils d'administration des deux institu-

tions de fusionner en l'Université de Mons (UMONS) à la rentrée universitaire 2009.

Peu après, en 2014, le décret « Paysage » va redéfinir cette organisation en académie. Aux « académies », le décret « Paysage » substitue des « Pôles académiques », dotés de certaines compétences précises et composées sur une base strictement géographique autour d'une (deux à Bruxelles) université « leader ». Cinq pôles académiques sont organisés : le Pôle académique Liège-Luxembourg (autour de l'ULg), le Pôle académique Louvain (autour de l'UCL), le Pôle académique de Bruxelles (autour de l'ULB et des FUSL devenues l'USL-B), le Pôle académique namurois (autour des FUNDP devenues l'UNamur) et le Pôle académique hainuyer (autour de l'UMons). À l'inverse des Académies qui étaient basées sur les anciens réseaux, les Pôles académiques répondent à une logique géographique. Ces pôles sont chapeautés par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui couvre et coordonne l'ensemble de l'enseignement supérieur universitaire et non-universitaire en Communauté française. L'ARES veille notamment à l'attribution des habilitations à organiser les diplômes pour chaque université et dans le cadre de son implantation géographique au sein du territoire de son Pôle académique. Cette logique à base régionale est toutefois remise en question en 2016 par l'annonce de l'UCL et de l'USL-B de négocier une éventuelle fusion.

Quoi qu'il en soit, entre 1996 et 2016, le paysage universitaire belge francophone a déjà bien évolué. Le nombre d'universités reconnues par la CFB est passé de neuf à six : UCL, ULB, ULg, UMONS, UNamur et USL-B. Toutes sauf l'UMONS organisent des diplômes de premier ou de deuxième cycle en sciences politiques.

2.2.2. Les changements des structures organisationnelles à l'intérieur des universités

Enfin, au sein même des universités il y a eu au cours de ces 20 dernières années de nombreux changements internes, dont les sources sont multiples. Nous ne parlerons ici que de ce qui touche à l'organisation des programmes en sciences politiques. Historiquement, l'organisation des programmes d'enseignement en sciences politiques dans les universités belges francophones relevait dans la grande majorité des cas de Facultés de sciences

économiques, sociales et politiques (Balzacq *et al.*, 2014). L'exception était l'ULg où les diplômes de science politique étaient, et sont encore, organisés au sein de la Faculté de droit (et de science politique depuis 2008). Cette situation n'a pas évolué en deux décennies, sauf à l'ULB. Les diplômes de science politique y ont été intégrés historiquement à la Faculté SOCO (réunissant sciences sociales, sciences politiques, économie et gestion), à la Faculté des sciences sociales et politiques (FSP) puis à la Faculté de philosophie et sciences sociales (réunissant sciences sociales, sciences politiques, histoire et philosophie).

Les programmes de sciences politiques ne sont toutefois pas gérés en première ligne par les Facultés mais bien par des départements (à l'exception de l'USL-B où il n'existe pas de départements formels au sein de la Faculté). Il s'agit soit d'un département spécifiquement de science politique, au singulier (ULB et ULg), soit d'un département, devenu école, de sciences politiques et sociales comme à l'UCL, et de communication à l'UNamur ou encore d'une école, aux FUCaM en leur temps. Signalons également qu'à l'UMONS, l'option sciences politiques est gérée par l'école des sciences humaines et sociales.

Enfin, il convient de signaler le cas particulier des diplômes en études européennes. Ceux-ci ont été historiquement organisés au sein de structures distinctes, les Instituts d'études européennes (IEE). On les retrouve à l'UCL, à l'ULB, et à l'USL-B. Seule l'ULg ne suit pas ce schéma. Ces IEE sont des structures interdisciplinaires réunissant des politologues, des juristes, des historien·ne·s, des économistes et, dans une moindre mesure, des sociologues, menant leurs travaux et leurs enseignements sur les questions relatives à l'intégration européenne.

3. L'évolution des programmes

Après avoir décrit le paysage dans lequel s'enseigne la science politique, il convient maintenant d'aborder le contenu de cet enseignement. Nous présentons d'abord une vue générale de l'offre des programmes en sciences politiques puisque les textes réglementaires privilégient le pluriel (3.1) puis nous distinguons les programmes de premier cycle (3.2) de ceux considérés dans la nomenclature « Bologne » et « Paysage » comme relevant

du deuxième cycle de base (3.3). Nous n'entrerons donc pas dans les détails des deux Masters de spécialisation qui relèvent officiellement du sous-domaine des sciences politiques : celui en analyse interdisciplinaire de la construction européenne et celui en action humanitaire internationale.

3.1. *Vue générale de l'offre*

Pour offrir une vue d'ensemble, il convient dans un premier temps de montrer, d'une part, les habilitations octroyées depuis le décret « Bologne » (2004) aux différentes universités de la Communauté française dans le domaine des sciences politiques pour le premier et le deuxième cycles (Tableau 5) et, d'autre part, les programmes effectivement organisés par ces universités (Tableau 6).

Tableau 5 : Habilitations accordées aux universités pour organiser des programmes en sciences politiques depuis le décret « Bologne » (2004)

	UCL	ULB	ULg	FUCaM > UCL- Mons	FUNDP > UNa- mur	FUSL > USL-B
1 ^{er} cycle en 180 K	X	X	X	X	X	X
2 ^e cycle de base/ Master en 60 K	X	X	X	X		
2 ^e cycle de base/Master en 120 K	X	X	X	X		
	X	X	X	X		
	X	X	X	X		
	X	X	X	X		X (2007- 2008)
2 ^e cycle spécialisé/Master de spécialisation en 60 K	X	X	X			X
	X	X	X			

Note : l'habilitation est délivrée par site, cette spécification n'est pas reprise dans le tableau ci-dessus ;
« Paysage » a rebaptisé les « Masters complémentaires » (depuis le décret « Bologne ») en « Masters de spécialisation ».

Tableau 6 : Offre universitaire des programmes en sciences politiques depuis le décret « Bologne » (2004)

	UCL	ULB	ULg	FUCaM > UCL- Mons	FUNDP > UNa- mur	FUSL > USL-B
1 ^{er} cycle en 180 K	Jour	Jour	Jour	Jour	Jour	Jour HD
2 ^e cycle de base/ Master en 60 K	Jour	Jour HD	Jour	Jour HD		
2 ^e cycle de base/ Master en 120 K	Jour	Jour	Jour	Jour HD		
	Jour	Jour	Jour (fin 2011- 2012*)	Jour		
	Jour	Jour	Jour (fin 2011- 2012*)	Jour HD		

	Ma en études européennes	Jour D'abord en solo Depuis 2007- 2008, offre commune avec USL-B	Jour	Jour (fin 2011- 2012*)	/	Jour Depuis 2007- 2008, offre commune avec UCL
2 ^e cycle spécialisé/ Master de spécialisation en 60 K	Master en analyse interdisciplinaire de la construction européenne	HD Commun avec USL-B	Jour	Jour (fin 2010- 2011*)		HD Commun avec UCL
	Master en action humanitaire internationale	Jour**	/	/		

Note : Jour signifie que le programme est enseigné un horaire de jour tandis que HD renvoie à un enseignement en horaire décalé (soirs et samedi).

* Pour l'Ulg, en 2011-2012, la suppression de certains masters coïncide avec l'élargissement à de nouvelles finalités du Master en sciences politiques, orientation générale (120 K).

** Ce Master de spécialisation en action humanitaire internationale est organisé comme une finalité spécialisée du Master en sciences politiques – orientation relations internationales (120 K) ; à partir de 2017-2018, il sera organisé comme un Master de spécialisation (60 K).

La lecture de ce double tableau révèle tout d'abord un faible écart entre les habilitations octroyées par le décret et l'organisation effective des programmes par les universités. En effet, seuls quelques programmes ne sont pas organisés. Il en va ainsi, de manière exhaustive, du Master en études européennes, pour lequel la FUCaM est habilitée mais n'organise pas la formation qui s'y rattache, et du Master de spécialisation (anciennement Master complémentaire) en action humanitaire internationale, pour lequel l'ULB et l'ULg sont habilitées mais n'ont pas mis en place de formation. En ce qui concerne le bachelier et les autres finalités des différents masters, chaque université habilitée en offre la formation, sauf à l'ULg depuis 2011-2012 où la suppression des Masters en sciences politiques – orientation relations internationales, administration publique et études européennes a été compensée par l'offre de nouvelles finalités du Master en sciences politiques, orientation générale.

À l'ensemble de ces offres, il faut encore ajouter, pour le premier cycle, le fait que les universités qui sont habilitées depuis le décret « Bologne » de 2004 à organiser un programme de Bachelier en « sciences humaines et sociales » (UCL, ULB, ULg, UMONS et FUCaM) proposent au sein de ce programme une option (ou « mineure ») en sciences politiques. À l'UMONS, seule université organisatrice d'un tel programme à ne pas être habilitée à organiser des programmes en sciences politiques, dès l'année 2006-2007, une option en « sciences politiques et sociales » a été proposée : son suivi donnait un accès inconditionnel aux Masters en sciences politiques de l'ULB. Depuis l'entrée en vigueur du décret « Paysage », cette option a fait place à quatre options différentes, dont l'une spécifiquement en sciences politiques.

3.2. *L'évolution des programmes de premier cycle*

Trois remarques liminaires doivent être formulées avant d'entrer dans le contenu des programmes du premier cycle depuis 1996. Premièrement, à la suite de l'entrée en vigueur du décret « Grades » qui autonomise un domaine d'études « sciences politiques », les universités qui proposaient alors une formation en sciences politiques au sein d'un premier cycle à portée plus générale ont basculé à partir de l'année académique 1996-1997 vers l'offre d'un programme de premier cycle spécifiquement en

sciences politiques. Ce fut le cas de l'UCL qui proposait une Candidature en sciences économiques et sociales, ainsi que de l'USL-B qui offrait une Candidature en sciences économiques, politiques et sociales. Deuxièmement, lors de la réforme « Bologne » qui uniformisait l'ensemble des programmes du premier cycle de l'enseignement supérieur en trois années (180 crédits), les universités qui étaient habilitées à organiser dans le domaine des sciences politiques seulement le premier cycle, comptant précédemment deux années d'études, ont été habilitées à proposer des programmes de premier cycle en trois ans (180 crédits). Ce fut le cas à la fois de l'USL-B et de l'UNamur. Troisièmement, avec l'entrée en vigueur du décret « Grades », les programmes de premier cycle en sciences politiques ont convergé davantage grâce aux « Minimas Doyens ». Ceux-ci n'ont que peu évolué au cours de ces 20 dernières années, comme nous l'avons vu au Tableau 3.

Pour analyser l'évolution du contenu des programmes de premier cycle, nous proposons deux tableaux, l'un pour l'année 1996-1997 (Tableau 7) et l'autre, 20 ans plus tard, pour l'année 2016-2017 (Tableau 8). Chaque tableau reprend, pour chacune des universités offrant un diplôme de premier cycle en sciences politiques, les matières dispensées, regroupées par discipline (sur le modèle des « Minimas Doyens ») et pour l'ensemble du cycle. Afin de faciliter la comparaison, nous avons ramené le volume horaire (soit annuel, soit hebdomadaire) ou le nombre crédits en pourcentage.

**Tableau 7 : Programmes du premier cycle en sciences politiques,
en heures et en pourcentage (1996-1997)**

Type de matière/université	UCL	ULB	ULg	FUCaM > UCL-Mons	FUNDP > UNamur	FUSL > USLCB
Sciences politiques	105 (8,3 %)	240 (23,2 %)	135 (13,4 %)	90 (6,6 %)	60 (5,4 %)	6 (9,4 %)
Économie et gestion	290 (22,9 %)	150 (14,5 %)	135 (13,4 %)	540 (39,7 %)	233 (21,1 %)	6 (9,4 %)
Informatique et méthodes	195 (15,4 %)	90 (8,7 %)	135 (13,4 %)	100 (7,4 %)	105 (9,5 %)	12 (18,6 %)
Droit	90 (7,1 %)	165 (15,9 %)	285 (28,3 %)	150 (11,0 %)	165 (15,0 %)	8 (12,5 %)
Sciences sociales	120 (9,5 %)	60 (5,8 %)	90 (8,9 %)	60 (4,4 %)	120 (10,9 %)	8 (12,5 %)
Sciences humaines	255 (20,3 %)	210 (20,3 %)	135 (13,4 %)	180 (13,2 %)	300 (27,2 %)	16 (25,0 %)
Langues	210 (16,6 %)	120 (11,6 %)	90 (8,9 %)	240 (17,6 %)	120 (10,9 %)	8 (12,6 %)
Total	1265 (100 %)	1035 (100 %)	1005 (100 %)	1360 (100 %)	1103 (100 %)	64 (100 %)

Note : Les premiers nombres correspondent au nombre d'heures annuelles consacrées aux différentes matières, à l'exception de IUSL-B pour laquelle les chiffres sont donnés en heures par semaine. Ils cumulent les données pour les deux années de candidature.

L'ensemble « informatique et méthodes » regroupe des cours en informatique, méthodologie et statistique.

L'ensemble « sciences sociales » regroupe principalement des cours de sociologie et d'anthropologie.

L'ensemble « sciences humaines » regroupe principalement des cours de psychologie, de philosophie et d'histoire.

**Tableau 8 : Programmes du premier cycle en sciences politiques,
en crédits et en pourcentage (2016-2017)**

Type de matière/ université	UCL	ULB	ULg	FUCaM > UCL-Mons	FUNDP > UNamur	FUSL > USL-B
Sciences politiques	45 (30,0 %)	60 (35,3 %)	49 (32,7 %)	44 (27,3 %)	47 (30,1 %)	35 (22,4 %)
Économie et gestion	23 (15,3 %)	25 (14,7 %)	9 (6,0 %)	22 (13,6 %)	29 (18,6 %)	18 (11,5 %)
Informatique et méthodes	20 (13,3 %)	15 (8,8 %)	27 (18,0 %)	16 (9,9 %)	17 (10,9 %)	27 (17,3 %)
Droit	15 (10 %)	10 (5,9 %)	31 (20,7 %)	23 (14,3 %)	17 (10,9 %)	12 (7,7 %)
Sciences sociales	11 (7,3 %)	10 (5,9 %)	4 (2,7 %)	9 (5,6 %)	14 (9,0 %)	23 (14,7 %)
Sciences humaines	21 (14,0 %)	20 (11,8 %)	12 (8,0 %)	23 (14,3 %)	9 (5,8 %)	22 (14,1 %)
Langues	15 (10,0 %)	15 (8,8 %)	18 (12,0 %)	24 (14,9 %)	23 (14,7 %)	19 (12,2 %)
Total	150 (100 %)	170 (100 %)	150 (100 %)	161 (100 %)	156 (100 %)	156 (100 %)

Note : Les nombres correspondent au nombre de crédits annuels consacrés aux différentes matières. Ils cumulent les données pour les trois années de bachelier. Le total n'atteint pas 180 crédits, en raison de possibilités d'options et/ou de mineure(s) dont les cours ne sont pas comptabilisés au vu de leur grande diversité possible.

L'ensemble « informatique et méthodes » regroupe des cours en informatique, méthodologie et statistiques.

L'ensemble « sciences sociales » regroupe principalement des cours de sociologie et d'anthropologie.

L'ensemble « sciences humaines » regroupe principalement des cours de psychologie, de philosophie et d'histoire.

La première évolution de taille à noter au cours de ces vingt années est certainement celle d'une tendance à la « politologisation » de l'enseignement universitaire des sciences politiques en Belgique francophone. On remarque en effet que le pourcentage des cours du premier cycle consacrés aux matières de science politique est nettement plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au début de la période étudiée. Ainsi, on voit doubler, voire tripler, le pourcentage que représentent les cours de science politique. Plus spécifiquement, si l'on creuse à l'intérieur de ces cours au-delà des chiffres donnés dans les tableaux, il apparaît une diversification des matières enseignées. Alors que la très grande majorité, voire la totalité, des cours du premier cycle dédiés à la science politique en tant que telle étaient consacrés à la théorie politique entendue au sens large, la place plus importante aujourd'hui de la science politique dans les programmes se double d'une tendance à la diversification des domaines couverts par ces cours. On peut ainsi observer l'entrée des études européennes dans le programme du premier cycle (de manière quasi-simultanée dans toutes les universités au milieu des années 2000), ainsi que celle, croissante, des relations internationales (avec notamment un saut de 4 à 16 crédits à partir de 2005 à l'ULB ou de 0 à 6 crédits en 2006 aux FUCaM, par exemple). De manière plus timide, on peut également remarquer l'introduction de cours dédiés spécifiquement à l'administration et au management publics dans toutes les universités, dès le milieu des années 2000. Le décret « Bologne » n'aura donc pas uniquement apporté des changements de structure mais également de contenu puisque les universités ont profité des réformes imposées pour revoir leur offre de cours.

Pour les autres grands domaines, les programmes ne connaissent pas de profonde modification ni en économie et en gestion (exception faite des FUCaM où l'enseignement de ces matières a drastiquement diminué mais pour en arriver à une situation comparable aux autres universités), ni en informatique et méthodes, témoignant d'une certaine stabilité sur la période considérée. La place accordée au droit dans l'enseignement des sciences politiques tend à légèrement se réduire (sauf à l'ULB où il y a eu une diminution de deux tiers). L'ULg, en raison de son ancrage dans une Faculté de droit, reste l'université où l'enseignement du droit est le plus conséquent bien que l'on soit passé de 28 % à 20 % du premier cycle en sciences politiques. Enfin,

hormis l'une ou l'autre exception de faible intensité, la part des cours consacrés aux sciences sociales, aux sciences humaines ou aux langues n'a pas fortement évolué et, si cela a été le cas, il s'agit plutôt d'une diminution.

Une double évolution qui ne ressort pas directement des chiffres présentés dans cette section est l'augmentation, d'une part, du multilinguisme et, d'autre part, des mineures et des options. On trouve ainsi des bacheliers bilingue (français et néerlandais) ou trilingue (français, néerlandais et anglais) à l'USL-B ou un programme intégré français-néerlandais entre l'ULB et la VUB, en plus des possibilités de mobilité en bachelier à l'ULg, à l'UNamur et l'UCL-Mons. L'ULB organise par ailleurs des co-diplomations en Master en sciences politiques, orientation relations internationales avec la LUISS Rome. Par ailleurs, l'ampleur du choix des options a considérablement augmenté et, dans certaines universités, il est possible, voire obligatoire, de choisir une mineure, qui représente un ensemble de cours d'une autre discipline, comme à l'UCL où la mineure représente 30 crédits du programme bachelier.

De manière générale, on remarque donc une tendance des études de premier cycle en sciences politiques à se « politologiser » sans toutefois se muer réellement en science politique, définie ci-dessus comme une discipline à part entière, autonome et spécifique. Cette évolution a trouvé un écho dans la rédaction de plusieurs manuels visant à initier à la science politique (Balzac *et al.*, 2014 ; Delwit, 2015) et à ses méthodes de recherche (Coman *et al.*, 2016). La composition des programmes de premier cycle en sciences politiques de 1996 à nos jours montre la pluralité de la discipline, qui comporte non seulement des facettes de plus en plus variées de la science politique (théorie politique, politique nationale et comparée, administration publique, relations internationales et études européennes) mais aussi une attention particulière aux autres disciplines (les sciences sociales, le droit, les sciences humaines, les sciences économiques et de gestion) pour venir éclairer les phénomènes politiques à l'aune des outils de ces différentes disciplines.

3.3. *L'évolution des programmes de deuxième cycle*

Continuité, d'une part, et diversification, d'autre part, caractérisent l'évolution des programmes de deuxième cycle en sciences politiques. Pour analyser cette évolution, nous avons à nouveau préparé un double tableau : le premier dresse l'inventaire des programmes de deuxième cycle offerts en 1996-1997 (Tableau 9) et le second pour l'année 2016-2017 (Tableau 10).

**Tableau 9 : Inventaire des programmes du deuxième cycle
en sciences politiques (1996-1997)**

	UCL	ULB	ULg	FUCaM > UCL-Mons	FUSL > USL-B
Licence en sciences politiques	Orientation : - Relations internationales - Affaires publiques	Orientation : - Sociopolitique - Administration - Relations internationales Possibilités de spécialisation par thématique et/ou aires géographiques	Pas d'orientation	- Management des affaires européennes - Management des organisations publiques	
DEC	Orientation : - Relations internationales et politique comparée - Affaires publiques	Orientation : - Sociologie politique - Administration publique		Relations internationales et Europe	
DES	Sciences politiques et relations internationales	Politiques internationales (Master in International Politics – MIP) Administration publique	Administration publique		
DEA	Orientation : - Relations internationales - Affaires publiques	Sciences politiques	Relations internationales et politique européenne		

Note : En 1996-1997, l'USL-B n'organisait pas de Licence en sciences politiques.

Tableau 10 : Inventaire des programmes du deuxième cycle en sciences politiques (2016-2017)

	UCL	ULB	Ulg	FUCaM > UCL-Mons	FUSL > USL-B
Master en sciences politiques, orientation générale (60 crédits)	Jour (français)	Jour (anglais) et HD (français)	Jour (français)	Jour (français) et HD (français)	
Master en sciences politiques, orientation générale (120 crédits)	Finalité approfondie Finalité didactique Finalité spécialisée : - Innovations et transformations démocratiques - Politique belge et comparée	Module (aires géographiques ou théorisation politique) : - Asie - Afrique - Amérique latine - Europe - Monde arabe - Russie-Caucase - Théorie politique	Finalité spécialisée : - Relations internationales - Politiques européennes - Administration publique - Politiques européennes - relations euro-méditerranéennes - Science, technologie et société		
Master en sciences politiques, orientation relations internationales (120 crédits)	Finalité spécialisée : - Diplomatie et résolution des conflits - Action humanitaire	Finalité : - Sécurité, paix, conflits - Monde - Mondialisation et politiques publiques		Finalité spécialisée : - Gouvernance globale et politique internationale	

Master en administration publique (120 crédits)	Option : - Management et travail politique - Management et politiques européennes - Politiques publiques et durabilités - Overheids -management en -beleid - Formation interdisciplinaire en création d'entreprise	Pas de finalité ou d'option		Jour Finalité spécialisée : Développement régional et projets territoriaux HD Pas de finalité ou option	
Master en études européennes (120 crédits)	Finalité spécialisée : Gouvernance et sociétés européennes	Module thématique : - L'Europe et la globalisation - Europe, communautés, sociétés - L'Europe comme espace de régulation		Finalité spécialisée : Gouvernance et sociétés européennes	
Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne (60 crédits)				HD	

L'évolution la plus marquante au cours de ces 20 dernières années de l'offre des programmes de deuxième cycle est sa spécialisation. En 1996-1997, la Licence en sciences politiques comportait deux orientations soit relations internationales soit administration publique, avec, à l'ULB, une orientation sociopolitique et, aux FUCaM, deux finalités orientées vers le management des organisations publiques et le management des affaires européennes et internationales. Lors de la réforme « Bologne » en 2004, les DEC, DES et DEA sont supprimés et remplacés par des masters en 60 crédits qui sont organisés par chacune des universités habilitées, soit en horaire de jour soit en horaire décalé, ou les deux, et, depuis 2009, également en anglais à l'ULB. En outre, à l'heure actuelle, seule l'USL-B organise le Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne, en horaire décalé. Les licences sont remplacées par des masters 120 et l'offre va fortement se transformer. La Licence en sciences politiques se diversifie et fait place à quatre masters, le Master en sciences politiques, orientation générale ou orientation en relations internationales, le Master en administration publique et le Master en études européennes. Ces masters peuvent offrir en leur sein différentes finalités dont des finalités spécialisées. On voit ainsi qu'aucune université francophone ne propose exactement une même offre.

En 2016-2017, l'UCL organise chacun des quatre masters et en leur sein, à chaque fois, au moins une finalité ou option, mais souvent plusieurs, comme c'est le cas du Master en administration qui permet le choix entre cinq blocs d'options. L'ULB offre également les quatre masters, mais la façon dont les spécialisations s'organisent diffère. Dans le Master en sciences politiques, orientation générale, les étudiant-e-s choisissent dans des modules par aires géographiques (ou en théorie politique). En orientation relations internationales, les étudiant-e-s ont le choix entre les études de sécurité et les politiques publiques internationales (ainsi qu'une finalité monde en co-diplomation avec la LUISS Rome). Dans le Master en études européennes, trois modules sont organisés thématiquement. À l'ULg, les différentes possibilités de masters (relations internationales, administration publique et études européennes) se retrouvent, depuis 2012-2013, dans le Master en sciences politiques, orientation générale. L'UCL-Mons offre deux grandes orientations en horaire de jour :

une finalité spécialisée dans le Master en sciences politiques, orientation relations internationales, et une finalité spécialisée dans le Master en administration publique, qui est également organisé en horaire décalé mais sans finalité spécialisée spécifique. Au début de la période étudiée, les FUSL, devenues USL-B, n'offraient pas de licence, mais depuis la réforme « Bologne », elles organisent un Master en études européennes conjointement avec l'UCL qui comporte une finalité spécialisée en gouvernance et sociétés européennes, ainsi que le Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne, à horaire décalé.

On peut donc observer une spécialisation de l'offre des programmes de deuxième cycle de base en sciences politiques pour l'ensemble des universités de la Communauté française habilitée pour ces diplômes. Il convient cependant d'observer que cette spécialisation est conditionnée à la possibilité d'offrir des cours distincts pour chacune des orientations et finalités en raison de règles décrétales de non-recouvrement de cours, ce qui implique de disposer de ressources nombreuses. Cela explique le choix posé à l'ULg de recentrer l'offre autour du Master en sciences politiques, orientation générale, en y rapatriant les finalités qui existaient auparavant comme des masters séparés. Enfin, il faut noter qu'avec la mise en œuvre du décret « Paysage » lors de l'année académique 2014-2015, les années préparatoires aux masters ont été supprimées, les étudiant·e·s étant dorénavant directement inscrit·e·s dans leur programme de master, éventuellement assorti d'un module complémentaire comprenant des crédits de cours – généralement – de bachelier, à acquérir lors de la première année.

4. L'évolution de la population étudiante

L'une des évolutions marquantes des études en sciences politiques au cours des deux dernières décennies est la croissance marquée du nombre d'inscrit·e·s dans les différents diplômes organisés par les départements de science politique en Belgique francophone. Les données présentées ici sont celles mises à disposition du public par le CReF. Les statistiques disponibles couvrent la période 1996-2014.

La croissance est d'abord à observer en nombre absolu et pour tous les cycles et diplômes organisés par les départements de science politique de l'UCL (incluant les FUCaM/UCL-Mons), l'ULB, l'ULg, l'UNamur et l'USL-B. Le nombre d'inscrit-e-s dans des programmes de science politique a presque doublé entre 1996 et 2014. On comptait 1830 étudiant-e-s en 1996 pour 3374 en 2014 (Tableau 11). Cette hausse (+84,3 %) est à situer dans l'accroissement général de la population étudiante dans toutes les filières de l'enseignement universitaire. Toutes disciplines confondues, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les universités belges francophones a augmenté de 50,5 % sur la même période. La hausse est de 33,9 % pour les disciplines des sciences humaines. Ces chiffres démontrent malgré tout que la science politique est l'une des disciplines ayant eu le plus le vent en poupe pour les inscriptions au cours des deux dernières décennies.

**Tableau 11 : Population étudiante en sciences politiques
en Communauté française de Belgique (1996-2014)**

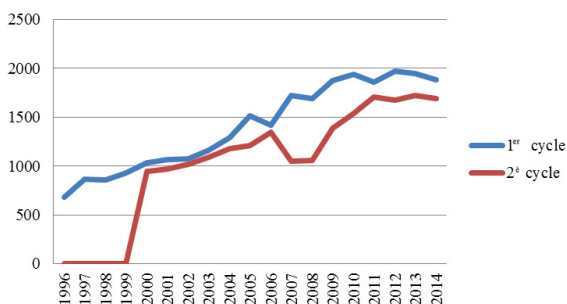
Année	UCL	ULB	ULg	FUNDP > UNamur	FUSL > USL-B	Total
1996	499	1035	225	71	ND	1830
1997	452	950	259	96	90	1847
1998	453	893	253	83	113	1795
1999	404	912	302	94	114	1826
2000	386	967	331	104	126	1914
2001	396	1049	318	117	153	2033
2002	397	1160	281	127	144	2109
2003	423	1269	308	126	165	2291
2004	434	1398	331	137	215	2515
2005	537	1261	267	122	199	2386
2006	610	1341	285	135	188	2559
2007	528	1258	321	183	267	2557
2008	568	1248	314	181	287	2598
2009	794	1427	361	164	307	3053
2010	815	1450	344	191	375	3175
2011	871	1451	335	191	349	3197
2012	1138	1286	306	182	349	3261
2013	1124	1428	301	181	398	3432
2014	1074	1467	275	155	403	3374

Il est intéressant de décomposer ces chiffres afin de savoir s'ils valent de façon uniforme pour toutes les universités et pour tous les cycles et diplômes. D'abord, par université, on s'aperçoit que la hausse du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s est surtout marquée à l'ULB et à l'UCL. L'ULB est depuis le début de la période le Département de science politique belge francophone qui compte le plus d'étudiant-e-s. Jusqu'à la fin de la décennie 2010, la moitié des étudiant-e-s de science politique en Belgique francophone étaient inscrits à l'ULB. Depuis lors, la part des étudiant-e-s de science politique inscrit-e-s à l'ULB tourne plutôt autour des 40 % du total des effectifs. La croissance à l'ULB a été significative sur la période, passant de 1035 inscrit-e-s en 1996 à 1467 en 2014 (+41,7 %). Vient ensuite l'UCL qui a plus que doublé le nombre d'étudiant-e-s en sciences politiques, passant de 499 inscrits en 1996 à 1074 en 2014 (+115,2 %), en partie grâce à l'arrivée des FUCaM. La hausse a également été très forte à l'USL-B et à l'UNamur, même si les valeurs absolues y sont moins élevées. L'USL-B a quadruplé son nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s, passant de 90 en 1997 à 403 en 2014 (+347,8 %), tandis que l'UNamur doublait son nombre d'inscrit-e-s (de 71 à 155, soit +118,3 %). Les chiffres sont plus stables à l'ULg sur la période considérée (+22,2 %). Cette tendance à la hausse masque toutefois une évolution pas totalement linéaire. Jusqu'à la fin de la décennie 2010, la hausse était constante dans toutes les universités. Depuis lors, les tendances divergent. Elles restent à la hausse à l'USL-B et à l'UCL. À l'ULB, la tendance est à la stabilisation. Tandis que l'ULg et l'UNamur enregistrent de légères baisses.

Un autre élément intéressant lorsque l'on se penche sur les chiffres des inscriptions en sciences politiques est la répartition par cycle d'étude (Figure 1). L'une des spécificités est d'avoir un nombre presque équivalent d'inscrits en premier cycle (candidatures et bacheliers) et en deuxième cycle (licences et masters). À l'exception du bref intervalle ayant suivi le décret « Bologne » et le passage de deux à trois années dans le premier cycle, l'écart entre les chiffres des inscriptions en premier et en deuxième cycle n'excède jamais vraiment les 100 à 150 inscrit-e-s. C'est assez différent de ce que l'on observe pour l'ensemble de la population étudiante à l'université en Belgique francophone. Depuis le début des années 2000, la proportion d'inscrit-e-s en deuxième cycle tourne autour des 35 % de l'ensemble des inscrit-e-s à l'université. Ces chiffres assez proches dans les deux cycles sont

d'autant plus singuliers que beaucoup d'étudiant-e-s inscrit-e-s en première année du premier cycle en sciences politiques ne franchissent pas cette étape. Le taux de réussite en première année de sciences politiques tourne autour des 40-45 %, ce qui place la discipline dans la moyenne pour toutes les disciplines universitaires en Belgique francophone. Le grand nombre d'inscrit-e-s en deuxième cycle s'explique donc plutôt par le grand nombre d'étudiant-e-s qui optent pour un deuxième cycle en sciences politiques (et donc en ce compris en études européennes et administration publique) après avoir fait d'autres études en premier cycle ou en venant d'un autre pays que la Belgique.

Figure 1 : Évolution des inscriptions



Ce constat est d'ailleurs confirmé quand on s'attarde sur les chiffres des inscrit-e-s dans les diplômes de sciences politiques en fonction de leur nationalité. Le CReF fournit des statistiques qui distinguent les étudiant-e-s de nationalité belge, d'une autre nationalité de l'Union européenne (UE) et d'une nationalité hors UE. Bien évidemment, quand on regarde ces données pour la période 1996-2014, il faut garder à l'esprit que les contours de ces trois catégories ont évolué. L'UE a en effet connu trois élargissements sur la période : vers Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie en 2004, vers la Roumanie et la Bulgarie en 2007, et vers la Croatie en 2013.

Tableau 12 : Nationalités des étudiant-e-s inscrit-e-s en sciences politiques en Communauté française de Belgique (1996-2014)

Année	Belge	Autre nationalité UE	Hors UE
1996	1279	313	238
1997	1363	242	242
1998	1333	229	233
1999	1405	216	205
2000	1475	226	213
2001	1566	218	249
2002	1621	232	256
2003	1796	243	252
2004	1965	276	274
2005	2009	230	147
2006	2079	296	184
2007	2086	326	145
2008	2063	389	146
2009	2354	546	153
2010	2400	597	178
2011	2363	644	190
2012	2483	602	176
2013	2546	703	183
2014	2461	690	223

Les chiffres présentés au Tableau 12 confirment le caractère international des étudiant-e-s en sciences politiques. Sur la moyenne de la période, les étudiant-e-s non-belges représentent 23,2 % des effectifs étudiants en sciences politiques. La moyenne pour toute la population étudiante est de 19,9 %. Ces chiffres ont cependant varié entre 1996 et 2014. Au début de la période, plus de 30 % des effectifs étaient d'une autre nationalité que belge. Cette proportion a ensuite baissé jusqu'à 15,8 % en 2005, pour remonter ensuite graduellement. En 2014, 27,1 % des étudiant-e-s

étaient de nationalité non belge. Parmi ces étudiant-e-s de nationalité étrangère, la répartition entre étudiant-e-s d'un pays de l'UE et hors UE était relativement équilibrée dans les années 1990. À partir de 2005, cela a nettement évolué avec une proportion croissante d'étudiant-e-s de l'UE qui s'explique, pour partie, par l'entrée dans l'UE de nouveaux États membres. En 2014, les trois quarts des étudiant-e-s non belges proviennent de l'UE. Les données sur la nationalité des étudiant-e-s en sciences politiques sont également très variables d'une université à l'autre. L'ULB ressort en particulier en la matière. Les étudiant-e-s non-belges y représentent près d'un tiers des effectifs étudiants en sciences politiques.

En plus de donner une idée de la taille des populations étudiantes en science politique pour la période 1996-2014, les statistiques du CReF permettent de dresser un profil des inscrit-e-s dans les premier et deuxième cycles en sciences politiques. Pour commencer, des statistiques sont fournies sur la répartition hommes-femmes. Il en ressort une situation proche de la parité (Tableau 13). Il y a certes un peu plus d'hommes que de femmes parmi les étudiant-e-s en sciences politiques, mais l'écart est limité (entre 4 % et 12 % selon les années). Cela fait toutefois des études en sciences politiques des études plus masculines que la moyenne de l'ensemble des disciplines puisqu'il y a un peu plus de femmes que d'hommes parmi les inscrit-e-s depuis 1998. Et l'écart se creuse avec plus de 53 % du total des effectifs qui étaient des femmes, en 2014.

Tableau 13 : Répartition par sexe des étudiant-e-s inscrit-e-s en sciences politiques en Communauté française de Belgique (1996-2014)

Année	Hommes	Femmes
1996	993	837
1997	1022	825
1998	1009	786
1999	1025	801
2000	1043	871
2001	1094	939
2002	1117	992
2003	1226	1065
2004	1359	1156
2005	1504	1169
2006	1565	1261
2007	1537	1302
2008	1640	1296
2009	1681	1520
2010	1809	1650
2011	1851	1682
2012	1976	1708
2013	1995	1761
2014	1929	1753

Un deuxième élément du portrait des étudiant-e-s en sciences politiques est l'âge moyen en début et en fin d'étude. Les statistiques du CReF nous permettent notamment de calculer l'âge moyen en première année du premier cycle, puis en fin de deuxième cycle (le CReF reprend l'âge en fin d'année académique). La configuration théorique attendue est celle d'un-e étudiant-e qui démarre dans l'enseignement supérieur l'année de ses 18 ans, et qui va ensuite avancer sans encombre d'année en année jusqu'à une fin de deuxième cycle à 22-23 ans, depuis le passage à cinq ans d'études du décret « Bologne », et à 21-22 ans

lorsque les deux cycles couvraient quatre années. Cette situation est toutefois, on le sait, très théorique. De nombreux étudiant-e-s redoublent pendant leurs études secondaires. D'autres font une pause d'une année avant d'entrer dans le supérieur. S'y ajoutent les redoublements pendant les études universitaires, ainsi que les diverses réorientations. Enfin, surtout pour les diplômés à horaire décalé, les étudiant-e-s en reprise d'étude en cours de carrière sont nombreux. Ces multiples configurations se vérifient pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les diplômes de sciences politiques (Tableau 14). En particulier, on peut observer que l'âge moyen en début de premier cycle tourne plutôt autour des 20 ans que des 18 ans. Ces deux années de décalage se retrouvent à la fin du deuxième cycle. L'âge moyen en sortie de licence en sciences politiques (avant 2008 et la fin des études pour la première cohorte d'étudiant-e-s post-décret « Bologna ») tournait autour des 24 ans. Il est logiquement situé autour de 25 ans en fin de master, après la réforme « Bologna » et l'allongement d'une année des études de premier cycle à l'université.

Tableau 14 : Âge moyen des étudiant-e-s inscrit-e-s en sciences politiques en Communauté française de Belgique (1996-2014)

Année	Âge moyen en début de premier cycle	Âge moyen en fin de deuxième cycle
1996	20,2	23,7
1997	20,0	24,1
1998	19,9	24,1
1999	19,8	24,2
2000	19,8	24,6
2001	20,0	24,8
2002	19,9	24,7
2003	19,8	24,8
2004	20,1	24,8
2005	19,9	24,8
2006	20,0	24,4
2007	20,0	24,2
2008	19,9	25,8
2009	20,0	25,1
2010	20,1	24,7
2011	20,4	24,8
2012	20,4	25,2
2013	20,2	24,9
2014	20,1	25,2

Au-delà de l'âge moyen, il est intéressant de se pencher sur la distribution des étudiant-e-s dans les différentes années des premier et deuxième cycles en sciences politiques. Il n'est pas possible de les reproduire tous ici. Nous allons donc nous contenter de présenter ceux de 1995-1996 et de 2013-2014, marquant le début et la fin de la période étudiée (Tableau 15).

Tableau 15 : Répartition par âge des étudiant-e-s inscrit-e-s en sciences politiques en Communauté française de Belgique (1995-1996 et 2013-2014, en %)

Âge	1995-1996		2013-2014	
	Candidature 1	Licence 2	Bachelier 1	Master 2
- de 18 ans	0,6	0,0	1,9	0,0
18 ans	22,3	0,0	24,5	0,0
19 ans	28,3	0,0	28,1	0,0
20 ans	19,9	0,4	20,2	0,0
21 ans	10,5	12,3	12,5	1,5
22 ans	6,6	21,9	5,4	16,7
23 ans	4,7	25,5	2,8	21,2
24 ans	1,3	11,5	1,0	23,2
25 ans	1,5	11,9	0,7	15,0
26-29 ans	2,8	14,2	1,5	13,2
30-65 ans	1,5	2,3	2,4	9,2
+ de 65 ans	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

À la lecture de ce tableau, on constate que presque la totalité des étudiant-e-s en sciences politiques sont de jeunes adultes entre 18 et 25 ans. Le nombre d'étudiant-e-s plus âgé-e-s, en reprise d'études pendant leur carrière ou à la fin de celle-ci, est plus marginal. C'est intéressant à souligner quand on sait que trois universités (ULB, USL-B et FUCaM/UCL-Mons) offrent des programmes à horaire décalé qui visent pour partie ces publics.

Si l'on s'arrête sur la situation en début de premier cycle, le constat principal est que l'on a deux grands groupes d'étudiant-e-s. D'un côté, une courte majorité a 18-19 ans (50,5 % en 1995-1996, 52,6 % en 2013-2014). Il s'agirait plutôt d'étudiant-e-s qui démarrent les sciences politiques dès la sortie du secondaire. L'autre grand groupe est âgé de 20-21 ans (30,4 % en 1995-1996, 32,6 % en 2013-2014). S'y retrouveraient plutôt des étudiant-e-s qui ont redoublé plus d'une année précédente, ou qui sont

arrivé-e-s un peu plus tard. Cela peut avoir plusieurs explications : (1) des redoublements en secondaire, (2) une première expérience dans le supérieur dans un autre cursus, ou (3) une expérience en dehors de l'enseignement supérieur en fin de secondaire.

Enfin, lorsque l'on se penche sur la distribution par âge (ou classe d'âge) en fin de deuxième cycle en sciences politiques, on retrouve une distribution un peu plus élargie. Pour 1995-1996, on note 47,3 % des étudiant-e-s sont inscrits en deuxième licence à 22-23 ans, soit quatre années après les âges les plus fréquents en début de premier cycle (18-19 ans), tandis que plus d'un quart des étudiant-e-s sont en dernière année de deuxième cycle au-delà de 23 ans. Le schéma est le même pour 2013-2014 mais avec une année de décalage liée au passage des études de sciences politiques à cinq années du fait du décret « Bologne ». Ainsi, 44,4 % des étudiant-e-s sont inscrit-e-s dans la dernière année de leur deuxième cycle à 23-24 ans, soit cinq années plus tard que les deux âges les plus fréquents en début de premier cycle (18-19 ans). Ici aussi, plus d'un quart des étudiant-e-s sont inscrit-e-s en master 2 après 24 ans. Ces chiffres donnent toutefois uniquement une information sur l'âge des inscrit-e-s en fin de deuxième cycle, mais pas sur l'âge lors de l'obtention du diplôme.

Une autre caractéristique intéressante quand on analyse la population étudiante en sciences politiques est le statut social des inscrit-e-s dans ce cursus. Le CReF ne met pas directement à disposition de données détaillées sur cette dimension. Néanmoins, il produit des statistiques sur le statut de l'inscription, distinguant les étudiant-e-s payant un minerval complet de celles et ceux bénéficiant d'un statut leur permettant de payer un minerval réduit. C'est le cas pour deux catégories d'étudiant-e-s : « boursier » et « minerval réduit » (les étudiant-e-s payant des droits d'inscription intermédiaires). L'octroi de ces statuts particuliers est lié à des plafonds de revenus imposables. La part d'étudiant-e-s boursiers et d'étudiant-e-s payant un minerval réduit permet dès lors d'obtenir une idée de la part d'étudiant-e-s d'origine plus modeste parmi l'ensemble des inscrit-e-s. Ce sont ces éléments que nous reportons au Tableau 16. Les chiffres ne sont toutefois disponibles qu'à partir de l'année académique 2002-2003.

Tableau 16 : Proportion d'étudiant-e-s ayant un statut de boursier ou payant un minerval réduit (2002-2014, en %)

	Boursier	Minerval réduit
2002-2003	13,5	15,1
2003-2004	14,5	16,5
2004-2005	17,9	11,4
2005-2006	17,0	8,5
2006-2007	18,6	6,3
2007-2008	16,7	6,9
2008-2009	17,3	5,3
2009-2010	18,3	5,0
2010-2011	19,9	4,7
2011-2012	18,3	4,8
2012-2013	18,0	4,8
2013-2014	17,7	5,2

Deux éléments ressortent du Tableau 16. D'une part, la proportion d'étudiant-e-s bénéficiant d'un accès aux études avec un minerval réduit ou une bourse est loin d'être négligeable en sciences politiques. Cela varie entre un tiers et un quart des effectifs. D'autre part, cette proportion est en baisse au fil du temps. On est passé de plus de 30 % bénéficiant de l'un de ces statuts du fait de revenus disponibles plus faibles à 23 % en 2013-2014. Cette baisse est surtout due à la baisse de la proportion d'étudiant-e-s bénéficiant d'un minerval réduit à partir de 2004-2005. Néanmoins, ces chiffres confirment une relative diversité sociale parmi les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les cursus en sciences politiques.

Un autre élément permettant de se faire une idée plus précise de la diversité des étudiant-e-s en sciences politiques est le type de diplôme secondaire obtenu pour celles et ceux ayant un diplôme délivré en Communauté française de Belgique. Les données du CReF permettent de distinguer depuis 2002 les personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel (Tableau 17).

Tableau 17 : Diplôme de l'enseignement secondaire des étudiant-e-s inscrit-e-s en sciences politiques (2002-2014, en %)

	Général	Technique	Professionnel
2002-2003	99,0	0,8	0,2
2003-2004	95,4	4,4	0,2
2004-2005	94,2	5,6	0,3
2005-2006	95,7	3,7	0,6
2006-2007	94,1	5,2	0,7
2007-2008	93,9	5,5	0,6
2008-2009	92,9	6,4	0,7
2009-2010	91,7	7,0	1,3
2010-2011	90,6	8,6	0,8
2011-2012	89,4	9,6	1,0
2012-2013	88,6	10,1	1,3
2013-2014	88,1	10,1	1,8

Deux éléments retiennent l'attention. Le premier est que la très grande majorité des inscrit-e-s en sciences politiques qui ont fait leurs études secondaires en Belgique francophone ont un parcours dans l'enseignement général. En 2002-2003, c'était le cas de la quasi-totalité des inscrit-e-s (99 %). Et cela reste largement vrai en 2013-2014 (88 %). L'autre élément à retenir est la croissance significative des personnes issues de l'enseignement technique. En douze années, on est passé de moins de 1 % à 10 %. Il serait exagéré d'affirmer que la diversité des parcours en secondaire devient une réalité. Néanmoins, celle-ci est en augmentation constante et significative.

Les données du CReF permettent également d'analyser l'origine géographique des étudiant-e-s. Des statistiques sur la province de domicile sont accessibles, et cela pour la période 1996-2014 (Tableau 18). À des fins de comparaison, la dernière ligne de ce tableau reprend le poids démographique de chaque province sur l'ensemble de la population de la Région

wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale⁹. Ces chiffres ne donnent pas un point de comparaison parfait puisqu'ils ne tiennent compte ni des néerlandophones de Bruxelles, ni des étudiant·e·s domicilié·e·s en Flandre et qui décident d'étudier dans une université de la Communauté française. Ils permettent toutefois de comparer des ordres de grandeur entre la population des étudiant·e·s en sciences politiques et l'ensemble de la population.

.....

9 Population résidente totale au 1^{er} janvier 2010 par sexe et par région et province, avec superficie et densité : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/residence/superdense/>.

*Tableau 18 : Province de domicile des étudiant-e-s inscrit-e-s
en sciences politiques en Communauté française de Belgique,
domicilié-e-s en Belgique (1996-2014, en %)*

Année	Bruxelles- Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Flandre
1996	37,5	10,8	20,5	11,64	2,6	7,7	9,4
1997	38,1	10,6	18,9	12,9	2,7	8,3	8,4
1998	37,2	10,2	20,4	12,1	2,9	8,4	8,8
1999	35,3	9,2	19,9	14,7	3,2	8,6	9,2
2000	37,7	9,3	18,7	15,4	2,9	8,5	7,5
2001	37,7	8,8	19,1	14,6	3,9	8,6	7,2
2002	34,0	9,7	22,5	12,8	3,3	9,1	8,6
2003	37,9	9,5	20,9	12,0	3,6	8,5	7,6
2004	38,3	10,1	20,4	12,8	3,4	7,4	7,7
2005	37,2	12,8	17,5	13,8	3,9	7,9	6,9
2006	35,4	12,5	17,8	14,7	3,6	8,4	7,6
2007	34,0	13,7	16,7	15,8	3,3	9,1	7,3

Année	Bruxelles- Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Flandre
2008	34,7	13,1	17,4	14,8	3,4	9,2	7,5
2009	35,7	12,5	17,9	14,7	3,2	8,6	7,5
2010	34,2	12,5	17,2	14,1	3,4	10,2	8,5
2011	34,1	13,4	16,3	14,6	3,2	9,7	8,7
2012	35,3	13,8	15,8	14,4	3,3	9,3	8,2
2013	34,8	13,9	15,6	14,2	3,2	9,6	8,7
2014	35,9	14,4	15,4	13,9	3,2	8,8	8,5
<i>Pop. CFB</i>	23,8	8,3	25,6	23,3	5,9	10,3	

De cette comparaison, il ressort d'abord une surreprésentation des étudiant·e·s de la Région de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon. Ce sont aussi les deux zones où l'offre universitaire en sciences politiques est particulièrement dense, avec trois universités (UCL, ULB, et USL-B). À l'inverse, la part des étudiant·e·s des provinces du Hainaut et de Liège est nettement plus basse que le poids démographique de ces provinces. Ces chiffres ont peu évolué au fil des années. Cela renvoie aux constats déjà posés à de nombreuses reprises pour l'ensemble des universités d'un déficit d'inscriptions dans les zones socio-économiques moins avantagées et là où l'offre d'enseignement universitaire est moins dense, comme en Hainaut. Enfin, un dernier élément marquant du Tableau 18 est la part non négligeable des étudiant·e·s domicilié·e·s en Flandre (un peu moins de 10 %), en rappelant qu'il peut s'agir de personnes dont la langue maternelle est le néerlandais mais aussi de personnes dont la langue maternelle est le français (francophones de Flandre).

Ces données sur la province de domicile sont également disponibles par université. Elles permettent de mieux cerner si le recrutement des différentes institutions se fait ou non dans une zone géographique relativement concentrée. Il n'est pas possible de présenter cette information par université pour toutes les années. Comme pour l'âge des étudiant·e·s, nous présentons uniquement la situation en début (1995-1996) et en fin de période (2013-2014) au Tableau 19.

**Tableau 19 : Province de domicile des étudiant·e·s inscrit·e·s en sciences
politiques en Communauté française de Belgique, domicilié·e·s
en Belgique, par université (1995-1996 et 2013-2014, en %)**

Année	Bruxelles- Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxem- bourg	Namur	Flandre
UCL 1996	12,7	14,3	46,7	5,4	3,1	9,7	8,1
UCL 2014	11,0	30,9	30,0	6,5	5,0	11,3	5,4
ULB 1996	54,6	11,6	14,6	2,7	1,9	3,4	11,3
ULB 2014	58,9	8,2	12,5	3,8	1,4	3,5	11,8
ULg 1996	0,0	0,0	2,8	87,7	3,8	4,7	0,9
ULg 2014	0,0	0,0	0,8	88,3	8,5	2,0	0,4
UNamur 1996	4,3	5,7	12,9	14,3	5,7	51,4	5,7
UNamur 2014	1,5	3,6	18,1	10,1	5,8	60,1	0,7
USL-B 1996	37,5	10,8	20,5	11,6	2,6	7,7	9,4
USL-B 2014	62,3	13,3	5,7	2,3	0,0	2,1	14,3

En 1995-1996, la répartition des étudiant·e·s par province de domicile et par université permet de distinguer trois types d'universités. Le premier est celui des institutions où le recrutement est quasi exclusivement local. C'est le cas pour l'ULg avec 88 % des inscrit·e·s en sciences politiques domicilié·e·s en province de Liège. Viennent ensuite les universités à base principalement locale. Plus de la moitié des étudiant·e·s y viennent de la province (ou région) où est implantée l'université. C'est le cas de l'ULB et de l'UNamur. Enfin, l'UCL et l'USL-B ont une base de recrutement qui se situe principalement en dehors de leur zone d'implantation. Autour d'un tiers de leurs étudiant·e·s en sciences politiques viennent respectivement du Brabant wallon et de Bruxelles.

Cet état des lieux va toutefois significativement évoluer en près de deux décennies. Toutes les universités vont avoir un ancrage local plus nettement marqué. Le plus frappant est l'évolution de la situation à l'UCL et à l'USL-B. Dans cette dernière, le recrutement devient essentiellement bruxellois. 62 % des inscrit·e·s en sciences politiques sont domicilié·e·s en Région de Bruxelles-Capitale. S'y ajoute une part important d'étudiant·e·s domicilié·e·s en Flandre (14 %) qui viennent en fait dans leur immense majorité (91 %) du Brabant flamand tout proche. L'UCL reste la seule université qui ne compte pas une majorité de ses étudiant·e·s domicilié·e·s dans sa province d'implantation. Toutefois, les étudiant·e·s du Brabant wallon deviennent le groupe le plus important (31 %) et double son poids par rapport à 1995-1996. À l'ULB et à l'UNamur, le recrutement à base locale devient également plus marqué, même si c'est dans une moindre mesure (respectivement 59 % et 60 %). Enfin, le recrutement presque exclusivement liégeois de l'ULg se confirme (88 %). Ces évolutions entre 1995-1996 et 2013-2014 font écho de façon intéressante à l'évolution du cadre réglementaire et légal du paysage universitaire en Communauté française de Belgique (voir ci-dessus section 2.2.1.). La volonté du législateur d'aller vers des universités plutôt ancrées localement que dans des réseaux confessionnels et philosophiques est en phase avec l'évolution du recrutement des étudiant·e·s en sciences politiques dans les différentes universités.

5. Conclusion

En introduction du chapitre, nous annonçons que le portrait que nous allons dresser de l'évolution des études en sciences politiques en Communauté française de Belgique sur les deux dernières décennies devait être lu en l'articulant à quatre mots-clés qui résument, d'après nous, les transformations observées. Ces quatre mots-clés sont croissance, spécialisation, autonomisation, et internationalisation.

La croissance est la première caractéristique marquante des deux décennies écoulées pour l'enseignement de la science politique dans les programmes en sciences politiques en Belgique francophone. Cette croissance s'est marquée surtout à deux niveaux : les populations étudiantes et l'offre de programmes de premier et deuxième cycles. Sur le premier aspect, nous avons observé presque un doublement (+84,3 %) des inscriptions en sciences politiques toutes universités confondues. Celui-ci est partiellement à relier à l'allongement des études suite au décret « Bologne » mais va au-delà de ce seul effet mécanique. La croissance de la population étudiante en sciences politiques est d'ailleurs nettement supérieure à celle observée pour toutes les disciplines universitaires confondues (+50,5 %). L'autre élément de croissance est l'offre de programmes. En premier cycle, l'offre est demeurée stable et uniforme. Le premier cycle est toujours identique dans toutes les universités belges francophones ; les Bacheliers en sciences politiques, orientation générale, ont simplement pris le relais des Candidatures en sciences politiques, avec des « Minimas Doyens » qui donnent un socle commun au contenu de ces études. En revanche, en deuxième cycle, le passage aux masters a conduit à une démultiplication des orientations. En 1996-1997, le choix se faisait essentiellement entre des Licences en sciences politiques, en relations internationales et en affaires publiques/administration publique. La diversité de l'offre n'arrivait qu'ensuite, dans les DEC, DES et DEA proposés. Avec le passage au système Bologne (3+2), les spécialisations ont été intégrées directement dans les masters. Les jeunes diplômé·e·s d'un premier cycle en sciences politiques peuvent rester au sein des départements de science politique des différentes universités de la Communauté française de Belgique et avoir une bien large palette de choix. Il y a d'abord le choix entre des Masters 60 et des

Masters en 120 crédits, puis entre les sciences politiques, orientation générale et orientation relations internationales, l'administration publique et les études européennes.

Surtout, à l'intérieur de ces masters, les universités ont multiplié les domaines et champs de spécialisation. La spécialisation est précisément notre deuxième mot-clé. Les études offertes en sciences politiques amène bien plus rapidement les étudiant·e·s à se spécialiser, à choisir dans quel champ de la discipline, sur quelles thématiques ou sur quelles aires géographiques ils ou elles vont travailler. La spécialisation se marque également dans une troisième grande évolution : l'autonomisation de la discipline.

Il y a deux décennies, les études en sciences politiques laissaient assez peu de place à l'enseignement de la science politique, qui était alors fort marquée par la théorie politique entendue au sens large. C'était particulièrement le cas en premier cycle. La proportion de cours spécifiquement de science politique tournait autour des 10 %, sauf à l'ULB. Deux décennies plus tard, l'enseignement de la science politique pèse nettement plus. Il compte pour en moyenne un tiers des cursus de premier cycle. Cette « politologisation » se marque également dans les efforts consentis par les enseignant·e·s pour institutionnaliser les enseignements de base de la discipline. Cela s'est notamment traduit dans la publication de manuels d'introduction et de méthodes spécifiquement pour l'enseignement de la « science politique », au singulier.

Enfin, la dernière évolution marquante est l'internationalisation. Elle se donne d'abord à voir dans le contenu des cours et des programmes. Les cursus multilingues (français, néerlandais, anglais) se multiplient. Les mobilités étudiantes sont favorisées dans toutes les universités. Et le profil des étudiant·e·s se diversifie. Plus d'un quart des inscrit·e·s dans les cursus de sciences politiques sont d'une autre nationalité que belge. Cette internationalisation fait d'ailleurs écho à celle de l'internationalisation de la recherche mais également des trois autres mots-clés qui sont soulignés dans le chapitre suivant de ce livre consacré à 20 années de recherche en science politique en Belgique francophone.

RÉFÉRENCES

Textes règlementaires (par ordre chronologique)

- Décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques (décret « Grades »).
- Arrêté du 20 mars 1996 du Gouvernement de la Communauté française fixant les qualifications des grades académiques qui sanctionnent les études de base de 1^{er} et de 2^e cycles ainsi que les qualifications du grade académique de docteur conféré après la soutenance d'une thèse (arrêté « Grades »).
- Décret du 14 novembre 2002 créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française (décret « Qualité 1 »).
- Décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française (décret « Qualité 2 »).
- Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités (décret « Bologne »).
- Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret « Paysage »).
- Déclaration de Bologne, version en français :
https://www.hesge.ch/geneve/sites/default/files/Documents/HES_SO_Geneve/Textes_legaux/declarationbologne.pdf.

Publications scientifiques

- Balzacq, T., Baudewyns, P., Jamin, J., Legrand, V., Paye, O., et Schiffino, N., *Fondements de science politique*, Louvain-La-Neuve, De Boeck, 2014.
- Cantelli, F., Paye, O., et Cartuyvels, Y. (dir.) , *Star Academy : un objet pour les sciences humaines*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, coll. « Travaux et recherches », n° 50, 2004, p. 65-89.
- Coman, R., Crespy, A., Louault, F., Morin, J.-F., Pilet, J.-B., et van Haute, E., *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2016.
- Delwit, P., *Introduction à la science politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2^e édition, 2015.

- De Winter, L., Frogner, A.-P., Dezeure, K., Berck, A.-S., et Brans, M., « Belgium: From One to Two Political Science », in H.-D. Klingemann (dir.), *The State of Political Science in Western Europe*, Opladen & Farmington Hills, Barbara Budrich Publishers, 2007, p. 57-71.
- Frogner, A.-P., et De Winter, L., avec la collaboration de N. Schiffino, « La science politique en Belgique », in J.-L. Quermonne (dir.), *La science politique en Europe*, Paris, Institut d'études politiques, 1996, p. 133-156.
- Molitor, M. et Charlier, J.-E., « L'échec du projet de fusion au sein de l'Académie universitaire Louvain », *Courrier hebdomadaire, CRISP*, n° 2269-2270, 2015.

LA RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE EN BELGIQUE FRANCOPHONE : REGARDS RÉTROSPECTIF ET PROSPECTIF

Emilie Van Haute

Virginie Van Ingelgom¹

La recherche est un des moteurs du développement d'une discipline. En la matière, la recherche en science politique s'est graduellement autonomisée et diversifiée dans ses objets d'études. Sur le plan institutionnel, la recherche est une compétence à la fois fédérale et des Communautés et des Régions². Si le niveau fédéral dispose de certaines compétences en matière de recherche scientifique, la compétence primaire revient en fait aux Communautés et aux Régions. Les Régions, auxquelles sont confiés les domaines de l'économie, de l'énergie, des travaux publics, du transport et de l'environnement, sont en charge de la recherche appliquée, du développement technologique et de l'innovation. Les Communautés sont compétentes en matière de recherche fondamentale. Nous centrerons ce chapitre sur la recherche fondamentale et donc sur ce dernier niveau. En Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles, la recherche scientifique fondamentale mobilise essentiellement deux types d'acteurs majeurs : les universités, d'une part, et le Fonds de la recherche scientifique-FNRS, d'autre part. La science politique

.....

1 Les auteures tiennent à remercier très chaleureusement Océane Crabbé pour la collecte des données liées à la recherche doctorale présentées dans ce chapitre. La tâche ne s'est pas révélée aisée, et sa persévérance s'est révélée un atout indispensable. Elles remercient également Alban Versailles pour la collecte des données liées aux mandats et projets F.R.S.-FNRS, et Émilien Paulis pour son travail sur l'analyse des données liées aux publications.

2 C'est l'article 6bis de la Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 qui fixe les attributions respectives en ce domaine.

se mène donc au sein des institutions universitaires, et en particulier, au sein des départements de science politique³.

En vue d'offrir un tour d'horizon, nous consacrons une première section à un état des lieux approfondi de l'évolution de la recherche en science politique en Belgique francophone ces 20 dernières années (1996-2016). À partir de ce regard rétrospectif, une seconde section adopte ensuite un regard prospectif et s'interroge sur les enjeux liés à la recherche pour les 20 prochaines années.

1. Évolution de la recherche en science politique en Belgique francophone (1996-2016)

Afin de proposer un regard rétrospectif sur l'évolution de la recherche en science politique menée en Belgique francophone ces 20 dernières années, nous proposons une analyse longitudinale sur trois dimensions essentielles de la recherche : la question des ressources qui lui sont dédiées tant du point de vue des moyens financiers qu'humains, l'enjeu de la production scientifique sous forme de publications, et enfin la dimension de rayonnement national et international et de visibilité de la recherche produite.

1.1. *La recherche en science politique, une question de ressources*

La recherche en science politique, comme toute autre science sociale, repose principalement sur des ressources humaines – même si des ressources matérielles lui sont également nécessaires. De ce point de vue, les thèses de doctorat représentent sans nul doute la force vive de la recherche, à laquelle s'ajoutent les projets de recherche poursuivis par les chercheur·e·s permanent·e·s – académiques ou mandataires du F.R.S.-FNRS. Dans cette première partie, nous proposons donc de

.....

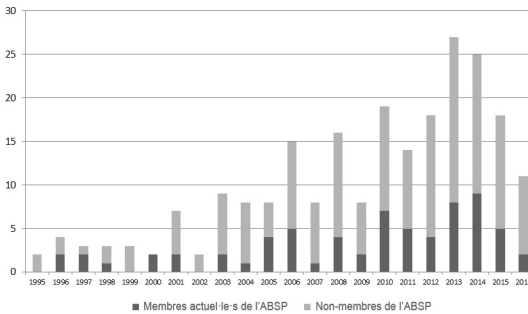
3 D'autres centres de recherche indépendants des universités complètent le paysage de la recherche scientifique de la science politique belge francophone dont notamment le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) ou le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP).

revenir tour à tour sur une analyse des thèses défendues en science politique depuis la création de l'ABSP et ensuite sur une analyse des projets financés par le F.R.S.-FNRS, principale institution de financement de la recherche fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles⁴.

1.1.1. La recherche doctorale, moteur de la recherche en science politique

En 1996, Frogner et De Winter soulignaient le très faible nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s ou de diplômé·e·s du doctorat dans la discipline (Frogner et De Winter, 1996). En effet, en 1995-1996, soit l'année précédant l'établissement de l'ABSP, la Communauté française comptait 59 inscrit·e·s au doctorat (UCL : 19, ULB : 36, ULg : 4). Le nombre de diplômé·e·s était quant à lui réduit à un à trois par année académique sur la période 1989-1994. La Figure 1 présente les données du nombre de diplômé·e·s de doctorat en science politique entre 1995 et 2016.

Figure 1 : Diplômes de doctorat en science politique délivrés en Fédération Wallonie-Bruxelles (1995-2016)



Source : Données propres récoltées auprès des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCL, ULB, ULg, FUCaM/UCL-Mons, FUSL/USL-B, et FUNDP/UNamur).

Note : Le diplôme délivré couvre souvent les champs des sciences sociales et politiques. Cependant, seules les thèses de doctorat en science politique ont été incluses, la définition de ce qui relève du champ de la science politique étant laissée

.....

4 Cette perspective exclut donc les projets bénéficiant d'un financement européen, de la politique scientifique fédérale belge (Belspo), ou des universités et centres de recherche eux-mêmes.

Si l'on se réfère à ce graphique, on peut tout d'abord noter que la tendance observée par Frogner et De Winter se poursuit jusqu'au début des années 2000. En effet, entre 1995 et 2002 – à l'exception notable de l'année 2001 – diplômé-e-s au doctorat en science politique ne dépasse pas le nombre de cinq pour l'ensemble des universités francophones. La situation évolue cependant radicalement à partir du milieu des années 2000. À partir de ce moment, le nombre de thèses de doctorat en science politique par an oscille entre une dizaine et une vingtaine pour toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles confondues. Les années 2013 et 2014 semblent même marquer une nouvelle tendance à la hausse avec pas moins de 25 diplômes de docteur-e en science politique décernés par an.

Du point de vue de notre association, le Tableau 1 est intéressant puisqu'il permet de mettre en évidence une sorte de fidélité ou de socialisation de ses membres. En effet, une part non négligeable – certes variable en fonction des années – des docteur-e-s en science politique restent encore aujourd'hui membres de l'ABSP. Sur l'ensemble de la période considérée, sur les 230 thèses de doctorat soutenues en science politique, 96 l'ont été par des -ancien.ne membres de l'ABSP soit 42 % d'entre elles. L'ULg et l'USL-B se révèlent proportionnellement être un réservoir privilégié de membres pour notre association puisque plus de la moitié de leurs docteur-e-s en science politique sont des membres de l'ABSP, cette proportion étant respectivement de 47 % pour l'ULB, 28 % pour l'UCL et 19 % pour l'UCL-Mons, anciennement FUCaM.

**Tableau 1 : Nombre de diplômes de doctorat en science politique
délivrés en Fédération Wallonie-Bruxelles (1995-2016)**

	UCL	ULB	ULg	FUCaM > UCL- Mons	FUNDP > UNamur	FUSL > USL-B	Total
Non-membres de l'ABSP	47	59	14	13	0	1	134
Ancien-ne-s membres de l'ABSP	4	14	2	2	1	1	24
Membres actuel-le-s de l'ABSP	14	39	15	1	0	3	72
Total des diplômé-e-s	65	112	31	16	1	5	230
Pourcentage de membres de l'ABSP (ancien-ne-s + actuel-le-s)	27,7	47,3	54,8	18,7	100,0	80,0	41,7

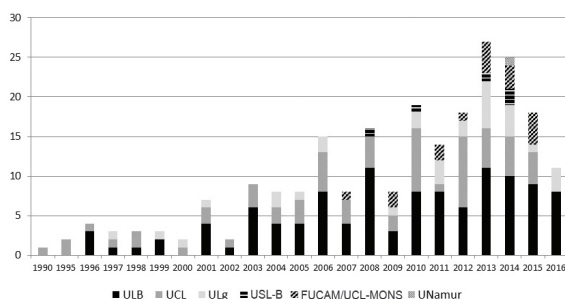
Source : Données propres récoltées auprès des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Note : Seules les thèses de doctorat en science politique ont été incluses, la définition de ce qui relève du champ de la science politique étant laissée à l'appréciation de l'université fournissant les données.

1.1.2. Quelques caractéristiques de la recherche doctorale en science politique

L'évolution de la recherche en science politique mesurée à l'aune du nombre de thèses de doctorat défendues annuellement présente donc une tendance très clairement à la hausse. Dans cette section, nous proposons à présent de caractériser cette évolution. Nous revenons ainsi tour à tour sur l'évolution par institution universitaire, en termes de langue de publication et de genre. Si l'on se tourne tout d'abord du côté des institutions universitaires, d'importantes différences sont à noter. La Figure 2 présente le nombre de thèses soutenues par institution entre 1995 et 2016.

Figure 2 : Répartition des diplômes de doctorat en science politique délivrés en Fédération Wallonie-Bruxelles par université (1995-2016)



Source : Données propres récoltées auprès des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

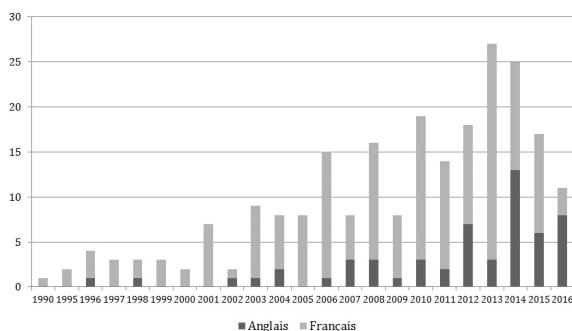
Note : Le diplôme délivré couvre souvent les champs des sciences sociales et politiques. Cependant, seules les thèses de doctorat en science politique ont été incluses, la définition de ce qui relève du champ de la science politique étant laissée à l'appréciation de l'université fournissant les données.

Tout d'abord, l'ULB se distingue par un nombre très important de diplômes délivrés au cours de la période étudiée, avec 112 diplômes de doctorat en science politique, contre 65 pour l'UCL et 31 pour l'ULg. Les ex-FUCaM – aujourd'hui UCL-Mons – ainsi que l'USL-B et l'UNamur sont entrés plus tard dans la danse puisque, selon les données récoltées, les premiers diplômes de doctorat délivrés par ces institutions universitaires l'ont été respectivement en 2007, 2008, et 2014. Ainsi, si l'évolution du nombre de diplômé·e·s peut être expliquée pour partie

par l'augmentation du nombre d'institutions diplômantes, la tendance à la hausse est un phénomène qui traverse l'ensemble de ces institutions.

Une autre évolution notable caractérise également la recherche doctorale en science politique : une nette augmentation du nombre de thèses rédigées en anglais. La Figure 3 illustre très clairement cette tendance. On peut noter qu'entre 1995 et 2005, seules six thèses de doctorat ont été rédigées en anglais. À partir de 2010, on constate une nette augmentation du nombre relatif de thèses en langue anglaise. Entre 2010 et 2016, ce sont 42 thèses qui ont été défendues en anglais contre 47 en langue française. Renforçant encore cette tendance, en 2016, huit thèses sur les onze soutenues avant juillet l'ont été en anglais. Cette évolution peut s'expliquer pour partie par l'internationalisation du profil des doctorant-e-s en Fédération Wallonie-Bruxelles, impliquant que la langue commune entre promoteur/trice et doctorant-e soit pour certain-e-s l'anglais, et pour partie par un choix stratégique des doctorant-e-s et/ou promoteurs/trices eux-mêmes souhaitant une intégration dans un milieu académique largement dominé par l'anglais, ou une traduction aisée des résultats de la recherche doctorale en publications scientifiques dans des revues internationales anglophones.

Figure 3 : Langue de rédaction des thèses de doctorat en science politique (1995-2016)

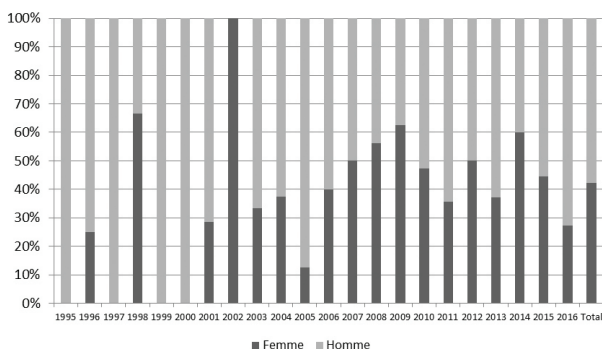


Source : Données propres récoltées auprès des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Note : Le diplôme délivré couvre souvent les champs des sciences sociales et politiques. Cependant, seules les thèses de doctorat en science politique ont été incluses, la définition de ce qui relève du champ de la science politique étant laissée à l'appréciation de l'université fournissant les données.

Enfin, la féminisation de la recherche doctorale est la dernière évolution sur laquelle nous aimerions revenir. La Figure 4 présente la répartition par genre des diplômé-e-s en science politique par année. Au cours de la période étudiée, on assiste avec des différences annuelles à une augmentation du pourcentage de femmes diplômées d'un doctorat en science politique. Si le pourcentage augmente pour osciller autour des 50 % au cours des cinq dernières années, le nombre absolu de femmes diplômées a quant à lui augmenté plus nettement encore. Au cours de la dernière décennie, entre 2006 et 2016, le pourcentage de thèses soutenues par des femmes était de 46 %, avec 83 thèses sur 179 soutenues par des femmes. La situation est donc très différente de celle enregistrée entre 1995 et 2005, où sur 51 thèses de doctorat défendues, seules 14 étaient de la plume d'une femme, soit un pourcentage d'à peine 27 %. En 2014, sur 25 diplômes de doctorat décernés, 15 l'ont été à des femmes.

Figure 4 : Répartition des diplômé-e-s d'un doctorat en science politique par genre (1995-2016)



Source : Données propres récoltées auprès des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Note : Le diplôme délivré couvre souvent les champs des sciences sociales et politiques. Cependant, seules les thèses de doctorat en science politique ont été incluses, la définition de ce qui relève du champ de la science politique étant laissée à l'appréciation de l'université fournissant les données.

1.1.3. Le financement de la recherche en science politique

Si l'essentiel de la recherche s'effectue dans les universités, et en particulier au sein des départements de science politique et au sein des centres de recherche indépendants, le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS, devenu le Fonds de la recherche scientifique-FNRS, F.R.S.-FNRS) joue quant à lui un rôle important dans la structuration et le développement de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, depuis 1928 – date de sa création – le F.R.S.-FNRS finance des mandats de chercheur·e mais également des instruments tels que les crédits et projets de recherche. L'ensemble des chercheur·e-s engagé·e-s via les mandats et les outils reste cependant affecté aux différentes universités. Si d'autres organismes de financement jouent également un rôle important, à l'image de la Région Wallonne, de la Région bruxelloise, de l'Union européenne ou des universités elles-mêmes, il nous apparaît que mettre la focale sur le F.R.S.-FNRS permet néanmoins de préciser la place de la science politique dans l'univers de la recherche en sciences sociales et d'en comprendre certaines évolutions récentes.

Le F.R.S.-FNRS lance plusieurs appels par an. Parmi les outils de financement mis à disposition des chercheur·e-s, on peut distinguer les mandats des instruments. Nous proposons d'établir un état des lieux pour chacune de ces deux catégories en revenant plus précisément sur la situation de la science politique en particulier dans le paysage de la recherche, tout en contextualisant par rapport à la situation générale au niveau du F.R.S.-FNRS afin d'esquisser les évolutions générales que connaît le financement de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous analysons ici les nouveaux projets financés par le F.R.S.-FNRS dans le cadre des appels Mandats et Crédits/Projets depuis 2011 jusqu'en 2016⁵.

Au sein du F.R.S.-FNRS, les mandats et projets de science politique sont évalués par la commission « SHS-1 sociologie, socio-anthropologie, science politique, communication ». À cette commission s'est ajouté en 2012 le Fonds pour la recherche en sciences humaines (FRESH) qui attribue également des bourses doctorales. En vue de repérer les projets de science politique,

.....

5 Il s'agit des données mises à disposition par le F.R.S.-FNRS sur son site Internet.

notre recherche s'est axée sur les quatre champs descripteurs suivants : « Systèmes politiques, légitimité de la gouvernance », « Démocratie », « Intégration européenne » et « Transformation des sociétés, démocratisation, mouvements sociaux »⁶. Un même mandat ou projet pouvant opter pour plusieurs champs descripteurs, nous n'avons évidemment retenu qu'une seule fois chaque mandat ou projet.

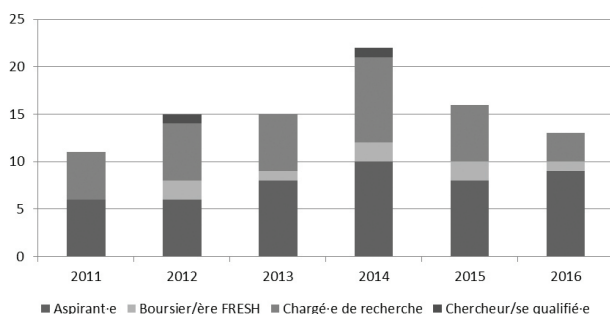
Du côté des mandats, trois catégories existent : le mandat d'aspirant-e (bourse doctorale de deux fois deux ans), le mandat de chargé-e de recherches (bourse postdoctorale pour des chercheur-e-s postdoctoraux en début de carrière) et enfin le mandat de chercheur-e qualifié-e (poste définitif de chercheur-e)⁷. Pour la période étudiée, donc entre 2011 et 2016, 47 mandats d'aspirant-e, 35 mandats de chargé-e de recherches et 2 mandats de chercheur-e qualifié-e, relèvent d'au moins un des quatre champs descripteurs retenus. La Figure 5 détaille l'évolution de l'attribution de ces mandats sur la période étudiée.

.....

6 Lors du dépôt des dossiers, tout-e candidat-e doit choisir une liste de plusieurs champs descripteurs pré-encodés en vue de préciser l'objet de son projet de recherche.

7 À noter qu'en 2014, un appel pour des logisticien-ne-s de recherche avait été lancé. Cependant, celui-ci n'a pas été reconduit depuis. Aucun mandat temporaire de logisticien-ne de recherche n'a été octroyé en science politique à l'occasion de cet appel. Le nombre de logisticien-ne-s était par ailleurs relativement réduit puisque pour cet unique appel, seuls dix mandats ont été financés, toutes disciplines confondues.

**Figure 5 : Nombre de mandats en science politique,
F.R.S.-FNRS (2011-2016)**



Source : Données propres récoltées via la base de données du F.R.S.-FNRS.

Note : Ont été catégorisés comme relevant de la science politique les mandats de chercheur-e mentionnant au moins un des champs descripteurs suivants :

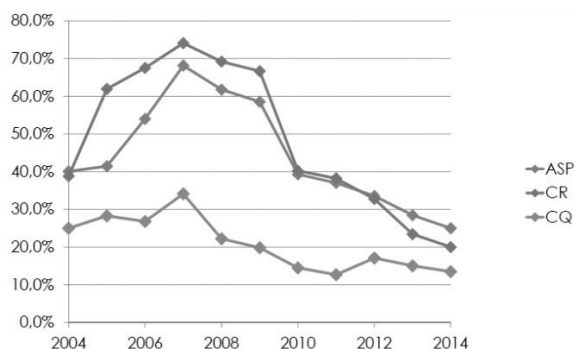
« Systèmes politiques, légitimité de la gouvernance », « Démocratie », « Intégration européenne » et « Transformation des sociétés, démocratisation, mouvements sociaux ».

De manière générale, on peut noter une augmentation du nombre de mandats obtenus en science politique de 2011 à 2014, cette dernière année étant une année assez remarquable de ce point de vue avec un total de 20 mandats F.R.S.-FNRS et 2 bourses FRESH attribués au total à la science politique. Le nombre d'aspirant-e-s augmente sensiblement également au fil du temps avec une moyenne annuelle de huit bourses au cours de la période pour laquelle nous disposons des données. Au cours de cette même période, la moyenne annuelle pour les chargé-e-s de recherches avoisine quant à elle les six mandats par an. Le nombre de chercheurs qualifiés est par contre assez faible (2 sur la période). À ces mandats s'ajoutent les mandats de boursiers FRESH. Depuis sa création en 2012, le nombre de mandats attribués pour la science politique par ce fonds spécial a été respectivement de deux en 2012, un en 2013, deux en 2014, deux en 2015 et un en 2016.

Si nous ne disposons pas des chiffres de candidatures pour la science politique uniquement, ces résultats doivent néanmoins se lire à la lumière d'une augmentation massive du nombre de candidatures aux mandats FNRS. On assiste en effet depuis 2010 à une inflation du nombre de candidatures déposées toutes disciplines confondues. Le nombre de candidatures pour les

aspirant-e-s a doublé en dix ans, passant de 240 en 2005 à 490 en 2015, alors que celui des chargé-e-s de recherches a quant à lui plus que triplé, passant de 150 à 500 au cours de la même période. Cette évolution a immanquablement eu un effet sur les taux de succès aux différents mandats. En effet, comme l'illustre très clairement la Figure 6, on assiste depuis 2007 à une décroissance constante des taux de succès aux mandats F.R.S.-FNRS, toutes disciplines confondues.

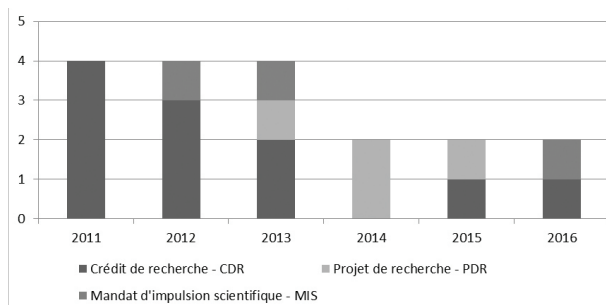
*Figure 6 : Taux de succès aux mandats F.R.S.-FNRS
toutes disciplines confondues (2004-2014)*



Source : Présentation de Véronique Halloin, secrétaire générale du F.R.S.-FNRS Louvain-La-Neuve, 2015.

Si l'on se tourne à présent du côté des instruments, trois financements existent du côté des sciences sociales : le crédit de recherche, le projet de recherche et le mandat d'impulsion scientifique. La Figure 7 présente l'évolution pour ces instruments entre 2011 et 2016. Globalement, on constate une diminution de moitié entre les trois premières années considérées et les deux dernières. À nouveau, cette évolution nécessite d'être contextualisée. Toutes disciplines confondues, le nombre de demandes était de 170 en 2012 contre 154 en 2014 pour un crédit de recherche, de 252 en 2012 et 304 en 2014 pour les projets de recherche et de 38 en 2012 et 39 en 2014 pour les mandats d'impulsion scientifique. La diminution enregistrée en 2014 peut ainsi sans doute être comprise par une diminution du nombre de candidatures pour l'instrument crédit de recherche.

Figure 7 : Nombre de crédits et projets de recherche attribués en science politique, F.R.S.-FNRS (2011-2016)



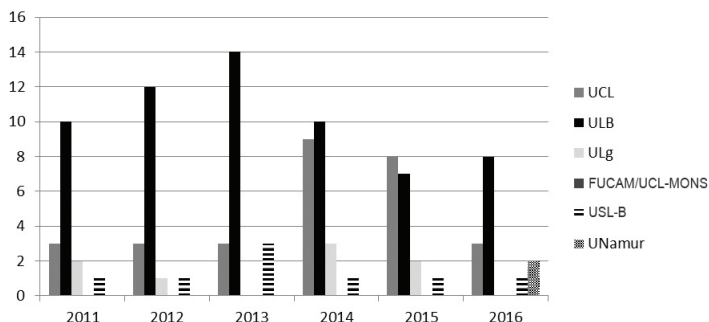
Source : Données propres récoltées via la base de données du F.R.S.-FNRS.

Note : Ont été catégorisés comme relevant de la science politique les mandats de chercheur-e mentionnant au moins un des champs descripteurs suivants :

« Systèmes politiques, légitimité de la gouvernance », « Démocratie »,
« Intégration européenne » et « Transformation des sociétés, démocratisation, mouvements sociaux ».

Si l'on considère à présent la répartition par institution universitaire au cours de toute la période étudiée, pour l'ensemble des mandats et instruments, des différences claires émergent. La Figure 8 montre en effet que de 2011 à 2013, l'ULB se place très largement en tête, récoltant 36 mandats et projets sur les 53 attribués à la science politique au cours de ces trois années. En 2014 et 2015, l'UCL et l'ULB remportent une part quasi égale des financements attribués.

Figure 8 : Nombre de mandats, crédits et projets de recherche attribués en science politique F.R.S.-FNRS par université (2011-2016)



Source : Données propres récoltées via la base de données du F.R.S.-FNRS.

Note : Ont été catégorisés comme relevant de la science politique les mandats de chercheur-e mentionnant au moins un des champs descripteurs suivants :

« Systèmes politiques, légitimité de la gouvernance », « Démocratie », « Intégration européenne » et « Transformation des sociétés, démocratisation, mouvements sociaux ».

Il faut par ailleurs noter que seule l'université de rattachement du promoteur principal est prise en compte. Dans le cas de co-promotions interuniversitaires, nous n'avons pas ajouté la seconde institution de rattachement.

1.2. La recherche en science politique, pour quels résultats ?

Le développement de la science politique en termes de ressources s'est accompagné d'un développement de la production scientifique, que ce soit directement sous l'égide de l'ABSP et des institutions qui la composent, ou indirectement via les publications de ses membres dans des revues ou maisons d'édition nationales ou à l'international.

En termes de publications propres, l'institutionnalisation progressive de l'ABSP l'a amenée à mettre sur pied une collection intitulée « Science politique » en partenariat avec les éditions Academia-L'Harmattan (auparavant Academia-Bruylant). Initiée en 2000, elle compte à ce jour dix-neuf ouvrages, soit un rythme moyen d'un ouvrage par an.

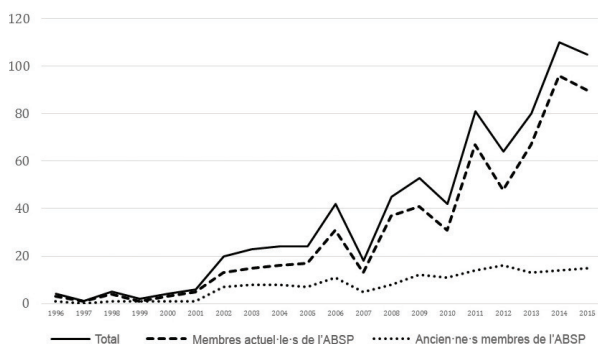
Les institutions composant l'ABSP gèrent pour leur part des revues dont chacune possède une identité bien marquée. Ainsi, le CRISP publie le *Courrier hebdomadaire* (40 numéros par an),

mais aussi des Dossiers et des ouvrages, ayant pour objet l'étude de la décision politique en Belgique et dans le cadre européen. Pour sa part, l'UCL gère la *Revue internationale de politique comparée* (RIPC) en collaboration avec les IEP d'Aix-en-Provence, de Bordeaux et de Lille, et avec l'Université catholique de Lille. Cette publication trimestrielle publie « des articles originaux en langue française et de caractère comparatif, susceptible de contribuer au développement de l'analyse des phénomènes politiques ». Enfin, la revue *Fédéralisme Régionalisme* gérée à l'ULg, fondée en 1989 et ravivée en 1999, publie un volume par an en *open access* sur des thématiques touchant « (aux) dynamiques politiques et (aux) structures des systèmes complexes : États régionaux ou fédéraux, mais aussi organisations internationales ou supranationales ».

Pour ce qui est des publications des membres de l'association, la Figure 9 retrace l'évolution du nombre de publications des membres de l'ABSP depuis sa création, telles que recensées dans la base de données Scopus. Cette base de données n'est certes pas exhaustive. En particulier, elle présente un biais clair de surreprésentation des articles scientifiques au détriment des ouvrages. Ces biais sont néanmoins constants dans le temps, et une analyse longitudinale permet d'avoir un aperçu certes incomplet mais néanmoins intéressant de l'évolution de la production scientifique indirecte de l'ABSP à travers l'activité de ses membres.

La Figure 9 distingue les publications des membres actuelles des publications des ancien-ne-s membres de l'association (base : août 2016). Sur l'ensemble de la période, Scopus recense pas moins de 804 publications de l'ensemble des membres de l'association. La Figure 9 fait état d'une croissance importante sur la période considérée. Si, durant ses dix premières d'années d'existence, le nombre de publications recensées des membres de l'ABSP plafonne autour d'une vingtaine par an, ce nombre dépasse la barre des 50 à la fin des années 2000, et celle des 100 en 2014.

Figure 9 : Évolution du nombre de publications des membres de l'ABSP (1996-2015)



Source : Scopus, consulté le 24 août 2016

Note : N = 804 (523 articles, 123 chapitres d'ouvrages, 60 recensions, 25 ouvrages, 73 autres)

Au-delà de ce décompte numérique, l'analyse des revues dans lesquelles les articles recensés sont parus révèle plusieurs constats intéressants (voir Tableau 2). Premièrement, parmi les trente-deux revues comptant au moins cinq publications de membres de l'association sur la période considérée, on compte onze revues de langue française pour vingt-et-une de langue anglaise. Ce ratio reflète bien l'identité francophone de l'ABSP, et il se maintient dans le temps puisque peu de différences apparaissent entre ancien-ne-s membres et membres actuel-le-s. Deuxièmement, au-delà des revues généralistes qui se trouvent dans le haut du tableau (*European Journal of Political Research*, *Revue française de science politique*), les revues reflètent également la diversité des thématiques couvertes par les membres de l'association et ses groupes de travail : ACTION PUBLIQUE ; DÉMOCRATIE ; EUROPE ; ÉLECTIONS, PARTIS POLITIQUES ET OPINION PUBLIQUE ; FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS ; GENRE ET POLITIQUE ; MÉTHODES DE RECHERCHE ; POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE ; QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX ; REGIMEN ; RELATIONS INTERNATIONALES ; THÉORIE POLITIQUE.

Tableau 2 : Nombre de publications par revue (1996-2016)

		Membres actuel-le-s de l'ABSP	Ancien-ne-s membres de l'ABSP	Total
RIPC	Revue internationale de politique comparée	31	8	39
EJPR	European Journal of Political Research	33	0	33
WEP	West European Politics	18	1	19
RFS	Regional and Federal Studies	15	2	17
RFSP	Revue française de science politique	10	5	15
EdS	Education et sociétés	0	12	12
JEPP	Journal of European Public Policy	9	2	11
R	Representation	10	0	10
CI	Critique internationale	5	5	10
RSS	Religion State and Society	9	0	9
RMCUE	Revue du marché commun et de l'Union européenne	9	0	9
JEMS	Journal of Ethnic and Migration Studies	5	4	9
RPVE	Reflets et perspectives de la vie économique	7	2	9
RIS	Revue internationale et stratégique	6	3	9
AP	Acta Politica	8	0	8
PP	Party Politics	8	0	8
ES	Electoral Studies	7	0	7
DS	Droit et société	6	0	6
MD	Mondes en développement	0	6	6
I	Innovation	0	6	6
IPSR	International Political Science Review	6	0	6
RPL	Revue philosophique de Louvain	6	0	6
SP	Social Politics	6	0	6
RECEO	Revue d'études comparatives Est-Ouest	0	6	6
T	Transfer	0	6	6

Tableau 2 : Nombre de publications par revue (1996-2016) (suite)

ERS	Ethnic and Racial Studies	5	0	5
		Membres actuel-le-s de l'ABSP	Ancien-ne-s membres de l'ABSP	Total
JEI	Journal of European Integration	0	5	5
JRR	Journal of Risk Research	0	5	5
JCMS	Journal of Common Market Studies	5	0	5
NQF	Nouvelles questions féministes	0	5	5
PEPS	Perspectives on European Politics and Society	0	0	5

Source : Scopus, consulté le 24 août 2016.

Note : Le tableau inclut les revues dans lesquelles au moins cinq articles ont été publiés par des membres de l'ABSP sur les 20 dernières années. Scopus n'inclut toutefois ni le *Courrier hebdomadaire* du CRISP ni *Fédéralisme Régionalisme*, revues qui accueillent nombre d'articles rédigés par des membres de l'ABSP.

Une autre manière de visualiser cette diversité dans les thématiques est présentée dans la Figure 10. Ce graphique présente une analyse des thématiques de recherche centrales dans les publications des membres de l'ABSP, calculée à partir d'une analyse bibliométrique des titres et abstracts des publications. On y voit là aussi clairement apparaître les thématiques centrales des groupes de travail de l'association : ACTION PUBLIQUE ET EUROPE (en haut et à gauche du graphe) ; DÉMOCRATIE (centre droit) ; ÉLECTIONS, PARTIS, ET OPINION PUBLIQUE (à droite) ; FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (au centre et à gauche) ; GENRE ET POLITIQUE (en bas) ; POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE (en bas à droite) ; QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX (au centre) ; REGIMEN ET RELATIONS INTERNATIONALES (au centre et à gauche) ; ET MÉTHODES DE RECHERCHE (à gauche).

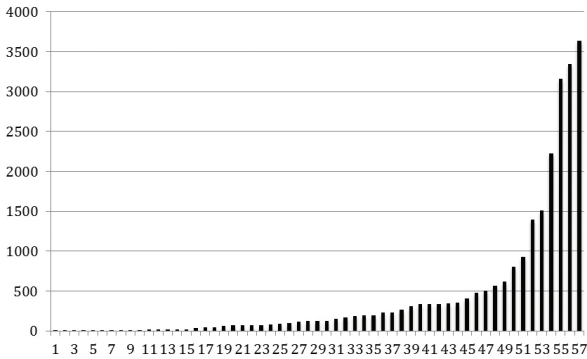
Note : SNA bibliométrique des titres et abstracts des publications des membres de l'ABSP (1996-2016)

Nous mesurons le rayonnement national et international de la recherche produite par les membres de l'ABSP sur deux dimensions centrales. La première a trait au rayonnement des travaux produits par les chercheur·e·s, et la seconde a trait à leur visibilité dans les réseaux internationaux de la discipline. Pour ce qui est du rayonnement des travaux produits par les chercheur·e·s de l'association, ce chapitre reprend trois indicateurs calculés à partir des profils publics des membres de l'ABSP sur Google Scholar. Cette source est certes relativement restreinte, puisque seuls 57 membres (11 ancien·ne·s et 46 actuel·le·s) ont développé un pro-

fil public sur Google Scholar. Elle ne permet pas d'avoir un aperçu général du rayonnement de l'ensemble des membres de l'ABSP. Il s'agit néanmoins d'un outil directement disponible et permettant d'avoir un premier aperçu, à la fois au niveau individuel et collectif.

La Figure 11 présente le nombre absolu de citations de ces 57 membres. En moyenne, les membres de l'ABSP disposant d'un profil Google scholar public comptent 440 citations. Cependant, la Figure 12 met en évidence la forte variation autour de cette moyenne. Elle est tirée vers le haut par 6 membres plus seniors dont le nombre de citations dépasse le millier, et par un nombre plus important de chercheur·e·s plus juniors dont le rayonnement est comparativement plus modeste.

Figure 11 : Nombre de citations recensées des membres de l'ABSP (2016)

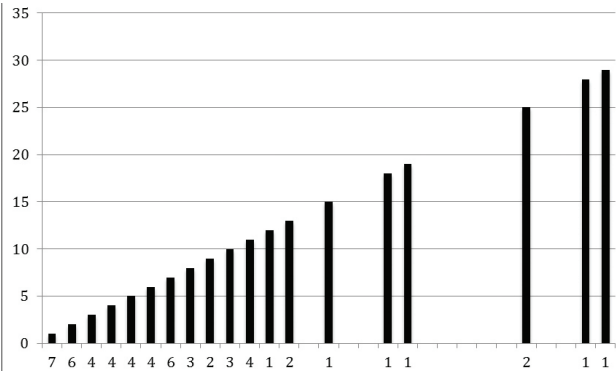


Source : Google Scholar, consulté le 20 août 2016 ; N = 57
(11 ancien-ne-s membres, 46 membres actuel-le-s)

Cette distribution se reflète également dans l'index H des membres (Figure 12). L'index H est un instrument de mesure croisant le nombre de papiers cités et leur nombre de citations. Ainsi, un score de 3 sur l'index indique que le/la chercheur·e a trois publications ayant été citées au moins trois fois. La Figure 11 classe les 57 membres en fonction de leur index H. L'index H recensé le plus haut est de 29. Ce graphique illustre d'une autre manière le constat d'un nombre restreint de chercheur·e·s avec un fort rayonnement international de leurs travaux et un nombre plus important de chercheur·e·s plus juniors dont le

rayonnement est plus modeste, ce qui est logique en raison des stades de carrière différents de ces membres de l'ABSP.

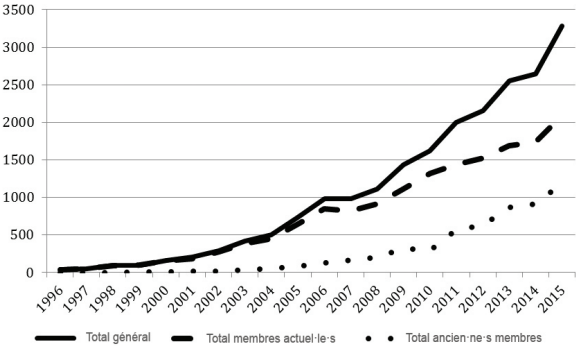
Figure 12 : Index H recensé des membres de l'ABSP (2016)



Source : Google Scholar, consulté le 20 août 2016 ; N = 57
(11 ancien-ne-s membres, 46 membres actuel-le-s)

La Figure 13 considère la question du rayonnement de manière plus agrégée et longitudinale, en présentant par année le nombre total de citations des membres de l'ABSP ayant un profil Google scholar public. On observe une courbe en croissance constante sur la période.

Figure 13 : Évolution du nombre de citations des membres de l'ABSP (1996-2015)



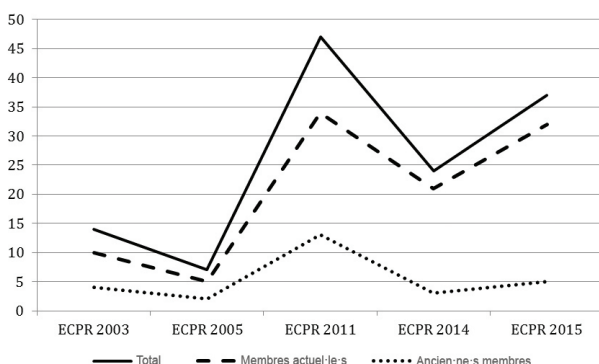
Source : Google Scholar, consulté le 20 août 2016 ; N = 57
(11 ancien-ne-s membres, 46 membres actuel-le-s)

Les conférences académiques de la discipline sont une occasion pour les chercheur·e·s de communiquer et faire connaître leurs travaux. Nous présentons dans ce chapitre des données sur les conférences l'*European Consortium for Political Research (ECPR)*, la principale association européenne de la discipline. L'ECPR organise depuis 2003 une conférence générale⁸. Initialement organisée tous les deux ans, elle est passée à un rythme annuel depuis 2013. La Figure 14 reprend le nombre de membres ayant participé à la conférence générale de l'ECPR sur cinq années-types. Par présence, nous entendons une présence physique à la conférence dans le rôle de président de panel, discutant, ou la présentation d'un papier, mais aussi les co-auteur·e·s de papiers qui n'auraient éventuellement pas fait le déplacement.

Cet exercice permet d'avoir un aperçu de l'évolution dans le temps. Le constat est clair : on observe une présence croissante des chercheur·e·s de l'ABSP à cette conférence internationale. Les effectifs présents durant la première moitié des années 2000 étaient encore relativement réduits. Cette situation a changé de manière drastique au début des années 2010, puisque pas moins de 47 membres de l'association ont participé à la conférence organisée en 2011 à Reykjavik. Le tassement observé en 2014 peut se comprendre par le plus grand nombre de conférences internationales organisées les années paires, et par la concurrence exercée par exemple par la conférence de l'Association internationale de science politique (AISP-IPSA) organisée à Montréal à l'été 2014.

.....
 8 <http://ecpr.eu/Events/PastEventList.aspx?EventTypeID=2>, consulté le 24 août 2016.

Figure 14 : Évolution de la participation des membres de l'ABSP à la General Conference de l'ECPR (2003-2015)



Source : <https://ecpr.eu/Events/PastEventList.aspx?EventTypeID=2>, consulté le 24 août 2016.

2. Enjeux et perspectives pour la recherche en science politique en Belgique francophone (2016-2036)

Prédire l'avenir n'est pas un jeu auquel les sciences sociales aiment se prêter. En vue de détailler les enjeux et les perspectives pour la recherche en science politique en Belgique francophone au cours des 20 prochaines années, nous proposons de produire une analyse SWOT – *strengths* (forces), *weaknesses* (faiblesses), *opportunities* (opportunités) et *threats* (menaces ou contraintes). Pour conclure ce chapitre, nous revenons donc tour à tour sur ces quatre éléments.

À l'aune des analyses présentées dans la première partie de ce chapitre, quatre forces de la recherche en science politique se dégagent. Tout d'abord, les analyses longitudinales produites, tant au niveau des ressources humaines que de la production scientifique, ont permis de mettre en évidence le fait que la réputation de la recherche en science politique ne repose plus sur les épaules de deux ou trois politologues de renommée internationale. On assiste en effet à une diversification en nombre et en thématiques. La science politique s'est

donc établie comme une discipline en soi, développant une recherche doctorale de plus en plus importante, et marquée par une production scientifique de qualité portée par une communauté de chercheur·e·s. La qualité et le nombre de publications des membres de l'ABSP enregistrent en effet une nette augmentation. Les thématiques couvertes par la recherche en science politique constituent sans nul doute sa deuxième force. En effet, comme l'analyse en réseau en témoigne ainsi que le nombre croissant de groupes de travail présents au sein de l'ABSP, la recherche en science politique se caractérise également par un certain éclectisme, les objets de recherche investigués étant aussi diversifiés que complémentaires. Troisièmement, le caractère international des recherches menées est aussi une des forces qu'il convient de souligner. La réputation des chercheur·e·s de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans une reconnaissance dans le monde non seulement francophone mais aussi international. Le nombre croissant de thèses publiées en anglais marque la recherche doctorale menée au cours des cinq dernières années. Que l'on considère les thèses soutenues ou les publications scientifiques, c'est bien aussi ce double ancrage dans les mondes francophone et anglophone qui est aujourd'hui caractéristique de la recherche en science politique en Fédération Wallonie-Bruxelles. La présence des chercheur·e·s de l'ABSP dans les conférences internationales de la discipline termine de dresser le profil d'une recherche fondamentalement internationalisée, tournée vers l'extérieur.

Du côté des faiblesses, il nous apparaît que deux faiblesses majeures freinent encore le développement de la discipline et en particulier des recherches menées. La première difficulté rencontrée a trait au recrutement sur des postes définitifs. Ces recrutements sont peu nombreux, et les profils recrutés sont peu diversifiés. Ces caractéristiques contrastent largement avec les tendances observées au niveau du doctorat, créant des effets d'entonnoir multiples. D'une part, nous l'avons souligné dans la première partie de ce chapitre, le nombre de docteur·e·s en science politique est en forte croissance, en particulier au cours des dix dernières années. Or cette période correspond également au gel des budgets de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les universités, mais aussi le F.R.S.-FNRS, fonctionnent à enveloppe fermée, rendant la création de postes aca-

démiques pratiquement impossible. Les débouchés en dehors du monde académique entraînent quelque peu à se mettre en place et la non-prise en compte du titre de docteur·e dans la fonction publique – pour ne citer qu'un exemple – restreint les opportunités en dehors du monde académique. La seconde dimension du recrutement à considérer est celle de la diversité. Sur le plan du genre, si le nombre de diplômées de doctorat est lui aussi en nette augmentation, le plafond de verre existe encore au niveau du passage du post-doctorat à la fonction d'académique définitif (Meulders *et al.*, 2012). En outre, malgré une internationalisation des profils aux niveaux du doctorat et du post-doctorat, le recrutement sur postes définitifs reste peu accessible aux chercheur·e·s étrangers et étrangères de renommée internationale, au-delà du monde francophone. Sans tomber dans une dénonciation d'un certain localisme universitaire souvent opérée mais peu documentée, le problème tient sans doute au fait que les postes académiques, peu nombreux, se révèlent relativement peu attrayants à l'échelle internationale, sur le plan financier à tout le moins. Le facteur linguistique intervient également car, si la recherche se conduit de manière très large en français comme en anglais dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les tâches administratives et d'enseignement nécessitent une maîtrise du français, souvent exigée au niveau des candidatures plutôt que comme condition à la nomination à titre définitif.

La seconde difficulté majeure que nous souhaiterions évoquer concerne le soutien à la recherche. Si la fonction de logisticien·ne de recherche existe depuis janvier 2013 suite au *Décret portant création de la fonction de logisticien de recherche au sein des universités en Communauté française* (Communauté française, 2013), force est de constater qu'en science politique, et en sciences sociales plus largement, peu d'équipes de recherche disposent d'un tel poste en leur sein. À l'heure où les financements extérieurs, notamment européens, prennent de plus en plus de place dans le financement de la recherche, ce manque pèse sur les équipes de recherche qui doivent également assumer des tâches d'appui à la recherche et d'administration de la recherche, notamment de gestion de projets. En 2014, le F.R.S.-FNRS lançait pour la première et unique fois un appel à mandat de logisticien·ne de recherche visant à répondre à cette demande. L'appel visait à mettre à disposition des chercheur·e·s des postes

temporaires de logisticien-ne de recherche pour apporter « le soutien scientifique et technique indispensable à une recherche toujours plus dépendante d'équipements ou de compétences de haute technicité, y compris dans les sciences humaines (statistiques, humanité numérique...) »⁹. Le constat d'une faiblesse du soutien à la recherche est donc établi par la mise en place de cet outil. Cependant, faute de moyens, l'appel n'a pas été reconduit depuis. La difficulté persiste donc. Elle risque de s'accroître tant les exigences en matière de gestion des projets de recherche vont croissantes (dossiers éthiques et de respect de la vie privée, injonctions de transparence et de mise à disposition des données, *open access*, etc.).

Il ressort qu'une de ces faiblesses au moins constitue également une opportunité pour la recherche en science politique. L'augmentation du nombre de candidatures à des mandats du F.R.S.-FNRS toutes disciplines confondues et du nombre de docteur-e-s en science politique témoigne d'un attrait pour la formation doctorale dispensée au travers des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ici, tout l'enjeu sera de permettre une valorisation de ces titres, à l'international ainsi qu'en dehors du monde académique. En ce qui a trait à l'internationalisation, le nombre croissant de thèses soutenues en anglais semble indiquer que les candidat-e-s au doctorat envisagent une carrière au-delà du cadre national. La seconde opportunité réside selon nous dans l'éclectisme de la discipline. Le nombre de GT n'a cessé de croître au cours des dernières années et les thèmes traités se sont donc élargis, témoins d'une discipline qui évolue et s'adapte à l'étude de son terrain. La communauté des chercheur-e-s en science politique en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est cependant pas extensible et le morcellement pourrait représenter un risque découlant de la sur-spécialisation que connaît la discipline en Belgique et ailleurs. Ici, l'ABSP joue un rôle clé de carrefour de la recherche, créant des ponts entre les sous-champs de la discipline, comme en témoignent les activités portées par plusieurs groupes de travail, notamment aux congrès de l'association.

Enfin, ce tour d'horizon des perspectives à venir de la recherche en science politique se termine par l'évocation des

.....
 9 http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_MiniGuide2014_LOG_FR.pdf, consulté le 24 août 2016.

menaces qui pèsent sur celle-ci. À l'heure de la rédaction de ce chapitre, trois menaces pèsent sur le futur de la recherche en science politique. Sans surprise, elles renvoient à la question du sous-financement, respectivement de la recherche et de l'enseignement.

En ce qui concerne la recherche, on l'a dit, le F.R.S.-FNRS fonctionne avec une enveloppe fermée. Si jusqu'ici les effets de cette absence de refinancement de la recherche fondamentale ont pu être circonscrits, il est évident que, sans un refinancement, la situation ne pourra que se détériorer dans la mesure où les chercheur·e·s permanent·e·s du Fonds coûteront toujours de plus en plus cher, réduisant d'autant la part allouée aux mandats doctoraux et postdoctoraux et aux outils de financement de la recherche tels que les projets de recherche, les crédits de recherche et les mandats d'impulsion scientifique. Dans le prolongement de cette problématique, la suppression récente des PAI – Pôles d'attraction interuniversitaires – par la Politique scientifique crée également de son côté une zone d'ombre. En effet, si le F.R.S.-FNRS et son pendant flamand, le FWO, sont arrivés à un accord permettant la mise en place du programme EOS – The Excellence of Science –, rien ne semble garantir sa pérennisation dans le temps moyen ou long ni la place qu'y trouveront les sciences sociales. Les deux dernières éditions des PAI avaient vu la constitution d'un partenariat important en science politique réunissant trois universités néerlandophones (UA, KULeuven et VUB) et deux universités francophones (ULB et UCL¹⁰). Ce partenariat a fortement dynamisé les recherches en science politique, plus particulièrement celles portant sur la représentation et la participation politiques. Au-delà de la seule menace en termes de financement futur, la suppression des PAI et l'incertitude qui les entoure quant à la poursuite d'un partenariat entre le Nord et le Sud du pays, la menace qui en découle est bien l'approfondissement des difficultés existantes à créer des projets en collaboration avec les universités flamandes.

Pour ce qui est de l'enseignement, la menace est intrinsèquement liée aux constats posés dans le chapitre précédent portant sur l'enseignement. L'augmentation constante du

.....

10 L'équipe du CESPOL (UCL) ne rejoindra le consortium que pour la dernière édition du programme. Pour plus d'information : <http://www.partirep.eu/project>.

nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s en science politique, en particulier dans les premiers cycles, jumelée à un sous-financement de l'enseignement supérieur, amène inmanquablement à un alourdissement des tâches d'enseignement et d'administration de l'enseignement pour les membres du corps académique. En Fédération-Wallonie Bruxelles, ceux-ci représentent, avec les chercheur-e-s permanent-e-s du F.R.S.-FNRS et les doctorant-e-s et post-doctorant-e-s, les forces vives de la recherche, et les initiateurs de projets. Cette surcharge se fait inmanquablement au détriment de la recherche.

RÉFÉRENCES

- Communauté française, Décret portant création de la fonction de logisticien de recherche au sein des universités en Communauté française, Décret - 444 (2012-2013) - N° 1082, 24/01/2013.
- Frognier, A.-P. et De Winter, L., avec la collaboration de N. Schiffino, « La science politique en Belgique », in J.-L. Quermonne (dir.), *La science politique en Europe*, Paris, Institut d'études politiques, 1996, p. 133-156.
- Meulders, D., O'Darchai S., et Simeu, N., *Alma Mater, Homo Sapiens II. Les inégalités entre femmes et hommes dans les Universités francophones de Belgique*, Bruxelles, Département d'économie appliquée de l'ULB, 2012.

LES POLITOLOGUES BELGES FRANCOPHONES AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ : UN RÔLE DÉMOCRATIQUE SOUS-ESTIMÉ

Gilles **Biaumet**

Jean **Faniel**

Geoffroy **Matagne**¹

À côté des missions présentées dans les chapitres précédents, les politologues sont très régulièrement amenés à sortir des cadres codifiés de l'enseignement et de la recherche pour s'adresser à un public extérieur au monde académique. Ce faisant, ils remplissent la troisième mission traditionnelle de l'université, généralement désignée sous le vocable de service à la société (ou à la collectivité). À cet égard, le récent décret dit Marcourt, également qualifié de « Paysage », prévoit en son article 2 que :

« L'enseignement supérieur en Communauté française est un service public d'intérêt général.

[...]

Ces établissements, ainsi que leur personnel, assument, selon leurs disciplines, moyens et spécificités, mais toujours dans une perspective d'excellence des résultats et de qualité du service à la collectivité, les trois missions complémentaires suivantes :

[...]

3° assurer des services à la collectivité, grâce à leur expertise pointue et leur devoir d'indépendance, à l'écoute des besoins sociétaux,

1 Les entretiens qui seront mobilisés dans la première section de ce chapitre ont été menés par Pierre Kengen que nous remercions chaleureusement, tout comme les collègues politologues qui ont accepté de répondre à ces questions.

en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques »².

Plus encore sans doute que les missions d'enseignement et de recherche, la mission de service à la collectivité se révèle extrêmement protéiforme. Elle recouvre en effet des facettes et des modalités très variées et peu définies, alors même que sa nécessité est mise en avant de manière croissante par les pouvoirs publics. À ce titre, outre l'affirmation d'une certaine liberté académique dans l'organisation des missions de l'université (article 8), le décret Marcourt se limite à préciser que :

« Les missions de services à la collectivité des établissements s'exercent en lien direct avec les activités d'enseignement ou de recherche qui y sont menées » (article 6).

S'il n'existe pas de définition précise et officielle de cette mission, le rôle des politologues dans la société et le débat public est discuté depuis près d'un siècle (Merriam, 1921) et il renvoie à un défi fondamental : mettre à la disposition d'un public citoyen et non académique, par un levier ou un autre, mais toujours à partir d'un savoir expert, les outils indispensables à la compréhension d'enjeux politiques et sociétaux (Damay *et al.*, 2011).

En raison de la diversité des activités qui y contribuent, il est difficile de répertorier systématiquement les services que rendent les politologues à la collectivité. Il est d'ailleurs remarquable que, dans le paysage universitaire francophone, seule l'Université catholique de Louvain propose une page spécifiquement dédiée à l'index de ces activités³. Comment dès lors dresser une synthèse des services à la collectivité mis en œuvre par les politologues belges francophones en portant un regard à la fois rétrospectif et prospectif ? Présenter une évolution circonstanciée et généralisable de ce type d'apport de la science politique belge francophone semble d'emblée être un exercice impossible. Il reviendrait à catégoriser, prioriser, exclure certaines des multiples formes que donnent les politologues à leur engagement au-delà des murs de leur université, de l'organisation de la Foire du livre poli-

.....

2 Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, *Moniteur belge*, 18 décembre 2013.

3 Sur le site : <https://www.uclouvain.be/service-societe.html>.

tique et de l'attribution annuelle du Prix du livre politique⁴ à la construction de dialogues entre chercheur·e·s et acteurs de la mobilisation sociale des migrants et de leurs soutiens (Collectif migrations et luttes sociales, 2017) en passant par la publication de cartes blanches collectives dans la presse quotidienne.

Ne pouvant être exhaustif, ce chapitre propose dès lors d'aborder cette thématique sous trois angles qui illustrent la diversité des manières dont la science politique peut participer au débat public et l'enrichir, et aider concrètement les citoyen·ne·s et dirigeant·e·s politiques dans leur engagement démocratique.

De manière quelque peu passive, ou en tout cas non recherchée, les habitants de l'espace belge francophone, qu'ils soient politiquement actifs ou non, sont mis en présence des commentaires et analyses que les politologues développent dans les médias généralistes – imprimés, audiovisuels ou numériques. Différents aspects de cette présence médiatique sont décortiqués dans la première section de ce chapitre.

Ces habitants peuvent avoir un intérêt particulier pour la compréhension du monde qui les entoure et, dans certains cas, nourrir le désir de s'y impliquer eux-mêmes, notamment pour peser sur le cours des choses. Dans ce cas, les analyses fournies par des politologues sous forme de publications dans des magazines ou des revues engagées, de conférences ou de formations peuvent leur être tout particulièrement utiles. La deuxième section illustre ces démarches et les apports réciproques des protagonistes.

La troisième section est consacrée à la coopération universitaire au développement. À travers une série de projets d'appui à la formation et à la recherche, des politologues contribuent à renforcer le rôle sociétal de leurs partenaires au Sud, vus comme des acteurs majeurs du développement. Par ailleurs, dans le cadre des programmes d'appui à la politique, des politologues sont parfois associés de plus près à la définition ou à la mise en œuvre des politiques de coopération, soulevant ainsi la question de la tension entre principes de la recherche universitaire et logiques de la décision politique.

.....

4 Deux initiatives liées, développées par Jérôme Jamin (Université de Liège), qui mettent en avant non seulement des publications scientifiques, mais aussi des ouvrages de vulgarisation favorisant l'analyse et la compréhension des enjeux politiques. <http://lafoiredulivre.net/>.

1. Dans les médias : les politologues parlent au grand public

La forme la plus visible de l'apport des politologues à la société est probablement leur intervention dans les médias. Que ce soit en presse écrite, en radio, en télévision ou sur Internet, le public est désormais quotidiennement confronté à des analyses, à des mises en perspective et à des commentaires sur une vie politique dont la complexité s'accroît. Ceux-ci peuvent prendre des formes bien différentes selon leur auteur-e et leurs destinataires. Les liens entre science politique et actualité intéressent l'ABSP depuis de nombreuses années. Ils ont d'ailleurs été au cœur de son congrès triennal en 2008 (Dandoy, 2010).

La présente section illustre cette diversité en se basant sur des entretiens, menés en septembre et en octobre 2016, avec sept politologues habitués de l'exercice. Ils ont été interrogés sur la fréquence et la forme de leurs interventions, sur la manière dont ils les vivent, sur la place qu'ils accordent à l'exercice par rapport à des tâches plus conventionnellement académiques, sur les opportunités offertes par les nouveaux médias pour permettre aux politologues de s'adresser à un large public, et enfin sur l'évolution qu'ont pu connaître ces interventions dans les médias au cours des vingt dernières années.

1.1. *Quand ?*

Ces 20 dernières années, la présence des politologues dans les médias s'est incontestablement accrue. Si les soirées électorales ont toujours été un rendez-vous phare de ce point de vue, il y a longtemps qu'elles ne constituent plus le moment quasi unique de cette présence. Cette évolution s'explique sans doute par le contexte politique. Ainsi, les politologues interrogés sont unanimes pour souligner l'importance des périodes dites de crise, institutionnelle notamment, dans le recours qu'ont les médias aux politologues :

« Je sais qu'on a eu un pic d'interventions dans les médias belges – et étrangers, d'ailleurs – à partir de la crise de 2007. On peut dire qu'entre 2007 et 2012, pendant les cinq ans de cette crise de courage politique qui devait durer cinq minutes, eh bien, donc, nous, les politologues, avons tous été invités – enfin tous ceux qui acceptaient

de répondre aux médias – avons tous été invités à intervenir, parce que les hommes politiques, ceux qui savaient des choses, ne pouvaient rien dire, et la plupart [d'entre eux] ne savaient rien »⁵.

Les politologues ne sont toutefois pas sollicités qu'en période de crise. Plus largement, la fréquence des échéances électorales en Belgique et la technicisation des enjeux politiques⁶ ont rendu nécessaires la construction et la pérennisation d'un réseau d'analystes susceptibles d'intervenir dans les médias sur un nombre important d'objets. Aussi la participation d'un·e expert·e en science politique aux décryptages médiatiques est-elle devenue fréquente, voire banale. Elle prend parfois la forme de colonnes réservées dans la presse⁷ ou de collaborations entre médias, instituts de sondage et centres de recherche à l'occasion d'une échéance électorale⁸. Peu à peu, la dynamique induite par ces relations en appelle de nouvelles :

« Il y avait quelques journalistes qui m'appréciaient, donc ils me rappelaient régulièrement »⁹.

Si le rythme des interventions peut varier selon les personnes et les « moments » politiques – de quelques-unes, pour ceux dont les intérêts de recherche ne touchent que de manière irrégulière à l'actualité, à plus de 1 600 en 20 ans pour d'autres –, on peut noter que les politologues sont de plus en plus nombreux à mettre leur expertise à disposition d'un grand public qui s'habitue à leur présence dans les pages d'un journal, en radio ou en télévision. Au point que la presse elle-même s'est parfois intéressée à ce phénomène (Letist, 2010).

1.2. Pourquoi ?

Les politologues vivent de manière diverse ce rôle d'« experts de haut niveau parachutés sur les plateaux » (Letist, 2010 : 44). La motivation de leurs interventions peut relever de trois raisons. La première est évidente aux yeux des politologues rencontrés : ils

.....

5 Entretien 6, 10 octobre 2016.

6 Entretien 1, 16 septembre 2016.

7 Entretien 4, 30 septembre 2016 ; entretien 7, 13 octobre 2016.

8 Voir par exemple le premier Test électoral 2014, <http://www.uclouvain.be/468579>.

9 Entretien 2, 27 septembre 2016.

conçoivent leurs interventions médiatiques comme une contribution à la mission universitaire de service à la société.

« Je ne l'envisage et je ne la conçois que comme une mission de service à la société, la troisième mission de l'université »¹⁰.

« Oui, donc, je le conçois comme tel [service à la société] à 100 % »¹¹.

« Chaque académique est appelé à se définir par rapport aux trois missions d'un professeur à l'université que sont l'enseignement, la recherche et le service à la société. Selon son tempérament, selon le domaine de spécialité, il peut être alors amené à être influencé dans ses choix. [...] Ici, depuis 2003 et 2004, il y a là une dimension nouvelle qui a été prise par le fait d'être approché par les journalistes »¹².

À cet égard, tous les répondants aux entretiens soulignent – par l'utilisation d'un champ sémantique d'ailleurs assez univoque – la nécessité pour l'université de diffuser savoirs et réflexions produits en son sein¹³. La nécessité, en somme, de faire en sorte que les travaux des politologues atteignent, même sous une forme alternative¹⁴, un grand public en quête de clés de compréhension.

« Nous vivons dans un monde de plus en plus complexe, et plus grande devient cette complexité, plus il est nécessaire, effectivement, de recourir à des universitaires pour clarifier, et pour aider à analyser les enjeux qui sont en train de se dérouler sous nos yeux. Et ça, c'est un phénomène que l'on constate, non seulement à l'égard de la vie politique belge en général – et ce qui entraîne alors la mobilisation croissante des politologues – mais sur toute une série d'autres questions, des enjeux de la société »¹⁵.

La deuxième raison est nettement moins explicitée et partagée par les politologues interviewé-e-s : il s'agit d'une motivation liée au caractère utilitaire que peut revêtir pour eux une intervention dans les médias. Cela se décline évidemment sous

.....

10 Entretien 3, 29 septembre 2016.

11 Entretien 1, 16 septembre 2016.

12 Entretien 5, 6 octobre 2016.

13 Entretien 4, 30 septembre 2016.

14 Entretien 1, 16 septembre 2016.

15 Entretien 5, 6 octobre 2016.

de nombreuses formes. D'abord, il faut pouvoir reconnaître que les interventions médiatiques peuvent jusqu'à un certain point permettre de

« rester proche de la réalité, de ne pas faire de la science politique qui est uniquement abstraite, simplement théorique. [...] Si on est trop en décalage avec la société, alors on ne sert à rien. Et les médias ont cette fonction-là, en partie, de garder un orteil sur terre »¹⁶.

Le retour est dès lors immédiat, il permet de percevoir les difficultés de compréhension des notions et concepts mobilisés dans la recherche et dans l'enseignement. Ensuite, c'est dans cette fonction utilitaire que les politologues perçoivent – à des degrés divers – un lien existant entre les trois missions de l'université. À bien des égards, l'intervention des politologues auprès des médias peut à ce titre s'apparenter à une mission d'enseignement étendue à la société dans son ensemble, avec d'ailleurs – comme le relève un répondant – des possibilités d'interaction à travers les réseaux sociaux, pour le meilleur et pour le pire¹⁷. Enfin, la dimension utilitaire peut être incarnée dans l'acquisition d'une forme de notoriété, qui contribue à la construction d'un réseau ou à l'insertion dans un réseau existant, parfois inestimable à l'élaboration d'une recherche, particulièrement en science politique (Sinardet, 2009 : 259-260).

« En termes de recherche, ça peut aussi vous aider, parce que, en étant dans les médias, vous liez aussi des contacts, avec des politiques par exemple, et avec des journalistes. Vous avez aussi une notoriété. [...] Un des éléments aussi que je trouve important dans l'intervention médiatique, c'est que c'est quand même aussi une forme d'observation participative. Donc, ce qui est en fait une méthode de science sociale – je trouve un peu sous-estimée, d'ailleurs –, je trouve que c'est une méthode très intéressante, qui consiste justement à être, pour bien comprendre les dynamiques d'un certain milieu, à être aussi présent dans le milieu »¹⁸.

La troisième raison que l'on peut observer, sans qu'elle soit vécue de manière particulièrement aiguë par les répondants, peut soulever de nombreuses questions. Il s'agit, sans qu'on puisse l'élever au rang d'injonction, de la motivation institutionnelle. De

.....

16 Entretien 2, 27 septembre 2016.

17 Entretien 6, 10 octobre 2016.

18 Entretien 6, 10 octobre 2016.

son entrée en fonction comme jeune chercheur-e à son éméritat, plus aucun-e politologue ne semble désormais épargné-e par les appels des services de communication de son université et de leur ritournelle : « Et là, j'ai un journaliste qui cherche quelqu'un »¹⁹. De manière croissante, les établissements d'enseignement supérieur cherchent à se rendre visibles au grand public par l'intermédiaire des interventions médiatiques de leur personnel. Plusieurs répondant-e-s émettent des doutes quant à la pertinence de la méthode, et particulièrement dans des situations où l'expertise de l'interlocuteur recherché semble revêtir un lien très relatif avec le sujet à traiter :

« C'est très concrètement une publicité institutionnelle, très clairement. Systématiquement, je fais attention à ce qu'on dit, à ce que je suis politologue [dans telle université]. Les gens de la communication [...] sont récompensés quand on parle beaucoup de [leur institution], donc voilà. Mais à quoi ça sert... dans le débat, par exemple, ou dans le débat politique ? Est-ce que ça éclaire ? »²⁰.

« Ils veulent absolument [quelqu'un]. "Même si ce n'est pas ta spécialité, réponds quand même, comme ça on aura notre nom". Alors, oui, c'est le rôle de l'université d'être dans les médias. Mais je pense, pas à n'importe quel prix. Et je pense que, là, c'est une dérive dans laquelle on est actuellement »²¹.

Les raisons conduisant des politologues à accepter les sollicitations des médias sont donc multiples, qu'elles relèvent du service à la société, traduisent un enjeu plus utilitariste ou soient le produit d'une volonté promotionnelle favorisée par leur institution de rattachement. Ces interventions soulignent donc également d'autres enjeux d'importance pour les métiers de la science politique que le seul service à la société.

1.3. *Sous quelle forme ?*

Que reste-t-il de la qualité du travail scientifique des politologues lorsque celui-ci se voit digéré par la presse, ou du moins transposé hors de sentiers balisés par leurs pairs ? Cette préoccu-

.....
19 Entretien 2, 27 septembre 2016.

20 Entretien 6, 10 octobre 2016.

21 Entretien 2, 27 septembre 2016.

pation est largement partagée par les personnes interrogées, qui vivent de manière très diverse la manière dont la nuance de leur propos est restituée. L'enjeu de vulgarisation est au premier plan d'une intervention médiatique, et les chercheur-e-s doivent pouvoir composer avec des formats parfois peu propices à la subtilité.

« Bien sûr, quand vous intervenez dans les médias, vous êtes dans une dynamique où vous écrasez la nuance, et vous écrasez toute la complexité qu'on peut avoir dans un raisonnement qu'on peut présenter dans un article scientifique, par exemple »²².

Pour autant, cette forme d'écrasement de la nuance ne vide pas le propos de toute substance. En ce sens, une intervention dans les médias peut finalement être vécue comme le serait un cours magistral auprès d'étudiant-e-s²³. Dans ces conditions, la plus-value apportée par le politologue doit être d'explicitier les enjeux propres à son intervention sans sombrer dans une vulgarisation outrancière :

« Vulgarisation d'accord, simplismes non »²⁴.

C'est précisément sur ce point que l'intervention médiatique peut occasionnellement devenir frustrante.

« Dans beaucoup d'événements, de circonstances, l'interview-type d'un journaliste à l'adresse d'un politologue ou d'un observateur politique tient en trois types de questions. 1 : Ce qui vient de se passer a-t-il un précédent ? 2 : Quels sont les intérêts qui permettent d'expliquer les positionnements des uns et des autres ? Donnez-nous le dessous des cartes, les calculs des responsables politiques. 3 : Que va-t-il se passer demain ? Alors, tout ne relève pas de ce trio, mais beaucoup de questions tournent autour de ce triptyque. Or il est quand même relativement pauvre »²⁵.

En effet, c'est dans le format des interventions et dans la qualité des requêtes reçues que les politologues interviewé-e-s trouvent le plus de difficultés à faire valoir un propos de qualité, et ce pour au moins deux raisons. La première, fonctionnelle, est le cadre dans lequel les expert-e-s sont appelé-e-s à se prononcer.

.....

22 Entretien 3, 29 septembre 2016.

23 Entretien 1, 16 septembre 2016.

24 *Ibid.*

25 Entretien 4, 30 septembre 2016.

Souvent, ils se sentent finalement réduits à « meubler le discours des journalistes eux-mêmes »²⁶ par des séquences d'à peine quelques secondes sur fond de bibliothèque ou de plantes vertes. À cet égard, la responsabilité des politologues dans la qualité de leur intervention est à relativiser, et eux-mêmes se trouvent parfois plongés dans un jeu de négociation avec le/la journaliste, à l'issue duquel leur propos pourra être mis en valeur ou réduit au rang de faire-valoir : « Il y a un équilibre à trouver entre les demandes et les logiques médiatiques et les demandes et logiques académiques »²⁷. La seconde raison pour laquelle les politologues peuvent éprouver des difficultés à transmettre la subtilité de leur propos, plus pragmatiquement temporelle, tient à une transformation dans les formats d'intervention, quel que soit le média :

« J'ai le sentiment qu'effectivement, le long format ne se porte pas trop bien. Un journal, en tout cas, offre moins de surface de lecture aujourd'hui qu'à une certaine époque. Une revue aussi, le plus souvent. Les émissions télé de long format, informatives, de débat, semblent avoir un certain mal à trouver leur public. [...] Il me semble en tout cas qu'on donne de moins en moins l'occasion du développement d'une pensée un petit peu longue, complexe, argumentée, qui prend le temps de poser des éléments, des conséquences, etc. »²⁸.

Assurer dans la presse une analyse approfondie plutôt qu'un commentaire n'en devient pas nécessairement pour autant un sport de combat. Les possibilités de tenir un propos plus fin sont en effet réelles : chroniques²⁹, dossiers de plus grande importance qui vont au-delà de l'« événementiel politique »³⁰, etc. Il revient alors aux politologues de traquer ces formats qui requièrent moins de concessions à la rigueur scientifique.

« Quand vous êtes dans une logique d'un scientifique qui intervient dans les médias, quelle que soit sa discipline, je crois, la première [chose] qu'il doit se demander, c'est, est-ce que j'accepte, entre guillemets... enfin, non, est-ce que j'accepte un certain nombre de coûts ? »³¹.

26 Entretien 6, 10 octobre 2016.

27 Entretien 7, 13 octobre 2016.

28 Entretien 4, 30 septembre 2016.

29 Entretien 3, 29 septembre 2016 ; entretien 7, 13 octobre 2016.

30 Entretien 4, 30 septembre 2016.

31 Entretien 3, 29 septembre 2016.

1.4. Réseaux sociaux et nouvelles tribunes

Ces coûts peuvent également être appréhendés par un nouvel angle d'approche du public offert par de nouveaux moyens de communication. Ces nouveaux moyens de communication sont de plus en plus employés par les chercheur·e·s en science politique afin de mettre en avant leur production scientifique ou afin de participer ou de prendre connaissance rapidement de débats qui eux-mêmes tendent à prendre forme dans un univers virtuel, que ce soit sur les réseaux sociaux, à travers des blogs ou même sur des pages Internet de médias traditionnels qui ne feront pas l'objet d'une publication papier. Ces modes de communication peuvent néanmoins poser question :

« La question est de savoir si, sur Internet, on trouve de quoi remplacer en quelque sorte ces exercices plus approfondis auxquels les grands médias payants de masse ne se risquent plus qu'avec une certaine prudence, et il y a incontestablement des sites, des blogs, etc. qui permettent d'aller plus loin dans la discussion. Je ne suis pas sûr qu'ils aient toujours une audience extraordinaire. Et si on pense alors à d'autres pratiques typiquement numériques, comme celle du Tweet [...] en cent quarante caractères, ça vous permet de dire l'essentiel de ce que vous avez à dire. Dans beaucoup de circonstances, c'est quand même singulièrement trop court »³².

Ces dernières années ont vu une réelle prise de conscience, dans le chef des chercheur·e·s en science politique, de l'importance de multiplier les canaux de communication. Parfois à reculons, les politologues ont embrassé de nouveaux lieux du débat afin de les transformer en chambre d'écho – de cent quarante caractères diront certains – de leur recherche. L'objectif recherché rentre pleinement dans une logique de service à la société puisqu'il s'agit « d'avoir une parole qui se répercute à plusieurs endroits. [...] On "attaque" l'opinion par différents biais, on se fait toucher par différents biais, par différents angles »³³. Les soirées électorales au long format n'ont pas disparu, mais elles sont largement complétées par des commentaires dont les codes – de forme comme de fond – se transforment. À cet égard, la science politique ne fait que suivre les lieux du débat :

.....
32 Entretien 4, 30 septembre 2016.

33 Entretien 1, 16 septembre 2016.

« La science politique, elle, a évolué, pas en relation avec les médias, mais avec la politique, et donc il est important d'avoir un compte Twitter, et d'avoir un espace dans lequel on peut exprimer des idées... avec plus d'espace »³⁴.

« Les informations ne sont plus diffusées seulement par la presse écrite, télévisée et radiophonique, mais également par les nouveaux médias, ce qui alors entraîne des modifications dans l'interaction, des modifications dans le rapport qu'il peut y avoir »³⁵.

« C'est un instrument qui peut vous apprendre des choses sur les relations entre les médias et la politique, entre les journalistes et la politique. Comment se créent certaines perceptions ? Etc., etc. Donc, c'est un peu impensable de ne pas être dessus, au moins passivement »³⁶.

Ce changement de code n'est pas exempt de problèmes. Outre – pour l'anecdote – leur incapacité totale et assumée³⁷ à gérer le temps consacré aux réseaux sociaux, les répondant-e-s expriment aussi une profonde inquiétude quant à ce que peut devenir la mission de service à la société dans certaines situations :

« Il y a un effet déformant des réseaux sociaux : les réseaux sociaux, c'est presque la castagne. [...] Soit vous postez un truc de temps en temps sur Twitter, puis vous fermez et vous regardez deux jours plus tard, soit vous faites comme certains font, vous passez votre journée sur Twitter [...]. Voilà, Twitter est un milieu social, et c'est un truc de castagne. Et je pense qu'il y a un effet déformant qui amène à ce qu'on accorde plus d'importance... voire qu'on organise la castagne entre chroniqueurs, plus d'importance à ce côté conflictuel qu'à la mission pédagogique. C'est une hypothèse qu'il faudrait tester »³⁸.

1.5. *Spectateurs, analystes ou acteurs du débat ?*

Cette « castagne » traduit en effet une évolution remarquable du débat politique. Plusieurs interviewé-e-s s'inquiètent ainsi du

.....

34 Entretien 2, 27 septembre 2016.

35 Entretien 5, 6 octobre 2016.

36 Entretien 4, 30 septembre 2016.

37 Entretien 6, 10 octobre 2016.

38 Entretien 3, 29 septembre 2016.

caractère polémique des discussions dans lesquelles les politologues sont entraînés. D'autant qu'ils font de plus en plus face à des expert·e·s autoproclamé·e·s ou à des chroniqueurs en tout genre, qui viennent promouvoir une lecture de la réalité qui leur est propre et qui, bien souvent, efface le regard critique cher à une éthique de la délibération.

« Ce qui me frappe, c'est que dans des médias écrits, dans des médias audiovisuels, apparaissent tout un coup des gens qui [...] sont labellisés, comme ça, experts, ou chroniqueurs et experts. [...] Et ça ne concerne pas que science po, hein, je pourrais vous citer des cas en économie. Bon, ne parlons pas du terrorisme ! Ça, c'est le... c'est paroxystique, hein, les experts en terrorisme... C'est toujours drôle ! Ça c'est l'évolution, oui »³⁹.

À l'inverse, on peut redouter aussi un trop grand consensualisme.

« On exagère souvent l'importance des phénomènes dans la manière dont on les décrit, et donc on utilise des termes très forts, des adverbes ou des adjectifs dans les médias. Et donc, il y a cette façon de chercher du relief, dans un certain nombre de cas, à mon avis, à bon compte, par une manière un peu saillante de dire les choses. Mais sans pour autant que ce soient des idées tellement différentes qui soient mises en place. Et donc, je crois qu'il y a un manque de pluralisme actif, qui est peut-être tout à fait naturel »⁴⁰.

Considérant cette évolution, c'est l'engagement même du politologue qui est en jeu, non plus uniquement comme décrypteur ou regard extérieur, mais comme acteur à part entière du débat. Cet engagement est variable et sa perception traduit des rapports à la neutralité axiologique, ou plutôt des rapports à l'interprétation de cette dernière, qui peuvent varier significativement selon les thématiques de recherche, l'opérationnalisation de l'expertise ou les sensibilités personnelles :

« C'est-à-dire que si moi je n'y vais pas, sur certains dossiers spécifiques, on risque d'avoir des gens qui vont dire... Les médias vont aller chercher des gens qui vont raconter des choses avec lesquelles je ne suis vraiment pas d'accord, voire des choses que je considère toxiques, militaristes, va-t'en guerre, etc. Et donc, il vaut mieux le faire, je trouve pour moi-même, il vaut mieux le faire pas très bien, plutôt que de ne pas le faire, et de laisser la parole à

.....
39 Entretien 3, 29 septembre 2016.

40 Entretien 4, 30 septembre 2016.

quelqu'un avec qui on n'est vraiment pas d'accord, et développer des points de vue qui sont problématiques »⁴¹.

En ce sens, le politologue devient acteur à part entière du débat public. Moins sans doute en tentant de le cloisonner selon ses propres registres d'analyse qu'en y apportant un regard tiers, favorisant un pluralisme d'idées dans les différents lieux de débat. Il faut noter que les répondant-e-s sont particulièrement partagé-e-s sur cette question.

« On est dans un temps où on doit être des acteurs du débat. Alors, peut-être que... les politologues qui imaginent que c'est une bonne idée de passer dans les médias, ou qui sont sollicités par les médias doivent réfléchir à ça. Est-ce que je veux me positionner dans le débat ? Je pense que ce n'est pas incompatible, mais... – c'est un point de vue que tout le monde ne partage pas – toujours à partir d'une base scientifique »⁴².

« Si on ne prend pas vraiment position sur certains trucs, finalement, on a aussi tendance à légitimer le *statu quo*, la situation actuelle, et ça, ce n'est pas neutre non plus »⁴³.

« Pour ma part, j'estime qu'un académique, un universitaire, doit rester dans une posture scientifique. Donc, s'abstenir de tout discours engagé. Mais, je sais que [des collègues] ont fait un choix différent, [celui d']une posture engagée. Mais pour ma part, j'estime que le service à la société est d'autant mieux rendu que le politologue reste dans une attitude scientifique »⁴⁴.

Aussi, dire que cette question divise relève probablement de l'euphémisme. Fondamentalement, il semble d'ailleurs difficile de tracer une ligne claire entre éléments relevant de l'analyse, de la contribution, de la prise de position voire du militantisme. Néanmoins, cela offre l'opportunité aux uns et aux autres de vivre leur apport à la société comme ils l'entendent. En ce sens s'impose un véritable examen de conscience personnel chez les un-e-s et les autres quant à leur propre rapport aux

.....
41 Entretien 1, 16 septembre 2016.

42 Entretien 3, 29 septembre 2016.

43 Entretien 4, 30 septembre 2016.

44 Entretien 5, 6 octobre 2016.

valeurs. Ce qui, au fond, est un principe de base de la démarche scientifique.

« Un politologue n'est jamais neutre. [...] La question est de savoir si ces convictions doivent transparaître dans leurs prises de position, dans leurs entretiens »⁴⁵.

Lorsqu'elle intervient, la prise de position est-elle pour autant exempte de toute réflexion scientifique, en particulier lorsqu'elle s'appuie sur un long travail de recherche ? Peut-être les choses évoluent-elles sur ce point.

« J'observe une tendance, encore assez modeste, à faire des propositions de réforme du système politique, ce qui me paraissait très rare, me semble-t-il, il y a 20 ans. On voit des politologues plaider pour des parlements de citoyens tirés au sort, plaider pour une circonscription électorale nationale, donc une prise de position de spécialistes de la science politique sur les sujets délicats ou importants dans l'organisation du système. Ils prennent en compte un certain désenchantement ou une certaine crise du fonctionnement de la démocratie. Ça, ça me paraît assez neuf »⁴⁶.

1.6. *Diversité et perspectives*

Si se pose la question du profil de ceux que les politologues côtoient dans les médias, se pose aussi celle de ceux, et plus encore celles, qu'ils n'y croisent pas. À cet égard, le profil des habitué-e-s de l'intervention dans les médias constitue un biais évident, et la science politique belge francophone se situe à une véritable croisée des chemins. Ce dont semblent conscient-e-s les politologues interrogé-e-s :

« J'observe que la profession reste toujours très masculine, très universitaire, assez blanche, si je peux dire, en termes d'origine. Donc, ce ne sont pas seulement les médias qui ne sont pas extrêmement ouverts, c'est aussi la profession qui n'est pas visiblement investie, en proportions égales, par toutes les composantes de la société. Je dis bien visiblement. Il y a un certain nombre de politologues qui ne sont pas des hommes belgo-belges, blancs, de plus de quarante ans, mais qui n'ont pas les mêmes occasions, manifestement, de participer à la problématique, ou alors dans des

.....
45 Entretien 2, 27 septembre 2016.

46 Entretien 4, 30 septembre 2016.

domaines qui sont un peu leur spécialité : les questions de l'immigration, du vivre ensemble, etc. Mais dans les grands domaines classiques, ça reste quand même assez homogène »⁴⁷.

En la matière, toutefois, un changement est peut-être à l'œuvre. Comme la profession se féminise, se rajeunit et se diversifie, de nouveaux réseaux d'expert-e-s se mettent en place⁴⁸. De nouvelles voix se font entendre sur tous les objets de la science politique, ce qui percole peu à peu dans les différents formats de la presse traditionnelle⁴⁹.

Au terme de ce tour d'horizon, on peut constater que l'intervention des politologues dans les médias, qui relève fondamentalement du service des chercheur-e-s à la société, s'est significativement transformée depuis deux décennies : les objets de recherche se diversifient et se complexifient, les médias et leur consommation évoluent. Parallèlement, les exigences liées aux missions de recherche et d'enseignement s'intensifient, en particulier pour les plus jeunes. Dès lors, quelle attitude ceux-ci ont-ils intérêt à adopter envers les médias ?

« Je conseillerais aux jeunes doctorants, ou jeunes docteurs, d'essayer de se prêter à l'exercice, [...] dans une optique d'explication. Après, s'ils veulent rentrer dans des débats, c'est leur choix, mais... Parce que, d'une part, c'est intéressant pour eux, dans le sens où ils peuvent faire connaître leurs travaux. [...] Quand on fait de la recherche, qu'on la publie, autant être lu. [...] C'est aussi un moyen de participer à la mission de service à la collectivité, et on est là aussi pour servir la collectivité. Par ailleurs, c'est un bon exercice d'apprendre ce que c'est que les codes des médias : radio, télé, presse écrite. Alors, bien sûr, au départ, on va être un peu moins performant qu'au milieu, mais... on apprend »⁵⁰.

47 Entretien 4, 30 septembre 2016.

48 Voir *Expertalia*, <http://www.expertalia.be/>.

49 Voir, pour des exemples récents, les interventions de nos collègues dans Philippe Regnier, « Marie-Catherine Wavreille : "Ne pas réduire le match à Trump vs. Clinton" », *Le Soir*, 25 janvier 2016 ; RTBF, « Qu'est-ce qu'être militant aujourd'hui ? [Intervention d'Émilie van Haute] », *Questions Clés*, émission du 25 septembre 2015 ; France Culture, « En avant marche (4/4) - De Belfast à Bruxelles : aux marches... et cætera ! », *Cultures Mondes*, émission du 12 septembre 2013.

50 Entretien 3, 29 septembre 2016.

2. Conférences, débats, éducation permanente : l'exemple du CRISP

L'apport des politologues à la société constitué par leurs interventions publiques hors du cadre académique peut prendre différentes formes. La section précédente a examiné la place des politologues dans les médias. Des interventions publiques d'une autre nature se distinguent des activités traitées dans le chapitre précédent : articles de vulgarisation scientifique ou publiés dans la presse associative, conférences, formations ou participation à des débats.

Les pratiques des un·e·s et des autres en la matière sont variables. Elles dépendent des caractéristiques de chacun·e et de l'aisance à s'exprimer en public ou à adapter son écriture à un public non scientifique, des thèmes de recherche, des réseaux dans lesquels le/la chercheur·e est inséré·e, de sa notoriété, de son institution de rattachement, de ses priorités personnelles ou institutionnelles, etc. S'il n'existe pas de recension centralisée de tous ces apports, il est cependant évident que, collectivement, le nombre et la variété de ces interventions sont importants, et se sont accrus à mesure que la science politique s'est elle-même développée dans le paysage belge francophone. Concrètement, pas un mois, voire une semaine, ne se passe désormais sans que, quelque part en Wallonie ou à Bruxelles, soit organisé au moins un débat ou une conférence impliquant un·e politologue – y compris en dehors des périodes électorales, durant lesquelles les sollicitations sont plus nombreuses encore – ou qu'un·e chercheur·e soit sollicité·e, pour accorder une interview ou rédiger un article, par un périodique lié à l'une ou l'autre association ou institution directement liée à un segment de la société. En cette matière comme en d'autres, le rayonnement des politologues a incontestablement augmenté en 20 ans.

Dans certains cas, que les politologues concerné·e·s en aient conscience ou non, ces activités s'inscrivent dans le cadre déterminé par le décret de la Communauté française du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente⁵¹. Ce décret promeut et soutient des initiatives associatives « visant l'analyse critique de la société, la

51 *Moniteur belge*, 26 août 2003.

stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle » (article 1^{er}). Concrètement, les axes tracés par ce dispositif financent des mouvements, actifs localement ou dans tout l'espace belge francophone, qui réalisent 1° des initiatives favorisant la participation, l'éducation et la formation citoyennes (en particulier destinées à des publics précarisés) ; 2° des formations d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs ; 3.1° la réalisation d'outils pédagogiques ou culturels ; 3.2° la production d'analyses ou d'études ; 4° la réalisation de campagnes thématiques de sensibilisation ou d'information. Dans le cadre de ces différentes activités, des politologues sont parfois convié-e-s à présenter un exposé, à assurer un module de formation, à rédiger un article plus ou moins long ou encore à endosser un rôle de conseiller scientifique d'une campagne ou la préparation d'un outil pédagogique ou culturel. Ce faisant, ils participent à une démarche de service à la société et sont en connexion à la fois avec le monde associatif qui les sollicite et avec le public qui lit ces articles ou assiste à ces rencontres.

Pour illustrer ces types d'interventions et d'apports à la société, ainsi que le lien avec le champ de l'éducation permanente, on peut examiner une partie des activités du CRISP. Fondé en 1958, le Centre de recherche et d'information sociopolitiques a, comme son nom l'indique, eu d'emblée pour ambition de coupler recherche scientifique et information destinée à tous (en ce compris les acteurs eux-mêmes du système sociopolitique belge). Pour ce faire, le *Courrier hebdomadaire* tente de rendre des recherches scientifiques abordables à des non-initié-e-s. Et il ouvre ses colonnes à des auteur-e-s qui n'émanent pas du monde scientifique.

Mais c'est surtout à travers les prestations de ses chercheur-e-s dans les médias que le CRISP s'est fait connaître du grand public, en particulier à l'occasion des soirées électorales de la RTB(F), Xavier Mabille puis Vincent de Coorebyter devenant, comme Jules Gérard-Libois avant eux, « Monsieur élections » dans l'esprit de nombreux téléspectateurs. Les activités du CRISP à l'attention du grand public ne s'arrêtent pas là. Deux à cinq fois par mois, en moyenne, des chercheur-e-s de ce centre présentent un exposé à

l'invitation d'une institution ou d'une association, à destination de ses seuls membres ou en accès libre et plus large ; en lien direct ou non avec l'actualité ; sur des thématiques politiques, historiques, sociales, économiques ou culturelles. De même, ils participent plusieurs fois par an à des modules de formation destinés aux cadres d'un mouvement, d'une association ou d'une institution. Dans certains cas, ces exposés sont organisés par l'association invitante dans le cadre de ses activités d'éducation permanente, qu'elle soit reconnue selon l'axe 1, l'axe 2 ou l'axe 4 détaillés plus haut. Leur participation à des débats publics n'est pas rare non plus.

Ces interventions sont l'occasion d'informer un public déterminé (socialement, géographiquement, politiquement...), en tenant compte de son profil et de ses centres d'intérêt propres. Elles permettent de répondre à des questions autres, plus spécifiques, et de manière plus développée et personnalisée que dans les médias. Ces interactions peuvent aussi être à l'origine de pistes de recherche. Elles sont enfin, bien sûr, une occasion privilégiée pour les chercheur-e-s de rencontrer des personnes d'horizons divers, aux intérêts et aux points de vue variés, avec ce que cela a d'enrichissant pour les chercheur-e-s eux-mêmes.

Le CRISP est également sollicité au titre de conseiller scientifique. Ainsi, pour s'en tenir à des exemples récents, une organisation reconnue par la Communauté française pour ses activités d'éducation permanente sollicite une aide à la réalisation puis une relecture critique des outils pédagogiques qu'elle prépare, comme ce fut le cas pour Cultures & Santé en préparation du scrutin multiple du 25 mai 2014⁵². Ou les organisateurs d'une exposition demandent la participation d'un-e chercheur-e du CRISP à leurs travaux pour la sélection des épisodes historiques à aborder, puis pour la rédaction des textes et le choix de l'iconographie, comme l'a fait, par exemple, la province de Luxembourg

.....

52 Sous la forme, d'une part, d'un carnet (intitulé *Enjeux des élections 2014. Ouvrir de nouveaux débats*) reprenant des fiches par niveau de pouvoir et, d'autre part, d'une valisette pédagogique (intitulée *Les couleurs politiques en Belgique*) contenant un carnet, des fiches par famille politique, des magnets de couleur ainsi qu'une roue des thématiques afin de mener des animations à propos du paysage politique. Voir <http://www.cultures-sante.be>.

dans le cas de l'exposition intitulée *Démocratie et fédéralisme en Belgique* et du carnet pédagogique qui la prolonge⁵³.

Lorsqu'elles ressortissent du champ de l'éducation permanente, les activités mentionnées jusqu'ici ne sont pas valorisées à ce titre par le CRISP, mais par les associations qui sont à l'initiative de ces activités. Pour sa part, en effet, le CRISP est reconnu comme organisation d'éducation permanente uniquement pour ses activités dans l'axe 3.2 du décret du 17 juillet 2003. Celles-ci consistent en la production annuelle et la diffusion d'un minimum de 30 analyses (articles d'une longueur minimale de 8 000 signes) et 2 études (comptant au moins 60 000 caractères). Autant dire que rédiger chaque année un tel nombre de textes originaux tient de la gageure.

Pour ce faire, deux débouchés sont employés. D'une part, le Centre a créé *Les @nalyzes du CRISP en ligne*, dont la ligne éditoriale est fixée par l'institution elle-même et qui sont alimentées avant tout par ses chercheur·e·s. Y paraissent notamment des articles en prise directe avec l'actualité, belge et européenne. Ainsi, au cours des dernières années, y ont par exemple été publiés des textes de quelques pages sur le Brexit, sur l'accord du 13 juillet 2015 entre la Grèce et ses créanciers, ou sur la démission du Premier ministre islandais suite aux révélations dans le cadre des *Panama papers*, et ce, à chaque fois moins de quinze jours après ces événements.

D'autre part, les chercheur·e·s du CRISP répondent aux sollicitations de magazines et de revues, notamment associatives, et publient des articles ou accordent des interviews de fond paraissant dans *Agenda interculturel*, *Agir par la culture*, *Aide-mémoire*, *Alter Échos*, *Bruxelles laïque Échos*, *Chronique féministe*, *Chronique internationale de l'IRES*, *Démocratie*, *En question*, *Espace de libertés*, *Humanisme & solidarité*, *Imagine demain le monde*, *L'appel*, *La Chronique de la Ligue des droits de l'homme*, *La Revue générale*, *La Revue nouvelle*, *Le Journal du Conseil*, *L'insertion*, *Politique*, *revue de débats*, *Traces de changements* ou encore *Wallonie*. Le plus souvent, en accord avec ces revues, ces textes sont reproduits sur le site Internet du CRISP, ce qui en assure une diffusion accrue et en garantit la pérennité.

De ce point de vue, une évolution assez nette est à relever. Les membres du CRISP ont toujours été amenés à répondre à des

.....
53 Voir <http://www.crisp.be>.

sollicitations émanant du monde associatif au sens large, pour présenter des exposés ou livrer des articles. Et le Centre était déjà reconnu comme organisme d'éducation permanente dans le cadre du décret de la Communauté culturelle française du 8 avril 1976. Cette reconnaissance ne s'accompagnait toutefois pas des critères quantitatifs de production qui prévalent aujourd'hui. En la matière, le décret du 17 juillet 2003 a significativement accru les obligations des organismes reconnus. Ne souhaitant pas pour autant réduire sa participation à des activités organisées par le monde associatif, le Centre a par conséquent vu s'accroître la charge de travail nette pesant sur ses chercheur-e-s.

Indépendamment des activités associées à l'éducation permanente, et outre des ouvrages à caractère scientifique, le CRISP publie des *Dossiers* dont l'ambition est de traiter de sujets à caractère socio-politique de manière synthétique et pédagogique, accessibles par exemple à des élèves de fin d'études secondaires.

Enfin, le CRISP a publié en 1998 un *Vocabulaire politique*, qui prenait alors la forme d'un ouvrage collectif. Depuis les années 2000, c'est par le biais d'un outil informatique⁵⁴ que sont mises à disposition du plus large public les définitions et informations complémentaires. Ici comme en matière de publication et de diffusion des analyses d'éducation permanente, l'information qui s'est considérablement développée depuis 20 ans a permis de toucher un nombre accru de personnes et de secteurs d'activité.

Bien entendu, ces différentes activités, qu'elles relèvent ou non du champ de l'éducation permanente, sont en relation. Ainsi, il n'est pas rare qu'un-e chercheur-e soit invité-e à développer oralement le propos présenté dans une analyse écrite ou, à l'inverse, qu'une demande de conférence conduise par la suite un-e chercheur-e à publier un article sur le sujet traité d'abord devant un public ou l'amène à rédiger une notice s'ajoutant à celles déjà présentes dans le *Vocabulaire politique* en ligne.

À travers ce tour d'horizon des activités menées par le CRISP en termes d'information au sens large, et en considérant que de nombreux politologues rattaché-e-s à une université ont développé des pratiques similaires et plus ou moins fréquentes, on peut mesurer l'ampleur et l'importance qu'ont prises les

.....
54 <http://www.vocabulairepolitique.be>.

apports directs de ces chercheur·e·s au grand public, en particulier dans l'optique de développer le sens critique et l'engagement actif des citoyen·ne·s.

3. La coopération universitaire au développement : au Sud et au Nord

La coopération universitaire au développement est un autre canal par lequel les politologues s'engagent dans leur mission de service à la société. Ils s'adressent ainsi à un public extérieur à leur institution, très différent de celui des médias ou de l'éducation permanente, et visent des objectifs qui ne sont pas centrés sur le décryptage ou l'information. D'une part, à travers des projets d'appui à la formation et la recherche, des politologues belges francophones nouent des partenariats avec des collègues politologues du Sud. Il s'agit certes d'un public académique, mais l'objectif poursuivi est aussi de renforcer le rôle sociétal de tous les protagonistes en tant qu'acteurs de développement. D'autre part, dans le cadre des programmes d'appui à la politique, des politologues poursuivent des recherches qui visent explicitement à contribuer à la définition ou à la mise en œuvre des politiques belges de coopération.

Le rôle « actif », « innovant » et « critique » de l'université dans la cité est au cœur de la vision et de l'approche de la coopération universitaire au développement en Belgique francophone⁵⁵. Dans cette perspective, les universités sont considérées comme des acteurs majeurs de la coopération belge. À travers la commission coopération au développement de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES⁵⁶), elles participent en effet à de nombreux projets et actions qui visent à ren-

.....
55 <http://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/vision-mission-approche/vision>.

56 L'ARES-CCD a succédé en 2013 à la Commission universitaire pour le développement du Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF). L'ARES-CCD intègre désormais l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et non plus seulement les acteurs universitaires. Il sera de ce point de vue intéressant d'observer l'investissement futur de politologues travaillant dans d'autres établissements d'enseignement supérieur (en particulier les hautes écoles) dans les nouveaux projets de coopération.

forcer leurs partenaires académiques au Sud, non seulement dans leurs missions d'enseignement et de recherche, mais également dans celles de gouvernance institutionnelle et de service à la société. En s'appuyant sur les missions de base des universités partenaires⁵⁷, la vision de la coopération universitaire repose sur une représentation de l'enseignant-e-chercheur-e comme « expert-e-critique » qui participe « pleinement et activement aux nombreux enjeux auxquels une société, un pays, une région sont confrontés au quotidien »⁵⁸ et sur l'université comme « acteur de la société civile » et « pépinière de femmes et d'hommes destinés à assumer un rôle actif dans la vie socio-économique de leurs pays et comme principaux vecteurs de recherches approfondies, innovantes et critiques »⁵⁹. En ce sens, s'engager comme académique dans la coopération universitaire peut être considéré comme un service à la société.

Historiquement, d'autres disciplines ont davantage investi la coopération universitaire au développement que la science politique, en particulier la médecine, les sciences appliquées ou l'agronomie, mais également l'anthropologie ou la sociologie en ce qui concerne les sciences humaines. Par ailleurs, il est parfois difficile d'identifier la place exacte des politologues en raison de l'approche interdisciplinaire de nombreuses actions et de la nomenclature spécifique (et évolutive) de la coopération universitaire qui regroupe les sciences politiques et sociales au sein des sciences humaines^{60 61}. Néanmoins, différents indicateurs permettent d'observer un engagement pro-

.....
57 Réparties actuellement dans vingt pays différents.

58 <http://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/vision-mission-approche/vision>.

59 *Ibid.*

60 Par exemple, Christine Schaut (sociologue à l'Université Saint-Louis – Bruxelles) est depuis 2016 la coordinatrice d'un projet de formation Sud (PFS) visant la création d'un Master en sociologie et anthropologie à l'Université du Burundi au sein duquel interviennent plusieurs politologues burundais qui bénéficieront de stages en Belgique au cours du programme.

61 Il est intéressant de souligner que la nomenclature de l'ARES-CCD (et avant elle de la CUD) inclut au total cinq « disciplines » : les sciences agronomiques (et médecine vétérinaire), les sciences appliquées, les sciences médicales (santé publique et médecine), les sciences de l'environnement et les sciences humaines. Ces dernières ont donc institutionnellement une place limitée, et les sciences politiques plus encore.

gressif des politologues belges francophones dans les différents programmes et instruments de la coopération universitaire, en particulier depuis le milieu des années 2000.

Par exemple, entre 2008 et 2014, 2 projets interuniversitaires ciblés⁶² (sur 24) ont porté sur des objets politologiques et ont permis à des chercheur·e·s du Sud de réaliser des doctorats en science politique : un projet porté par Pierre Verjans (Université de Liège) sur le thème de la bonne gouvernance dans l'est de la République démocratique du Congo (en partenariat avec l'Université du Graben à Butembo, encadrement de deux doctorats en science politique) ; un projet porté par Yves Cartuyvels (criminologue, Université Saint-Louis – Bruxelles) visant à la création d'un réseau de recherche pour la construction de la paix dans la région des Grands Lacs (en partenariat avec l'Université du Burundi, l'Université catholique de Bukavu et l'Université nationale du Rwanda, encadrement de trois doctorats dont deux en science politique).

Certaines activités de coopération universitaire institutionnelle ont également été menées au bénéfice de facultés de sciences politiques d'universités partenaires et, plus largement, par des politologues belges francophones impliqué·e·s dans des actions d'appui transversal (par exemple, la réforme des écoles doctorales ou de la gouvernance universitaire).

Tel est le cas de l'activité centrée sur la thématique « État de droit et reconstruction de la République démocratique du Congo » à l'Université de Kinshasa et de celle menée en appui au Master complémentaire interdisciplinaire en droits de l'homme et en résolution pacifique des conflits de l'Université du Burundi. Par le biais de bourses, ces programmes ont permis à des professeur·e·s des universités partenaires de réaliser des stages de recyclage dans les universités belges et à des doctorant·e·s de réaliser des séjours de recherche en Belgique. Actuellement, des politologues sont encore actifs dans le cadre d'un nouvel instrument : les projets de formation Sud (PFS). Benoît Rihoux (Université catholique de Louvain) est ainsi responsable Nord d'un

.....

62 Jusqu'en 2014, les projets interuniversitaires ciblés (PIC) étaient des projets de coopération universitaire issus d'une initiative conjointe Nord-Sud autour d'une problématique ciblée identifiée dans la société locale. Depuis 2014, les principaux outils de coopération universitaire sont les projets de formation Sud (PFS) et les projets de recherche pour le développement (PRD).

projet centré sur les parcours de formation doctorale en sciences humaines et sociales pour la région des Grands Lacs (Burundi) et Michel Liégeois (Université catholique de Louvain) d'un projet en appui au développement de capacités endogènes de prévention des conflits, gestion des crises et politiques de paix dans la zone saharo-sahélienne (Niger).

S'il n'est pas aisé d'en évaluer précisément les résultats, l'engagement des politologues belges francophones dans ces projets de coopération universitaire participe au renforcement des capacités des universités et des académiques partenaires. Il permet en effet aux (futur-e-s) collègues du Sud de réaliser des séjours de recherche et d'enseignement en Belgique, de publier et de faire connaître leurs travaux et leurs analyses des enjeux politiques et sociétaux nationaux, de mener à bien des recherches doctorales et d'assurer la « relève académique ».

Parmi les instruments de la coopération universitaire, figurent également des outils d'appui à la politique belge de coopération. Ceux-ci visent à développer l'expertise universitaire au sein de groupes thématiques et à stimuler les échanges entre chercheur-e-s et décideurs afin de faire bénéficier ces derniers d'avis experts et de recommandations sur les orientations et la gouvernance de la politique de coopération. Dès la constitution des premiers groupes de recherche en appui à la politique (GRAP)⁶³, en 2004, une équipe interuniversitaire composée de politologues s'est investie dans cet exercice. Le Groupe de recherche en appui aux politiques de paix (GRAPAX), s'est consacré (de 2004 à 2008, puis de 2009 à 2014 lors d'un deuxième cycle de programmation) à l'étude de la consolidation de la paix et de la gouvernance dans les États fragiles, en particulier en Afrique centrale. Depuis 2014 et la transformation de l'outil GRAP en ACROPOLIS (*Academic Research Organization for Policy Support*), un nouveau groupe de recherche composé en majorité de politologues poursuit des recherches sur l'efficacité de l'aide dans les contextes de fragilité⁶⁴.

Ces outils d'appui à la politique – dimension Nord de la coopération universitaire au développement – interrogent la notion de service à la société et soulèvent la question de l'équilibre entre

.....

63 Faisant suite aux recherches en appui à la politique de coopération (RAP) initiées en 1993.

64 <http://www.grapax.be/aide-decision/info>.

principes de la recherche universitaire et logiques de la décision politique. En effet, la recherche en science politique produite est (partiellement) financée par ces outils mais elle n'a pas vocation à répondre uniquement à une commande en expertise qui renverrait à la figure du consultant. Dès lors, une tension constante est à l'œuvre entre, d'une part, les attentes de l'administration et l'utilité directe pour les décideurs et, d'autre part, l'autonomie et une perspective de long terme acceptant la complexité du monde social.

Une évaluation de l'appui aux politiques par les acteurs institutionnels (dont font partie les universités) a été menée⁶⁵ en 2016. D'un côté, elle met en évidence la diversité des contributions pertinentes et utiles des chercheur·e·s engagé·e·s dans ces programmes : les notes de synthèse traitant d'une question spécifique de manière vulgarisée, les notes de politique répondant de manière courte et opérationnelle à une question directement posée par l'administration (publiques ou à usage interne) ; les documents de travail (*working papers*) traitant de manière plus globale d'une question de recherche ; la création d'outils opérationnels (par exemple pour l'analyse et la gestion des risques) ; l'organisation d'ateliers de dissémination et de formation sur les thématiques de recherche. D'un autre côté, elle souligne l'existence d'une insatisfaction réciproque et d'un usage sans doute insuffisant – mais croissant – des produits de recherche. Alors que certains acteurs administratifs et politiques au sein du cabinet du ministre fédéral de la Coopération au développement jugent que l'appui universitaire reste « trop académique », les chercheur·e·s, et notamment les politologues au sein du groupe de recherche ACROPOLIS, insistent sur la pertinence de développer sur ces thématiques des agendas de recherche dont l'utilité pour le décideur politique n'est pas immédiate.

.....

65 Par le bureau d'études et de conseil DRIS pour le Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au Développement (*Évaluation de l'appui aux politiques par les acteurs institutionnels*, Cahier spécial de charges Réf. S4/2015/01bis, Rapport final, juillet 2016).

4. Conclusion

Les trois éclairages développés dans ce chapitre illustrent la grande variété des formes prises par l'engagement des politologues belges francophones dans leur mission de service à la société. Au fond, l'article 6 du décret de la Communauté française du 7 novembre 2013, que nous avons présenté en introduction comme « limité », dit peut-être finalement l'essentiel lorsqu'il souligne que les missions de service à la collectivité du monde académique « s'exercent en lien direct avec les activités d'enseignement ou de recherche qui y sont menées ». Qu'il s'agisse de l'appui à la politique, du décryptage médiatique ou de l'éducation permanente, les politologues belges francophones contribuent d'autant plus et mieux au service à la société qu'ils s'appuient sur la transmission d'un savoir rigoureusement produit et constamment questionné.

Dans ce contexte, les politologues occupent sans doute une place spécifique, quelque peu différente de leurs collègues d'autres disciplines scientifiques. En effet, la science politique n'éclaire pas seulement les choix politiques et de société (des citoyen-ne-s ou des décideurs) de manière technique, comme une aide scientifique à la décision. L'objet d'étude premier des politologues est la prise de décision elle-même. Dès lors, leur présence dans les médias, dans les milieux associatifs au sens large ou au côté de certains décideurs les conduit à apporter un regard critique sur les processus décisionnels eux-mêmes et, ce faisant, sur les enjeux démocratiques. Les missions de service à la société remplies par les politologues apparaissent dès lors plus directement, et plus fréquemment, revêtir un enjeu démocratique que celles d'autres collègues scientifiques. Cela explique probablement l'abondance des sollicitations dont les politologues sont l'objet dans les médias et de la part de divers groupes et associations. Cela explique sans doute également pourquoi la science politique, avec d'autres sciences humaines et sociales, se retrouve régulièrement la cible d'autorités publiques peu désireuses de faire valoir une certaine idée du pluralisme au sein de leur société.

Comme le relevaient récemment les membres du réseau francophone des associations de science politique dont l'ABSP,

« la science politique est perçue comme dangereuse : elle ouvre la voie à des analyses critiques libres qui pointent du doigt les pratiques politiques non démocratiques, autoritaires voire totalitaires menées par un gouvernement ou toute autre autorité politique » (Emmenegger *et al.*, 2016).

Ce qui peut sembler être un avantage – la proximité entre l'objet de recherche et les acteurs politiques et sociaux à qui s'adresse le travail scientifique – s'avère alors être dans certains contextes une lourde responsabilité, qui explique probablement la réserve dans l'engagement dont font preuve bien des politologues dans leurs expressions publiques. Il est en tout cas notable que les politologues sont eux-mêmes conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans l'analyse et le fonctionnement du processus démocratique, comme les personnes interrogées à propos de leur présence dans les médias en témoignent en soulignant que cet exercice relève à leurs yeux de leur mission de service à la collectivité.

Au sein même du monde académique, cette mission est considérée de manière ambivalente. Dans un contexte de concurrence, les différentes universités développent des discours et des dispositifs (via les services de communication, leurs répertoires des expert-e-s par matière, etc.) qui encouragent les politologues à s'investir dans ces activités qui permettent d'augmenter la notoriété de l'institution – mais qui peuvent se révéler chronophages. Dans le même temps, en Belgique francophone comme de l'autre côté de la frontière linguistique (Sinardet, 2009 : 260-261), cette mission n'est quasiment pas valorisée dans les étapes importantes de la carrière scientifique et académique (nomination ou promotion), par comparaison à l'enseignement et – surtout – à la recherche (publiée et comptabilisée par des indicateurs bibliométriques). À l'heure où l'on s'interroge sur l'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur et sur la généralisation de l'*open access* pour les publications scientifiques réalisées sur fonds publics, la valorisation à sa juste mesure d'un troisième type d'apport du monde scientifique à la société qui l'entoure et le finance mériterait sans doute réflexion.

RÉFÉRENCES

- Collectif migrations et luttes sociales, « Papiers pour tous ou tous sans papiers ! », *La Revue nouvelle*, n° 1, 2017, p. 22-53.
- Damay, L., Duez, D. et Denis, B., « Introduction », in L. Damay, D. Duez, et B. Denis (dir.), *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2011, p. 9-25.
- Dandoy, R. (éd.), *Science politique et actualité : l'actualité de la science politique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2010.
- Emmenegger, P., Giasson, T., Mayer, N., Poirier, P., et Reuchamps, M., « La science politique entravée parce qu'elle est perçue comme dangereuse », *Le Monde*, 31 mars 2016.
- Letist, F., « Profession clarificateur », *Télé Moustique*, 20 octobre 2010, p. 44-45.
- Merriam, C. E., « The Present State of the Study of Politics », *American Political Science Review*, vol. 15, n° 2, 1921, p. 173-185.
- Sinardet, D., « Politicologen en media: meer dan een verstandshuwelijk? », *Res Publica*, vol. 51, n° 2, 2009, p. 258-265.

CHAPITRES GROUPES DE TRAVAIL

ANALYSE DE L'ÉTAT EN ACTION À L'ÈRE POST-BUREAUCRATIQUE : DIVERSITÉ DES CHAMPS D'ÉTUDES ET DES APPROCHES DISCIPLINAIRES

Christian **de Visscher**

Catherine **Fallon**¹

La littérature scientifique portant sur l'action publique opère traditionnellement une distinction entre les études portant sur le management public, c'est-à-dire sur le fonctionnement interne des organisations publiques, et celles portant sur les politiques publiques, c'est-à-dire sur les actions décidées et mises en œuvre par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins de la société. Le management public a connu, à la fois sous l'influence du droit public (dans les pays continentaux) et des sciences de l'organisation (dans les pays anglo-saxons), un essor important au cours des années d'après-guerre. En témoigne le mouvement de « rationalisation » (PPBS, RCB,...) de la gestion publique, tant vantée dans les années 1960-1970. L'analyse des politiques s'est développée considérablement à partir des années 1990, à tel point que certains en viennent à regretter la « dé-liaison » s'opérant entre les deux sous-disciplines (Giauque et Emery, 2016).

À partir des années 1980, la mouvance de la « Nouvelle Gestion Publique » (NGP) a cherché à s'imposer comme le paradigme dominant en matière de transformation de l'État. La crise des finances publiques, le mécontentement des citoyen-ne-s vis-à-vis des prestations administratives, le développement des technologies de l'information ont été autant d'arguments pour affirmer la nécessité de « réinventer le gouvernement » (Osborne et Gaebler, 1992). La NGP, en tant que nouvelle doctrine du

1 Ce chapitre a été rédigé à partir d'un entretien mené et retranscrit par Sophie Devillers, et retravaillé et complété ensuite par les auteurs

service public, visait à faire des administrations publiques traditionnelles des organisations orientées vers la performance, l'État s'assurant de la sorte une légitimation secondaire, au travers de la qualité des prestations publiques et de l'usage efficient des deniers publics. L'État renforce ainsi sa légitimité primaire fondée sur le respect des règles démocratiques encadrant les processus décisionnels (de Visscher et Varone, 2004). Mais la mise en pratique des préceptes de la NGP a connu bien des désillusions et décrédibilisé le mouvement.

Parallèlement aux transformations caractérisant son sujet d'étude, l'analyse de l'action publique s'est diversifiée, à la fois en termes de nouveaux sous-champs d'études et d'approches disciplinaires. Si cette diversité est sans nul doute source de richesse, elle peut toutefois remettre en cause la faculté de communiquer ou de collaborer entre des chercheur-e-s s'intéressant à des sous-champs fortement différents, mobilisant des référents théoriques diversifiés, mais appartenant au même champ d'études : l'action publique. Ce chapitre esquisse pourquoi et comment cette dynamique de diversification s'est emparée du champ de l'action publique et dans quelle mesure le GT ACTION PUBLIQUE de l'ABSP a suivi ces transformations.

1. Le développement de l'étude de l'action publique depuis les années 1990

En Belgique, à l'image d'autres pays dits de droit administratif – la France en particulier – le discours et les pratiques managériales se heurtèrent longtemps à la culture juridique dominante. À cela s'ajouta le peu d'intérêt – et d'estime ? – du personnel politique pour la fonction publique. Les mutations institutionnelles des années 1980 et 1990 ne furent guère propices au développement d'une réflexion de type managérial au sein du secteur public. Le point de rupture intervint en 1999, suite à l'épisode de la « crise de la dioxine », avec le lancement de la réforme « Copernic », séisme d'une certaine ampleur qui entraîna une vague de modernisation à tous les niveaux de pouvoir.

Il n'est donc pas étonnant qu'en Belgique francophone, l'étude de l'action publique ne relève pas d'une longue tradition en termes de sujets ou de méthodes de recherche. En effet,

l'action publique en tant que champ d'études à part entière ne s'y est implantée qu'au début des années 1990, restant avant cela quasi exclusivement rattachée au monde anglo-saxon. Quant à ses objets d'étude, ils ont évolué au gré des transformations des organisations publiques. À côté des analyses focalisées sur la mise en œuvre des réformes issues de la NGP, on constate ici, comme ailleurs, un réel essor des études portant sur les politiques publiques. On peut aussi constater une interaction croissante entre le domaine des études européennes et celui de l'action publique dans la mesure où cette dernière ne peut plus s'intéresser aux politiques publiques nationales ou régionales sans parallèlement en observer les interactions avec le niveau européen. Inversement, les spécialistes des études européennes utilisent aussi davantage les outils de référence mobilisés dans les études de l'action publique, à mesure que s'atténue le caractère exceptionnel de l'action européenne. De plus en plus, l'action publique adopte donc une perspective multiniveau, et ce plus uniquement à l'échelle de l'État belge. Par conséquent, les questions portant sur la gouvernance, liées notamment à l'intégration européenne, n'échappent pas non plus aux sujets explorés par les spécialistes de l'étude de l'action publique. Ainsi, de nouveaux débats et de nouvelles perspectives de recherche alimentent peu à peu le champ d'études de l'action publique depuis les années 1990.

2. Du « Management public » à l'« Action publique » : un GT qui suit un champ en mutations

Le GT qui est dédié au sein de l'ABSP à l'étude de l'action publique a évolué en suivant les mutations et controverses au sein de la discipline évoquées ci-dessus. Ainsi, lors de sa création en 1998 par Christian de Visscher et Christophe Magdalijns, le GT s'appela « Management public » et fut présent aux congrès de 1999 et 2002. Les travaux du GT s'intéressèrent principalement aux réformes des administrations publiques inspirées par la doctrine de la « Nouvelle Gestion Publique » et en particulier à la mise en œuvre de la réforme Copernic au niveau de l'administration fédérale (Duvillier et de Visscher, 2004). Par après, pour faire

une large place au domaine des politiques publiques, en expansion comme exposé ci-dessus, le GT décida de modifier son appellation en « Action publique » – incluant alors les deux courants évoqués ci-dessus – pour permettre d'intégrer les chercheur·e·s travaillant sur l'analyse et l'évaluation des politiques publiques : ce sous-champ prit peu à peu son essor au fur et à mesure que l'expertise d'universitaires fut sollicitée par les pouvoirs publics en vue de les conseiller en amont pour les aider à concevoir l'action publique, et en aval pour analyser les résultats des politiques mises en œuvre. À ce sujet, le GT ACTION PUBLIQUE se posa en précurseur grâce à la publication du premier ouvrage traitant de l'évaluation des politiques publiques en Belgique francophone, à la suite d'un colloque organisé sur ce thème à l'automne 2000 à Bruxelles. Ce livre fondateur, *Évaluer les politiques publiques. Regards croisés sur la Belgique* (de Vischer et Varone, 2001), constitue par ailleurs le deuxième ouvrage de la collection « Science politique » de l'ABSP. Encore aujourd'hui, le GT est intimement lié au pôle recherche de la discipline, notamment via sa participation à diverses recherches et/ou comités scientifiques lancés à l'initiative de l'IWEPS et aux activités de la SWEPS, ainsi que d'autres administrations fédérales, régionales ou communautaires. Ces liens permettent au GT et aux chercheur·e·s qui en sont membres de se tenir à l'actualité des nouveaux outils méthodologiques d'analyse des politiques publiques et de contribuer à la transmission de savoirs et de compétences entre le monde académique et l'administration publique.

Le niveau d'activité du GT a fluctué au cours du temps, l'intensité de son activité variant en fonction de l'implication de ses membres. Dans ses premières années, le GT fut affaibli par le départ de deux de ses membres, Steve Jacob vers le Canada et Frédéric Varone vers la Suisse. Toutefois, le GT parvint à trouver un second souffle, et ce en attirant de plus en plus de jeunes chercheur·e·s. Nombre d'entre eux travaillent plus spécifiquement en matière d'analyse et évaluation des politiques publiques, qui de plus en plus constitue une sous-discipline importante pour le GT. Ce dernier s'est toujours montré très actif lors des congrès triennaux organisés par l'ABSP, auxquels il présente toujours un voire plusieurs ateliers. Ainsi lors du Congrès de Liège en 2005, le GT organisa une

section thématique sur la rationalisation et la technicisation de la conduite de l'action publique, réexaminant le rôle de l'expert dans la décision publique (Cantelli *et al.*, 2006). Lors du quatrième congrès de l'ABSP en 2011, le GT a organisé une section thématique sur l'exercice du pouvoir politico-administratif en démocratie qui a mené à la publication d'un dossier dans la revue *Politique et Sociétés*. Et près de 20 ans plus tard, lors du septième colloque triennal se tenant à Mons en 2017, le GT présentera trois sections thématiques et la publication d'un nouvel ouvrage (Fallon et Ficet, 2017).

Comme on peut le voir, le GT suit ainsi dans ses activités la courbe croissante de son champ d'études, qui ne cesse de se diversifier quant à ses objets d'étude, mais aussi quant à ses applications concrètes. Typiquement, la recherche ne constitue plus uniquement une fin en soi, elle peut désormais se faire à des fins d'analyse en vue d'une prise de décision. En d'autres termes, le niveau fédéral n'est plus le seul commanditaire de recherches dans le domaine de l'action publique, de nombreux acteurs publics et privés sont également maintenant susceptibles de commanditer des études auprès d'universitaires spécialisés dans leur domaine d'action (comme c'est le cas, par exemple, pour l'évaluation des résultats du Plan Marshall). Ici, le/la chercheur-e conserve naturellement toute la neutralité attachée à son statut d'académique, le commanditaire ne s'immisçant à aucun moment dans le processus d'analyse, sauf par le biais de rapports ponctuels auxquels le/la chercheur-e doit se soumettre. Toutefois, une fois le rapport rendu, les destinataires peuvent ou non prendre en compte les résultats.

Il est donc de plus en plus fait appel aux académiques pour évaluer les structures organisationnelles et les politiques publiques, intégrant les cadres théoriques de la sociologie des organisations avec ceux de l'analyse politique. Par conséquent, le pôle enseignement de la discipline se développe : à la fois via l'enseignement universitaire classique (bacheliers et masters), mais également via l'enseignement universitaire spécialisé, à savoir sous la forme de certificats et diplômes interuniversitaires. Plusieurs membres actifs du GT animent depuis 2010 le Certificat interuniversitaire en évaluation des politiques publiques, à l'attention des fonctionnaires et acteurs de la société civile engagés dans l'action publique. Dans ce cadre, ils

ont publié conjointement un manuel de référence *Penser l'évaluation des politiques publiques* (Albarello *et al*, 2016). Si la diversité des débouchés offerts par un Master en administration publique ne se reflète pas dans son nom, elle constitue toutefois une réalité. À titre d'illustration, il peut être évoqué que nombre d'étudiant-e-s entamant une carrière à la Commission européenne sortent non pas d'un cursus en études européennes, mais bien d'un Master en administration publique. C'est généralement la polyvalence acquise par les étudiant-e-s au sortir d'un tel master qui fait la différence par rapport à d'autres diplômés. De plus, ce master semble plus professionnalisant que d'autres masters apparentés, comme le Master en relations internationales, dans lesquels beaucoup d'étudiant-e-s rêveurs s'inscrivent et se retrouvent finalement à exercer une profession étrangère aux raisons pour lesquelles ils avaient entamé leur spécialisation. On observe ainsi empiriquement que le cursus en administration publique est plutôt ouvert quant à ses débouchés, comme il l'est naturellement quant aux compétences qu'il offre à ses étudiant-e-s. Il met surtout l'accent sur la méthodologie, les instruments de recherche, dont les étudiant-e-s pourront tirer profit pour tout autre champ d'études. Chaque université propose un cursus avec des spécificités propres et une proximité plus ou moins grande avec les disciplines de la gestion, de la sociologie, de l'action publique ou du droit.

Plus récemment, dans le paysage des certificats – généralement – interuniversitaires, a été créé en Belgique francophone le Certificat de management public par l'École d'administration publique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EAP). Cette dernière est composée à la fois de personnes issues d'un cursus en sciences politiques, mais aussi en gestion ou en droit, témoignant une fois de plus du pluralisme caractéristique de la discipline. Dans cette même logique, on assiste à un accroissement des interactions entre l'administration publique et le monde académique, renforçant ainsi les liens entre les pôles recherche, enseignement et service à la société (c'est-à-dire le monde professionnel). Ces liens peuvent prendre plusieurs formes, notamment l'appel à des acteurs de terrain pour venir animer certains cours. Dans le même ordre d'idées, un nombre croissant de professeur-e-s sont issus de l'administration publique, et le va-et-vient entre monde académique et administration n'est pas rare. Une troisième voie, plus récente, visant à

favoriser les rapports entre ces deux sphères, est l'introduction de stages dans les Masters en sciences politiques et en administration publique, ce qui permet aux étudiant-e-s de se frotter directement au monde réel de l'action publique.

3. Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?

Pour l'avenir, on peut parier, sans prendre trop de risques, sur une intensification de la dynamique de diversification que la discipline connaît actuellement. On remarque d'ores et déjà que les recherches dans ce champ portent sur des objets de plus en plus précis de l'action publique. Comme en témoignent les nombreuses études effectuées, par exemple, sur la politique de l'eau, de l'énergie, de l'éducation ou de l'environnement, l'analyse de l'action publique dans un secteur précis demande un investissement conséquent pour intégrer le cadre de référence autant que les réseaux d'acteurs et les caractéristiques techniques et scientifiques propres au domaine. Si différents domaines peuvent être approchés à l'aide des mêmes outils méthodologiques, il apparaît parfois difficile pour ces chercheur-e-s de plus en plus spécialisé-e-s de trouver des bases substantielles communes à partir desquelles communiquer leurs résultats, par exemple en confrontant des résultats d'analyse dans le domaine de la gestion des déchets avec ceux de l'intégration sociale. Ceci n'est pas sans affecter le travail au sein du GT ACTION PUBLIQUE, celui-ci pouvant potentiellement réunir des chercheur-e-s de plus en plus hétérogènes et qui, en Belgique francophone, éprouvent souvent des difficultés à trouver des collègues avec lesquels ils partagent la même thématique. De ce fait, bon nombre d'entre eux choisissent plutôt de s'insérer dans des réseaux de collaboration internationaux ou se tournent vers des expert-e-s issu-e-s d'autres disciplines, mais travaillant sur un même objet, à l'image d'un-e chercheur-e intéressé-e par la politique de l'enseignement privé travaillant avec un-e psychologue de l'éducation. Mais une telle spécialisation sectorielle risque d'appauvrir à terme les possibilités de développement théorique en matière d'action publique. Ainsi, un enjeu majeur pour le GT, et pour la discipline en général, est de trouver un moyen de transformer ce plura-

lisme qui semble affaiblir la cohésion et la cohérence de la discipline en une richesse alimentant son développement futur. Il s'agit donc d'améliorer d'une manière ou d'une autre les canaux de communication entre les chercheur·e·s issu·e·s de sous-champs relativement différents afin qu'ils puissent échanger leurs informations ; ceci dans le but de produire des résultats plus globaux, moins isolés les uns des autres ou confinés à l'intérieur des compartiments sans cesse plus nombreux que comporte la discipline.

C'est dans cet esprit qu'avait été lancé l'appel du GT lors de la conférence ABSP en 2014. Le panel proposait de rassembler des études interrogeant, dans des secteurs différents et à partir de perspectives théoriques diverses (analyse des politiques publiques, sociologie des organisations, sciences de gestion, théorie politique...), la capacité des instruments propres à la NGP à apporter (ou non) une plus-value démocratique à l'action publique. Les participants étaient invités à réfléchir sur le sens politique de la managérialisation des administrations et des politiques publiques, telle qu'elle se donne à voir dans la genèse, les discours et la mise en œuvre de dispositifs particuliers d'action publique : le même cadre théorique permettait d'analyser les nouvelles modalités de l'action de l'État dans des secteurs d'action publique aussi diversifiés que la police, la santé ou la sécurité alimentaire. Cet appel transversal a connu un beau succès et a permis de rassembler une douzaine d'interventions dont les travaux sont repris dans une publication de l'ABSP.

Cette diversification permet aussi de construire à nouveaux frais une coopération enrichissante avec d'autres chercheur·e·s, plutôt engagé·e·s dans la gestion publique que dans l'analyse des politiques, et qui cherchent à intégrer les apports théoriques de ces différents champs. En témoigne le nouveau groupe « *Policy design and evaluation* » du consortium de recherche EGPA, traditionnellement plus orienté vers l'administration publique.

Une autre piste à explorer quant à l'avenir du GT est celle des jeunes chercheur·e·s, qui constituent sans nul doute la base sur laquelle s'appuient de plus en plus ses travaux. Il s'agirait pour les chercheur·e·s les plus expérimenté·e·s d'utiliser le cadre du GT pour partager avec eux leur expérience de la discipline. Ainsi, ils ne seront plus seuls face à la découverte de l'héritage conséquent des référents théoriques de la discipline, qui s'ajoute par ailleurs

à la découverte de leur sujet d'étude qui, on l'a vu, est en général de plus en plus spécialisé et complexe.

Enfin, il s'agit avant tout pour la discipline de s'écarter du cliché de l'administration wébérienne poussiéreuse à laquelle elle est encore aujourd'hui souvent associée. En d'autres termes, il s'agit de faire coïncider le pluralisme et l'ouverture qui caractérisent aujourd'hui la discipline tant en matière de recherche qu'en matière de professions avec les opinions que l'on s'en fait habituellement. Concrètement, une première étape pourrait consister à renommer le Master en « Administration publique », qui sont les termes du décret, en Master en « Action publique », terme bien plus ouvert qui atténuerait l'opinion dominant encore actuellement suivant laquelle opter pour cette orientation signifie aller travailler dans une administration – « poussiéreuse » – hiérarchisée et bureaucratisée ; cette formation ouvre en effet à de nombreux autres débouchés, sans oublier – et c'est plus fondamental encore – que l'administration elle-même a changé profondément. Au paradigme wébérien a succédé l'approche néolibérale, cette dernière laissant aujourd'hui la place à d'autres positionnements théoriques, comme la nouvelle gouvernance publique (Pollitt et Bouckaert, 2011), qui sans cesse entrent en dialogue ou en confrontation, alimentant ainsi la discipline avec d'innombrables nouveaux débats et donc de nouvelles potentialités.

4. En guise de conclusion

L'analyse de l'action publique rassemble aujourd'hui un nombre croissant de chercheur-e-s en Europe en dehors du monde anglo-saxon, comme en témoigne le succès de nouvelles conférences comme l'*International Conference on Public Policy* dont la première organisation en France (Grenoble 2013) a rassemblé immédiatement plus de 900 chercheur-e-s en provenance de 60 pays.

En Belgique, les groupes de recherche sur ces questions sont plus nombreux en Flandre que dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Peut-être que ce développement plus rapide au nord du pays est dû à une tradition plus ancienne de recourir à l'expertise scientifique par les autorités flamandes, soucieuses de développer une

administration et une gestion publique dans une logique du « *Beter Bestuur* ». Ce courant se développe aujourd'hui rapidement du côté francophone. D'une part, les acteurs politico-administratifs sont en demande d'expertise pour moderniser la gestion publique et adapter leurs modalités d'action aux bouleversements sociétaux et techniques en cours. D'autre part, si l'hypothèse d'un recul de l'État a été longtemps avancée, les développements de ces dernières décennies témoignent plutôt d'une reconfiguration de son action, d'une ouverture vers les partenaires privés autant que vers la société civile, et d'une extension de ses pouvoirs d'injonction comme en atteste le développement de l'Union comme un « *regulatory state* » dans des secteurs de plus en plus nombreux. Les travaux des chercheur·e·s du GT ACTION PUBLIQUE contribuent à enrichir la connaissance et à produire des perspectives critiques sur ces transformations.

RÉFÉRENCES

- Albarelo, L., Aubin, D., Fallon, C. et Van Haeperen, B., *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2016.
- Cantelli, F., Jacob, S., Genard, J.L., et de Visscher, C. (dir.), *Les constructions de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- de Visscher, C. et Duvillier, T., « La sémantique managériale dans l'administration publique », in O. Paye, *Que reste-t-il de l'État ? Érosion ou renaissance*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2004, p. 109-122.
- de Visscher, C. et Varone, F. (eds), *Évaluer les politiques publiques. Regards croisés sur la Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2001.
- de Visscher, C. et Varone, F., « La Nouvelle Gestion Publique "en action" », *Revue internationale de politique comparée*, n° 2, 2004.
- Fallon, C. et Ficet, J. (dir.), *Crise de la démocratie et nouveau management public. Discours, pratiques, instrument*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, coll. « Science politique », 2017.
- Giauque, D. et Emery, Y., « L'administration publique entre État, science politique et analyse des politiques publiques : dé-liaisons et recompositions » in D. Giauque et Y. Emery, *L'acteur et la bureaucratie au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2016, p. 3-32.
- Osborne, D. et Gaebler, T., *Reinventing Government*, New York, Addison-Wesley Publ. Co., 1992.
- Pollitt, C. et Bouckaert, G., *Public Management Reform: A Comparative Analysis*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATIVE : ÉTAT DES LIEUX EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Benjamin **Biard**

Ludivine **Damay**

François **Debras**

Vincent **Jacquet**

Jérôme **Jamin**

Nathalie **Schiffino**

Marie-Catherine **Wavreille**¹

Ce chapitre esquisse de manière générale les évolutions du champ partiellement couvert par le Groupe de travail DÉMOCRATIE de l'ABSP. Le GT DÉMOCRATIE est un des plus jeunes de l'ABSP alors que le champ qu'il couvre est un des plus anciens en science politique. Depuis l'Antiquité, des précurseurs de la science politique se sont penchés sur la démocratie. Mis en place pendant l'année académique 2014-2015, le GT compte parmi les plus récents de l'ABSP. Le champ couvert par le GT a connu beaucoup d'évolutions, et certainement au cours des 20 dernières années, tant du point de vue de l'objet d'études que des approches mobilisées. Nous retiendrons plus particulièrement trois notions – la représentation, la participation et la délibération – qui ont été au cœur d'évolutions majeures. L'objet s'est transformé, l'analyse du phénomène démocratique laissant

.....

1 Ce chapitre a été rédigé par Nathalie Schiffino, Benjamin Biard et Vincent Jacquet sur la base d'un entretien que Laura Pascolo a animé avec des membres du GT DÉMOCRATIE dont les noms sont listés sous le titre du chapitre.

une plus large place à un continuum, au-delà de la typologie des régimes politiques, et à une ouverture à d'autres perspectives et formes de démocratie.

1. Évolution du champ depuis 1996

Il y a 20 ans, Bernard Manin publiait *Principes du gouvernement représentatif* (1995). Trois ans plus tard, Pierre Rosanvallon écrivait *Le Peuple introuvable* (1998). Ce sont deux exemples d'œuvres séminales qui montrent que les théories de la démocratie sont alors en pleine ébullition : la science politique questionne la logique représentative qui a dominé le jeu politique depuis un siècle, depuis l'établissement des États modernes. En réalité, les Anglo-saxons avaient redynamisé le débat sur la représentation depuis le début du XXe siècle, par exemple avec John Dewey aux États-Unis, qui réfléchit sur *Le public et ses problèmes* dès 1927. Il fait partie de ces chercheur·e·s qui interrogent fondamentalement l'articulation de la représentation et de la participation. En questionnant la manière dont nos sociétés sont gouvernées, de telles analyses investiguent si et comment les citoyen·ne·s participent « au gouvernement ». Dans cette perspective, une évolution majeure du champ s'est produite grâce à l'avènement des réflexions théoriques sur la démocratie délibérative et des recherches empiriques sur les dispositifs participatifs ou délibératifs, telles qu'ont pu les initier Loïc Blondiaux (2008) et Yves Sintomer (2016) entre autres.

En Belgique francophone, il est dès lors significatif que le premier congrès de l'ABSP – qui se tient en mars 1999 – soit organisé autour de l'évolution de la démocratie (Gobin et Rihoux, 2000). Les deux dernières décennies constituent une période charnière pour les synthèses sur la représentation, la participation, la délibération, mais aussi pour des perspectives critiques sur la dynamique démocratique.

Ce volet substantiel s'assortit de choix méthodologiques. Le champ connaît également une évolution en termes de démarches et de techniques. La figure de l'acteur et notamment du citoyen prescrit notamment un retour vers des démarches plus constructivistes et interprétativistes, la science politique ayant traditionnellement été plus orientée vers le positivisme lors de son

processus d'institutionnalisation (voir Balzacq *et al.*, 2014). Le savoir des habitants, celui des usagers, des profanes en général, reprend place dans les dispositifs de recherche et de participation. La prise en compte de l'individu dans l'analyse politiste, moins située uniquement au niveau d'analyse macro, s'accompagne de méthodologies reposant sur la démarche d'enquête de terrain, voire l'ethnographie. Les perspectives sont davantage « bottom-up » et non et non plus seulement « top-down ».

Cette double évolution, substantielle et méthodologique, est en partie liée au fait que la science politique descend dans la rue et dans l'arène publique : certains académiques prennent part, en tant qu'expert-e-s, à des missions de service à la société. Il s'agit tantôt de répondre à des demandes des autorités publiques, à différents échelons de pouvoir, et tantôt de servir des associations. Les acteurs intéressés par les dispositifs participatifs, présentés souvent comme des palliatifs au déficit de représentativité, deviennent plus nombreux. Et des politistes participent à la mise en place de lieux de délibération, à leur supervision, à leur analyse, comme partie prenante ou comme observateur.

Enfin, sur le plan institutionnel, en 20 ans, le champ a évolué de manière importante grâce à la création d'instituts, d'équipes de recherche et des programmes d'études dédiés aux problématiques de la représentation et de la participation. Le nombre de chercheur-e-s investi-e-s sur ces questions est beaucoup plus grand qu'auparavant. Des financements ont été dégagés pour des projets de recherche menés sur plusieurs années, y compris en interuniversitaire et au niveau européen. Le champ a pu être reconnu et formalisé en partie parce qu'il a fait l'objet d'une reconnaissance à la fois par le monde politique et par la société civile. C'est sans doute un des créneaux dans lesquels la science politique a pu, à la fois, faire grandir un bagage universitaire, et servir concrètement les acteurs politiques et associatifs.

2. Évolution du GT DÉMOCRATIE à travers ses activités de recherche, d'enseignement et de services à la société

La question s'est posée de savoir comment concilier la jeunesse du GT DÉMOCRATIE et la tradition du champ. Le GT a défini

une série de thèmes privilégiés par ses membres. Parmi les problématiques investiguées, on compte notamment l'évolution de la représentation, de la participation (conventionnelle) et des outils démocratiques traditionnels ; le développement d'innovations démocratiques ; l'analyse de la non-participation et de mouvements sociaux qui critiquent le caractère non démocratique de certains modes de gouvernances contemporains ; l'influence des partis populistes en Europe sur la dynamique démocratique et sur les processus de décisions publiques.

Concrètement, en recherche, les activités des membres du GT DÉMOCRATIE se sont traduites dans diverses productions, ensemble, à géométrie variable, depuis l'année académique de la création du GT en 2014-2015, jusqu'à 2016, année jubilaire que consacre cet ouvrage. Quatre thèses de doctorat de troisième cycle sont en cours, à des stades différents, en lien avec les thèmes génériques listés ci-dessus. Deux séminaires de recherche avec des invités extérieurs ont discuté la notion de légitimité démocratique. Cette notion était également au cœur du congrès d'ouverture du GT, organisé à Bruxelles, au printemps 2015, avec des intervenants internationaux. Plusieurs panels ont été mis en place, sur les innovations démocratiques et sur le populisme en démocratie, à l'occasion du congrès de l'ABSP en 2017. Des publications ont réuni plusieurs membres du GT qui ont décidé d'écrire conjointement, par exemple dans la revue *Participations* (Jacquet *et al.*, 2015) ou encore sous la forme d'une monographie consacrée à *L'extrême-droite en Europe* (Jamin, 2016). Un projet de recherche intitulé PartiRep, intimement lié à la dynamique de l'ABSP, regroupe plusieurs membres du GT DÉMOCRATIE, notamment dans le troisième volet du projet concernant les innovations démocratiques.

En ce qui concerne l'enseignement, les membres du GT participent à titres divers (comme titulaires ou intervenants) à plusieurs cours centrés sur la démocratie, et ce dans les différentes universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre autres à travers la finalité spécialisée en « *innovations et transformations démocratiques* » du Master en sciences politiques, créée il y a deux ans à l'Université catholique de Louvain. La socialisation des étudiant-e-s au champ est une motivation des chercheur-e-s. Des mémoires de masters sont encadrés sur la problématique, parfois dans le cadre de stages (de recherche). Des étudiant-e-s sont associé-e-s à des parties de projets de recherche. Et certains

des travaux étudiants ont pu évoluer vers des publications dans des revues scientifiques en science politique.

Enfin, le GT DÉMOCRATIE est actif en termes de services à la société. Cette mission se concrétise, d'une part, par un certain nombre d'interventions dans les médias (TV, radio et presse écrite) ainsi que par l'intervention de certains membres lors de conférences « grand public ». Il peut s'agir d'exposer et débattre sur des élections et la représentation (dans différents pays en fonction de l'actualité), sur des dispositifs participatifs, sur l'extrême-droite et le poids des idéologies en démocratie, ou sur les effets du populisme, par exemple. D'autre part, des membres du GT DÉMOCRATIE collaborent directement à la mise en œuvre et/ou à l'analyse de dispositifs participatifs, en concertation étroite avec des décideurs publics et/ou des associations de la société civile, à différents échelons, du fédéral au plus local.

L'articulation entre les missions de recherche, d'enseignement et de services à la société alimente la réflexion sur le rapport à l'objet, un processus réflexif par rapport aux idéaux démocratiques. Les membres du GT DÉMOCRATIE déploient seuls et ensemble les activités, en garantissant la liberté d'engagement de chacun, dans les projets et les postures normatives, ce qui fait la richesse du GT. Un souci constant des membres du groupe est de contribuer à l'apport de la science politique dans son service à la communauté scientifique, aux étudiant-e-s, et à la société dans sa dynamique du vivre-ensemble (au sens *du* politique).

3. Les enjeux du champ et du GT pour les 20 prochaines années

Où en serons-nous en 2036 ? C'est la question à laquelle revient l'exercice auquel nous soumet l'ABSP en nous demandant de nous projeter aussi loin. Exercice difficile, s'il en est, puisque nous nous plaçons dans le long terme. Les enjeux pour les 20 prochaines années sont forcément nombreux et nous les catégorisons en deux types. Il y a tout d'abord des enjeux pour le GT et ses membres. La finalisation des thèses de doctorat en cours se situe dans le moyen terme ; les membres devront assurer la durabilité du groupe ou passer le relais dans un champ qui n'a heureusement cessé d'être alimenté. Le GT rencontre le défi

d'entretenir une dynamique interuniversitaire et collégiale au-delà de ses individus, et de circonscrire des thèmes conjoints de travail dans un champ relativement éclaté. Ensuite, les enjeux portent donc sur le champ en tant que tel, et la manière dont il sera investigué, en termes d'approches, d'objets d'études, d'interactions avec les acteurs publics et civils.

En prise directe avec les objets d'études actuels, un enjeu important concerne l'hybridité de la démocratie, son bricolage entre diverses formes de représentation et participation. Le défi consiste à forger des connaissances scientifiques pointues qui progressent par rapport à l'état de l'art, mais aussi des propositions concrètes qui améliorent les processus de décision publique, en lien avec les citoyen-ne-s, les associations, mais aussi les partis et les élu-e-s. Il s'agit en réalité de relever un défi au moins double. Premièrement, il convient, pour la science politique, de démontrer qu'elle peut amener une contribution aux acteurs, et pragmatiquement décrocher des ressources pour ce faire. De plus en plus de programmes de recherche sont ouverts à la créativité et à l'innovation, au-delà de l'étude de l'existant ; il faut pouvoir y prendre part. Deuxièmement, dans les recherches avec les milieux associatifs et politiques, voire avec les acteurs administratifs, il s'agit de gérer les difficultés dues aux différences entre le/la chercheur-e et l'acteur quant aux attentes et objectifs d'un projet de recherche ou d'un dispositif, questionnant la posture du/de la chercheur-e.

La dépolitisation et la re-politisation de la société contemporaine et future mettent les politistes, et notamment les chercheur-e-s de la démocratie, au défi. Il faut penser le rôle et la place des partis politiques dans les processus de décision publique, les dysfonctionnements et les dérives du jeu politique (au sens de *la* politique) qui pèsent sur le déficit de représentativité). Il faut repenser la décision publique sur le temps long et accepter de poser des choix engageants. Cela ne peut pas se faire par les acteurs politiques seuls, sans l'acquiescement des citoyen-ne-s. D'aucun-e-s observent l'émergence de mouvements qui radicalisent le politique et prétendent reprendre une part au moins du pouvoir sur le politique institutionnel. *Occupy Wall Street*, *Los Indignados* ou *Nuit debout* sont des illustrations de mouvements qui semblent se réapproprier des formes plus actives de démocratie. Ce peut être conjoncturel mais la société contemporaine connaît une profonde mutation (digita-

lisation, répercussion sur l'emploi, allongement de la durée de vie, migrations, etc.). Un des enjeux du champ consiste à laisser plus de place à des perspectives citoyennes, dans une perspective moins institutionnalisée, sans perdre de vue les décideurs publics, pour repenser le vivre-ensemble et la conflictualité.

Somme toute, le principal défi à relever pour le GT et « son » champ est d'avoir un ou deux coups d'avance sur la vision de la société politique et son fonctionnement démocratique, en réussissant le dialogue entre une pluralité d'acteurs différents.

4. En guise de conclusion

La démocratie est par excellence un régime politique bricolé et évolutif. La notion est chargée historiquement, normativement et ne peut être circonscrite de manière réductrice. Les concepts sont nombreux, au-delà de la représentation, de la participation et de la délibération. Les approches se diversifient et placent l'individu au cœur de l'investigation scientifique. Celle-ci peut être pragmatique et empirique, analysant les changements à l'œuvre dans la société. Mais ancrée en science politique (et dans les disciplines connexes, dans un esprit d'interdisciplinarité), elle doit aussi favoriser une montée en généralités qui permette de penser la démocratie de demain, pour les chercheur-e-s, et surtout pour les citoyen-ne-s et les décideurs publics.

RÉFÉRENCES

- Balzacq, T., Baudewyns, P., Legrand, V., Jamin, J., Paye, O. et Schiffino, N., *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2014.
- Blondiaux, L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.
- Dewey, J., *The Public and its problems*, New York, Holt Publishers, 1927.
- Gobin, C. et Rihoux, B. (eds), *La démocratie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique » 2000.
- Jacquet, V., Schiffino, N., Reuchamps, M., et Latinis, D., « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif », *Participations*, n° 13, 2015, p. 171-203.
- Jamin, J. (dir.), *L'extrême droite en Europe*, Bruxelles, Bruylant, 2016.

- Manin, B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- Rosanvallon, P., *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.
- Sintomer, Y., « Les futurs de la démocratie au XXI^e siècle », *Raison publique*, vol. 1, n° 20, 2016, p. 175-191.

GT ÉLECTIONS, PARTIS POLITIQUES ET OPINION PUBLIQUE (EPOP)

UNE LONGUE TRADITION DE RECHERCHE, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Pierre **Baudewyns**

Jérémy **Dodeigne**

Emilie **van Haute**¹

Si le GT ÉLECTIONS, PARTIS POLITIQUES ET OPINION PUBLIQUE, connu sous l'acronyme EPOP, est formellement un groupe de travail récemment créé, il possède des racines plus anciennes. Ses origines remontent aux premières activités organisées par l'ABSP dans les années 1990 dans le cadre du GT ÉVOLUTION DES FORMES D'ENGAGEMENT PUBLIC, centré sur les questions d'engagement politique. Ce GT a progressivement englobé des thématiques plus larges liées aux questions d'élections, d'opinion publique et de partis politiques au tournant des années 2000, ce qui a amené à sa refonte en 2013. Deux dynamiques complémentaires ont encouragé ce renouvellement.

D'une part, les évolutions institutionnelles et politiques de la Belgique au cours des dernières décennies ont contribué à développer et renouveler les questions de recherche constituant le cœur des activités du groupe de travail. Parmi ces changements profonds, il faut citer la modification des « règles du jeu » politique suite à la fédéralisation progressive des institutions et ses conséquences sur les acteurs : élections directes et désynchronisées des parlements régionaux, renforcement d'une logique de sphères publiques « séparées » pour les opinions publiques francophones et flamandes, autonomie renforcée des

.....

1 La rédaction de ce texte a été initié lors d'un entretien collectif, retranscrit par Laura Pascolo et retravaillé par les coordinatrice et coordinateurs du GT.

pouvoirs des entités fédérées, nouvelles stratégies dans la constitution des coalitions gouvernementales régionales et fédérales, restructuration de l'offre partisane, etc. D'autre part, la mise sur pied et le développement du Pôle d'attraction interuniversitaire (PAI) financé par la politique scientifique fédérale (Belspo) de 2007 à 2017, consacré aux questions de participation et représentation politiques – PartiRep –, a contribué à renforcer les collaborations interuniversitaires. En effet, ce projet fédère de nombreux chercheur·e·s issu·e·s des différentes institutions francophones mais aussi flamandes. Outre ces collaborations accrues entre institutions en Belgique francophone et néerlandophone, ce projet a permis à de nombreux chercheur·e·s de développer une expertise internationalement reconnue sur ces questions qui constituent la pierre angulaire des thématiques traitées par le GT. Ce chapitre retrace ces évolutions importantes et revient, dans sa dernière partie, sur les évolutions potentielles et enjeux auxquels le GT EPOP pourrait être confronté dans les prochaines années.

1. La création et le développement du GT EPOP

Contrairement à d'autres groupes de travail, le GT EPOP est donc un groupe de travail relativement récent, mais qui « succède » au GT ÉVOLUTION DES FORMES D'ENGAGEMENT PUBLIC, très actif dans les années 1990 et au début des années 2000. Ce dernier travaillait sur les différentes formes d'engagement politique, allant de l'engagement partisan aux mouvements altermondialistes. Le GT EPOP a embrassé cet héritage du GT ENGAGEMENT tout en élargissant son champ d'étude à l'analyse des acteurs, individuels ou collectifs, et des processus électoraux au sens large : la participation et les comportements électoraux, l'adhésion et les comportements partisans, la sélection des candidats, l'élection et la carrière des élu·e·s, jusqu'à la transformation des partis et de leur organisation, et des systèmes partisans, la formation des coalitions gouvernementales, le processus décisionnel et la légitimité des institutions au sens large.

Premièrement, en ce qui concerne l'électorat et l'opinion publique, le GT EPOP accorde une forte attention à la question de la participation politique au travers de différentes dimensions : la participation aux élections, mais aussi à l'engagement

au sein des partis politiques, ou encore à l'engagement plus spécifiquement local et l'organisation interne des sections locales des partis, via plusieurs projets en cours, notamment « *Members and Activists of Political Parties* » (MAPP) à l'ULB. En outre, l'étude de l'électorat et de l'opinion publique au sens large s'inscrit dans une longue tradition de récolte de données quantitatives par questionnaires. Nous pouvons citer le travail pionnier des chercheur-e-s du CLEO à l'ULg, du PIOP à l'UCL et du CEVI-POL à l'ULB, dont les données des enquêtes d'opinion couvrent les élections des différents niveaux de pouvoir sur une période de temps débutant dans les années 1990 jusqu'à nos jours. Le réseau PartiRep a permis d'intégrer les différents centres de recherche en la matière ainsi que de poursuivre et de diversifier la dynamique en s'intéressant aux comportements électoraux, mais aussi de manière plus large, aux comportements et aux attitudes politiques aux différents scrutins régionaux, nationaux et européens depuis 2009, et aux élections communales depuis 2012. L'intégration des différentes équipes de recherche et de leurs données a facilité l'adhésion des chercheur-e-s de l'ABSP à des réseaux de recherche régionaux, européens et internationaux d'étude du comportement électoral et politique comme l'« *European Election Study* », l'« *European Candidate Survey* » ou encore le projet « *Comparative Study of Electoral Systems* ».

Deuxièmement, suite à la complexification du système politique belge, les chercheur-e-s se sont intéressé-e-s au recrutement du personnel politique aux différents niveaux de pouvoir belge. Le projet « *Belgian candidate survey* », membre du projet international « *Comparative candidate survey* », a d'abord été piloté par des chercheur-e-s de l'UCL en 2007 et 2010, avant d'intégrer une logique collaborative interuniversitaire au sein du réseau PartiRep pour les élections de 2014. Ces données ont permis de mieux comprendre le profil des candidat-e-s aux élections, principalement régionales et fédérales en Belgique mais également la représentation que se font ces candidat-e-s de leur manière de mener une campagne électorale, les objectifs prioritaires de celle-ci ou encore leur représentation sur leur futur ou hypothétique rôle d'élu-e-s. Ces projets complètent le travail historique réalisé par les chercheur-e-s du CRISP concernant le profil socio-démographique des candidat-e-s. D'autres projets liés à des chercheur-e-s dans les différentes institutions de la FWB ont également permis d'analyser en profondeur certains de ces

mécanismes comme les processus de sélection des candidat-e-s ou l'analyse de la carrière des élu-e-s entre les différentes arènes régionales, nationales et européennes, permettant, entre autres, de dégager les trajectoires différenciées des mandataires politiques. Ces projets ont également contribué à mieux comprendre et à relativiser le phénomène de « personnalisation de la politique », selon lequel les caractéristiques et les personnalités individuelles du personnel politique primeraient sur les logiques partisans et les identités collectives. Au niveau local, l'intégration d'une équipe UCL-ULg dans le projet international « *European Mayor II* » souligne non seulement l'importance d'étudier les élu-e-s à tous les échelons de pouvoir – conséquence des processus de décentralisation et d'européanisation observables en Europe – mais également l'intégration toujours plus poussée des chercheur-e-s belges dans les projets internationaux.

Troisièmement, les transformations des partis et des systèmes de partis constituent un champ de recherche central des politologues belges. L'analyse de l'organisation interne des partis politiques et ses évolutions s'effectue pour les chercheur-e-s de l'ULB et de la VUB dans le cadre des projets de recherche internationaux « *Political Party Database (PPDB)* » et « *Party-Interest Group Relationships in Contemporary Democracies (PAIRDEM)* ». Sur le plan de l'analyse des transformations des systèmes partisans, les recherches se sont centrées sur l'émergence de nouveaux partis, et plus spécifiquement dans le cas belge sur les partis ethno-régionalistes et leur influence sur la restructuration institutionnelle du pays. L'impact de la décentralisation et de l'européanisation sur les systèmes de partis n'est pas oublié, tout comme l'analyse de la nationalisation de l'offre partisane aux élections communales en Wallonie et à Bruxelles dans le cadre d'un projet conjoint ULg-ULB-UCL qui sera reconduit en 2018.

Enfin, la formation des coalitions gouvernementales, le processus décisionnel et la légitimité des institutions constituent un autre pôle de recherche du GT EPOP. Le projet PartiRep a favorisé le développement d'une expertise sur le travail parlementaire et la représentation politique. En outre, le projet « *Electoral System Change in Europe (ESCE)* » mené à l'ULB a permis de mieux comprendre les transformations institutionnelles entourant les processus électoraux. Dans le même temps, plusieurs chercheur-e-s de l'UCL ont développé une expertise sur les processus de formation des coalitions gouvernementales, les questions de légitimité

politique et les questions liées aux innovations démocratiques et à la légitimité des institutions.

2. Comment le GT s'est-il inscrit dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de service ?

Tout d'abord, en matière d'enseignement, les trois questions qui façonnent le GT – à savoir l'analyse des partis, des élections et de l'opinion publique – sont des éléments centraux tant dans les programmes de bachelier que dans les programmes de masters plus spécifiques dans les différentes universités (voir le chapitre consacré à l'enseignement). Sur la base des expertises des centres de recherche, des séminaires de formation à l'analyse des comportements électoraux et politiques ont été développés dans les différentes institutions de la FWB. Les étudiant-e-s ont donc l'occasion d'accéder aux données et de réaliser leur propre travail de recherche sur une des thématiques de la section.

Ensuite, en matière de recherche, outre les développements thématiques évoqués ci-dessus, le GT a renouvelé et innové dans ses méthodes de recherches. La mobilisation de la méthode classique de collecte de données que constitue l'enquête pour l'analyse des comportements électoraux s'est professionnalisée et internationalisée. Les techniques d'analyse des données collectées se sont perfectionnées avec l'introduction de méthodes statistiques sophistiquées. Parallèlement, les chercheur-e-s du GT ont progressivement diversifié leurs méthodes en se tournant par exemple vers l'expérimentation, l'analyse de réseau, l'analyse de survie, les entretiens avec des élites, ou encore les focus groups. Dans certains cas, les chercheur-e-s ont également eu recours à des méthodes mixtes, combinant les méthodes qualitatives et quantitatives. Lors du Congrès triennal de l'ABSP de 2017, le GT a d'ailleurs programmé une section thématique s'intéressant essentiellement aux innovations dans la manière d'étudier les élections, dans la perspective des élections communales de 2018 mais aussi fédérales, européennes et régionales de 2019. Cela atteste d'une volonté claire de se situer à la pointe des innovations méthodologiques dans son champ d'étude.

À côté des innovations méthodologiques, les membres du GT ont réussi à inscrire la Belgique comme un vrai cas d'étude. On retrouve aujourd'hui de nombreuses publications dans les revues scientifiques internationales traitant de manière singulière ou comparée du cas de la Belgique (voir à ce propos le chapitre dédié à la recherche). Les spécificités du système politique et institutionnel belge (fédération, société « divisée », régime « consociatif », coexistence de deux systèmes partisans séparés) en font un objet d'étude intéressant au niveau international.

Au niveau du service à la société, la nature des thématiques du GT favorise les interactions avec les médias, comme les auteurs du chapitre à propos du service à la société l'évoquent dans leur contribution. Sur les questions d'élections, d'opinion publique, de formation des gouvernements, ou de réformes institutionnelles, les médias font régulièrement appel aux politologues en vue de décrypter l'actualité. Dans cette perspective, de nombreux membres du GT ont à cœur leur troisième mission de service à la société, afin de fournir aux citoyen-ne-s des clés de compréhension pour décrypter l'actualité politique, que ce soit de manière réactive (sur sollicitation des médias) ou proactive (par un dynamisme sur les médias sociaux). Outre le rapport aux médias, les membres du GT sont régulièrement sollicités dans le cadre de conférences ou ateliers de formation dans le milieu associatif, scolaire, partisan, ou parapublic. Dans le cadre du service à la société, les membres du GT ont également contribué à la diffusion d'outils pour les citoyen-ne-s et en particulier, les futurs citoyen-ne-s. C'est ainsi qu'un test électoral éducatif a été mis en place par des membres du réseau PartiRep². Un autre exemple pourrait être la mise en place de la plateforme de participation citoyenne par d'anciens étudiant-e-s de nos institutions suite à leur participation et formation dans le cadre des projets de recherches et des cours (notamment l'ASBL Particitiz). Enfin, il n'est pas rare de voir les membres du GT endosser le rôle de consultant-e ou d'expert-e dans le débat public, que ce soit en matière de réformes électorales, institutionnelles, ou démocratiques.

.....

2 <http://www.testelectoraleducatif.be>

3. Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?

Les enjeux pour le GT EPOP pour les prochaines années sont nombreux. Les défis liés à la mission de service à la société, mais aussi à la recherche sont à souligner en particulier. En matière de service à la société, un double enjeu est à pointer. D'une part, il est essentiel de pouvoir continuer à commenter la vie politique de manière libre et sans contrainte. Les politologues ont un rôle important de décryptage de l'actualité dans les médias. Il faut pouvoir garantir que ce rôle soit accompli en toute indépendance par rapport à la sphère politique, alors même que cette dernière détient les leviers du financement de la recherche, mais aussi souvent l'accès aux terrains et aux données pour les chercheur·e·s du GT EPOP. D'autre part, il est crucial pour les chercheur·e·s du GT de pouvoir faciliter et maximiser le transfert de leurs recherches vers la société. Il est fondamental de pouvoir faire bénéficier le large public des avancées en matière de compréhension des dynamiques politiques et électorales. Cela pourrait se concevoir sous la forme d'un soutien logistique à la mise à disposition des données et travaux issus de la recherche, en saisissant par exemple l'opportunité du développement de nouvelles technologies d'archivage et de visualisation de données.

Par rapport à la recherche, les principaux enjeux sont financiers et administratifs, internationaux, et enfin disciplinaires. L'enjeu principal pour la recherche se situe au niveau de son financement. En la matière, l'incertitude centrale est liée à l'avenir des programmes de la politique scientifique fédérale (Belspo), dont la fédéralisation a été actée lors de la dernière réforme de l'État. Les Pôles d'Attraction Interuniversitaire (PAI), dont le principe de base est la participation d'universités des deux communautés linguistiques du pays au sein d'un même projet, ont ainsi été supprimés. Ces financements ont été reconvertis en projets EOS cofinancés par le FNRS pour le côté francophone et le FWO pour le côté flamand. L'enjeu du financement met en exergue l'éclatement des structures de financement de la recherche entre niveaux de pouvoir, qui pose des défis en termes de gestion et lourdeur administratives. Un autre enjeu pour le GT EPOP est d'assurer son ancrage au sein de l'ABSP via des collaborations

avec d'autres groupes de travail, mais aussi dans les réseaux internationaux qui s'intéressent aux mêmes questions.

Enfin, au niveau disciplinaire, les enjeux sont à la fois théoriques et empiriques. Sur le plan théorique, il convient de réfléchir aux dynamiques d'hyperspécialisation qui peuvent parfois faire perdre de vue l'analyse des grandes questions transversales au GT. Sur le plan empirique, le GT fait face à des défis spécifiques à ses objets d'étude. Travaillant sur un objet particulier (acteurs politiques et partisans), il est impératif d'assurer l'indépendance des chercheur-e-s et leur accès aux données, qui reste un challenge constant pour les chercheur-e-s. Toujours au plan empirique, il est primordial pour le GT d'embrasser les défis méthodologiques liés par exemple au développement de l'ingénierie informatique et des Big Data, qui offrent des opportunités uniques en termes de coût et d'accès aux données, mais qui nécessitent des compétences techniques spécifiques.

4. En guise de conclusion

Pour conclure, on observe que le Groupe de travail ÉLECTIONS, PARTIS POLITIQUES ET OPINION PUBLIQUE a connu de nombreuses évolutions dans les trois missions confiées aux professionnel-le-s réuni-e-s dans l'association francophone de science politique : la recherche, l'enseignement ou encore le service à la société.

Du point de vue de la recherche, l'évolution la plus remarquable est double. D'une part, on constate une meilleure intégration des équipes de recherche dans un projet de recherche commun « PartiRep » avec des bénéfices pour tous les partenaires en termes d'avancée dans la connaissance scientifique, la réalisation et la promotion de thèses de doctorat mais aussi une recrudescence des publications collectives. D'autre part, cette meilleure intégration a permis aux membres du réseau d'être présents de manière beaucoup plus affirmée dans différentes dynamiques internationales et une meilleure coordination des recherches entre le niveau international, européen et national, voire régional ou communautaire.

Du point de vue de l'enseignement, cette meilleure intégration s'est matérialisée dans les différents programmes de cours

par l'implémentation de thématiques de recherches liés au réseau du GT EPOP mais aussi par une meilleure utilisation des données collectées dans la recherche puisque les étudiant·e·s y ont accès et peuvent développer leur propre thème de recherche dans le cadre de travaux de séminaire ou de mémoires de fin d'études. De surcroît, cela a permis aussi une circulation des chercheur·e·s intervenant dans les différents cours peu importe l'institution d'origine.

Du point du service à la société, l'évolution la plus remarquable est le souci du transfert de la connaissance dans la société civile. Ceci s'est effectué sous différentes formes avec une ouverture de l'université au « monde réel » en tentant de vulgariser les avancées scientifiques ou encore en développant les outils développés dans les processus de recherche, que ce soit de manière directe comme le test électoral (éducatif) ou indirecte comme des initiatives de participation citoyenne.

AU-DELÀ DE L'*EVER CLOSER UNION* : LES ÉVOLUTIONS DES ÉTUDES EUROPÉENNES AUTOUR D'UN OBJET EN CRISE

Amandine **Crespy**

Denis **Duez**

Virginie **Van Ingelgom**

Parallèlement aux évolutions et changements qui caractérisent son sujet d'étude, les études européennes se sont approfondies et diversifiées au cours des deux dernières décennies marquées par ce qu'il est convenu d'appeler une certaine « normalisation » des études européennes. Les « crises » européennes ont rendu encore plus visibles et nécessaires les contributions théoriques et empiriques à la compréhension du processus d'intégration européenne. Elles en ont aussi souligné les limites. Ce chapitre esquisse pourquoi et comment cette dynamique de normalisation suivie d'une remise en question s'est emparée du champ des études européennes et dans quelle mesure le GT EUROPE de l'ABSP a suivi ces transformations.

1. Comment a évolué le champ couvert par le GT au cours de ces 20 dernières années ?

L'étude des phénomènes politiques et sociaux liés à l'intégration européenne a connu, au cours des 20 dernières années, un double mouvement. D'une part, elle s'est fortement structurée en un champ académique des « études européennes ». Ce mouvement a accompagné la montée en puissance de l'Union européenne elle-même au cours des années 1990 et 2000, c'est-à-dire son élargissement continu tant au plan territorial qu'au plan de ses politiques publiques. Cette évolution est allée de pair avec

la multiplication exponentielle des formations universitaires spécialisées dans les études européennes (essentiellement de niveau « masters »), ainsi qu'avec l'émergence d'un champ de recherche centré sur l'Union européenne. La floraison d'une série d'associations – telles que le *Council for European Studies* (CES), l'*European Union Studies Association* (EUSA), la *University Association for Contemporary European Studies* (UACES), le *ECPR Standing Group on the EU*, etc. – ou encore de revues scientifiques créant un espace de dialogue entre européanistes constitue le signe le plus tangible de cette évolution. L'institutionnalisation des études européennes s'est fondée sur l'idée que le processus d'intégration régional en Europe relevait d'un sous-champ de connaissances spécifiques sans lesquelles il ne serait pas possible d'appréhender valablement la complexité des phénomènes politiques et institutionnels européens.

Cette logique a cependant atteint ses limites voici une quinzaine d'années, amorçant ce qu'il convient désormais d'appeler la « normalisation des études européennes ». À rebours de l'idée qu'il faudrait approcher l'intégration européenne comme un phénomène *sui generis* nécessitant des outils conceptuels nouveaux, une série de chercheur·e·s a au contraire fait valoir que l'intégration régionale en Europe pouvait et devait s'appréhender à partir des approches établies soit dans l'étude des relations internationales, soit dans celle des systèmes politiques nationaux. Au cours des années 1990, il est ainsi apparu clairement que l'étude de « l'Europe » ne se limitait pas à la mise en place de politiques ou d'institutions communautaires, mais qu'elle recouvrait un champ très large de phénomènes ayant trait aux effets de l'intégration sur les sociétés européennes et à l'intrication entre politique européenne et politique nationale, voire régionale. À cet égard, le succès considérable, au début des années 2000, des études se revendiquant d'une approche en termes d'« européanisation », et non plus d'« intégration européenne », est révélateur du souhait d'un nombre croissant de chercheur·e·s de ne plus seulement s'intéresser à la construction de l'Europe en tant qu'entité supranationale, mais aussi d'analyser ses effets au sein des États membres. S'ils peuvent sembler à certains égards contradictoires, ces deux mouvements d'intégration européenne et d'européanisation ont depuis contribué à nourrir de manière constante le caractère interdisciplinaire des études européennes.

Ainsi, les politistes n'ont cessé de dialoguer avec les historien-ne-s, les juristes et les sociologues afin de mieux appréhender les dynamiques d'intégration régionale en Europe.

Enfin, les études européennes ont connu une diversification significative des points de vue normatifs des spécialistes sur les questions européennes. Si elle est intervenue plus tardivement dans le champ académique, cette évolution fait largement miroir à la montée plus générale d'une certaine défiance envers l'Union européenne au sein de nos sociétés. De manière plus ou moins explicite, les premières générations d'européanistes ont contribué à nourrir le discours de l'*ever closer Union*, c'est-à-dire l'idée selon laquelle le processus d'intégration constituait un processus à la fois irréversible et fondamentalement désirable car porteur de valeurs de progrès économique et démocratique. Dans cette perspective, les acteurs politiques et sociaux critiquant l'UE étaient identifiés comme « eurosceptiques », c'est-à-dire, essentiellement, réactionnaires. La maturation des études européennes a mené à l'émergence de perspectives plus critiques sur les implications de l'intégration européenne, notamment à la faveur de la montée des approches constructiviste et sociologique. Cette évolution semble atteindre un certain paroxysme alors que l'actualité politique en Europe a brutalement replacé la perspective d'une possible désintégration de l'Union dans le champ des possibles.

2. Comment le GT s'est-il inscrit dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de service ?

Créé relativement récemment, en novembre 2013, le Groupe de travail EUROPE de l'ABSP s'est d'emblée situé dans un contexte de grande complexité des études européennes. À l'heure où chaque chercheur-e est bien inséré-e dans des réseaux internationaux de recherche, il répondait à une demande de mise en réseau à l'échelle de la Belgique francophone. À l'heure où des recherches sur l'Europe sont menées dans d'innombrables centres et départements de nos universités, le risque de fragmentation et de coexistence dans l'ignorance des travaux de chacun-e était grand. Il s'agissait donc avant tout de créer un espace

d'échanges pour les européanistes de Belgique. Ils sont aujourd'hui une cinquantaine à avoir rejoint le GT EUROPE, ce qui en fait, en termes de taille, l'un des GT les plus importants de notre association. La demande était donc bel et bien là.

Les recherches sur l'Europe menées en Belgique francophone perpétuent de manière très dynamique la tradition interdisciplinaire des études européennes en puisant dans l'histoire, le droit et la sociologie surtout. En outre, les chercheur·e·s belges naviguent habilement entre le champ francophone et les recherches internationales. L'un des buts concrets du GT a été de créer un réseau qui favorise non seulement le dialogue scientifique en tant que tel, mais aussi la professionnalisation des jeunes chercheur·e·s à l'échelle interuniversitaire, notamment en synergie avec l'École doctorale thématique en études européennes du F.R.S-FNRS. Outre la discussion de travaux spécifiques, nos discussions ont porté sur des questions théoriques transversales telles que l'eupéanisation ou la légitimité, ainsi que sur des préoccupations méthodologiques communes.

En vue de lancer les activités du GT, il a semblé essentiel à ses coordinateurs d'être présents dès le premier Congrès triennal suivant sa création, à savoir le Congrès qui s'est tenu à Liège en 2014. Dans une perspective d'inclusion, les responsables du GT EUROPE ont donc proposé une section thématique dont l'objet se voulait volontairement large : « "Unis dans la diversité" ? L'intégration européenne en questions ». Le succès a été important puisque ce premier appel à contributions a mené à la constitution de trois ateliers permettant ainsi aux discussions de se tenir pendant les deux journées de Congrès. Ces discussions se sont construites autour de trois axes structurants : « La sociologie de l'Europe par ses acteurs – quoi de neuf ? » ; « L'Union européenne comme union politique : question de nécessité ou de légitimité ? » ; et « Où va la gouvernance européenne ? L'eupéanisation entre nouveaux instruments et vieilles tensions ». Cette première édition démontrait d'emblée le caractère interdisciplinaire du GT EUROPE, ainsi que la diversité des thématiques abordées, ces dernières allant d'une sociologie des acteurs à l'analyse de l'eupéanisation en passant par la question essentielle de la légitimité du projet européen.

Le septième congrès triennal de notre association qui se tiendra à Mons en 2017 sera une nouvelle occasion pour le GT EUROPE de poursuivre les discussions entreprises en 2014. À cette

occasion, les deux sections thématiques mises sur pied en lien avec le GT EUROPE seront en grande partie portées par des doctorant-e-s ou jeunes docteur-e-s et non plus uniquement par les responsables du GT, signe que la nouvelle génération a trouvé en ce GT un outil mis à leur disposition pour dialoguer. L'objectif du GT de mettre en réseau les jeunes chercheur-e-s semble donc être en partie atteint de ce point de vue. Les thèmes abordés par ces deux sections thématiques, qui finiront par fusionner, ce qui témoigne une fois encore d'un besoin de dialogue bien plus que d'un souci de compartimentalisation des recherches, se sont également précisés. Une première section thématique étudiera la manière dont les multiples crises européennes – économique, migratoire, démocratique – contribuent à reconfigurer le système politique européen. Considérée par d'aucun-e-s comme une « catégorie indigène de la politique européenne depuis ses origines » (Mégie et Vauchez, 2014), la rhétorique de la crise occupe une place essentielle dans les récits, tant politiques que scientifiques, sur le projet européen. Cette première section thématique, ou ce premier volet de la section thématique fusionnée, visera, d'une part, à comprendre la manière dont les crises européennes ont modifié le fonctionnement des politiques et les modes de gouvernance dans l'Union et, d'autre part, interrogera les valeurs et discours qui sous-tendent la politique de crise en Europe. Le second volet de la section thématique proposera quant à elle un regard réflexif sur la construction des savoirs sur l'Europe. Elle creusera le sillon d'une sociologie politique de l'Europe croisant sociologie des professions, sociohistoire des savoirs et sociologie politique des institutions. Plusieurs recherches récentes ont en effet exploré les sciences du gouvernement européen et les formes d'objectivation scientifique concurrentes du « projet européen », qu'il s'agisse des conditions historiques de la formation d'un droit de l'Union, des conflits autour de la production d'une historiographie européenne ou des logiques diverses, nationales et transnationales, qui président au développement d'une science politique européenne.

En marge de ce moment important que constitue les congrès de l'ABSP, le GT EUROPE a organisé ou s'est associé à d'autres

activités plus ponctuelles¹ visant à soutenir des initiatives plus personnelles de ses membres ou à mettre en valeur leurs travaux. Ce soutien renvoie au souhait des coordinateurs du GT d'en faire un outil véritablement au service de la communauté d'europhobes de Belgique francophone ancré dans une perspective *bottom-up* de la recherche.

Un élément tout aussi important des activités du Groupe de travail réside dans l'articulation étroite de ses activités et objectifs avec l'École doctorale thématique en études européennes du F.R.S.-FNRS. Si le contour des objectifs et des actions menées par ses deux réseaux ne se recoupent pas entièrement, il n'en demeure pas moins que, les connexions étant aussi nombreuses qu'évidentes, il a semblé pertinent d'articuler – sans confondre – les activités de recherche à proprement parler des activités de formation doctorale. L'École doctorale thématique en études européennes vise à assurer un encadrement et une formation de qualité aux doctorant-e-s en études européennes. La démarche pluridisciplinaire et interdisciplinaire permet aux doctorant-e-s de concilier leur appartenance disciplinaire avec une plus grande ouverture méthodologique. De ce point de vue, son articulation avec le GT EUROPE permet un ancrage dans la recherche en études européennes de sciences politiques qui elle-même se caractérise, on l'a dit, par sa volonté d'ouverture interdisciplinaire. Le dialogue entre ces deux structures a notamment pris forme dans l'organisation d'une journée d'étude réalisée conjointement en novembre 2015 à l'Institut d'études européennes de l'ULB. Dans l'esprit de rencontre des objectifs de formation doc-

.....

1 Le GT EUROPE a notamment été associé et a soutenu les activités suivantes : le 13 mars 2015 a été organisé à Louvain-la-Neuve dans le cadre de la journée des GTs une discussion autour du livre *Europeanization and European Integration. From Incremental to Structural Change* (Coman et al., 2014) en présence de Ramona Coman (ULB) et Stella Ladi (Queen Mary University of London) ; les 23 et 24 avril 2015 s'est tenu à Louvain-la-Neuve le workshop « *Use and limitations of the principal-agent model in studying EU politics* », organisé par Tom Delreux (UCL) ; les 28 et 29 octobre 2016 s'est déroulé à Bruxelles le congrès biennal du réseau *European Political Sociology* de la *European Sociological Association* intitulé « *(Dis)locating EUrope : Conflicts, challenges and changes* », organisé par David Paternotte (ULB), Virginie Van Ingelgom (UCL) et Alison Woodward (VUB) et réalisé en association avec le GT GENRE ET POLITIQUE ; et les 1^{er} et 2 décembre 2016 s'est tenu le colloque « *The Euro-Crisis and Euroscepticism* », organisé par Nathalie Brack (ULB).

torale et de journée d'étude, cette journée a articulé une première partie visant à présenter une recherche en cours à une seconde moitié de journée à vocation méthodologique².

3. Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?

.....

À l'heure de la rédaction de ce chapitre, l'hypothèse d'une déconstruction européenne prend un peu plus de vraisemblance à chaque nouvelle « crise » européenne, fût-elle économique, financière, migratoire ou démocratique. Les difficultés graves rencontrées aujourd'hui par le projet européen amènent à (re)considérer leur impact sur l'état des études européennes non pas à 20 ans mais probablement dans le plus court terme. On peut même se demander à quel point une des dimensions de la crise européenne ne réside pas spécifiquement dans les connaissances académiques sur l'Europe tant les études européennes apparaissent reléguées aux marges du débat intellectuel (Belot *et al.*, 2015) et leur capacité à expliquer les raisons, les processus et les effets de l'intégration européenne mise à mal. Il est pour l'heure très difficile de prévoir de quelle manière les transformations présentes affecteront le champ académique de l'Europe. On peut néanmoins dégager trois pistes de réflexion quant aux conséquences de la crise sur le champ académique des études européennes³.

Tout d'abord, les études européennes pourraient être victime de cette crise ou de cette panne de l'intégration européenne.

.....

2 La matinée a été l'occasion de recevoir dans le cadre d'un séminaire de recherche Paul Copeland (Queen Mary University of London) qui est intervenu sur le thème « *The EU policy for struggling against poverty* » ; l'après-midi s'est construit autour de la discussion méthodologique de l'ouvrage collectif *Research Methods in European Union Studies* (Lynggaard *et al.*, 2015), offrant un forum de discussion et formation doctorale à la méthodologie.

3 La question de l'avenir des études européennes se pose véritablement aujourd'hui. Elle a d'ailleurs amené la revue *Politique européenne*, un peu par gravité, un peu par provocation – pour reprendre l'expression d'Olivier Rozenberg coordinateur de ce numéro anniversaire – à intituler son cinquantième numéro « Faut-il continuer à étudier l'Union européenne ? ».

En effet, elle pourrait porter atteinte à l'attractivité sociale et intellectuelle de l'objet d'études, en d'autres termes on pourrait assister à un tassement de la demande d'Europe. En témoigneraient également les signes d'essoufflement rencontrés par les *EU Studies* aux États-Unis qui se voient délaissées pour l'étude d'autres aires géographiques (Schmidt, 2015). Dans le même ordre d'idée, elle pourrait entraîner une rétractation de la demande d'enseignement, ce qui pourrait s'accompagner d'un certain délaissement en termes de recherches. Ce déclin de l'attractivité intellectuelle mais aussi professionnelle (Foret et Sobotova, 2013) de la sous-discipline interroge sa capacité à se renouveler et à passer le flambeau. Là est bien tout le défi puisque la capacité à participer à l'évolution et au renouvellement des questionnements théoriques et des approches empiriques au sein des études européennes repose sur les travaux, l'enthousiasme et le professionnalisme de la nouvelle génération d'Européanistes belges francophones.

D'un autre point de vue, il nous apparaît aussi que les turbulences du processus d'intégration ou de désintégration ne manqueront pas de nourrir une demande en termes d'analyse. En effet, jamais la question de la nature du système politique européen et par là de sa légitimité n'a été aussi actuelle. Très concrètement, en témoignent les appels d'offres européens qui portent aujourd'hui la marque des incertitudes actuelles de l'Union vis-à-vis d'elle-même (Rozenberg, 2015)⁴. Comme le suggère l'optimisme de Renaud Dehousse, on peut ici espérer que les difficultés conjointes de l'UE et de son étude puissent constituer une occasion bienvenue d'explorer des aspects sous-étudiés du processus d'intégration européenne – en ce compris en terme de désintégration – et de réfléchir à la manière de les analyser tant sur le plan théorique qu'empirique (Dehousse, 2015). Dans ce contexte particulier, reste grand cependant le risque que l'enjeu de la crise ne cadre trop les débats académiques amenant les européanistes à se prononcer intempestivement sur la question, voire, comme

.....

4 À titre d'exemple, on peut ici citer l'appel H2020 « CULT-COOP-01-2017 : *Democratic discourses and the rule of law* » qui se présente comme suit : « *Specific Challenge: Discourses on the legitimacy of the EU, and especially its democratic deficit, have been a perennial issue for many years but have become significantly more urgent and pressing in times of crisis and austerity* ».

nous l'évoquions plus haut, à constituer la « crisologie européenne » comme objet d'étude (Mégie et Vauchez, 2014).

Enfin, les difficultés de l'intégration européenne pourraient offrir une opportunité pour les études européennes de dépasser certaines limites inhérentes à ce champ disciplinaire et peut-être même à corriger certains de ses mauvais penchants, notamment le repli théorique, la relative absence de dialogue avec le reste des sciences sociales et un « certain normativisme intempérant » (Leca, 2015). Ces transformations du champ des études européennes sont déjà en cours mais sans doute pas majoritaires. De ce point de vue, les difficultés rencontrées par l'intégration européenne devraient interpeller ceux et celles qui l'étudient – politistes, historien-ne-s, juristes, économistes – et les appeler à un examen de conscience (Rozenberg, 2015). Pourtant l'enjeu est moins éthique que scientifique. Si les études européennes entretiennent des relations parfois compliquées avec leur objet d'étude dans la mesure où elles participent plus ou moins activement à la fabrication de l'intégration européenne en tant que productrices de savoirs (Adler-Niessen et Kropp, 2015), une mise à distance des phénomènes étudiés s'avère, aujourd'hui plus qu'hier encore, nécessaire voire indispensable à son évolution scientifique. En effet, si la période actuelle a amené dans son sillage un discours désabusé sur les études européennes, elle encourage aussi précisément les analystes à se poser une série de questions fondamentales dont celles de l'incapacité actuelle des théories de l'intégration européenne à rendre compte de la possible désintégration. Le contexte actuel offre en outre la possibilité aux études européennes de poursuivre leur « normalisation » et d'arriver véritablement à se désenclaver. L'ampleur de la crise actuelle reflète en effet l'ancrage de l'intégration européenne dans les sociétés et les économies européennes, appelant à un recours plus régulier aux théories et aux concepts qui dépassent les seules études européennes. Ces dernières pourront ainsi poursuivre la voie tracée au cours des dernières décennies qui a vu l'étude de l'Union européenne s'enrichir par l'apport de nouvelles disciplines et nouvelles méthodes qui ont contribué à affiner la compréhension de cet objet d'étude que bien peu d'europanistes considèrent encore aujourd'hui comme *sui generis*. La remise en cause de la spécificité des études européennes, tant en termes d'objet que de méthodes, permettra de tracer de nouvelles pistes de réflexion quant aux phénomènes

étudiés. Mais le défi ici sera aussi de redéfinir la place des études européennes par rapport aux autres disciplines dont elles se sont initialement démarquées. Cette normalisation ne pourra pas faire fi d'arrière-pensées dans la mesure où ces choix jouent aussi un rôle dans les carrières des chercheur-e-s de l'« *Académie européenne* » (Cohen et Vauchez, 2007) ou du « *European Circus* » (Leca, 2015).

Ainsi, une lourde tâche échoit aujourd'hui aux européanistes : sur le plan analytique, il s'agit d'expliquer les ressorts de la triple crise économique, politique et morale qui frappe l'Europe et ses effets ; sur le plan normatif, il faut évaluer les implications et la faisabilité d'une réforme profonde, et de la désirabilité d'une disparition possible de l'Union et des possibles alternatives ; enfin sur le plan scientifique, il faut poursuivre la normalisation des études européennes et leur désenclavement.

RÉFÉRENCES

- Adler-Nissen, R. et Kropp, K., « Special Issue: Making Europe: The Sociology of Knowledge Meets European Integration », *Journal of European Integration*, vol. 37, n° 2, 2015, p. 155-318.
- Belot, C., Mégie, A., et Saurugger, S., « Pourquoi continuer Politique européenne ? », *Politique européenne*, n° 50, 2015, p. 18-37.
- Cohen, A. et Vauchez, A., « Law, lawyers, transnational politics and the production of Europe », *Law and Social Inquiry*, vol. 32, n° 1, 2007, p. 75-82.
- Coman, R., Kostera, T., et Tomini, L. (eds.), *Europeanization and European Integration. From Incremental to Structural Change*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014.
- Dehousse, R., « Vive la crise ! », *Politique européenne*, n° 50, 2015, p. 284-294.
- Foret, F. et Sobotova A., *EuroJob. Enquête sur l'emploi européen à Bruxelles*, rapport final, Bruxelles, 2013.
- Leca, J., « Sur le "normativisme intempérant" dans les études européennes. Lettre au comité de rédaction de Politique européenne », *Politique européenne*, n° 50, 2015, p. 170-199.
- Lynggaard, K., Manners, I., et Löfgren, K. (eds.), *Research Methods in European Union Studies*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015.
- Mégie, A. et Vauchez, A. (dir.), « Crise, crises et crisologie européenne », *Politique européenne*, n° 44, 2014, p.8-22.
- Rozenberg, O., « Faut-il continuer à étudier l'Union européenne ? Introduction », *Politique européenne*, n° 50, 2015, p. 6-15.

Schmidt, V.A., « La crise des études européennes vue des États-Unis. “Élargissement” et “approfondissement” de la recherche sur fond de crise des théories de l’élargissement et de l’approfondissement de l’Union européenne », *Politique européenne*, n° 50, 2015, p. 230-245.

GT FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (FÉDÉRÉ)

L'ÉTUDE COMPARÉE DES (RE)CONFIGURATIONS TERRITORIALES

Régis Dandoy

Geoffroy Matagne

Min Reuchamps

Caroline Van Wynsberghe¹

Au cours des 20 dernières années, l'étude des phénomènes liés au fédéralisme, au régionalisme et à la décentralisation a évolué de manière assez spectaculaire en Europe et, par la force des choses, en Belgique. Si historiquement, ces thématiques étaient l'apanage des juristes et – dans une moindre mesure – des économistes, les politologues ont progressivement investi ces phénomènes que cela soit dans une perspective de recherche, mais aussi en matière d'enseignement et de positionnement dans le débat sociétal. C'est dans ce contexte que le Groupe de travail FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS, connu sous l'acronyme FÉDÉRÉ, a été lancé en novembre 2009.

1. La décentralisation comme phénomène politique et comme objet d'étude

La décentralisation, c'est-à-dire l'organisation de la diffusion du pouvoir central, est le concept au cœur du champ couvert par le GT FÉDÉRÉ. Dans la culture politologique française (et franco-phone par extension), la thématique de la décentralisation existe

1 Ce chapitre est né d'un entretien entre Régis Dandoy et Laura Pascolo, retranscrit par cette dernière et retravaillé par le quatuor de coordinatrice et coordinateurs du GT FÉDÉRÉ.

depuis toujours, mais dans le développement de l'État moderne jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'accent a surtout été mis sur la construction de l'État-nation. Tout au long de cette période, c'est le niveau national qui a retenu le plus d'attention. Avec la prégnance du concept de l'État-nation, la décentralisation a été largement oubliée. Le processus d'unification a pris progressivement la place du processus de décentralisation qu'avaient connu, par exemple, les cités grecques et les régions italiennes. Après les deux guerres mondiales, on voit cependant apparaître des volontés à travers le globe de s'écarter du « modèle » de l'État-nation.

Ainsi, la pratique – et son étude – de mécanismes de décentralisation, comme celle du fédéralisme ou celle du régionalisme, a connu un regain d'intérêt au cours des dernières décennies. Les développements internationaux et géopolitiques ont notamment permis l'essor de revendications issues de mouvements ou d'entités sub-étatiques qui n'avaient jusque-là pas accès au débat public, ou qui étaient inaudibles, voire impensables ou réprimées selon les cas. On citera notamment les anciennes colonies dans les années 1960 et 1970 et les États issus de l'ex-URSS (ou jusque-là « satellites » d'un des deux « blocs ») dans les années 1990. Le fédéralisme, le régionalisme ou d'autres modes plus ou moins poussés de décentralisation ont pu alors apparaître comme un système d'organisation de l'État capable de s'adapter à des entités multinationales, multiethniques, multiculturelles ou caractérisées par la présence d'une ou de plusieurs minorités dont l'existence est devenue politiquement significative. Ces systèmes peuvent également être mis en place dans une perspective de gestion plus efficace d'entités territoriales caractérisées par des réalités économiques, sociales ou géographiques spécifiques. Dans les pays en développement ou en transition, la décentralisation est par ailleurs présentée comme une des voies privilégiées pour favoriser un développement adapté aux réalités locales dans le cadre d'un processus de démocratisation, de transition ou de mutation institutionnelle.

Actuellement, il n'y a plus de pays centralisés en Europe, sauf les très petits pays comme le Luxembourg ou Malte par exemple. Et dans une grande majorité des pays de l'Union européenne (19 sur un total de 28), des élections régionales sont organisées afin de désigner les représentants politiques au niveau sub-national. Depuis les années 1960, la Belgique connaît également un processus de décentralisation poussé qui s'est concrété

tisé au fil de réformes qui ont modifié profondément l'organisation interne de l'État. Cet État, initialement unitaire lors de la création du Royaume de Belgique, a ainsi réalisé d'importants transferts de compétences vers les Communautés – principalement des matières linguistiques et culturelles – et vers les Régions – principalement des matières socio-économiques. En 1993, la Constitution belge proclame explicitement dans son article 1^{er} que la Belgique est devenue un État fédéral. La Belgique n'est pas le seul pays à connaître une telle évolution. Il y a en effet en Europe une tendance constante et forte vers plus de décentralisation, combinée à une tendance supranationale de transferts – ou à tout le moins de partage – de compétences vers les institutions européennes. La Belgique est cependant la première fédération par dissociation n'étant pas issue d'un processus de décolonisation ou de pacification, ce qui explique qu'on ait souvent sollicité les experts belges (dont les politologues) dans des réflexions comparatives incluant des pays comme Israël ou Chypre, par exemple. Ce phénomène de décentralisation accrue ne s'observe pas uniquement en Europe mais est également présent dans de nombreux pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Cette tendance est donc devenue une réalité de terrain qui a fortement influencé les recherches sur l'organisation interne des États.

Les travaux fondateurs en science politique ont fortement mis l'accent sur la dimension nationale de l'organisation institutionnelle des États, avec une emphase sur les institutions et les acteurs nationaux. Ce faisant, un « nationalisme méthodologique » s'est développé (Jeffery et Schakel, 2013). Cette expression traduit le fait que nombre de recherches et publications en science politique se focalis(ai)ent principalement sur le niveau national, en matière d'études institutionnelles, partisanes ou électorales, par exemple. On assistait ainsi à une démarche de recherche s'intéressant surtout à l'unité d'analyse « pays » et non pas aux unités « sous-étatiques » ou « sous-nationales » (deux qualificatifs qui témoignent d'ailleurs de ce nationalisme méthodologique puisqu'on continue de faire référence à ce qui est au-dessus pour qualifier ce qui serait en-dessous) de celui-ci. Ainsi, la plupart des publications visant à comprendre les dynamiques politiques concernent essentiellement le niveau national.

À partir des années 1990, une évolution méthodologique s'est produite avec un intérêt croissant des chercheur·e·s pour le

niveau sous-étatique. Auparavant, et en Europe en particulier, il n'y avait guère d'études sur la décentralisation et plus spécifiquement sur le régionalisme. C'était notamment le cas en Belgique, malgré la transformation fédérale du pays. Fin des années 1990, un champ de recherche consacré au « régionalisme » a émergé et les politologues ont commencé à s'intéresser plus fortement et plus largement aux spécificités régionales non seulement en matière institutionnelle mais aussi sur le plan électoral et sur celui de l'opinion publique. Les politologues mettent ainsi en avant une réalité de plus en plus multi-niveaux, qui enlève au niveau national une part de l'attention qu'il recevait par le passé, afin d'éclairer à la fois des dynamiques infranationales et supranationales.

Par ailleurs, la focale disciplinaire a également évolué. On est passé d'une perspective économique – notamment étudiant l'impact de la décentralisation sur le développement économique régional – mais aussi juridique – avec des études se concentrant sur les questions constitutionnelles – à une perspective davantage politologique des phénomènes de décentralisation, régionalisation et fédéralisation, en réponse à des évolutions politiques importantes comme au Royaume-Uni, au Canada ou encore en Espagne et en Belgique. Cette attention nouvelle portée sur le niveau « régional » s'est développée dans l'ensemble des sous-disciplines de la science politique. Ainsi, on s'intéresse désormais aux partis régionaux, aux gouvernements régionaux mais aussi aux carrières politiques régionales ou plus généralement aux politiques publiques régionales. En réalité, tout ce qui est étudié au niveau national peut logiquement faire l'objet d'une étude similaire au niveau régional. La principale évolution de ces 20 dernières années est donc la création d'un champ d'études politiques véritablement régionales.

2. Le GT FÉDÉRÉ et l'analyse des mécanismes de décentralisation

Les questions liées au fédéralisme, au régionalisme ou aux mécanismes de décentralisation débordent maintenant largement le thème de l'organisation institutionnelle des États contemporains. Ces phénomènes intéressent toutes les spécialités de la

discipline : la sociologie politique et les études électorales, la théorie politique, la politique comparée, l'analyse des politiques publiques ou encore les relations internationales et les études européennes. Il est désormais fréquent, si pas systématique, que les grandes conférences internationales de science politique proposent un ou plusieurs ateliers consacrés à ces problématiques ou que les ouvrages présentant le système politique de tel ou tel pays consacrent un ou plusieurs chapitres à la thématique de son organisation territoriale et de son modèle de décentralisation.

C'est la raison pour laquelle le Groupe de travail FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS a été créé au sein de l'ABSP. En lien avec le développement progressif de son champ d'études, le Groupe de travail ne remonte pas aux origines de l'ABSP mais a été créé il y a près de dix ans, en novembre 2009. L'objectif du Groupe de travail est de fédérer les recherches en science politique autour notamment des thèmes ci-dessous, qui illustrent la richesse des sujets et la variété des dimensions des phénomènes socio-politiques liés au fédéralisme, au régionalisme et aux mécanismes de décentralisation :

1. impact des structures institutionnelles fédérales ou régionales sur les ressources et les contraintes des acteurs politiques et reconfigurations des acteurs politiques ;
2. dynamiques électorales comparées aux différents niveaux de pouvoir au sein d'un ensemble national ;
3. reconfiguration des frontières des concepts fondateurs de la discipline que sont l'État, la nation, le peuple ;
4. comparaison des dynamiques fédérales ou régionales d'un point de vue synchronique ou diachronique ;
5. réformes des politiques publiques, jeux multi-niveaux et usages politiques par les acteurs locaux, régionaux, nationaux ou internationaux ;
6. développement d'arrangements institutionnels de nature supra-étatique – ou qui en partagent certains traits – d'inspiration fédéraliste ou régionaliste.

Le Groupe de travail FÉDÉRÉ s'est ainsi donné pour objectif de relayer, initier et alimenter des débats scientifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles sur ces objets dans une perspective interuniversitaire et interdisciplinaire. Il rassemble des politologues mais également d'autres spécialistes des sciences sociales, économiques ou juridiques des différentes universités de la

Communauté française ainsi que des collègues de la Communauté flamande et étrangers.

Avant le lancement officiel du Groupe de travail FÉDÉRÉ, plusieurs projets ont annoncé et amorcé les travaux du groupe. Il y a tout d'abord eu le numéro spécial « Études régionales et fédérales : nouvelles perspectives », coordonné par Régis Dandoy, Caroline Van Wynsberghe et Nathalie Perrin, publié dans la revue *Fédéralisme Régionalisme*. Ce numéro spécial était issu de la Tribune Jeune Chercheurs organisée lors du quatrième Congrès triennal de l'ABSP à Louvain-la-Neuve en 2008. Ensuite, en septembre de la même année, le panel « *The Future of Belgian Federalism* » présidé par Min Reuchamps et Wilfried Swenden avait rassemblé une dizaine de chercheur·e·s lors de la cinquième ECPR *General Conference* à Potsdam. Il mena à la publication, après la conclusion de l'accord sur la sixième réforme de l'État, d'un numéro spécial de la revue *Federal and Regional Studies*, coordonné par Min Reuchamps et Kris Deschouwer en 2013. Enfin, parallèlement, le livre *Le fédéralisme belge*, dirigé par Régis Dandoy, Geoffroy Matagne et Caroline Van Wynsberghe est paru dans la collection « Science politique » de l'ABSP la même année.

En 2012, le premier livre directement parrainé par le Groupe de Travail FÉDÉRÉ paraissait dans la collection « Science politique » de l'ABSP : *Les relations communautaires en Belgique : Approches politiques et linguistiques*, coordonné par Julien Perrez et Min Reuchamps. Cet ouvrage réunissant des linguistes et des politologues avait pour ambition de jeter un regard différent sur les relations communautaires en Belgique : non pas une nouvelle analyse des institutions, mais une analyse des discours politiques, médiatiques et citoyens. Ces premiers échanges interdisciplinaires avaient eu lieu dans le cadre d'un colloque organisé à l'Université de Liège, en mai 2011, lors d'une des premières activités soutenues par le Groupe de travail FÉDÉRÉ.

La première activité formelle du Groupe de travail était la présentation, en juin 2010, de l'ouvrage *Finance and Governance of Capital Cities in Federal Systems* (édité par E. Slack et R. Chattopadhyay). Régulièrement se sont ensuite succédées des activités variées : des panels lors des congrès de l'ABSP, de congrès internationaux comme ceux de l'ECPR, et du congrès bisannuel

des associations du réseau francophone de science politique², des colloques et conférences thématiques en Belgique et ailleurs, des activités communes avec un ou plusieurs autres groupes de travail de l'ABSP. Enfin, depuis 2011, le Groupe de travail FÉDÉRÉ a lancé une nouvelle dynamique avec l'Association – néerlandophone – de science politique (*Vereniging voor politieke wetenschappen* – VPW) en organisant le colloque *Belgium: The State of The Federation* (Belgique : L'État de la fédération). Initialement bisannuel, ce colloque s'est tenu en 2011 à la VUB, en 2013 à l'UCL, en 2014 à la VUB à nouveau, en 2015 à l'ULg, en 2016 à l'UGent. Il est devenu un rendez-vous incontournable afin de faire le point chaque année en décembre sur les développements liés au fédéralisme et plus généralement à la politique belge.

Le Groupe de travail FÉDÉRÉ n'a pas vocation initiale à contribuer directement aux tâches d'enseignement de ses membres. Il est néanmoins intéressant d'observer qu'un nombre croissant de cours de science politique intègrent les problématiques liées à la décentralisation, le régionalisme ou le fédéralisme, notamment au sein de cours abordant l'histoire politique belge, la vie et l'actualité, la politique comparée ou encore l'organisation administrative de l'État. Si auparavant l'essentiel de ces cours se concentraient sur le niveau national, une attention plus grande est désormais accordée aux entités régionales et locales. Par ailleurs, les différentes publications du Groupe de travail FÉDÉRÉ, et en particulier l'ouvrage sur le fédéralisme belge, servent de support pédagogique dans différents cours enseignés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les membres du Groupe de travail, sans pour autant le faire avec l'étiquette FÉDÉRÉ, ont également pris part au débat public relatif au fédéralisme et au régionalisme, en particulier dans les médias, mais également lors de divers événements organisés par des associations et mouvements de diverses natures. Le Groupe de travail FÉDÉRÉ peut certainement contribuer à éclairer la dynamique du fédéralisme belge. Les politologues étudiant cette question sont des interlocuteurs privilégiés des médias et des acteurs de la société civile afin d'expliquer les évolutions de la structure fédérale belge ainsi que les différents enjeux qu'elles soulèvent. Cette contribution au débat passe également par la

.....

2 Ce réseau réunit, outre l'ABSP, les associations française (AFSP), luxembourgeoise (LuxPol), québécoise (SQSP) et suisse (ASSP).

rédaction de cartes blanches dans les médias ou encore la tenue de blogs permettant d'éclairer les débats et d'ouvrir les échanges, comme le blog de Régis Dandoy sur les élections à Bruxelles (*Elections, made in Brussels*)³. L'apport des membres du Groupe de travail est aussi d'offrir des comparaisons de la situation belge avec d'autres États fédéraux et décentralisés. Cette comparaison permet souvent de relativiser, voire de dédramatiser, certaines situations politiques. La Belgique n'est en effet pas le seul pays à connaître des dynamiques complexes et des crises politiques. Les politologues ne peuvent pas prédire l'avenir mais peuvent certainement apporter une expertise permettant de répondre aux questions des différents acteurs de la société à propos de l'évolution du fédéralisme en Belgique.

3. La suite

Le rapport avec le monde politique a toujours constitué un défi, mais au cours des 20 prochaines années, une attention toute particulière devra être consacrée aux dynamiques de fédéralisme, régionalisme et décentralisation. Elles sont en effet devenues des enjeux sociétaux centraux. De ce fait, elles sont également des objets importants de la recherche scientifique, ce qui pose dès lors des enjeux de financement. À cheval sur ce double enjeu sociétal et scientifique, se pose la question de la structuration de la recherche via la création d'un centre de recherche, potentiellement interuniversitaire, sur le fédéralisme, le régionalisme et la décentralisation. À l'heure actuelle, aucune université francophone belge ne dispose encore de centre de recherche consacré spécifiquement à la politique régionale et/ou locale. Ceci constitue probablement un déficit tant pour l'enseignement que pour la recherche.

Un deuxième enjeu important pour la recherche est la constitution d'un cadre conceptuel commun. Actuellement il existe beaucoup de concepts développés pour appréhender les phénomènes politiques au niveau national mais en revanche, il existe beaucoup moins de concepts et de théories pour le niveau régional. Les politologues qui travaillent dans la recherche sur la

3 <http://electionsbxl.blogspot.be>

décentralisation, la régionalisation et la fédéralisation doivent développer leurs propres grilles conceptuelles. Il faudrait donc qu'un « bagage » théorique et conceptuel spécifique soit constitué pour la recherche du niveau local mais aussi régional. Ce travail conceptuel permettra à la recherche à propos de la décentralisation et aux politologues qui travaillent sur cette thématique de se démarquer par rapport à la recherche sur le niveau national mais aussi sur le niveau européen.

Cette attention particulière au niveau « sous-national » pourrait également se traduire, au niveau de l'enseignement, par la création d'un master spécifique en la matière. Il est donc important que, dans les prochaines années, il y ait au moins à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un master – qui pourrait être un master pluridisciplinaire abordant diverses perspectives telles que le droit, l'histoire ou encore l'économie – portant sur les phénomènes de décentralisation, régionalisation et fédéralisme. Le Groupe de travail FÉDÉRÉ aurait un rôle important à jouer dans la promotion de ce futur master mais aussi en produisant des outils pour l'enseignement comme des ouvrages orientés sur des objectifs pédagogiques, la mise en ligne de ressources bibliographiques et des bases de données ou encore le développement d'applications et de simulations liées à ces thématiques. Il s'agit aussi de développer et de rendre plus présent le niveau sous-national dans les cours existants et un résultat des travaux du Groupe de travail peut être de fournir des outils permettant de promouvoir l'étude des niveaux locaux et régionaux au sein de ces cours.

En ce qui concerne les services à la société, il est important de poursuivre les activités et dynamiques existantes, tout en mettant en avant une recherche plus appliquée et un langage davantage vulgarisé. Dans cette perspective, le colloque *Belgium : The State of The Federation* pourrait s'ouvrir à un public plus large ou pourrait même se multiplier, ce qui permettrait de conserver une édition en anglais, mobilisant directement les chercheur.e.s du nord et du sud du pays mais aussi également des chercheur.e.s étrangères et étrangers, tout en développant des déclinaisons en français et en néerlandais pour atteindre d'autres publics.

Enfin, d'un point de vue international et comparatif, le défi que ce Groupe de travail devra aborder à l'avenir sera d'élargir son horizon au-delà des « *usuals suspects* » occidentaux que sont les cas du Québec, de la Catalogne, de l'Écosse ou encore de la

Flandre. Les phénomènes de fédéralisme, décentralisation et régionalisme que nous étudions sont – faut-il le rappeler – mondiaux. En 2002, Ronald Watts estimait d'ailleurs à 40 % la population mondiale vivant dans une fédération ou dans un pays dont l'organisation pouvait être qualifiée de fédérale.

L'exemple de la signature du CETA à l'automne 2016 met également en évidence la nécessité, pour comprendre les relations entre États et/ou entités supranationales, de s'intéresser aux dynamiques de décentralisation internes à ces ensembles, et non de se contenter de se focaliser sur les relations internationales. Il est ainsi important que les chercheur·e·s en politique comparée, en action publique, en relations internationales et en études européennes continuent de s'ouvrir à ces approches multi-niveaux. Le champ couvert par le Groupe de travail est en plein développement et son défi principal est probablement de poursuivre son développement sur les plans tant théoriques qu'empiriques, en développant des cadres conceptuels originaux sur de nouveaux territoires.

4. En guise de conclusion

Les thématiques liées au fédéralisme, au régionalisme et à la décentralisation sont non seulement au cœur de l'organisation territoriale des États-nations tels qu'on les connaît aujourd'hui mais sont également présents dans les considérations sur l'avenir de régions, d'États, voire d'ensembles supranationaux. Les débats sur l'indépendance de l'Écosse, de la Catalogne ou encore de la Flandre illustrent l'importance d'intégrer ces thématiques dans l'étude et l'analyse des systèmes politiques contemporains.

Car les phénomènes étudiés par le Groupe de travail FÉDÉRÉ sont bien souvent d'actualité. Ainsi, le refus de la Région wallonne d'accorder à la Belgique les pleins pouvoirs afin de signer l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada (CETA) a mis en évidence, si c'était nécessaire, l'ampleur des compétences qui peuvent être accordés aux entités fédérées, mais aussi la variété des modèles de fédéralisme et de régionalisme, puisqu'aucun autre État-membre au sein de l'Union européenne n'a à ce point attribué des compétences à des entités sub-étatiques.

Pendant près de quarante ans, la Belgique a été présentée en modèle de gestion pacifique des conflits (communautaires, linguistiques ou partisans). Désormais, son organisation est plutôt vue comme source de blocages, principalement suite aux crises institutionnelles de 2007 et de 2010-2011. Pourtant, la décentralisation et le régionalisme, voire le fédéralisme, constituent encore et toujours des pistes de solution avancées pour les pays traversés par des tensions entre segments (qu'ils soient de nature linguistique, religieuse, ethnique, culturelle, etc.), mais également pour des États en cours de pacification après une guerre civile. C'est dire si le champ d'études du Groupe de travail FÉDÉRÉ est vaste.

L'ABSP constitue une plateforme idéale pour l'analyse des phénomènes politiques qui marquent nos sociétés contemporaines. C'est également un lieu d'échange entre différents objets d'études, différentes méthodologies, voire différentes traditions de recherche dans la discipline. De par les thématiques transversales que sont le fédéralisme, le régionalisme et la décentralisation, FÉDÉRÉ constitue un lieu de collaboration idéal avec les autres groupes de travail. FÉDÉRÉ peut ainsi accueillir dans ses travaux et ses activités aussi bien des politologues spécialistes de la politique comparée, comme c'est essentiellement le cas aujourd'hui, que ceux plus orientés vers les relations internationales, les études européennes ou encore l'action publique.

RÉFÉRENCES

- Dandoy, R., Perrin, N. et Van Wynsberghe, C. (coord.), numéro spécial « Études régionales et fédérales : nouvelles perspectives », *Fédéralisme – Régionalisme*, vol. 8, n° 2, 2008.
- Dandoy, R., Matagne, G. et Van Wynsberghe, C. (dir.), *Le fédéralisme belge : Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, coll. « Science politique », 2013.
- Jeffery, C. et Schakel, A. H., "Editorial: Towards a Regional Political Science," *Regional Studies*, vol. 47, n° 3, 2013, p. 299-302.
- Perrez, J. et Reuchamps, M. (dir.), *Les relations communautaires en Belgique : Approches politiques et linguistiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, coll. « Science politique », 2012.
- Reuchamps, M. et Deschouwer, K. (coord.), Special issue « The Future of Belgian Federalism », *Regional and Federal Studies*, vol. 3, n° 3, 2013.

Watts, R., « The Relevance Today of the Federal Idea », papier présenté lors de la Conférence internationale sur le fédéralisme, Saint-Gallen, 2002. <http://www.federalismi.it/document/ACF15D1.pdf>.

HEURS ET MALHEURS DU GENRE EN SCIENCE POLITIQUE

Bérengère **Marques-Pereira**

Petra **Meier**

David **Paternotte**¹

Le Groupe de travail GENRE ET POLITIQUE de l'ABSP voit le jour en 2001 et a pour objectif de donner aux études de genre un encadrement qui est souvent absent du milieu académique, surtout à l'époque mais encore actuellement. Dès sa création, tant sur le plan de la recherche que de l'enseignement ou encore des services rendus à la société, le GT entend être actif. Le présent chapitre propose, dans un premier temps, d'examiner l'évolution du champ de production de savoir couvert par le GT au cours des 20 dernières années en Belgique francophone et au-delà. Ensuite, nous proposerons un état des lieux de l'inscription de celui-ci dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de services à la société. Enfin, le chapitre définira les enjeux auxquels le GT devra faire face dans les années à venir.

1. Évolution du champ « genre et politique » au cours des 20 dernières années

En 2005, le GT sort un premier ouvrage (Marques-Pereira et Meier, 2005a). Il décrit le champ de recherche « genre et politique » en Belgique francophone et néerlandophone. L'objectif de cet ouvrage était de rassembler les chercheur-e-s belges travaillant des deux côtés de la frontière linguistique et de faire un état des lieux de la question. Cette collaboration s'inscrit dans une

¹ Les propos à la base de ce chapitre ont été recueillis par Benjamin Biard et retranscrits par Océane Crabbé.

continuité depuis la création du GT, qui l'a systématisée et qui s'est notamment traduite par la publication de deux autres ouvrages collectifs, l'un en 2010, *Au-delà et en deçà de l'État. Le genre : entre dynamiques transnationales et multi-niveaux* (Marques-Pereira et al., 2010), et l'autre en 2017, *La professionnalisation des luttes pour l'égalité : genre et féminisme* (Meier et Paternotte, 2017). Ce partage intellectuel entre les communautés belges permet de créer une dynamique collective et d'alimenter un échange dans d'autres domaines.

En Belgique, les études sur « genre et politique » se sont enrichies grâce à cette collaboration étroite entre collègues francophones et néerlandophones. Quatre grands axes thématiques ont été mis en évidence dans les études de genre en science politique (Marques-Pereira et Meier, 2005b). D'abord, il y a les approches théoriques consacrées à la démocratie, à la citoyenneté et à la représentation. Ensuite, sur un plan plus empirique, il y a les questions liées à la position des femmes dans la politique électorale et au sein des partis politiques, puis les interactions entre les actrices femmes ou féministes dans le champ de la société civile et les institutions, et enfin l'étude des politiques publiques, avec un focus particulier sur les politiques d'égalité. Depuis lors, les études de genre en science politique ont évolué en élargissant le champ de production de savoir couvert.

On observe qu'il y a dorénavant davantage de questions de genre traitées au niveau des relations internationales et des politiques européennes, ce qui n'existait pas par le passé. Certaines questions liées aux mouvements sociaux étaient abordées auparavant, mais pas de manière aussi structurée qu'aujourd'hui. D'autres questions liées au genre sont également abordées, tels que les droits sexuels et reproductifs ou l'intersectionnalité. Concernant la science politique en particulier, on constate que de plus en plus de chercheur-e-s issu-e-s de cette discipline traitent des questions de genre.

Cet élargissement va de pair avec une déconnexion des enjeux politiques immédiats. En effet, initialement, les questions investiguées couvraient surtout l'actualité politique, ce qui était en partie dû au fait que ces recherches étaient davantage financées avec des moyens liés au portefeuille de l'égalité des chances et non pas de la recherche. À présent, il est de plus en plus fréquent d'étudier des questions de genre et politique qui ne relèvent pas de l'agenda politique et social belge. Ainsi, des thèses portant

sur le rôle des femmes dans la pacification en Afrique ou en Amérique latine en témoignent, tout comme celles sur les femmes Rom ou les enjeux constructivistes de la prostitution de rue.

Cette extension du champ « genre et politique » au niveau belge est en partie une reproduction de l'évolution du champ international lui-même, qui s'est également étendu. Dans les années 1990, les sujets traités portaient avant tout sur la représentation politique avec des sujets tels que le nombre de femmes en politique, les quotas, et d'autres questions liées à la citoyenneté et à la démocratie, surtout dans le monde académique francophone. Des enjeux sociaux féministes portant principalement sur l'avortement, revendication importante à ce moment-là, et toujours d'actualité, étaient également abordés. La recherche à l'époque était beaucoup moins développée que maintenant. Cependant, cette tendance est bien moins avérée dans les milieux anglophones où les *women's studies* étaient déjà nombreuses dans le courant des années 1980.

On constate aussi que l'interdisciplinarité qui marque les études de genre depuis le début est toujours fort présente à l'heure actuelle. Le champ « genre et politique » était – en tout cas en ce qui concerne la Belgique – dès le début occupé par des historien-ne-s, sociologues, juristes, et d'autres, en plus des politologues. Selon Marques-Pereira (2010 : 10), le dialogue avec les autres disciplines est crucial au développement du champ d'étude. Par ailleurs, les questions de genre s'appliquent par nature à plusieurs domaines (sociologie, philosophie, linguistique, droit, etc.). Il en va de même pour les sujets politiques importants.

2. Inscription du GT dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de services à la société

.....

Les études de genre commencent à émerger en Belgique à la fin des années 1980, avec un premier centre d'études de genre (intitulé « études des femmes – *vrouwenstudies* ») à la VUB en 1987. Cependant, la prise en compte des études de genre dans les cours universitaires demeure marginale. Vers le milieu des années 1990, des fonds publics sont accordés pour organiser des Chaires (notamment à l'ULB et à la VUB). Cela a créé une

dynamique entretenue par les chercheur·e·s s'engageant davantage dans ce domaine. Le problème résidait toutefois dans le fait que cette dynamique n'était pas institutionnalisée ; lorsque le financement a été retiré, les institutions académiques n'ont pas repris ce qui avait été organisé jusqu'alors. Pendant plusieurs années, les cours de genre ont donc été donnés sans reconnaissance officielle de cette charge de cours, même s'ils comptaient officiellement sur les bulletins des étudiant·e·s.

Actuellement, les pouvoirs publics se montrent plus favorables à une institutionnalisation des cours de genre au sein des universités. Un nouveau Master interuniversitaire en genre et diversité (*interuniversitaire master in gender en diversiteit*) a été lancé en Flandre à l'automne 2014, organisé par les cinq universités flamandes. Il comprend un programme de 60 ECTS, avec un focus sur les questions de genre et politique dans les cours de base. Un programme similaire est en train de se construire du côté francophone.

Néanmoins, au sein des différents organes responsables des programmes en science politique dispensés dans les universités belges, et ceci des deux côtés de la frontière linguistique, le genre n'est pas considéré comme une priorité. Peu de progrès ont été réalisés depuis les années 1990. Certes, certains cours ont été dispensés, mais ceux-ci disparaissaient souvent lors de la retraite de leurs titulaires. Le manque d'institutionnalisation des études de genre empêche la discipline d'occuper une place à part entière au sein d'un département de science politique. C'est sans doute en termes d'enseignement que les évolutions liées aux études de genre en science politique sont les moins importantes. L'idée selon laquelle les études sur le genre ne seraient pas aussi pertinentes que d'autres demeure ; en atteste par exemple, le fait que ce sont des études où « n'importe qui » peut donner son avis et apporter une expertise.

Afin d'assurer une certaine formation – qui permet aussi une continuité au niveau de la recherche sur le genre – le GT adopte une posture active en organisant des séminaires où les doctorant·e·s peuvent également présenter leurs résultats de recherche. Alors que par le passé ceux-ci étaient livrés à eux-mêmes, le GT offre aujourd'hui la possibilité d'évoluer dans un cadre stable. Cependant, un décalage persiste lorsque ces

chercheur-e-s intègrent le milieu du travail, où il n'est toujours pas possible de trouver un poste fléché genre.

La création du GT a donc eu pour effet d'offrir un cadre de reconnaissance aux chercheur-e-s voulant s'engager dans les études de genre. Cette reconnaissance est d'ailleurs également présente au niveau des revues internationales, des conférences, et des financements, surtout au niveau européen.

Au niveau des conférences scientifiques, la dimension genre est présente de manière structurelle, car un groupe de travail, une section ou un panel sont quasiment d'office réservés aux questions de genre, au même titre que d'autres thématiques importantes en science politique. Ceci dit, la dimension genre reste absente des grandes thématiques et des lieux de pouvoir. On trouve une concentration de papiers et de présentations genre dans le groupe de travail, la section ou le panel traitant de ce sujet spécifiquement, avec une quasi absence dans les autres groupes de travail, sections ou panels. Et les questions de genre sont rarement abordées dans la *keynote* ou la table ronde centrale d'une conférence – ceci s'ajoutant au fait que le nombre de femmes y participant reste faible.

En termes de recherche, on constate une augmentation importante du nombre de thèses de doctorat et de mémoires portant sur la problématique du genre. Bien que cette évolution témoigne d'un intérêt grandissant pour le sujet, la formation académique sur laquelle devraient reposer ces recherches demeure insuffisante, comme discuté auparavant. Il existe une littérature importante traitant des « femmes en politique », et les jeunes chercheur-e-s, n'ayant pas eu de cours de genre durant leur cursus, ne savent souvent pas sous quel angle aborder le sujet. Ces lacunes seraient moins problématiques si les étudiant-e-s avaient la possibilité d'être encadré-e-s et guidé-e-s par des professeur-e-s expert-e-s en questions de genre. Ceci n'est pas le cas de tout le monde et les quelques personnes qualifiées se retrouvent souvent submergées par les demandes.

Les services à la société prennent principalement la forme de rapports avec le milieu associatif et de fonctions de représentation au sein d'institutions. Ces services permettent une coproduction de connaissance et une confrontation intellectuelle qui est importante et bénéfique aux études de genre. Les membres du GT sont également sollicités par les médias spécialisés et cer-

taines organisations internationales pour traiter de certaines questions sociétales. Pourtant, en ce qui concerne les médias « grand public », demeure cette idée que le genre est un sujet dont tout un chacun peut parler. De manière générale, le service à la société permet une certaine reconnaissance de l'expertise des politologues travaillant sur les questions de genre. Cependant, cette reconnaissance n'est pas ou peu consacrée par le milieu académique qui est souvent valorisé par d'autres paramètres que les services à la société.

Depuis les années 1990, on observe une augmentation de la demande venant du milieu associatif, mais cette augmentation n'est due qu'au fait que plus de choses se font de manière générale. En Belgique, le développement des politiques d'égalité depuis 1990 a suscité une demande accrue d'expert-e-s pouvant siéger au sein de nouveaux organes. Sous la pression d'institutions internationales (UE, ONU, Conseil de l'Europe), les pouvoirs publics belges cherchent à rajouter une dimension genre, diversité, ou égalité dans leurs politiques nationales. On retrouve ici le même processus que pour la recherche : la reconnaissance provient des autorités publiques au niveau international, fédéral ou régional, peu souvent du milieu académique. Ce manque de reconnaissance peut être expliqué par le fait que l'apparition d'un nouveau champ d'étude remet en cause des équilibres au sein des institutions universitaires.

3. Enjeux pour les prochaines années

Plusieurs enjeux pour les études de genre peuvent être mis en lumière pour les années à venir. Un premier enjeu est le manque actuel de reconnaissance et de soutien de la part des autorités académiques. À ce niveau, il y a une pression à exercer, principalement sur les autorités qui sont déjà sensibles à la question. On peut espérer que cette pression rejaillira ensuite sur les départements de science politique qui sont en mesure d'inscrire les études de genre dans un cadre institutionnel stable, aussi bien au niveau de la recherche que – et surtout – de l'enseignement. Assurer la continuité du GT au-delà des personnes actives actuellement est également un enjeu central, car les jeunes chercheur-e-s

doivent être encadré-e-s pour bénéficier d'une certaine stabilité d'emploi et éviter que l'expertise acquise ne se perde.

Au niveau de l'enseignement, un enjeu important est d'institutionnaliser les cours ayant trait aux études de genre à l'université. Celles-ci constituent à l'heure actuelle une sous-discipline avérée de la science politique. Par ailleurs, l'absence de cours de genre contribue à creuser un écart entre le milieu académique francophone et le milieu anglophone, où la dimension genre est bien ancrée dans les cours universitaires. Aussi, les jeunes doctorant-e-s voulant étudier le genre en politique sont bien plus dépourvus que leurs collègues du milieu anglophone, qui bénéficient déjà d'un bagage solide pour entamer leur thèse. Cela se traduit ultérieurement par une position de départ plus faible, au niveau international, de la recherche effectuée dans le monde francophone.

Enfin, un dernier enjeu, et qui est d'une envergure plus large, mais touche les études de genre en particulier, réside dans un certain retour conservateur qu'on peut observer dans la société actuelle. En effet, certaines autorités publiques considèrent qu'au niveau des études de genre, il n'y a plus de progrès à réaliser. Il existe un réel manque de volonté politique à agir, ce qui se traduit par une absence de financement. Certains partis procèdent de plus en plus à une déconstruction des politiques d'égalité et ne prêtent plus attention à la nécessité d'intégrer la dimension genre dans leurs politiques publiques. On peut également observer une absence de compréhension de la part d'acteurs de la société civile en matière de politiques de genre, telles que celles instaurant des quotas hommes/femmes dans les listes électorales. L'indifférence politique et l'incompréhension sociale font que l'utilité des études de genre risque d'être de moins en moins reconnue. On observe une hiérarchisation socio-politique du service « utile » à la société, hiérarchisation qui place la science politique de manière générale, et les études de genre en particulier, au bas de l'échelle. Il y a donc une dévalorisation de la dimension genre en politique.

Ces différents enjeux sont principalement liés à des questions de volonté politique, de ressources et de pouvoir. En effet, le problème ne réside en aucun cas dans une absence d'expertise sur les questions de genre. Les enjeux auxquels fait face ce champ d'étude actuellement, et le GT GENRE ET POLITIQUE en tant que

rassembleur des chercheur-e-s du champ, se rattachent avant tout à un manque de reconnaissance académique.

RÉFÉRENCES

- Marques-Pereira, B. et Meier, P. (eds), *Genre et politique en Belgique et en Francophonie*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2005a.
- Marques-Pereira, B. et Meier, P. (eds), « Genre et science politique en Belgique », in B. Marques-Pereira et P. Meier, *Genre et politique en Belgique et en Francophonie*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2005b, p. 7-19.
- Marques-Pereira, B., Meier, P. et Paternotte, D. (eds), *Au-delà et en deçà de l'Etat. Le genre : entre dynamiques transnationales et multi-niveaux*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2010.
- Meier, P. et Paternotte, D. (dir.), *La professionnalisation des luttes pour l'égalité : genre et féminisme*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2017.

LES MÉTHODES EN SCIENCE POLITIQUE DE 1996 À 2036 : DE LA SEGMENTATION VERS UN PLURALISME INFORMÉ ?

Benoît Rihoux

Introduction : de vastes débats

« Les méthodes » en science politique : voici un sujet qui nourrit des débats souvent vifs, souvent clivés. C'est vrai dans l'espace de la science politique belge francophone, et c'est bien évidemment vrai plus largement – dans la science politique plus globale et bien sûr plus largement aussi dans les sciences sociales. Beaucoup de ces débats – à l'instar de la tension qualitatif-quantitatif, ou des invectives entre « constructivistes » et « post-positivistes » ou « réalistes » – sont tout aussi saillants dans des disciplines voisines comme la sociologie ou la gestion.

Dans cette brève contribution, je vais m'efforcer tout d'abord d'indiquer la manière dont le GT MÉTHODES DE RECHERCHE a tenté de nourrir ces débats depuis le début des années 2000, autour de différents axes. Ensuite, je prendrai un peu de recul et (je l'espère) de hauteur pour poser un regard sur l'évolution des méthodes en science politique durant les 20 dernières années, pour enfin m'interroger sur les principaux enjeux et tendances auxquels il faut s'attendre pour les 20 prochaines années. Il me faut préciser que ceci est mon regard, que j'en assume la subjectivité et qu'il n'engage pas mes autres collègues impliqué-e-s dans l'animation du GT ; j'ose toutefois espérer qu'ils et elles me rejoindront sur les grandes lignes de force du diagnostic que je m'efforce de poser avec un recul suffisant.

1. Le Groupe de travail « Méthodes », 2003-... : contribuer activement au pluralisme

L'initiative de créer un GT spécifiquement dédié aux méthodes (notez le pluriel !) a été prise en septembre 2003 par un petit groupe basé à l'UCL (Lieven De Winter, Patrick Dumont et moi-même) et à l'ULB (Gisèle De Meur). D'une certaine manière, le GT était à la fois ciblé et large. Il était ciblé dans la mesure où le « plus petit commun dénominateur » du petit groupe qui le portait était la *comparaison* en science politique – et en effet on peut localiser ses quatre initiateurs et initiatrices dans le domaine de la politique comparée (la *comparative politics* au sens anglo-saxon du terme). Il était aussi ciblé dans la mesure où deux membres fondateurs (Gisèle De Meur et moi-même) étaient fort investis dans le développement d'une boîte à outils spécifique permettant de comparer de manière systématique des cas multiples : l'analyse « QCA » (*Qualitative Comparative Analysis*) que Gisèle De Meur et moi-même avons traduit, à dessein, en « AQQC » (Analyse Quali-Quantitative Comparée) dans le tout premier manuel sur cette méthode, publié – en première mondiale ! – dans un des tous premiers volumes de la collection ABSP chez Academia-Bruylant (De Meur et Rihoux, 2002).

Néanmoins, la focale de ce GT était également large dans la mesure où les intérêts méthodologiques du groupe initiateur étaient en réalité assez diversifiés. Ces collègues partageaient une préoccupation commune pour des approches empiriques rigoureuses, mais ces approches incluaient à la fois des méthodes quantitatives (par exemple des enquêtes d'opinion et diverses analyses statistiques), des méthodes comparatives (QCA, mais aussi MSDO/MDSO) et des méthodes plus qualitatives « centrées sur les cas » (*case-oriented*, selon la terminologie de Charles Ragin). Le GT était large également parce que porté par un intérêt envers des « fertilisations croisées » méthodologiques avec d'autres disciplines et en particulier l'histoire contemporaine, la sociologie, l'économie, la gestion, l'analyse des organisations, la psychologie et les mathématiques. Lors de sa fondation, le GT s'était fixé pour but de contribuer à progresser dans « (...) la compréhension et l'explication des processus et phénomènes politiques ». Compréhension et explication : voilà qui couvre bien à la fois des préoccupations des méthodes souvent qualifiées de

« qualitatives » et de « quantitatives », respectivement. Plus généralement, le GT visait aussi à « (...) promouvoir la réflexion sur les méthodes et leur complémentarité » – en ce sens, le GT a été depuis le début un lieu de débat et de réflexion mettant en avant le pluralisme méthodologique, mais aussi les « méthodes mixtes » (*mixed methods*) aujourd'hui plus souvent appelées « méthodes multiples » (*multi-method designs*) ; j'y reviendrai plus bas.

De 2003 à 2016 le GT a porté le label APPROCHES ET MÉTHODES EN POLITIQUE COMPARÉE. Il serait fastidieux de lister, par ordre chronologique, l'ensemble de ses activités. Je tente plutôt de distinguer les trois axes thématiques de ces activités, en les illustrant par quelques exemples plus marquants d'activités.

Le premier axe d'activités s'est articulé autour des **méthodes comparatives** et en particulier QCA et d'autres méthodes apparentées, au travers de nombreuses journées d'études et séminaires. À noter en particulier des synergies avec des disciplines voisines, comme lors de la première activité de plus grande ampleur : un colloque international co-organisé avec des collègues de la *Louvain School of Management* (LSM) en septembre 2004 autour de la thématique *Analyzing strategic change in organizations: innovative methods for management*. Autour de la table se trouvaient des spécialistes en gestion, mais aussi des sociologues des organisations et des politologues, avec les méthodes comparatives comme fil conducteur. J'ai encore en mémoire le plaidoyer de Bruce Kogut (l'un des chercheurs en gestion parmi les plus renommés au monde) en faveur des études de cas et des « *small N comparative methods* » en gestion, alors que sa discipline était de plus en plus dominée par des analyses quantitatives et de « grands N ».

Ceci s'est poursuivi par plusieurs séminaires et ateliers, souvent co-organisées avec des collègues en Flandre, en particulier à la KU Leuven et à Anvers. À pointer en particulier : un séminaire fin 2004 avec James Mahoney et Bernhard Kittel, influents collègues américain et autrichien, autour de la question toujours vivement débattue des mécanismes de causalité (*causal mechanisms*) : quelles sont les méthodes nous permettant, en sciences sociales et en science politique en particulier, de réellement mettre le doigt sur la causalité ? Plusieurs séminaires ont aussi donné lieu à des explorations de frontières d'innovation en matière de QCA : par exemple l'exploitation de QCA pour analyser des données de « grands N », avec Adrian Dusa (Bucarest),

Bart Cambré (KU Leuven) et Barry Cooper (Durham), l'insertion de QCA dans des designs de méthodes « mixtes » avec Bojana Lobe (Ljubljana), le développement de logiciels avec Lasse Cronqvist (Marburg), l'insertion de la temporalité dans QCA avec Mona Lena Krook (*Washington University*), Wendy Olsen (Manchester) et Airo Hino (Tokyo et UCL). La plupart de ces séminaires ont donné lieu à des croisements disciplinaires, en particulier avec différents spécialistes des *management studies*. J'ai ainsi été amené à découvrir, au fil des années, à quel point les préoccupations méthodologiques pouvaient être similaires entre chercheur·e·s de science politique (en particulier : politique comparée et analyse comparée des politiques publiques) et les chercheur·e·s en gestion.

Le deuxième axe d'activités s'est plus précisément ciblé sur des **domaines d'application spécifiques de science politique et de politique comparée** – avec un souci permanent d'ouvertures méthodologiques. Ce fut le cas par exemple lorsque nous fîmes intervenir de concert, en 2005, deux experts très contrastés : Rein Taagepera, issu de la physique appliquée, spécialiste de la modélisation mathématique et auteur d'un fameux indice mesurant le nombre effectif de partis dans un système politique, et John Gerring, partisan des études de cas multiples, et d'une certaine manière de la formalisation du qualitatif, mais sans franchir le pas jusqu'aux modèles mathématiques. Quelques années plus tard, en 2013, nous avons organisé un atelier portant un regard critique – sur le plan spécifiquement méthodologique – sur les travaux de l'un des grands auteurs de la politique comparée : Arendt Lijphart, le père de plusieurs analyses comparatives des différentes variétés de démocraties et de leurs performances respectives. Nous avons en particulier revisité son ouvrage classique *Patterns of Democracy* (Lijphart, 1999 ; 2^e édition en 2012) à l'aide d'analyses quantitatives plus fines (dont une contribution de Huib Pellikaan (Leiden)), mais aussi d'analyses QCA exploratoires. La principale conclusion de l'atelier a été : « *methods matter* ». En d'autres termes : la manière dont un chercheur pose ses choix méthodologiques, et les « boîtes à outils » méthodologiques qu'il/elle mobilise, conditionnent fortement les résultats qu'il/elle obtiendra.

Le troisième axe, qui s'est imposé en fin de compte comme axe central au cours des dernières années, est celui des **designs de recherche « mixtes »** (*mixed methods designs*) ou « multi-

méthodes ». Nous avons déjà sérieusement abordé cette large – et fort débattue – question lors d’un atelier au Congrès ABSP de Liège en 2005 : « Méthodes centrées sur les cas, comparatives et statistiques : “une meilleure voie”... ou mélanger les méthodes en science politique ? ». À partir d’exemples concrets, nous avons croisé les regards sur ce que l’on peut apprendre sur la manière de bien construire une recherche « multi-méthodes ». Les débats furent assez animés, car les intervenant-e-s épousaient des perspectives épistémologiques parfois très différentes et tranchées, depuis des approches constructivistes vers des approches statistiques et « post-positivistes ». Néanmoins, cet atelier a été une excellente occasion de confronter les perspectives sur les évolutions (notez le pluriel !) méthodologiques au sein de notre discipline ; je me suis efforcé de résumer ces débats dans un chapitre des Actes du Congrès (Rihoux, 2008).

En 2015, cette thématique a été prolongée par un atelier « Les designs de recherche “multi-méthode” en pratique : quelles possibilités, quels avantages, quelles limites ? », avec une orientation pratico-pratique. Nous avons entre autres découvert, avec une intervention de Bojana Lobe (University of Ljubljana), qu’il y avait de nombreuses manières de combiner différentes méthodes dans une recherche : non seulement en termes d’analyse des données (quantitatives, qualitatives), mais aussi dans la (les) phase(s) de collecte de données. C’est d’ailleurs cette veine des designs de recherche « multi-méthodes » que nous avons choisi de creuser à nouveau lors du Congrès de 2017, autour du thème « Élargir sa boîte à outils méthodologiques : quels avantages, quelles difficultés ? ». Nous sommes parti-e-s du constat que la plupart des chercheur-e-s adoptent à titre principal une approche et une méthode bien particulière (qualitative, ou quantitative, ou comparative) et que peu s’engagent pleinement dans une recherche « multi-méthodes », cette dernière pouvant apparaître fort complexe et ardue. Nous avons dès lors choisi de nous pencher sur une voie intermédiaire, plus fréquemment pratiquée, qui consiste à élargir « à la marge », plus modestement, sa boîte à outils principale. Parmi de nombreux exemples : enrichir une étude de cas (qualitative) par quelques statistiques descriptives, enrichir un traitement (quantitatif) de données d’enquêtes par l’exploitation qualitative de l’une ou l’autre question ouverte, etc. Quels sont les avantages, la valeur ajoutée, mais aussi les limites et difficultés, de ce type de démarche ? L’appel de cette section

thématique a recueilli un vif intérêt, avec plus de dix propositions de communications, et surtout une grande variété quant à la méthode principale mobilisée. On relève aussi une proportion importante de jeunes chercheur-e-s, signe – je l'espère – que les « générations montantes » sont bien disposées à s'interroger de manière à la fois créative et (auto-)critique sur les méthodes qu'elles mobilisent.

2. Évolution des méthodes en science politique durant les 20 dernières années

L'environnement dans lequel s'est déployé le GT a, clairement, évolué durant les deux dernières décennies. Néanmoins, la perspective historique doit être quelque peu élargie, car les principales évolutions des 20 dernières années sont à l'œuvre depuis bien plus longtemps.

Une spécificité de la science politique est qu'elle est caractérisée, depuis sa fondation et donc bien avant les années 1990, par une pluralité de méthodes. Ceci la singularise, car la plupart des grandes disciplines scientifiques comportent une et une seule méthode, une série de protocoles qui découlent d'un même langage et d'une compréhension partagée de ce que serait la « bonne science ». On songe en particulier à toutes les sciences dites « exactes », mais aussi aux sciences de la vie et aux sciences expérimentales (dont la chimie, la physique et les différents domaines de l'ingénierie et des « sciences et techniques »). Du côté des sciences humaines, c'est aussi le cas dans de larges pans de la psychologie (dans son versant expérimental bien évidemment), mais aussi du droit, de l'économie et, bien sûr, de l'anthropologie.

Comme la sociologie dont elle est à la fois héritière et voisine, la science politique est donc plurielle en termes de méthodes. Il faudrait tout de suite préciser : de quelle science politique parle-t-on ? De celle qui se pratique aux États-Unis (la sphère dominante) ? Ou dans l'Europe du Nord et en particulier les pays scandinaves et le Royaume-Uni ? Ou dans l'Europe « latine » et en France en particulier ? Ou en Belgique et spécifiquement en Belgique francophone ? Dans le dernier cas, pour faire bref, je dirais que la science politique en Belgique

francophone se situe au carrefour (pour le dire positivement) entre les traditions anglo-saxonne et française, ou (pour le dire négativement) en position inconfortable sur la ligne de clivage séparant ces deux traditions. J'y reviendrai.

Clarifions un peu les enjeux et prenons un peu de recul. Depuis les années 1950-1960, on a observé – certainement dans l'espace nord-américain et dans le nord de l'Europe, ce qui correspond à 99 % de ce qui est produit en science politique ! – à une prédominance croissante des approches quantitatives, dans la foulée de la révolution behavioriste. La science politique, aux yeux de la large majorité des politologues nord-américains en particulier, est devenue science dès lors qu'elle est devenue une « science des chiffres » et des mathématiques (en particulier des statistiques), à l'instar de l'économie et de l'économétrie. Une et une seule méthode (l'analyse statistique des données de « grands N ») s'est imposée comme « la » méthode, même si bien sûr elle s'est déclinée en une multitude de techniques spécifiques. Il n'est d'ailleurs pas anodin de noter la création aux États-Unis, en 1986, de la *organized section* de l'APSA consacrée à la « *Political Methodology* », qui est en fait dédiée exclusivement aux méthodes quantitatives. Elle a ensuite donné lieu à la création de la « *Society for Political Methodology* » (SPM), à prétention globale, qui s'est fixée pour objectif de « (...) *address the needs of a global membership base united in developing and establishing empirical tools for the study of politics* ». À noter que la définition des « outils empiriques » (*empirical tools*), suivant les tenants de la SPM, inclut donc uniquement les méthodes quantitatives.

Ce mouvement s'est poursuivi durant les années 1990 et 2000 et jusqu'à ce jour. Depuis une vingtaine d'années, il s'est prolongé par la montée en puissance de la modélisation formelle (*formal modeling*) qui se situe typiquement à l'intersection entre l'économétrie et la science politique. Plus récemment, depuis les années 2000, il s'est aussi prolongé et enrichi par le développement des protocoles expérimentaux – *experimental political science* – dont on compte une proportion croissante de « croyants » dans le monde anglo-saxon. La croyance, en substance, est la suivante : par le biais de l'expérimentation, les politologues pourront enfin identifier des « causes pleines et entières » de tel ou tel phénomène ou comportement politique, ce qui jusqu'à présent était hors de portée des analyses quantitatives classiques (cf. par exemple le volumineux « *handbook* » de Druckman *et al.*, 2011).

Il me semble que si en effet ce type de protocole peut être très puissant, il n'en recèle pas moins une série de limites et de pièges qui sont minimisés par les auteur·e·s de ce courant (Rihoux, 2013). On a aussi noté le développement remarquable d'autres boîtes à outils quantitatives durant les dix dernières années surtout, en particulier la *Social Network Analysis* (SNA – analyse des réseaux sociaux) ou encore la *Quantitative Text Analysis* (QTA) qui a développé des outils beaucoup plus puissants que la *Content Analysis* (analyse de contenu) plus classique.

Dans la sphère nord-américaine, durant les 20 dernières années et malgré des poches de résistance plus ou moins structurées (dont différents groupes fédérés au sein de la *Qualitative and Multi-Method APSA organized section*), l'image est donc claire : la domination des approches quantitatives, formelles et expérimentales s'est au moins maintenue, sinon renforcée.

Dans l'espace européen, la situation est plus complexe. D'une part, il y a eu un certain « alignement » avec la science politique quantitative, certainement dans le nord de l'Europe, mais avec un certain temps de retard, et aussi, pourrais-je dire, de manière moins « *high tech* ». Si l'on compare le niveau de technicité (par exemple statistique) entre les revues publiées aux États-Unis et celles publiées en Europe, il est très clair que la technicité est nettement supérieure aux États-Unis (Moses *et al.*, 2005). Ceci est entre autres lié au fait que la plupart des doctorant·e·s, aux États-Unis, doivent obligatoirement passer par un cycle de deux années de *graduate training* intensif, fortement tourné vers les mathématiques et les statistiques.

Ce qui apparaît clairement, durant les 20 dernières années, c'est que malgré des tentatives de conciliation (*cf.* par exemple Sprinz et Nahmias-Wolinsky, 2004 dans le domaine des relations internationales), on observe dans notre discipline une compétition exacerbée entre les approches « quantitative » et « qualitative » (Brady et Collier, 2010). Dans le contexte européen, cette polarisation est sans doute modérée par l'apport spécifique de l'approche comparative (Moses *et al.*, 2005).

Cela étant, on peut observer que chacune de ces trois approches (qualitative, comparative, quantitative) a continué de se développer de manière fort dynamique, innovations à la clé – ce qui constitue, en dernière analyse, une évolution plutôt positive. Dans la tradition « qualitative » ou « centrée sur les cas », de nouvelles techniques se sont développées, en particulier le *pro-*

cess tracing qui permet de modéliser et de confirmer empiriquement des « mécanismes causals » au sein de cas historiques (Beach et Pedersen, 2012). Dans la tradition quantitative, c'est-à-dire dans le domaine des « grands N », de nouvelles techniques statistiques ont été développées, entre autres pour intégrer la dimension temporelle (par exemple les *pooled times-series*, etc.), pour modéliser des théories plus riches (par exemple le *Structural Equation Modeling* – SEM), pour analyser des données plus complexes (par exemple la *Multilevel Analysis*), etc. Troisièmement, quelque part entre ces deux traditions, ou plutôt en se nourrissant sélectivement de ces deux dernières, des méthodes adaptées à des *designs* de recherche de « N intermédiaire » et à des conceptions plus complexes de la causalité se sont développées et affinées, en particulier QCA et les méthodes « comparatives configurationnelles » (Rihoux et Ragin, 2009 ; Schneider et Wagemann, 2012).

Au final : le champ des méthodes s'est constamment renouvelé, enrichi, sophistiqué dans notre discipline durant les 20 dernières années, mais de profondes lignes de clivage subsistent et se sont sans doute même renforcées.

3. Enjeux pour la science politique globale – et locale – durant les 20 prochaines années

Comment vont évoluer les méthodes et leurs usages (notez à nouveau le double pluriel !) dans notre discipline au cours des 20 prochaines années ? Si je veux jeter un regard lucide, il me faut distinguer mes propres souhaits de ce qui risque fort de se produire, si nous n'y prenons garde.

Je vais commencer par les risques de ce qui pourrait se produire, au détriment de la discipline – discipline qui est encore en train de se construire ! – mais aussi de la qualité de ses travaux. Je pense que les deux principaux risques peuvent être résumés en deux mots-clés : segmentation et sectarisme.

Il est un fait que, sur le plan méthodologique, notre discipline est aujourd'hui devenue fortement segmentée. La plupart des chercheur-e-s aujourd'hui se localisent – se définissent, même – dans une posture méthodologique particulière (« inter-prétativiste », « constructiviste », « qualitative », « configuration-

nelle », « quantitative », « expérimentale »), distincte des autres postures, et très largement définie en opposition par rapport à ces dernières. Dans le même temps, le problème est que chacune des traditions et « Écoles » de recherche sous-tendant ces postures continue de se sophistiquer, de se spécialiser, de développer son propre jargon, d'affiner ses propres techniques. Il y a, clairement, des « niches » méthodologiques de plus en plus distinctes et spécialisées, niches entre lesquelles les dialogues sont plus l'exception que la règle.

Je m'attends à ce que, globalement, cette segmentation se poursuive, s'auto-alimente même, durant les 20 prochaines années. Elle risque aussi de s'accompagner du renforcement d'une forme de sectarisme méthodologique (je pèse mes mots !) : le fait que des approches, des épistémologies, des méthodes ou des techniques deviennent des « systèmes de croyance » dans lesquels les chercheur·e·s s'inscrivent sans réflexion critique – et sous le leadership d'auteur·e·s de références, des méthodologues-gourous à l'instar d'un Gary King pour l'approche quantitative aux États-Unis aujourd'hui. Pour celles et ceux qui suivent peu les débats outre-Atlantique : aujourd'hui, pour un jeune chercheur ou une jeune chercheuse formé·e·s en méthodes quantitatives aux États-Unis, il n'est même pas *concevable* de critiquer un article de Gary King, par exemple en s'interrogeant sur sa définition extrêmement étroite et orientée de « l'inférence » ou de la « causalité ».

On pourrait y appliquer une lecture de sociologie de la science : toute spécialisation scientifique (en l'occurrence méthodologique) constitue un « territoire », dont la tendance naturelle est de continuer à se développer, à se consolider, à se différencier et dès lors à s'opposer à d'autres « territoires », dans une lutte pour l'accès à des ressources symboliques (citations, renommée) ou matérielles (postes académiques, financements de recherche). Cette dynamique, si elle n'est pas contrée ou modérée d'une manière ou l'autre, ne pourra que mener à l'affaiblissement de la discipline, pour au moins deux raisons. D'une part, une partie de l'énergie des chercheur·e·s sera consommée (gaspillée ?) dans de la « communication négative » à l'encontre d'autres perspectives méthodologiques, ce qui nuira à l'image de la discipline. D'autre part, dans le même temps, d'autres disciplines concurrentes (à tout le moins en termes d'influence sur les décideurs, par

exemple) telles l'économie ou le droit sont nettement plus homogènes, moins fragmentées en termes de méthodes.

Mon regard sur cet état de fait est fort critique. Je fais partie de ceux et celles qui militent – et agissent – en faveur d'une forme de « pluralisme informé » en matière de méthodes dans notre discipline. Je ne pense pas que tout-e chercheur-e, dans les prochaines années, sera appelé à se convertir (je reste dans le registre de la croyance !) à des approches « multi-méthodes », d'une part parce que les *multi-method designs* sont extrêmement exigeants, et d'autre part parce qu'il est tout à fait possible de mener une excellente recherche, menant à des résultats extrêmement robustes, utiles et pertinents, en mobilisant un seul type de méthode, à condition qu'il y ait une bonne correspondance entre la nature de la question de recherche, la nature des données et la méthode mobilisée.

Il y a néanmoins une bonne nouvelle, à mon sens : même si le clivage qualitatif-quantitatif reste hélas bien présent, l'univers des différentes méthodes utilisées aujourd'hui en science politique est davantage pluriel qu'il ne l'était il y a encore quelques années. Ceci a été démontré empiriquement via une enquête que j'ai menée avec Philippe Blanchard et Priscilla Álamos Concha auprès de l'ensemble très diversifié des enseignant-e-s à la *ECPR Methods School*. Il en ressort que l'on peut dégager aujourd'hui au moins six ou sept « grappes » de méthodes en science politique, que la simple/simpliste distinction qualitatif-quantitatif ne peut subsumer (Blanchard *et al.*, 2016).

Pour que la proportion de « pluralistes informé-e-s » augmente dans notre discipline, il me semble qu'un chantier prioritaire s'impose : renforcer la formation méthodologique – à différentes méthodes, faut-il le préciser ! – pour nos étudiant-e-s avancé-e-s et jeunes chercheuses et chercheurs. L'objectif devrait être que chaque chercheur-e puisse devenir un-e bon-ne spécialiste d'au moins un type de méthode, mais dans le même temps qu'il/elle puisse également acquérir un degré suffisant d'« alphabétisme » dans d'autres méthodes et plus généralement, en amont, en termes de positionnement épistémologique. Par exemple : un chercheur ou une chercheuse qui adopte principalement une approche « de terrain » (observation, entretiens non directifs, etc.) dans une recherche donnée devrait au minimum être aussi capable : (a) d'argumenter de ce choix méthodologique par rapport à d'autres choix possibles, à partir d'un positionne-

ment épistémologique clair ; (b) de questionner ce choix dans une recherche ultérieure : ce choix reste-t-il le plus indiqué ? ; (c) d'exploiter, même marginalement et ne fût-ce que pour poser le contexte, d'autres types de données si elles sont disponibles et utiles (par exemple : des statistiques officielles ou autres données numériques) ; (d) de répondre de manière informée à des critiques émises par des contradicteurs issus d'autres approches méthodologiques (et dès lors d'autres fondements épistémologiques) – et donc d'avoir une compréhension minimale de ces autres approches.

D'une certaine manière, une condition nécessaire pour une telle évolution vertueuse durant les prochaines deux décennies est donc qu'une « double alphabétisation » se développe : une formation de qualité dans différentes méthodes et « boîtes à outils », mais aussi une formation solide en termes de soubassements épistémologiques. À cet égard, un résultat plus préoccupant de l'enquête menée par Philippe Blanchard, Priscilla Álamos Concha et moi-même est que les chercheur·e·s mobilisant des méthodes statistiques se posent très peu de questions épistémologiques plus profondes (Blanchard *et al.*, 2016). Le danger d'une telle attitude est que cela peut mener à une utilisation trop rapide ou superficielle ou – pire – épistémologiquement incorrecte de telle ou telle technique statistique. Or, en principe, un bon chercheur ou une bonne chercheuse « quantitativiste » devrait être capable d'énoncer clairement la signification qu'il ou elle accorde à des termes tels que « mesure, « cause », « inférence », « explication », « généralisation » et bien d'autres.

Une autre condition est que des lieux de « regards croisés », de débat, de confrontation, de contradiction informée, soient disponibles. C'est exactement ainsi que s'est redéfini le GT en avril 2016, en prenant le nom de GT MÉTHODES DE RECHERCHE. Il s'est tout d'abord renouvelé dans son équipe d'animation, avec l'implication à mes côtés de Virginie Van Ingelgom, Lieven De Winter et Charlotte Dolez (UCL), Rim Arara et Seyma Gelen (ULB) et Patrick Dumont (Université du Luxembourg). La perspective ouverte du GT a été rendue plus explicite : le GT « s'intéresse, d'une manière très ouverte et pluraliste, à toutes les questions de méthodes en science politique et dans des disciplines voisines. Les "méthodes" sont conçues de manière large, c.-à-d. y compris les questions épistémologiques. Le groupe de travail entend être un lieu de dialogue et de débat, ouvert à la

grande diversité d'approches méthodologiques dans et autour de la science politique. Il est aussi ouvert aux réflexions et travaux dans d'autres sciences sociales et du comportement (sociologie, anthropologie, économie, gestion, histoire, psychologie, etc.) ». Son pluralisme est également plus clairement affirmé : il « met l'accent sur la complémentarité des méthodes, et est porté par la conviction suivant laquelle la consolidation et l'innovation méthodologiques contribuent d'une manière spécifique non seulement à une "meilleure recherche" (de meilleures analyses menant à de meilleurs résultats), mais aussi au développement et à la consolidation de la science politique ».

Je me réjouis particulièrement de l'implication récente de plusieurs jeunes chercheuses, doctorantes ou post-doctorantes, dans le GT nouvelle mouture. Sincèrement dit : n'est-il pas vrai que c'est lorsque l'on est encore relativement « junior » que l'on est mieux à même de réfléchir de manière plus ouverte aux méthodes (au pluriel), et que très/trop souvent les chercheuses et chercheurs plus « senior-e-s » tendent à se limiter à l'une ou l'autre approche ou boîte à outils de prédilection, courant le risque de s'installer dans un certain confort méthodologique ?

Enfin, et *last but not least* : je voudrais affirmer que les débats méthodologiques que j'ai brièvement évoqués et dont certains vont se poursuivre avec vigueur durant les deux prochaines décennies ne doivent surtout pas intéresser uniquement les « méthodologues ». Ces débats devraient intéresser et concerner toutes les chercheuses et tous les chercheurs de la discipline, même si « les méthodes » peuvent apparaître bien rébarbatives pour d'aucun-e-s. En effet, l'enjeu plus profond de ces débats méthodologiques est la poursuite – et la réussite ou l'échec – de la construction de la science politique comme discipline consolidée.

RÉFÉRENCES

- Beach, D. et Pedersen, R.B., *Process Tracing Methods: Foundations and Guidelines*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2012.
- Blanchard, P., Rihoux, B., et Álamos Concha, P., "Comprehensively Mapping Political Science Methods: an Instructors' Survey", *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 20, n° 2, 2016, p. 209-224.
- Brady, H. et Collier, D. (eds), *Rethinking social enquiry*, New York, Rowman & Littlefield Publishers, 2010.

- De Meur, G. et Rihoux, B., *L'analyse quali-quantitative comparée (AQQC-QCA) : approche, techniques et applications en sciences humaines*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2002.
- Druckman, J.N., Green D.P., Kuklinski J.H. et Lupia A. (eds), *Cambridge Handbook of Experimental Political Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- Lijphart, A. (ed), *Patterns of democracy. Government forms and performance in thirty-six countries*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1999.
- Moses, J., Rihoux, B. et Kittel, B., "Mapping political methodology: reflections on a European perspective", *European Political Science*, vol. 4, n° 1, 2005, p. 55-68.
- Rihoux, B., « Méthodes centrées sur les cas, comparatives et statistiques : "une meilleure voie"... ou mélanger les méthodes en science politique ? », in N. Perrin et M. Jacquemain (eds), *Science politique en Belgique francophone : Analyser la réalité contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2008.
- Rihoux, B., « Recension de : Druckman, James N., Green, Donald P., Kuklinski, James H., & Lupia, Arthur (eds). *Cambridge Handbook of Experimental Political Science*. Cambridge University Press », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 5, 2013, p. 948-949.
- Rihoux, B. et Ragin, C.C. (eds), *Configurational Comparative Methods. Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Thousand Oaks et Londres, SAGE, 2009.
- Schneider, C.Q. et Wagemann, C., *Set-Theoretic Methods for the Social Sciences: A Guide to Qualitative Comparative Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- Sprinz, D.F. et Nahmias-Wolinsky, Y. (eds), *Models, Numbers and Cases: Methods for Studying International Relations*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2004.

GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE

.....

LES IMMIGRÉS ET LEURS DESCENDANTS : SUJETS ET OBJETS DU POLITIQUE

Hassan **Bousetta**

Jean-Michel **Lafleur**

Marco **Martiniello**

Andrea **Rea**¹

Ce chapitre a pour but de retracer l'histoire du GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE depuis sa création en 2003 jusqu'à aujourd'hui en passant en revue les bouleversements qu'a connus son champ d'étude, qui l'ont petit à petit poussé à évoluer autant dans ses objets que dans ses méthodes. Il s'agira donc d'abord d'établir une brève chronologie des mutations ayant affecté le champ d'étude lui-même, pour ensuite s'intéresser au GT, et plus précisément à ses apports aux domaines de la recherche, des services et de l'enseignement. Il sera alors temps d'envisager le futur du GT et du champ dans lequel il s'inscrit au regard des enjeux et défis qui risquent de s'imposer à la discipline lors des 20 prochaines années.

1. Comment a évolué le champ couvert par le GT au cours de ces 20 dernières années ?

.....

Avant la naissance de l'ABSP, les questions migratoires ne relevaient pas du champ d'étude de la science politique mais

.....

1 Un entretien collectif a initié la rédaction de ce chapitre. Laura Pascolo a mené l'entretien qui a ensuite été retranscrit par Sophie Devillers et Melissa Lippens et finalisé par les coordinateurs du GT.

étaient plutôt l'apanage des anthropologues et sociologues. L'intérêt des politiques migratoires pour les questions migratoires a émergé plus tard. Il était en effet devenu indispensable de lier les problématiques migratoires aux préoccupations classiques de la science politique. C'est alors que de nombreux débats ont eu cours sur la dimension politique de l'immigration, notamment sur la question du droit de vote des personnes issues de l'immigration et de la représentation de celles-ci au sein des assemblées. On s'imagine en effet que de nombreux problèmes sociaux pourraient être résolus par l'intégration et la participation politique de ces populations minorisées, qui de plus en plus font entendre leurs revendications politiques, et par l'émergence de candidats issus eux-mêmes de l'immigration.

Le champ connaîtra par la suite un bouleversement qui ne manquera pas de venir enrichir la palette des thématiques auxquelles il se consacre. Le 11 septembre 2001 aura pour effet de relancer avec force le débat sur l'Islam et les populations d'origine maghrébine, qui fut d'ailleurs au centre du quatrième Congrès triennal de l'ABSP en 2008.

Avant la création du GT en 2003, l'étude par les politologues des populations d'origine immigrée se consacrait à des questions relevant plutôt de la science politique dite « classique ». Après les débats portant sur le droit de vote de ces populations, la recherche s'est avant tout orientée vers les questions de participation politique de ces populations et aux parcours de candidats et d'élus issus de l'immigration. Les premiers travaux du GT s'inscrivent d'ailleurs dans les mêmes problématiques, avec notamment la réalisation d'une enquête originale portant sur la participation électorale des immigrés à Bruxelles, qui fut clôturée en 2004. L'année suivante, le GT présente un atelier dont le but est de réfléchir à la question du comportement électoral des populations d'origine immigrée et de développer de nouveaux outils afin d'affiner les données quantifiées relatives au personnel politique d'origine immigrée.

Les activités du GT connaissent dès 2008 un profond changement d'orientation. Ses membres décident alors d'articuler leurs travaux autour du concept de « transnationalisme », qui pousse à envisager les migrants non plus comme des êtres déracinés mais bien comme des individus ayant développé des liens avec le pays d'accueil tout en maintenant des liens avec le pays de départ, voire avec d'autres pays où sont présents des migrants de

la même région d'origine. C'est dans la foulée de ce changement de paradigme que des études voient le jour sur la participation politique à distance (s'intéressant typiquement aux migrants qui continuent de voter dans leur pays d'origine). À partir de là, le GT ne cesse de présenter des ateliers et panels lors de conférences de l'ABSP. En outre, les travaux du GT s'inscrivent aussi de plus en plus dans une dynamique de collaborations et de réseaux. Le GT a par exemple organisé des workshops conjoints avec le réseau européen IMISCOE (*International Migration, Integration and Social Cohesion*), dont l'objectif est de permettre la collaboration entre de nombreux chercheur·e·s européen·ne·s travaillant sur des questions de migration et d'intégration. Par ailleurs, le GT s'est également inscrit dans un projet européen INFOCON, dont le but est de recueillir l'expertise de chercheur·e·s s'intéressant aux populations immigrées dans l'idée de mieux comprendre dans quelle mesure les organisations de la société civile représentant des communautés transnationales peuvent jouer un rôle dans la résolution de conflits en Europe et dans le monde. Pour le GT, il s'agit donc avant tout, par le biais de ces différentes collaborations, de s'inscrire dans un réseau européen, voire international, et de nourrir les débats ayant cours en Communauté française par toute une série d'éléments venant d'ailleurs. L'ABSP est donc sans nul doute un lieu privilégié pour promouvoir les collaborations entre les chercheur·e·s issu·e·s de différentes universités francophones, pour les inscrire ensemble dans une dynamique européenne et internationale. La collaboration avec des collègues de Flandre reste aussi importante pour le GT.

Ce changement radical d'approche, qui permet d'élargir les terrains d'études, associé aux transformations affectant les flux migratoires vers la Belgique et à l'explosion dans la diversité des nationalités considérées, a par ailleurs provoqué une remise en question méthodologique au sein du champ. Toutefois, il ne s'agit pas d'un parti pris catégorique et définitif du GT quant à son approche méthodologique et thématique. En effet, le GT ne constitue en aucun cas une école de pensée. Au contraire, les thématiques apparaissent, se développent puis s'effacent en fonction des priorités de ses membres, qui tantôt orienteront les activités du GT plutôt vers les aspects relatifs à la citoyenneté, et tantôt sur la participation ou la radicalisation.

Par ailleurs, la question urbaine semble depuis maintenant 20 ans occuper une place privilégiée dans les travaux du GT et les

études issues de ce champ de manière générale. En effet, c'est bien dans les villes que l'on retrouve la plus forte concentration de populations issues de l'immigration, avec une attention toute particulière pour Bruxelles, dont la population est à 20 % d'origine immigrée.

Actuellement, on ne peut plus qualifier les études de l'immigration de « petite science » comme c'était jadis le cas. En effet, le nombre de chercheur·e·s s'intéressant à la discipline ne cesse d'augmenter, et on peut sans crainte affirmer que chaque discipline des sciences sociales dispose aujourd'hui d'un champ d'étude spécifique consacré aux questions d'immigration.

2. Comment le GT s'est-il inscrit dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de service ?

Lancé dans la foulée de la création de l'ABSP, le GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE portait sur la question des migrations et de l'intégration. Profitant de la dynamique nouvelle d'avoir une association de science politique qui permettait d'unir ce champ, le GT s'est réuni dans le cadre d'activités annuelles, notamment les congrès, afin de faire le point sur l'évolution des études dans le domaine.

Une double fonction a présidé à la dynamique du GT depuis son lancement : d'une part, celle de profiter de l'existence d'une association de science politique couvrant l'ensemble de la Communauté française pour pouvoir établir des liens entre les chercheur·e·s des différentes universités, dont les trois grands pôles que sont l'UCL, l'ULB et l'ULg, et, d'autre part, de pouvoir à partir de là convier des chercheur·e·s plus juniors qui étaient au début peu présents. Une évolution marquante de ces 20 dernières années pour le GT est donc sa composition. Au départ, les chercheur·e·s seniors avaient été à la base du groupe et ont organisé les premières rencontres. Ensuite, il y a eu une spécialisation, voire une professionnalisation, où ce sont des juniors qui ont repris le relais et qui ont permis d'organiser les activités en tenant compte des évolutions au niveau des thématiques étudiées. Initialement, l'emphasis avait été très fortement mise sur les politiques d'intégration et d'immigration, par exemple la participation poli-

tique des immigrés, et a évolué vers des thématiques plus ouvertes comme la question de l'Islam ou du transnationalisme.

Le GT a ainsi connu l'élargissement des thèmes étudiés et la diversification des membres du groupe, avec un renouvellement des forces vives. En outre, cette diversification des membres va aussi de pair avec une diversité de disciplines (science politique, sociologie, anthropologie), et a permis d'exclure un patriotisme disciplinaire exclusif du Groupe de travail, ce qui en fait sa richesse. Le groupe est ainsi composé de personnes qui travaillent sur le thème de l'immigration sans nécessairement avoir l'étiquette de politologue. Cela en fait un lieu de travail interdisciplinaire, ou du moins où la question de la discipline ne constitue pas un frein au travail collectif mais, au contraire, l'étiquette de science politique permet de fédérer des gens qui viennent d'horizons différents au niveau des disciplines. Ce qui fait le lien, c'est donc l'objet d'étude plutôt que la discipline. Cela ne veut pas dire qu'on ne travaille pas de manière politologique ou que la question du pouvoir n'est pas au cœur permanent des débats, mais ce n'est pas avec un regard exclusif sur la discipline.

Le service a été moins présent. Les avancées se portent surtout sur la recherche, la coordination de recherches existantes, sur la confrontation de recherches réalisées dans des universités différentes. C'est un lieu où il peut y avoir des débats sur des formes de convergences et d'agenda de recherche.

Tout comme pour les services, le GT n'a jamais communiqué ni même adopté de position commune concernant l'enseignement. Les questions migratoires ont été appréhendées de manière différente dans chaque université. Par exemple, l'ULg a il y a longtemps instauré dans ses cursus des cours relatifs aux problématiques migratoires, qui ont fini par disparaître puis réapparaître il y a peu, notamment sous la forme d'un master en *Immigration studies* (en coopération avec l'Université Pompeu Fabra de Barcelone). Toutefois, ce ne fut pas le choix opéré par toutes les universités. C'est par ailleurs un regret qu'il n'y ait pas eu d'utilisation de l'espace offert par l'ABSP comme une plateforme à partir de laquelle on pourrait penser une articulation en termes d'enseignement. Le GT a cependant permis à l'intégration de cours organisés à l'ULg dans les parcours de l'ULB et inversement, même si c'est de manière limitée, et aussi limité à ces deux universités.

3. Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?

L'objet et, en corollaire, l'action du Groupe de travail sont donc des enjeux considérables. En termes d'objet, celui-ci est de plus en plus contesté par le sens commun et la parole politique. En termes d'action, le Groupe de travail pourrait jouer un rôle plus important dans l'ABSP en matière à la fois de programme de recherche mais aussi de responsabilité civile et d'engagement dans la société. Jusqu'à présent les avancées du Groupe de travail ont été principalement axées sur la recherche (coordination et confrontation des recherches des différentes universités) et moins sur le service à la société et l'enseignement. La sous-utilisation de ce dernier est certainement un enjeu pour le Groupe de travail. Dans cette perspective, l'ABSP pourrait être davantage utilisée comme une plateforme par les universités afin de tisser des liens au niveau de l'enseignement ainsi que proposer son propre agenda de recherche.

En matière d'enseignement et de service à la société, il y a une sous-utilisation des possibilités qu'offre l'ABSP. Mais celle-ci n'a pas été utilisée souvent à cet effet sans doute parce que l'ABSP est plus définie comme une organisation professionnelle plutôt qu'une organisation pouvant formuler des soutiens, des apports, une pensée spécifique sur tel ou tel objet. Dans un espace universitaire en transition, dont les fusions et rapprochements ne manqueront certainement pas d'affecter la science politique (si l'on pense par exemple au décret paysage), l'ABSP pourrait être davantage une plateforme utilisée par les universités elles-mêmes aux fins d'essayer de créer des liens au niveau de l'enseignement.

En matière de recherche, il conviendrait que les groupes de travail se coordonnent davantage afin de faire avancer la recherche et de donner une plus grande visibilité aux groupes de travail et à l'ABSP plus généralement. En outre, on dispose d'instruments qu'on pourrait faire converger. Il existe, par exemple, une école doctorale thématique en sciences sociales avec un volet école doctorale « Immigration et Diversité culturelle », dans le cadre de laquelle est organisée annuellement par l'UCL, l'ULB et l'ULg, une formation doctorale où toutes les disciplines sont présentes et où tou-te-s les doctorant-e-s présentent l'état d'avan-

cement de leur recherche. Il convient de se demander comment une activité comme celle-là pourrait s'inscrire dans l'agenda de l'ABSP, c'est-à-dire de faire converger des initiatives qui sont parfois un peu disparates mais qui permettraient d'avancer. Cela permettrait de répondre à un objectif qui serait d'organiser des activités entre les congrès ainsi que donner une visibilité plus grande au GT que ce qui existe aujourd'hui. Cela permettrait aussi de réfléchir à un agenda de recherche commun indépendamment de ce que chacune des universités fait déjà.

Au-delà des enjeux de visibilité, le GT sera probablement confronté à des difficultés techniques liées à son objet de recherche. Ce dernier évolue au gré des configurations nouvelles qu'adoptent les vagues migratoires. Les trajectoires des populations d'origine immigrée sont en effet de plus en plus complexes et éclatées et s'inscrivent désormais dans une dynamique multi-générationnelle. Or, l'appareillage statistique ne permet pas à l'heure actuelle de mesurer de manière performante les évolutions transgénérationnelles.

De même, de nouvelles questions émergent, auxquelles le champ ne peut rester indifférent. Il s'agit notamment de la question des inégalités basées sur l'origine des élèves dans certaines écoles, qui seraient en partie responsables des mauvais scores de la Belgique aux tests PISA (son enseignement n'étant pas capable d'assurer l'intégration et la réussite des élèves d'origine immigrée, de plus en plus nombreux).

Par ailleurs, c'est le vivre ensemble de manière générale qui se voit affecté notamment par les mouvements migratoires. D'un côté, les communautés immigrées affirment et revendiquent leur identité propre. D'un autre côté, une partie croissante de la population « majoritaire » adopte des réflexes identitaires dans des formes s'apparentant le plus souvent à des mouvements populistes et nationalistes. Les liens entre ces différentes formes d'affirmations identitaires méritent plus d'attention de la part des chercheurs.

De manière plus générale, les champs composant la science politique doivent s'adapter aux transformations que connaît actuellement l'État. On ne peut en effet plus étudier les phénomènes de migration dans le strict cadre de l'État souverain. En même temps que la circulation des idées et des personnes s'internationalise, la science politique doit elle aussi adopter une approche plus transnationale des phéno-

mènes qu'elle étudie. Ainsi, la question même du sentiment d'appartenance à un État est de plus en plus questionnée au fil de l'intensification des flux migratoires. Il s'agit dès lors pour la science politique de s'attarder sur ce qui fonde le sentiment d'appartenance d'un·e citoyen·ne à son État, sa communauté politique. Il s'agit en d'autres termes de s'intéresser davantage aux aspects culturels (en ce compris les dimensions anthropologiques et relatives à l'éducation) qui peuvent fonder ce lien entre un individu, immigré ou non, et son État. Dans cette même optique, il importe donc que la science politique se décloisonne et adopte une approche moins *mainstream* de ses champs d'études en allant au-delà de l'étude des thématiques classiques des partis et des élections pour mieux étudier les « objets politiques non identifiés », comme par exemple les pratiques artistiques des populations minorisées, ainsi que l'a suggéré Denis Constant-Martin dans son ouvrage paru en 2002 intitulé *Sur la piste des OPNI*.

4. En guise de conclusion

De nombreux bouleversements sont susceptibles d'affecter le travail du GT et le champ auquel il se consacre. Dans cette optique, il convient plus que jamais de tirer profit des structures offertes par l'ABSP. L'association, à travers ses colloques et conférences, constitue en effet le meilleur médium pour accroître la visibilité du GT. De même, la dynamique d'échange qu'elle instaure entre les chercheur·e·s ne peut être que bénéfique pour stimuler l'apport de réponses, d'innovations face aux défis qui attendent ce champ d'étude, fortement marqué par les mutations constantes de la configuration même des mouvements migratoires et des politiques y étant associées. Outre pour l'avancement de la recherche, le GT pourrait faire de l'ABSP son porte-voix afin de se positionner de manière forte et cohérente dans les domaines de l'enseignement et des services à la société, qui actuellement ne constituent hélas pas une part suffisamment significative des activités du GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE.

DES ENJEUX DÉMOCRATIQUES SOUS-ESTIMÉS

Corinne **Gobin**

Jean **Faniel**

Le Groupe de travail QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX a été fondé au sein de l'ABSP en 2006. À première vue, son appellation peut sembler étrange. Elle reflète les motivations qui ont conduit à sa création.

L'objectif à la base de cette création était d'intégrer au sein de la science politique comme objets d'étude légitimes et courants les questions sociales rendues visibles dans la société à travers le conflit social. Il était évident pour les membres fondateurs du groupe qu'il s'agissait de faire une référence directe à la fameuse « question sociale » du XIX^e siècle, c'est-à-dire au combat ouvrier, né du refus qu'une partie longue et centrale de l'existence sociale – l'existence par et dans le travail – soit l'objet de processus d'aliénation, d'exploitation et de domination générés par l'emprise du capitalisme sur la société.

Le fait de mettre au pluriel cette « question sociale » relevait d'une volonté d'ouvrir le champ de l'analyse de l'hégémonie capitaliste actuelle, étant donné les modifications multiples qu'a connues ce régime d'exploitation sociale depuis deux siècles : cela permettait de prendre en compte dans l'analyse l'ensemble du monde du travail et non uniquement le monde ouvrier ; de réfléchir sur la façon complexe dont cette domination capitaliste s'articule avec des formes de domination plus anciennes (domination masculine, domination raciste...). Cela permettait aussi de voir comment l'extension du capitalisme au monde entier, avec la diffusion d'une idéologie productiviste et d'une idéologie de la modernité matérialisée par une technoscience industrialisée en pleine expansion, génère de nouveaux champs de conflits, et donc de nouveaux domaines de contestation sociale organisés par des mouvements sociaux nouveaux (tels les partisans de la

décroissance, par exemple, ou les altermondialistes). Parce qu'elles relèvent d'une interrogation sur la nature du pouvoir (politique, économique, social) et sur ses objectifs sociétaux globaux, ces questions relèvent de la science politique.

1. Un objet légitime mais peu traité

Pourtant, peu de politologues travaillent sur ces questions et, plus largement, la contestation sociale et les conflits liés au travail sont peu étudiés par les sciences sociales. La rareté du traitement de ces questions par la science politique s'explique sans doute par le fait que cette discipline s'est surtout constituée comme une science de l'administration du déjà là, tout comme la science juridique. Cette approche tend à délaissier les pensées et les analyses qui cherchent à réfléchir sur les dynamiques de la transformation sociale (dont sont porteurs la contestation et le conflit).

Nous avons également choisi de poser comme central à l'investigation scientifique en science politique le « conflit social », dans une acception large, renvoyant aux conflits de légitimités entre projets de société distincts, et donc aux conflits de pouvoir entre classes sociales quant à l'accès aux principales ressources qui permettent de gouverner une société.

Placer le conflit social au cœur de la réflexion scientifique relevait également d'un choix épistémologique en faveur de la réhabilitation d'une rationalité en valeur dans la construction des raisonnements et des analyses dans les sciences sociales. En effet, l'utilisation extensive de la notion de neutralité axiologique a en bonne partie conduit à un blocage intellectuel engendrant une extension forte de la pensée relativiste au sein des sciences sociales. Il s'agissait dès lors pour nous de montrer que, parallèlement à une neutralisation de la pensée critique à l'égard du capitalisme – phénomène que l'on observe de plus en plus à travers les grands médias ou l'essentiel des débats politiques – se produit une aseptisation de la pensée scientifique car le travail d'analyse critique est souvent dévalorisé et décrédibilisé en étant ravalé au rang de « travail normatif ». Or la science est selon nous une institution sociale qui, comme les autres institutions, est traversée par la question des grands enjeux macro-sociaux pour ce

qui concerne ce que peut être et/ou devenir l'humanité. Choisir un cadre théorique d'interprétation (quelle que soit la prétention de ce cadre : holisme, microsociologie, théorie des échanges...) revient toujours à privilégier une compréhension de la société contre d'autres compréhensions en tensions et en concurrence.

2. Un travail collectif fécond

Ces éléments expliquent pourquoi le groupe a focalisé son premier travail de recherche sur l'élaboration d'un ouvrage collectif (paru dans la collection de l'ABSP) intitulé *Le conflit social éludé* (Cussó *et al.*, 2008), titre reflétant les enjeux posés au sein du groupe. Il s'est agi de questionner un constat que nous posions comme général : le conflit social est de moins en moins toléré dans les sociétés contemporaines, y compris dans les universités lorsqu'il s'agit de l'étudier ou de l'enseigner. La réalité sociale du conflit entre grandes valeurs politiques (particulièrement l'égalité politique et socio-économique) est quasiment devenue taboue, tel un objet dont il serait malséant de traiter. L'ouvrage s'est concentré sur deux problématiques générales : voir comment le conflit social est évacué des raisonnements scientifiques contemporains en sociologie, dans les études sur la construction européenne et en économie, d'une part, repérer quelques processus politiques majeurs de fabrication d'une « société lissée » où les grandes tensions sociales sont évacuées par le pouvoir politique ou la technocratie des organisations internationales, d'autre part. Nous avons associé à cet ouvrage des collègues sociologues ainsi que de tout·e jeunes chercheur·e·s, mettant ainsi en pratique deux éléments de la philosophie générale de l'ABSP : pratiquer une grande ouverture aux autres disciplines des sciences sociales et collaborer sur un pied d'égalité entre seniors et jeunes chercheur·e·s dans la production de la recherche. Cet ouvrage a été présenté et discuté lors du congrès de l'ABSP tenu à Louvain-la-Neuve en 2008, à l'occasion duquel nous avons tissé des relations de travail avec des collègues français et anglais.

Par la suite, le groupe a structuré son travail de recherche autour de deux pôles de réflexion : un pôle plus macro-social lié aux rapports entre État et citoyenneté sociale et un autre s'attachant aux principales transformations contemporaines de l'em-

ploi en Europe occidentale. Ce double regard complémentaire continue à structurer le travail du groupe qui s'exprime principalement lors des congrès de l'ABSP et/ou lors des congrès des associations francophones de sciences politiques.

Ainsi, lors du congrès de Bruxelles de 2011 – événement commun à l'ABSP et au réseau des associations francophones –, le groupe a consacré trois sessions de travail au thème « Les salariés après 30 ans de “réformes sociales” : plus nombreux mais plus faibles ? » Il s'agissait d'étudier un des paradoxes du salariat : ce statut reste très largement dominant dans le monde du travail mais les droits qui lui sont attachés sont en forte régression par le fait des réformes politiques adoptées par les gouvernements au sein de l'Union européenne. La première session a interrogé le statut salarial sous un angle théorique afin de montrer comment les luttes collectives menées par le monde du travail, articulées à un imaginaire de gouvernement de la société plus démocratique, entre 1945 et 1975, ont permis de faire émerger des institutions (la sécurité sociale, la cotisation sociale, l'impôt redistributif, les services publics...) en les stabilisant dans le système de l'État social. Ces institutions sont partiellement porteuses d'une capacité d'émancipation sociale qui, renforcée, aurait pu permettre une sortie complète du capitalisme – raison expliquant l'entreprise actuelle de leur démantèlement. Une deuxième session a examiné le travail politique contemporain de transformation du statut salarial à travers les nouvelles réformes législatives touchant l'emploi. On y a interrogé plus spécifiquement le projet de « flexicurité », qui aboutit en fait à « sécuriser » le parcours précaire des salariés contraints à vivre la « mobilité » de l'emploi (banalisation des fermetures d'entreprises, des restructurations et des licenciements). Une troisième session a permis d'examiner sur une base comparative (entre pays et entre secteurs d'activité) la fragilisation du droit de grève en Europe occidentale. À cette occasion, nos collaborations avec des collègues français et anglais se sont encore renforcées.

En 2013, le groupe a participé au cinquième congrès international du réseau francophone des associations de sciences politiques, tenu à Luxembourg, à travers l'organisation de deux panels. Se penchant sur le domaine des politiques d'emploi, l'un offrait une analyse en tension entre le processus d'eupéanisation de ces politiques et l'inertie nationale liée à des résistances

ou à des incompatibilités socio-historiques entre une tradition nationale et la réforme décidée au sein de la gouvernance européenne. L'autre portait sur les politiques publiques de « l'urgence de l'austérité » pour étudier les dynamiques de délitement de l'esprit démocratique dont elles sont porteuses. Les travaux présentés dans ce second panel ont été remaniés et augmentés afin d'approfondir la comparaison entre la notion de l'austérité mobilisée par le pouvoir politique au Québec et celle mobilisée par les pouvoirs politiques au sein de l'Union européenne depuis le choc de la crise financière et bancaire déclenchée en 2008. La revue canadienne en ligne *Interventions économiques* a publié une sélection de ces textes (Collombat et Gobin, 2015), ce qui montre bien que cette dynamique de congrès international francophone débouche bien sur de réelles collaborations internationales fructueuses sur le plan de la publication scientifique.

Par ailleurs, les membres du groupe ont trouvé utile de créer un autre lieu de travail collectif qui permette de s'ouvrir plus facilement à l'interdisciplinarité. Dès 2011, plusieurs d'entre eux ont participé à la création du Groupe d'analyse des conflits sociaux (GRACOS), qui réunit politologues, sociologues, économistes et juristes. Depuis 2012, ce groupe publie chaque année un numéro du *Courrier hebdomadaire* du CRISP qui examine les mouvements de grève et de conflictualité sociale les plus remarquables survenus en Belgique au cours de l'année écoulée.

En 2014, lors du sixième congrès de l'ABSP, le Groupe de travail QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX a à nouveau présenté deux panels. L'un sur la reconfiguration des politiques sociales au sein des pays de l'Union européenne : après le choc financier international de 2008, le glissement des politiques de démarchandisation du salariat vers des politiques d'adaptation des emplois aux dites « contraintes » de la compétitivité des entreprises s'est accéléré, notamment sous la forme de l'adaptation de l'État social redistributif en État social « actif ». L'autre centré sur l'étude des dynamiques belges de contestation sociale liées aux divers conflits sociaux contemporains. Celui-ci a permis le développement de travaux qui seront rassemblés dans un ouvrage collectif à paraître en 2017 dans la collection « Science politique » de l'ABSP sur les particularités des mouvements sociaux dans le cadre belge.

En 2015, le groupe a participé à l'organisation d'un colloque international interdisciplinaire sur les types de polémiques liées

à la construction européenne, réfléchir sur le contenu des polémiques étant une entrée intéressante pour saisir l'état du débat démocratique. Une partie des communications de ce colloque sera publiée dans un futur numéro de la revue *Le discours et la langue*.

En 2016, un séminaire organisé par le groupe a permis de réunir les collègues politologues français auteurs et éditeurs de l'ouvrage *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa* (Combes *et al.*, 2016) pour un échange passionnant sur les traits principaux de la contestation sociale contemporaine dans ses liens avec l'occupation de l'espace. Un début de théorisation de ce phénomène, encore peu abordé en sciences politiques, a commencé à se mettre en place.

Enfin, à l'occasion du septième congrès de l'ABSP qui se tiendra à Mons en avril 2017, le groupe de travail organise à nouveau deux sections thématiques. L'une sera centrée à travers trois sessions de travail sur la transformation de l'implication de l'État dans le domaine des politiques liées au travail et dans ses rapports avec les organisations syndicales en s'interrogeant sur la nature actuelle des États au sein de l'Union européenne : peut-on encore parler d'État social et de démocratie ? L'autre, en une session de travail, permettra de s'interroger sur le possible choc entre référentiels idéologiques dans la conception et la mise en œuvre des politiques socio-économiques : le néolibéralisme a-t-il parachevé son emprise hégémonique ou reste-t-il, émerge-t-il d'autres modèles sociétaux ?

3. La démocratie comme angle privilégié de l'analyse

Quand on examine l'évolution globale de la science politique, force est de constater que l'analyse du conflit social comme moteur central du fonctionnement démocratique de la société est de plus en plus délégitimée et fragilisée et ce, à mesure que le conflit social est lui-même déconsidéré et réprimé (comme l'a notamment illustré la répression violente de la grève des mineurs par le gouvernement de Margaret Thatcher en 1984-1985). Le terme « démocratie » demeure certes aujourd'hui un référent lexical central dans l'argumentation des pouvoirs politiques en

Europe occidentale. Mais plusieurs facteurs contribuent à réduire l'effectivité de la démocratie : la proclamation néolibérale sans cesse martelée qu'« *il n'y a pas d'alternative* » (TINA) ; le carcan des politiques d'austérité et, plus globalement, des politiques de gouvernance économique européenne (qui incluent la neutralisation du contrôle politique de la monnaie par une Banque centrale européenne indépendante du pouvoir politique) ; l'évolution de la concertation sociale, tantôt instrumentalisée pour accroître la flexibilité, la précarité et la modération salariale, tantôt court-circuitée par des gouvernements qui appuient les thèses patronales face aux résistances syndicales ; le développement des politiques sécuritaires et d'état d'exception renforcées après chaque vague d'attentats terroristes... Ces éléments conduisent à la banalisation et à la généralisation des mesures de paupérisation d'une part croissante des classes sociales les plus fragiles (notamment par le biais des réformes des législations de protection du travail et de celles menées dans les régimes de sécurité sociale), ainsi qu'à l'extension de l'autoritarisme dans la conduite des pouvoirs politiques (mobilisation de l'armée pour des tâches de police, répression de la contestation sociale avec un risque accentué de dommages physiques, voire létaux, pour les manifestants, détérioration des droits de protection de la vie privée...).

Parmi les questionnements ouverts dans l'ouvrage fondateur du Groupe de travail QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX, publié en 2008, figurait l'évolution du droit de grève. La remise en cause de ce droit en tant que droit social fondamental n'a cessé de se confirmer, que ce soit dans le discours patronal, dans celui porté par les médias dominants ou dans les réactions politiques aux conflits qui surviennent (en particulier dans le débat, parfois suivi d'initiatives législatives, de l'imposition du service minimum en cas de grève dans certains services publics). Dans certains cas, l'exercice de ce droit est même associé à un acte relevant du délit pénal. Ainsi, tant en France qu'en Espagne ou en Belgique, l'acte de grève a conduit à des jugements de tribunaux aboutissant à des peines de prison pour les grévistes (Gobin, 2016).

L'évolution des rapports de travail et d'emploi en tant que champs sociaux soumis particulièrement à des rapports conjoints et articulés de domination, d'exploitation et d'aliénation s'accé-

lère manifestement. Depuis plusieurs décennies, les pouvoirs politiques (nationaux et supranationaux) au sein de l'Union européenne ont veillé à promouvoir par des incitations positives le développement de l'emploi dit indépendant. Parallèlement, les protections associées au salariat (en ce compris les régimes de sécurité sociale, la fiscalité redistributive ou le développement de services publics efficaces) ont été remises en question, le statut de salarié étant lui-même sapé par la destruction massive des emplois (publics ou dans le secteur privé), par l'essor des conditions de faux indépendant, d'auto-entrepreneur ou de travailleur lié à une plateforme en ligne (dans le cadre de l'« ubérisation » de l'économie), par le développement du travail informel, du bénévolat et des contrats précaires, ou encore par la multiplication des petits boulots non rentables. Ces phénomènes sont plus largement liés aux transformations substantielles de l'économie dans le cadre de la mondialisation, en lien avec l'emprise des grands groupes économiques privés de dimension transnationale, et aux politiques d'austérité récessives menées au Nord comme au Sud.

Malgré ces évolutions, le travail, son organisation et les rapports (notamment de domination) qui le sous-tendent resteront des enjeux de société cruciaux à observer dans les années à venir, comme ils l'ont été depuis le XIX^e siècle. Le pouvoir politique dans les sociétés d'Europe occidentale semble être tenté par un renforcement de la dynamique actuelle de sortie du salariat par le bas. Pareille évolution risque d'aggraver encore plus les conflits sociaux et les tensions sociales qui s'expriment sous différentes formes (émeutes urbaines, mouvements sociaux pacifiques ou violents...). La situation sociale en sera d'autant plus explosive si se renforce la délégitimation même du conflit social par les catégories sociales qui exercent le pouvoir, qu'il soit politique, économique ou d'influence (notamment médiatique). En somme, c'est le projet démocratique même qui est en jeu.

RÉFÉRENCES

- Collombat, T. et Gobin, C. (dir.), « L'État social à l'épreuve de la crise financière de 2008. Pourquoi l'austérité ? Perspectives comparées », *Interventions économiques*, n° 52, 2015.
- Combes, H., Garibay, D., et Goirand, C. (dir.), *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Khartala, 2016.

- Cussó, R., Dufresne, A., Gobin, C., Matagne, G., et Siroux, J.-L. (ed.), *Le conflit social éludé*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Science politique », 2008.
- Gobin, C., « Vers l'impossibilité de la grève générale face au droit de l'Union Européenne ? », in A. Morelli et D. Zamora (dir.), *Grève générale, rêve général ? Espoir de transformation sociale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2016, p. 307-320.

GT RÉSEAU D'ÉTUDES SUR LA GLOBALISATION, LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ET DES NATIONS

DE LA GOUVERNANCE À L'INTERDÉPENDANCE : LES DÉFIS DE ET POUR L'ÉTAT

Pierre **Vercauteren**

Pierre **Verjans**

Yves **Palau**

Vincent **de Briant**

Le Groupe de travail REGIMEN de l'ABSP s'est inscrit dans la création du réseau international de recherche du même nom. Son projet a visé à combler une insatisfaction, s'est fondé sur une intuition et a proposé une démarche :

1) L'insatisfaction reste celle que nous éprouvions devant l'épuisement progressif de l'efficacité cognitive des catégories d'analyse qui rendent compte de « l'acte de gouverner » (souveraineté, pouvoir, puissance,...) et des institutions ou régimes qui les mettent en formes (État, gouvernement,...). Catégories forgées pour l'essentiel à partir du XV^e siècle ou qui prennent leur sens contemporain à partir de cette période, elles semblent partiellement inadéquates pour appréhender ce que nous vivons. Cette inadéquation partielle engendre deux effets opposés mais qui peuvent être simultanés : masquer ou au contraire surestimer les transformations actuelles qui semblent affecter les « arts de gouverner » (Senellart). Les masquer dans la mesure où les catégories que nous utilisons, souvent faute de mieux, telles que État, société civile, gouvernement, domination, puissance nous empêchent probablement de comprendre notre monde. L'illustration la plus nette de cette difficulté est celle que nous

rencontrons avec le concept d'État : nous en percevons les insuffisances présentes pour rendre compte des modes institutionnels de pouvoir, mais nous peinons à en définir d'autres. La floraison de néo-concepts ou de notions tels que « mondialisation », « globalisation », « glocalisation », « gouvernance », « réseaux », « empire », censés mieux en rendre compte, fournit en fait davantage le cadre d'un débat que de réelles catégories d'analyse. Mais à l'opposé, nos modes de raisonnement tendent aussi peut-être à surestimer les nouveautés. Nous prenons l'habitude de raisonner par « idéal-type » dont le contenu est de plus en plus précis (ce qui est d'ailleurs contraire à la notion même d'idéal-type) et toute inadéquation avec ce que nous percevons nous conduit à conclure rapidement à la caducité de celui-ci, d'où la multiplication de l'emploi des mots « transformation », « crise », « fin »,... Le concept d'État utilisé depuis plusieurs siècles voit l'épuisement de son modèle classique, mais l'État réel, concret, ne s'y est peut-être jamais conformé totalement. Le « monopole de la violence légitime » ne définit que très imparfaitement ce qu'est un État aujourd'hui, mais, d'après Max Weber, la définition de l'État passait par les prétentions de celui-ci plus que par la réalité (Weber, 1995 : 97). La doxa devient alors celle de la transformation, de la crise ou du déclin des modes « traditionnels » de pouvoir au premier rang desquels l'État. Sans nier par principe ces transformations, il convient de s'interroger sur leur portée véritable, leur signification et leur réalité. Si l'État se transforme, est-ce que tout se transforme en son sein ? Les transformations concernent-elles les finalités, les mises en forme, les discours, les pratiques ? Tout cela ou certains aspects seulement, tous les États dans le monde ou certains d'entre eux ?

2) L'intuition est qu'il ne faut pas traiter chacune de ces catégories d'analyse de manière isolée, mais sous la forme d'une « configuration » dont chacune des composantes est en interaction avec les autres et dont l'ensemble figure les différentes manières de gouverner, les institutions qu'elles mettent en place, les discours qu'elles énoncent. Pour cela, il est nécessaire de dépasser les découpages disciplinaires qui sont à la fois les producteurs et les résultantes de ces catégories d'analyse et de ne plus focaliser sur l'une d'entre elles, par exemple l'État, mais au contraire prendre un objet large, les différentes modalités de

l'acte de gouverner, pour l'apprécier dans son historicité plutôt que dans une pseudo naturalité. Il n'existe ainsi pas, à notre sens, un « État véritable » parvenant à maturité au XX^e siècle puis déclinant, mais des formes d'État dont les modes de légitimité, les finalités, les structures évoluent sans cesse dans l'histoire. Il ne s'agit pas d'un concept de pouvoir qui serait de tous les temps et de tous les lieux mais des pouvoirs dont l'horizon de sens ne se confond pas de manière exclusive avec la domination et qui peuvent servir différentes finalités.

3) Une démarche : notre réseau se propose un triple travail portant sur les manières de gouverner :

1. un travail épistémologique et critique : déconstruire les catégories d'analyse actuelles moins pour en substituer d'autres que pour en montrer la plasticité, la relativité, les fonctions qu'elles remplissaient à un moment donné et qui évoluent constamment ;
2. un travail comparatif entre disciplines et entre pays. Même si, pour des raisons pratiques, notre réseau est d'abord européen, notre propos implique une véritable dimension internationale ;
3. un travail de « reconstruction » à partir d'une thématique large : Quelles sont les finalités des pouvoirs aujourd'hui ? Qui les exerce ? Quelles sont les formes des États ? Peut-on utiliser un même terme pour désigner des réalités si différentes à travers le monde ? La souveraineté est-elle un concept opératoire ?

À partir de ce cadre, l'attention que le GT REGIMEN porte aux objets politiques se déploie par des activités organisées tantôt en Belgique, tantôt dans des rencontres scientifiques réalisées par le réseau international REGIMEN, avec la collaboration de personnalités internationalement reconnues telles que Bertrand Badie, James Rosenau, Kathryn Sikkink, ou Dario Battistella, autour de trois thématiques principales :

- la gouvernance européenne,
- les représentations de la gouvernance,
- le pouvoir de l'État en contexte de dépendance ou d'interdépendance : appartenance et participation.

Le réseau REGIMEN est né, on l'a dit, d'une insatisfaction éprouvée devant l'épuisement progressif de la capacité cognitive des catégories d'analyse qui rendent compte de « l'acte de gou-

verner » et des régimes qui les mettent en forme. Il a donc semblé pertinent d'initier le processus de recherche en focalisant les travaux sur la thématique de « la gouvernance européenne : un nouvel art de gouverner ? » (Delcourt *et al.*, 2007). Ceci d'autant plus qu'à l'époque de la création du réseau REGIMEN en 2003, le Parlement européen était le lieu d'un débat très critique sur les idées contenues dans le *Livre blanc sur la gouvernance européenne* que la Commission avait produit peu de temps auparavant. Par ses travaux, REGIMEN entendait prendre au sérieux l'hypothèse de la gouvernance comme mode de gouvernement relativement singulier. Toutefois ce, non pour en ratifier *a priori* l'existence dans les pratiques des acteurs politiques européens, mais, au contraire, pour interroger le degré d'adéquation des pratiques à cette idée. Une telle thématique a été abordée par deux questions. De quel type différent de régime d'action publique la gouvernance européenne se voulait-elle porteuse ? Dans quelle mesure pouvait-on repérer des traces de ce « changement de régime » dans les pratiques politiques européennes d'alors ? La première interrogation partait des discours. Elle impliquait de développer à leur égard une heuristique susceptible de tirer la sève doctrinale de l'idée de gouvernance européenne dont les discours étaient le support. Cette dernière était irriguée par des discours tenus aussi bien par des acteurs politiques que par des observateurs scientifiques. Ceux-ci pouvaient d'ailleurs parfois se rapprocher des acteurs politiques, au titre d'experts ou de conseillers, alors que dans l'autre sens, les acteurs politiques pouvaient vouloir porter sur leurs pratiques d'alors ou futures un regard extérieur, analytique, capable à leur sens de mieux en rendre compte ou de les refonder. Les deux types de discours étaient dès lors utiles à décoder pour démonter/remonter le sens d'un paradigme comme celui de la gouvernance européenne.

La seconde question impliquait de s'intéresser aux pratiques. Ceci pouvait se faire soit en prenant un point de vue global, généralisant, soit en analysant le traitement d'un enjeu particulier ou le fonctionnement d'un domaine politique ou institutionnel précis, soit encore en auscultant l'action de certains acteurs spécifiques soupçonnés d'être davantage que d'autres susceptibles d'engendrer des pratiques qui, seules ou agrégées, pourraient se révéler relativement ajustées à l'idée de gouver-

nance européenne. Nous observons toutefois combien, pour une large part, les constats et résultats obtenus restent actuels.

L'expérience acquise dans l'investigation de la gouvernance européenne a conduit le réseau REGIMEN à une thématique plus fondamentale, en l'occurrence celle des « représentations de la gouvernance » (Vercauteren, 2016). Cette recherche partait de l'observation d'un monde contemporain témoin d'une évolution du processus de gouvernance dont l'ampleur des changements aux niveaux local, national, régional et international pouvait être appréhendée par trois dimensions :

- La gouvernance multi-acteurs : l'importance croissante des acteurs non-étatiques (ONG, réseaux scientifiques, entreprises privées, organisations internationales, etc.) ;
- La gouvernance multipolaire : la multiplication, la complexité croissante et le changement de nature des mécanismes institutionnels (élaboration et mise en œuvre de normes) ;
- La gouvernance multi-niveaux : l'interdépendance croissante des processus de gouvernance à différents niveaux, tant dans la dimension horizontale – articulation entre les différents régimes internationaux – que verticale – articulation de l'action politique du multilatéral au local en passant par le régional et le national (Marks).

L'évolution observable des rapports internationaux depuis la fin de la guerre froide avait révélé l'émergence d'un système mondial multipolaire, mais dont les pôles s'avéraient de puissances variables et inégales. La complexité que conférait au système cette multipolarité qui, de plus, s'avérait évolutive, se trouvait renforcée par le fait que le système international n'était plus seulement animé par des rapports de puissance entre États mais était également articulé depuis plusieurs années sur des relations entre acteurs de diverses natures (États, entreprises, OIG, ONG,...). En outre, une telle configuration mondiale était traversée de tendances multiples qui s'avéraient tantôt contradictoires, tantôt convergentes, ces évolutions étant souvent exprimées par des concepts tels que « glocalisation » ou « fragmegration » (Rose-nau). La mutation du rôle des différents acteurs et les défis nouveaux auxquels ils avaient à faire face avaient contribué à l'émergence du phénomène de gouvernance, souvent définie comme processus d'agencement et de régulation entre acteurs de

natures différentes (Czempliel), celle-ci pouvant être envisagée tant à l'échelle globale, que régionale, nationale ou infranationale. Cependant, un tel processus de gouvernance, dialectique par nature, était sujet à de multiples contradictions et tensions. Comme cela a été relevé auparavant, les globalisations ont généré des dynamiques d'intégration tout autant que de fragmentation. L'ensemble des processus dits d'intégration avaient laissé à la marge des régions pauvres et en difficulté et, concomitamment, n'avaient pas été en mesure de répondre aux multiples défis que les globalisations posaient aux mécanismes d'intégration sociale. De même, le débat restait ouvert sur la volonté d'accroissement et l'imperfection des mécanismes de régulation et de prévention des crises. L'explosion des technologies de communication n'avait quant à elle pas facilité une meilleure compréhension et acceptation des différences. Ces tensions et contradictions généraient un grand nombre d'incertitudes que la multiplication qui semblait infinie de l'usage du mot « crise » tentait de couvrir : « crise » financière et économique mondiale, « crise » de sécurité avec le développement de nouveaux enjeux et de nouvelles dimensions (notamment transnationales), « crise » environnementale et climatique, « crise » énergétique, défi de ressources naturelles, « crise » de sens, tensions sur les biens communs globaux, etc.

REGIMEN n'a pas eu pour ambition d'analyser chacun de ces aspects en tant que tels mais avait pour vocation de se centrer sur l'un d'entre eux, en relation avec tous les autres : la manière dont nos sociétés se gouvernent dans un contexte qui semble connaître des mutations et des transformations continues. À ce titre, il semblait intéressant de marquer une certaine distance avec l'argument de la nouveauté perpétuelle souvent invoqué et de faire la part entre continuité historique et discontinuité dans l'étude des mécanismes qui permettent le gouvernement des hommes et des femmes. Au-delà d'une perspective historique qui nous semblait nécessaire pour comprendre les modes de gouvernement ainsi que les concepts et les catégories d'action (État, nation, souveraineté,...) auxquels ils étaient rattachés, il nous semblait également pertinent de s'intéresser aux natures politiques de la gouvernance, non pas, toutefois, pour en interroger le(s) sens et la/les signification(s) idéologique(s). Ainsi, la gouvernance est souvent présentée de deux façons antagonistes. L'une d'entre elles insiste sur sa dimension instrumentale ou descriptive mais néanmoins heuristique, suggérant de la sorte sa neutralité idéologique voire

son a-idéologisme. Une seconde souligne au contraire son rapport consubstantiel avec le libéralisme ou le néolibéralisme. Dans un cas comme dans l'autre, la question de la nature politique de la gouvernance semble réglée : soit elle n'en a pas, soit elle en a une, si évidente qu'il semble inutile d'insister. C'est pourtant cette question que REGIMEN s'était proposé d'aborder de manière plus approfondie dans le cadre de son programme de recherche pluriannuel.

S'interroger sur la nature politique de la gouvernance exigeait de prendre en compte le multiple et donc de considérer les natures politiques de la gouvernance. Cela supposait d'accorder une attention à plusieurs aspects parmi lesquels :

- la manière dont se nouent les rapports de force entre les différents acteurs de la gouvernance. Assiste-t-on à des convergences selon les modes de gouvernance et ses domaines de déploiement ou au contraire, l'hétérogénéité prévaut-elle ?
- la relation qu'entretient la gouvernance contemporaine comme représentation du multiple avec la démocratie : renforcement, relativisation, ambiguïtés, contournement ? Le processus d'agencement et de régulation entre acteurs de natures différentes (Czempiel) laisse en effet supposer une plus grande pluralité, mais le passage des citoyen-ne-s aux parties prenantes ouvre la question de la mise en représentation de l'égalité dans ces processus.
- la notion de gouvernance comme représentation du multiple dans l'histoire des idées politiques : nouveauté radicale, nouveau terme pour une réalité ancienne, inscription dans une tradition politique ? Plus largement, peut-on parler d'une idéologie de la gouvernance ? Comporte-t-elle une dimension idéologique univoque ?
- la question du régime : assiste-t-on à une sorte de solidification voire d'institutionnalisation de la gouvernance ? Si oui, quelle analyse peut-on en faire en termes de régime politique ?
- quel(s) mode(s) d'exercice du pouvoir la gouvernance privilégie-t-elle ? Voit-on l'émergence d'un modèle dominant ? Plus précisément, sur quel rapport aux territoires se déploie-t-elle ? Quel est son mode ou quels

sont ses modes de légitimation ? Quel type d'action publique privilégie-t-elle ? Quels sont les instruments générés par la gouvernance ?

- l'influence des transformations économiques et sociales actuelles sur la gouvernance : quel est leur impact sur les paradigmes fondamentaux que sont la gouvernance et l'État ? En quoi sont-elles en train de modifier le contenu du concept de gouvernance ? Modifient-elles la légitimité et les fonctions des différents acteurs ?

L'ensemble de ces questions a amené à aborder plus spécifiquement la thématique des natures politiques de la gouvernance sous l'angle des représentations de celle-ci. Ce choix a exigé que soient précisés les paramètres de réflexion en fonction desquels les contributions de la première publication du GT REGIMEN dans la collection de l'ABSP ont été développées (Delcourt *et al.*, 2007). Ces paramètres ont été choisis selon trois axes :

L'axe du champ

- Le *politique* renvoie à la question du pouvoir (et des résistances).
- Le *juridique* renvoie à la question de l'État de droit, comme système légal/légitime (démocratie, justice, ordre social, production du droit,...).
- L'*économique* se rapporte à la sphère de production de biens et de services.

Il convient de souligner que chaque champ peut être appréhendé à travers ses institutions spécifiques comme à travers les rapports sociaux qui s'y déploient.

L'axe du « registre »

- Le *normatif* renvoie notamment à « ce qui doit être », à « ce qu'il faut combattre », à « ce qui fait référence »,...
- Le *philosophique* renvoie notamment à l'ontologie ou à la déontologie « éthique ».
- L'*explicatif* se rapporte à l'épistémologie, la méthodologie, l'histoire, la sociologie, l'analyse séquentielle,...

L'axe du « niveau »

- L'*international* renvoie soit au global, soit aux relations interétatiques, que ce soit dans une dimension régionale ou mondiale.
- Le *national* renvoie aux États (composés ou non, comparés ou non).
- Le *local* renvoie à l'infra-étatique ou au transfrontalier.

Les recherches menées sur cette thématique ont conduit à déployer les travaux dans trois directions :

- la gouvernance : vers un épuisement prescriptif ?
- la gouvernance : affrontement et domination idéologique
- la gouvernance : banalisation heuristique

Une troisième étape dans l'évolution du GT REGIMEN a été abordée lorsque les recherches du réseau international sur la notion de gouvernance, sous ses différentes formes, ont permis d'observer combien ce concept fait apparaître deux trajectoires qui, d'une manière différente, conduisent à faire retour sur la question de l'État et de son pouvoir, ou sur la notion d'État dans le monde contemporain dans un contexte renouvelé de dépendance et d'interdépendance. La notion de gouvernance peut en effet renvoyer à une représentation de la décision, comme plurielle, collective, séquentielle, qui dans tous les cas interpelle les cadres d'analyse du pouvoir et notamment du pouvoir d'État. Elle peut aussi renvoyer à une analyse critique de la décision elle-même, considérée ici comme non détachable de sa forme. Il s'agit alors d'établir un lien entre pouvoir d'État et néolibéralisme. Dans les deux cas, il semble que l'émergence de la notion de gouvernance érode l'un des modes traditionnels de représentation de l'État comme État souverain, sur le plan interne comme sur le plan externe, que cette représentation soit théorique ou historique. En tant que telle, la déconstruction de la souveraineté a déjà été pensée (Badie), mais ce que donne à voir la notion de gouvernance va plus loin.

En effet, cette question de gouvernance dépasse le constat radical et souvent dépourvu de neutralité axiologique, d'un « déperissement de l'État » (commun aux courants libéral et néomarxiste) ou au contraire celui d'une réaffirmation de sa « puissance » (courant réaliste) à moins que ce ne soit de son « échec »

(Chemillier-Gendreau). Elle permet soit de démythifier la notion même de souveraineté, interne ou externe, soit d'en approfondir l'étude en la relativisant ou en relativisant l'État lui-même (Badie) en particulier par la mise en évidence de dépendances et d'interdépendances qui transforment la nature et l'exercice du pouvoir dans l'État ou entre les États.

De nombreux auteur·e·s insistent dans leurs recherches ces dernières années sur l'étude de l'interdépendance ou des interdépendances, tant entre les États (Leroy) dans ce qu'il est convenu d'appeler la société interétatique, qu'entre les acteurs non étatiques et les États, notamment les organisations internationales, dans les relations transnationales autour des enjeux dits globaux. Il s'agit dès lors de mettre en évidence les rapports de pouvoir que ces interdépendances donnent à voir. Une telle problématique se pose avec d'autant plus d'acuité que la gouvernance n'est pas sans faire surgir la question du rapport que l'État entretient avec celle-ci. Cependant, au-delà de l'apparence de la nature générique de l'enjeu des rapports entre l'acteur étatique et la gouvernance, il convient de relever combien des phénomènes comme la survenance des puissances émergentes s'avèrent porteurs de conceptions diverses tant sur l'entendement des missions et du rôle (en matière économique, sociale, de sécurité,...) en tant que tels que de l'État que sur la place de celui-ci dans la gouvernance.

Dès lors, la question peut être posée de savoir dans quelle mesure les États (à l'extérieur et à l'intérieur) sont et ont toujours été dépendants ou interdépendants, à des degrés divers, même si cette dépendance ou interdépendance varie dans l'espace et dans le temps. Une telle question se pose alors que l'usage de la notion de gouvernance au cours des dernières décennies a permis de rendre visible le caractère relatif du pouvoir des acteurs étatiques, (en dépit d'analyses contestant cette perspective (Cusmano), tant dans sa dimension interne qu'externe, en concentrant l'analyse sur les processus et les relations entre acteurs de diverses natures.

Dans ce contexte, la transformation de l'État et des relations entre États pose à nouveau la question de l'appartenance et de la participation. L'État a en effet constitué un cadre relativement stable de participation et d'appartenance tant interne qu'externe. Il a souvent réussi notamment lorsqu'il prend la forme de l'État-nation à capter de manière privilégiée le sentiment d'apparte-

nance de sa population. De la même manière, il réussit à encadrer la participation de ses habitants au système politique (tel est le sens de l'émergence de la figure du citoyen au XVIII^e siècle), et à devenir l'acteur dominant sur la scène internationale. Sa capacité à capter l'appartenance en interne lui donne la légitimité pour être à son tour l'acteur majeur d'un système international auquel il revendique d'appartenir. Réciproquement, cette appartenance au système international reconnue par les autres États lui confère une faculté de capter le sentiment d'appartenance de sa population. Cette dialectique constitue la force de l'État. Aujourd'hui, cette dialectique semble être remise en cause avec une ampleur qu'il convient d'analyser. En interne, le sentiment d'appartenance apparaît comme potentiellement pluriel (régional, confessionnel,...) et les modalités traditionnelles de participation à la sphère publique sont contestées tandis que de nouvelles modalités sont revendiquées. La notion même de citoyenneté s'en trouve modifiée. En externe, la domination de l'État comme acteur principal du système international se trouve également contestée par de nouveaux acteurs qui entretiennent d'ailleurs avec lui des relations complexes. Dès lors, penser les transformations des modalités de participation et d'appartenance en mesurant leur ampleur et leurs significations constitue un angle pertinent pour penser la place de l'État et son pouvoir en contexte de dépendance et d'interdépendance. C'est à cette problématique que sont consacrés les travaux actuels du GT REGIMEN.

Les recherches menées dans le cadre de ce Groupe de travail ont alimenté aussi bien la transformation des cursus de science politique des universités auxquelles sont rattachées ses membres avec l'insertion de cours sur la gouvernance, la globalisation, la mutation des États que la création de nouveaux cursus de science politique de la licence au doctorat, par exemple au sein des universités Paris-Est Créteil et Paris-Est Marne-la-Vallée ou la mobilité des membres de REGIMEN au sein des universités partenaires pour des enseignements et des conférences. Ces activités d'enseignement et de recherche se sont développées dans des pays aussi divers que la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Hongrie et la Roumanie. Dans le champ de la recherche, en plus des activités scientifiques des membres de REGIMEN dans ce cadre et dans celui des unités de recherches auxquelles ils appartiennent, le GT a facilité le développement de

co-tutelles de thèses entre ses membres et la participation commune à des jurys de thèse.

Les enjeux pour les 20 prochaines années ne sont pas radicalement différents de ceux qui ont présidé à la création de ce GT si ce n'est probablement celui de parvenir à systématiser davantage les recherches menées et d'en dégager des synthèses.

LE PAYSAGE DES RELATIONS INTERNATIONALES EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Tanguy de Wilde d'Estmael

Au moment de la création de l'ABSP en 1996, un débat s'ouvrit sur l'intégration des relations internationales dans l'association car celles-ci avaient jusque-là pour caractéristique d'être un champ d'étude pluridisciplinaire, sans qu'une tentation spécifique d'exister¹ au sein de la science politique ne s'exprime. Très vite, cependant, la nouvelle génération de chercheur·e·s perçut l'intérêt d'un ancrage dans les sciences politiques sous peine d'invisibilité et d'incohérence avec l'enseignement dispensé dans les principales universités du paysage francophone. Il demeure néanmoins quelque chose de cette tendance selon laquelle les relations internationales n'ont pas à s'enfermer dans une seule discipline : rendre intelligible la scène internationale et les rapports qui s'y nouent entre acteurs divers ne peut se faire adéquatement sans les atouts croisés de disciplines distinctes. Renouant en 2013 avec la tradition ancienne du traité conçu comme ouvrage de synthèse, Thierry Balzacq et Frédéric Ramel confirmèrent cette tendance : l'ouvrage, codirigé depuis Namur et Paris, ausculte à la fois les univers disciplinaires qui se consacrent à l'étude des relations internationales (du droit à la sociologie en passant notamment par la psychologie, l'histoire et l'analyse des politiques publiques) et la diversité des axes de recherche de ces dernières (géopolitique, stratégie, négociation, politique étrangère et résolutions de conflits) (Balzacq et Ramel, 2013). D'où peut-être la trop lente maturation d'un GT RELATIONS INTERNATIONALES, encore à parfaire en 2016 au sein de

.....

1 Pour paraphraser le titre d'un numéro d'automne 2002 (n° 47) de *La revue internationale et stratégique* s'interrogeant sur l'état de la discipline en France : « La tentation d'exister. État d'une discipline en France ».

l'ABSP. S'il est un défi à relever pour les années à venir, c'est de tenter de réunir des forces qui s'expriment dans des cénacles divers, riches mais éparpillés. Les lignes qui suivent² entendent offrir un panorama de cette variété.

1. Une « discipline » des relations internationales aux accents pluriels

La manière plurielle de procéder à l'analyse du champ mondial est au départ un héritage de celui qui initia l'étude des relations internationales à l'université de Louvain, Romain Yakemtchouk. À l'heure de la retraite, il deviendra rédacteur en chef de *Studia Diplomatica* et y imprimera sa marque à travers la prise en charge d'un nombre impressionnant de parties substantielles de numéros de la revue. Ses travaux sont des recherches empiriques portant sur des problématiques ayant marqué la scène internationale depuis 1945 (conflits, guerres, indépendances) ou sur des éléments de la politique étrangère de la Belgique, de l'Union européenne, voire de la Russie (Yakemtchouk, 2005 ; Yakemtchouk, 2006 ; Yakemtchouk, 2008). Romain Yakemtchouk, comme Claude Roosens plus tard, à travers ses ouvrages de référence pour l'enseignement des relations internationales (Roosens, 2001), s'inscrit dans la perspective d'analyse historique de Renouvin et Duroselle (2010)³, tout en la débordant.

Rappelant la jeunesse de la discipline des relations internationales, Claude Roosens souligne que le « caractère scientifique qu'on a voulu lui donner n'a pas supprimé l'intérêt de l'approche multidisciplinaire de son objet » (Roosens, 2001 : 9). Mais si le substrat historique est un matériau de base de l'internationaliste, il lui revient de trouver dans la sociologie et la science politique les concepts qui forgeront son analyse. Car, « au-delà des événements singuliers, la discipline des relations internationales s'intéresse aux régularités que l'on peut en dégager, aux liens qui les unissent, aux connexions qui existent entre eux, l'analyse de ces

2 Certaines de ces lignes ont déjà été formulées, mais de manière plus ample et moins à jour, dans le traité cité *supra*.

3 1^{re} édition en 1964, revue à plusieurs reprises par les auteurs, avec une dernière édition posthume en 2010, dotée d'une préface inédite de Hubert Védrine.

dernières devant conduire à la formulation de propositions générales, auxquelles une valeur conceptuelle sera donnée et sur lesquelles pourront se construire les éléments d'une théorie des relations internationales » (Roosens, 2001 : 9). L'auteur renvoie dos à dos les tenants orthodoxes d'une singularité disciplinaire qui opposerait historien-ne-s et internationalistes. Il entend au contraire réconcilier ces derniers en montrant aux historien-ne-s, pointilleux sur la singularité des faits, l'intérêt d'envisager ces derniers de manière plus conceptuelle, tout en indiquant aux théoricien-ne-s internationalistes l'avantage comparatif que procurent les enseignements de l'histoire (Roosens, 2001 : 11)⁴.

Cet esprit d'ouverture qui n'a pas besoin de se cramponner à un rituel de coterie pour se persuader de sa valeur scientifique est souvent renforcé par la formation pluridisciplinaire des enseignant-e-s et des chercheur-e-s du pays. Il en résultera un abord des relations internationales marqué par un intérêt mutuel, voire un dialogue entre les disciplines. Celle-ci se retrouve à maints égards dans la littérature scientifique. Plusieurs auteur-e-s entendront sortir l'Arlésienne interdisciplinaire des limbes rhétoriques et s'essayer à un regard croisé sur les relations internationales. Soucieux d'élucider la normativité politique de règles de droit ou l'usage politique du discours juridique, d'aucun-e-s se lanceront dans une forme de sociologie politique du droit appliquée aux relations internationales : l'exercice d'une contrainte non militaire ou la gestion de conflits par l'Union européenne en fourniront un terrain fécond d'expérimentation (Delcourt, 2001 ; de Wilde, 2001 ; Delcourt, 2003). De même, historien-ne-s et politistes uniront leur effort pour décrypter la réalité d'une action internationale et ses répercussions dans une politique étrangère contemporaine, ou le lien entre le souvenir de la guerre et la construction de la paix. Ils prolongent ainsi le nécessaire débat sur la différence entre histoire et mémoire dans les relations internationales et l'étude des conflits (Rosoux, 2001 ; Rosoux, 2006 ; Jaumain et Remacle, 2006 ; Dujardin *et al.*, 2009). Confrontés au concept de communauté internationale, à la définition

.....

4 Claude Roosens reviendra encore sur cette question dans sa contribution « Histoire et Relations internationales. Différences et complémentarités » dans l'ouvrage dirigé par Françoise Massart-Pierard (dir.), *Culture et relations internationales, Liber amicorum Jean Barrea* (Roosens, 2007).

introuvable pour l'analyse d'un conflit, d'autres chercheur-e-s uniront les méthodes politologiques et celles de la communication pour affiner la compréhension d'une zone de tension majeure de la scène internationale (Piet *et al.*, 2010). L'économie politique peut tout autant relever du regard de l'internationaliste pluridisciplinaire (Morin, 2009). Quant à la culture, elle offre aux relations internationales des potentialités d'échange analytique, au-delà des apports de la culture stratégique et de la culture politique. Il s'agit aussi de saisir la manière dont l'art peut jouer un rôle dans un processus de réconciliation ou de transformation des conflits ou de percevoir le biais par lequel la littérature devient, incidemment parfois, un vecteur de transmission de la connaissance d'un conflit ou d'une conjoncture internationale, au point de les rendre, au sens premier du terme, légendaires (Rosoux, 2007 ; de Wilde, 2007). Enfin, même à l'intérieur des sciences politiques, on trouve des volontés de combinaison originale : une application des méthodes de la politique comparée aux relations internationales, à partir du lien entre l'effondrement d'un acteur et son environnement international (Clément, 2004), ou l'utilisation de l'analyse en réseau pour élucider la coopération entre des organisations internationales pour prévenir ou résoudre les conflits de minorités (Pellon, 2009). Les collections d'ouvrages consacrées aux relations internationales émanant de Bruxelles, Liège ou Louvain-la-Neuve s'inscrivent dans cette perspective d'ouverture (*Regards sur l'International, Géopolitique et Résolution de conflits, Non-Prolifération et Sécurité*, toutes chez Peter Lang) et totalisent une quarantaine de livres entre 2004 et 2016.

2. Débat autour des théories des relations internationales

Nonobstant ces marques récurrentes de pluralité interdisciplinaire, si l'on devait désigner un fondateur d'une discipline internationaliste, Jean Barréa s'imposerait par sa grammaire des événements internationaux, son ouvrage sur les théories des relations internationales plusieurs fois mis à jour entre 1978 et 2002 (Barréa, 2002). Comme l'indique Michel Liégeois, la première version de l'ouvrage surgit à un moment où le débat théo-

rique en relations internationales, foisonnant, est une affaire anglo-saxonne, peu discutée par une recherche francophone empreinte des apports de Duroselle et Aron (Liégeois, 2007). Jean Barréa comble un vide en rendant compte de ces débats. Mais dès lors que d'autres lui emboîteront le pas dans le monde académique francophone (Batistella, 2009 ; Roche, 2010), l'originalité de son apport saillera davantage : « une approche thématique transverse qui tranche avec la chronologie traditionnelle, mais assez fastidieuse, qui caractérise les autres ouvrages du genre » (Liégeois, 2007 : 24). Rendant compte de la dernière version du même ouvrage, Thierry Braspenning-Balzacq en souligne aussi la qualité de « grille analytique pour les "internationalistes" avides de schèmes d'intelligibilité » (Braspenning-Balzacq, 2003 : 909-912). Mais cette quatrième édition de l'ouvrage, faisant osciller la politique internationale sur un axe de compréhension allant de l'idéalisme à la grande « stratégie », suscite d'emblée un stimulant débat avec une nouvelle génération de chercheur·e·s « post-guerre froide » : comment interpréter la parcimonie avec laquelle l'auteur rend compte des nouvelles théories des relations internationales, battant en brèche les courants d'ordre réaliste ? Et l'un d'y voir une lacune peut-être d'ordre générationnel ou épistémologique (Braspenning-Balzacq, 2003), l'autre de procéder à une relecture de tous les écrits de celui qui entendit consolider une jeune discipline, pour élucider les raisons de cette attention limitée à certaines de ses évolutions (Liégeois, 2007 : 26-27). Mais en lui-même, ce débat à distance attestait de l'impulsion nouvelle prise par la réflexion théorique en relations internationales, qui viendra, via d'autres auteur·e·s encore, poursuivre, compléter, appliquer, critiquer les réflexions théoriques transmises par Jean Barréa. Une première voie s'était d'ailleurs ouverte quelque temps plus tôt par une réflexion interuniversitaire sur les changements induits par la fin de la guerre froide sur l'étude des relations internationales (Roosens *et al.*, 1999 ; Braspenning-Balzacq et Jervis, 2004). D'autre part, une vision européenne des théories des relations internationales, couplée à une réflexion des apports des études européennes au renouvellement des théories des relations internationales, sera fournie par Mario Telo (Telo, 2010). Comme Jean Barréa, ce dernier auteur associe les théories des relations internationales et celles de la politique étrangère dans son ouvrage, ce qui surprenait un commentateur, estimant que les « théories de la politique étrangère, même si elles se trouvent

souvent entrelacées avec celles du système international, ne peuvent être fusionnées sous le titre générique de “relations internationales” » (Braspenning-Balzacq, 2003 : 909-912). Cette particularité s’explique peut-être par la volonté d’un abord moins segmenté des relations internationales, rendant simultanément compte des types de relations et des acteurs les élaborant.

3. Politique étrangère et UE comme acteur international

Cela étant, une veine singulière des relations internationales en Belgique réside précisément dans l’étude scientifique originale de la politique étrangère. S’y ajoute une proximité avec les études européennes qui fait porter le regard sur l’Union européenne comme acteur international dans la pluralité de ses dimensions.

L’analyse de la politique étrangère a fait l’objet de travaux collectifs scrutant les éléments de permanence et de changement qui l’affectent. L’objectif revenait à éclairer non seulement l’essence spécifique de la politique étrangère, mais aussi les mécanismes assurant sa conduite étatique comme les déterminants et instruments la façonnant (Roosens *et al.*, 2004). La politique étrangère, confrontée à des choix cruciaux, a notamment été étudiée sous l’angle de la prise de décision (Struye de Swielande, 2007 ; Legrand, 2009). Enfin, c’est parfois la singularité de l’acteur qui la porte ou la spécificité d’une relation nouée qui commande une analyse de politique étrangère (Ait-Chaalal, 2000 ; de Wilde et Spetschinsky, 2004 ; Lanotte, 2007). Quant à la politique étrangère de la Belgique après 1945, elle fera l’objet de travaux substantiels par des politistes qui se sont attelés à des essais de synthèses ou à l’examen de périodes, voire de thèmes, plus spécifiques concernant la politique étrangère de la Belgique (Lanotte *et al.*, 2000)⁵.

L’UE sur la scène internationale est un champ de recherches approfondi des études internationales et européennes en Bel-

5 Cf. cinq numéros thématiques de *Studia Diplomatica. The Brussels Journal of International Relations*, 2001, vol. LIV, n° 5-6 ; 2004, vol. LVII, n° 3 ; 2007, vol. LX ; 2009, vol. LXII, 2015 ; vol. LXVIII-2.

gique. Il en résulte des études globales sur le rapport de l'UE au monde et aux autres organisations (Duchenne, Orsini, 2014 ; Keukeleire et Delreux, 2014, 2008 ; Franck), ou plus focalisées sur l'origine et l'impact de sa dimension militaire ou de ses moyens de pression (de Wilde, Dumoulin et Remacle, 1998 ; Dumoulin *et al.*, 2003). Les prérogatives accrues de l'Union en matière de gestion de crise ou de résolution des conflits ont également fait l'objet d'analyses pointues, parfois en comparaison avec les autres organisations européennes présentes sur le même terrain (Delcourt *et al.*, 2008 ; Pellon et Liégeois, 2010). En outre, la puissance indéfinie de l'Union dans l'espace politique mondial ainsi que la projection externe de politiques internes ont suscité des publications abondantes (Adam, 2006 ; Telo, 2006 ; Delreux, 2011), à l'instar de la dimension internationale des questions de sécurité intérieure à l'Union (Braspenning-Balzacq, 2006 ; Braspenning-Balzacq, 2009). Les relations qu'entretient l'UE avec certaines régions émergentes ou avec des grandes puissances comme le Japon ou la Russie sont régulièrement auscultées sous leurs multiples facettes (de Wilde et Spetschinsky, 2000 ; Franck et Ho Chun, 2005 ; Ueta et Remacle, 2005 ; Ueta et Remacle, 2008).

4. Puissances et sécurité

Dans la foulée, certaines études plus récentes abordent le rôle des puissances issues de l'après-guerre froide, notamment les BRICS ou autres pays émergents. Sont abordées les questions posées par le régionalisme, le multilatéralisme, la multipolarité, la compétition pour les ressources et les appels à une gouvernance globale (Santander, 2008 ; Lesage et Vercauteren, 2009 ; Santander, 2009 ; Santander, 2012 ; Santander, 2016 ; de Wilde et Struye de Swielande, 2012 ; Struye de Swielande, 2010 ; Struye de Swielande, 2015 ; Struye de Swielande et Vandamme, 2015).

Quant au domaine des études de paix et de sécurité ou de résolution des conflits, il est très bigarré. On y trouve des recherches universitaires sur les questions stratégiques (Wasinski, 2010 ; Boussois et Wasinski, 2011), le maintien de la paix et les opérations de diverses générations (Liégeois, 2003 ; Calame *et al.*, 2004). Des analyses théoriques et empiriques de la conflictualité

dans les relations internationales et des processus de négociations sont complétées par des études sur la résolution ou la transformation des conflits, allant jusqu'à la réconciliation (Remacle *et al.*, 2007 ; Rosoux, 2008 ; Rosoux, 2009 ; Ait-Chaalal *et al.*, 2010). Un ouvrage de référence sur les théories critiques de la sécurité complète ce tableau (Balzacq, 2016)⁶.

RÉFÉRENCES

- Adam, B. (dir.), *Europe puissance tranquille ? Rôle et identité sur la scène mondiale*, Bruxelles, Complexe, 2006.
- Ait-Chaalal, A., *L'Algérie, les États-Unis et la France : des discours à l'action*, Paris, Publisud, 2000.
- Ait-Chaalal, A., Khader, B., et Roosens, C., *Proche-Orient – Entre espoirs de paix et réalités de guerre*, Bruxelles, GRIP, 2010.
- Balzacq, T. et Ramel, F., *Traité de relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- Balzacq, T., *Théories critiques de la sécurité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.
- Barréa, J., *Théories des relations internationales. De « l'idéalisme » à la « grande stratégie »*, Namur, Erasme, 2002.
- Batistella, D., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po, 3^e édition, 2009.
- Boussois, S. et Wasinski, C. (dir.), *Armement et désarmement nucléaires. Perspectives euro-atlantiques*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2011.
- Braspenning-Balzacq, T., *Annuaire français de relations internationales*, 2003, pp. 909-912.
- Braspenning-Balzacq, T. (ed.), *Security versus Freedom? A Challenge for Europe's Future*, Londres, Ashgate, 2006.
- Braspenning-Balzacq, T., *The External Dimension of EU justice and Home affairs: Neighbours, Governance, Security*, Londres, Palgrave Macmillan, 2009.
- Braspenning-Balzacq, T. et Jervis, R., "Logics of Mind and International System," *Review of International Studies*, vol. 30, n° 4, 2004, p. 559-582.
- Calame, P., Denis, B., et Remacle, E. (dir.), *L'Art de la Paix. Approche transdisciplinaire*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2004.

.....

6 On notera enfin un ouvrage de référence mais malaisé à classer dans les catégories opérées ci-avant : Amadine Orsini et Jean-François Morin, *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

- Clément, C., « Un modèle commun d'effondrement de l'État ? Une AQQC du Liban, de la Somalie et de l'ex-Yougoslavie », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 11, n° 1, 2004, p. 35-50.
- de Wilde, T., *La dimension politique des relations économiques extérieures de la Communauté européenne. Sanctions et incitants économiques comme moyens de politique étrangère*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- de Wilde, T. et Spetschinsky, L. (dir.), *Les relations entre l'Union européenne et la fédération de Russie*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études européennes, 2000.
- de Wilde, T., « L'élaboration du droit des sanctions économiques communautaires : enjeux et normativité politiques du processus », *Droit et Société*, n° 49, 2001, p. 729-767.
- de Wilde, T. et Spetschinsky, L., *La politique étrangère de la Russie et l'Europe. Enjeux d'une proximité*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2004.
- de Wilde, T., « Découvrir les relations internationales dans la littérature » in F. Massart-Pierard (dir.), *Culture et relations internationales, Liber amicorum Jean Barrea*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p. 111-123.
- de Wilde, T. et Struye de Swielande, T. (dir.), *La Chine sur la scène internationale. Vers une puissance responsable ?*, Bruxelles, Peter Lang, 2012.
- Delcourt, B., « Usages du droit international dans le processus de légitimation de la politique extérieure européenne », *Droit et Société*, n° 49, 2001, p. 769-790.
- Delcourt, B., *Droit et souverainetés. Analyse critique du discours européen sur la Yougoslavie*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2003.
- Delcourt, B., Martinelli, M., et Klimis, E., *L'Union européenne et la gestion de crises*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2008.
- Delreux, T., *The EU as International Environmental Negotiator*, Burlington, Ashgate, 2011.
- Dujardin, V., Rosoux, V., et de Wilde, T. (dir.), *Léopold II. Entre génie et gène. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine, 2009.
- Dumoulin, A. et Remacle, E., *L'union de l'Europe occidentale : phénix de la défense européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- Dumoulin, A., Mathieu, R., et Sarlet, G., *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : de l'opérateur à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- Franck, C. and Ho Chun, K. (eds), *The European Union, East Asia and South Korea*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2005.

- Franck, C., et Duchenne, G. (dir.), *L'action extérieure de l'Union européenne : rôle global, dimensions matérielles, aspects juridiques, valeurs*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008.
- Jaumain, S. et Remacle, E. (dir.), *Mémoire de guerre et construction de la paix : mentalités et choix politiques : Belgique, Europe, Canada*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2006.
- Keukeleire, S. et Delreux, T., *The Foreign Policy of the European Union*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2014.
- Lanotte, O., Roosens, C., et Clément, C. (dir.), *La Belgique et l'Afrique centrale de 1960 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 2000.
- Lanotte, O., *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2007.
- Legrand, V., *Prise de décision en politique étrangère et géopolitique. Le triangle « Jordanie-Palestine-Israël » et la décision jordanienne de désengagement de Cisjordanie (1988)*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2009.
- Lesage, D. et Vercauteren, P. (eds.), *Contemporary Global Governance. Multipolarity vs New Discourses on Global Governance*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2009.
- Liégeois, M., *Maintien de la paix et diplomatie coercitive - L'Organisation des Nations unies à l'épreuve des conflits de l'après-guerre froide*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- Liégeois, M., « Culture et théories des relations internationales : l'approche de Jean Barréa » in F. Massart-Pierard (dir.), *Culture et relations internationales, Liber amicorum Jean Barrea*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p. 17-30.
- Morin, J.-F., « L'écopolitique internationale » in D. Deschênes et S. Paquin (dir.), *Introduction aux relations internationales : théories, pratiques et enjeux*, Montréal, Chenelière, 2009, p. 158-180.
- Orsini, A. (ed.), *The European Union with(in) International Organisations. Commitment, Consistency and Effects Across Time*, Farnham, Ashgate, 2014.
- Orsini, A. et Morin, J.-F., *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- Pellon, G., *La pan-européanisation de la gestion des conflits de minorités. Regarder autrement l'élargissement de l'Union européenne et la question des minorités*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2009.
- Pellon, G. et Liégeois, M. (dir.), *Les organisations régionales européennes et la gestion des conflits. Vers une régionalisation de la sécurité ?*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2010.
- Piet, G., Wintgens, S., et Stans, D., *La guerre à Gaza, de l'analyse du discours médiatique à l'analyse politologique. L'État et les relations internationales en question*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2010.

- Remacle, E., Rosoux, V., et Saur, L. (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Des conflits à la paix ?*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2007.
- Renouvin, P. et Duroselle, J.-B., *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Roche, J.-J., *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 8^e édition, 2010.
- Roosens, C., *Les relations internationales de 1815 à nos jours* (tomes I et II), Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2001.
- Roosens, C., Rosoux, V., et de Wilde, T. (dir.), *La politique étrangère. Le modèle classique à l'épreuve*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2004.
- Roosens, C., Telo, M., et Vercauteren, P. (dir.), « Les théories des relations internationales à l'épreuve de l'après-guerre-froide : défis théoriques pluriels », *Studia Diplomatica*, vol. LII, n° 1-2, 1999.
- Rosoux, V., *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2001.
- Rosoux, V., « Mémoire(s) européenne(s) ? Forces et limites de l'intervention politique dans la mise en scène de l'histoire », *Politiques et société*, vol. 22, n° 2, 2003, p. 17-34.
- Rosoux, V., « De l'ambivalence de la mémoire au lendemain d'un conflit », in L. van Ypersele (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, PUF, 2006, p. 203-222.
- Rosoux, V., « Art et résolution des conflits » in F. Massart-Pierard (dir.), *Culture et relations internationales, Liber amicorum Jean Barrea*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p. 101-110.
- Rosoux, V., « Reconciliation as a peace-building process: scope and limits » in J. Bercovitch, V. Kremenyuk et W. Zartman (eds), *Handbook of Conflict Resolution*, London, Sage Publications, 2008, p. 543-563.
- Rosoux, V., « Réconcilier : ambitions et pièges de la justice transitionnelle. Le cas du Rwanda », *Droit et sociétés*, n° 73, 2009, p. 613-633.
- Santander, S., *Le régionalisme sud-américain, l'Union européenne et les États-Unis*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2008.
- Santander, S. (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances : vers un système multipolaire ?*, Paris, Ellipses, 2009.
- Santander, S., *Les puissances émergentes : un défi pour l'Europe ?*, Paris, Ellipses, 2012.
- Santander, S., *Concurrences régionales dans un monde multipolaire émergent*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.
- Struye de Swielande, T., *La politique étrangère de l'administration Bush. Analyse de la prise de décision*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2007.

- Struye de Swielande, T., *La Chine et les grandes puissances en Afrique. Une approche géostratégique et géoéconomique*, Presses universitaires de Louvain, 2010.
- Struye de Swielande, T., *Duel entre l'Aigle et le Dragon pour le leadership mondial*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2015.
- Struye de Swielande, T. et Vandamme, D., *Power in the 21st Century. Determinants and Contours*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2015.
- Telo, M., *Europe : a civilian power? European Union, global governance, world order*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2006.
- Telo, M., *Relations internationales. Une perspective européenne*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2010.
- Ueta, T. et Remacle, E. (eds.), *Japan and Enlarged Europe. Partners in Global Governance*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2005.
- Ueta, T. et Remacle, E., *Tokyo-Brussels Partnership. Security, Development and Knowledge-based Society*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2008.
- Wasinski, C., *Rendre la guerre possible. La construction du sens commun stratégique*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2010.
- Yakemtchouk, R., *La politique étrangère de l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Yakemtchouk, R., *Le conflit de Tchétchénie*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Yakemtchouk, R., *La politique étrangère de la Russie*, Paris, L'Harmattan, 2008.

QUE RÉPONDRE À UN MARTIEN QUI VOUS DEMANDERAIT CE QUI S'EST PASSÉ EN THÉORIE POLITIQUE DEPUIS 20 ANS ?

Éric Fabri

John Pitseys¹

Interrogé à brûle-pourpoint par notre ami martien, peut-être Otis le scribe répondrait-il : « Vous savez, je ne crois pas qu'il y ait de bonne ou de mauvaise réflexion sur le politique. Moi, si je devais résumer la théorie politique aujourd'hui avec vous, je dirais que c'est d'abord des rencontres. Des gens qui se sont tendus la main, peut-être à un moment où ils ne pouvaient pas, où ils étaient seuls dans leur perspective ». Quoique partielle, cette première réponse n'en aurait pas moins le mérite de saisir d'une part la démarche du GT THÉORIE POLITIQUE qui promeut le dialogue entre chercheur-e-s, et d'autre part ce qui a caractérisé la théorie politique ces 20 dernières années : une série de rencontres entre des courants de pensée différant tant par leurs thèmes de recherche que par leurs perspectives. Pour apercevoir les contours de ces évolutions et métissages qui font la théorie politique d'aujourd'hui, nous avons choisi de mettre en évidence trois grands sillons ayant contribué à redessiner le champ de notre GT depuis les années 1960.

1. Trois courants de pensée

Le premier de ces sillons a bien entendu partie liée à la publication en 1971 de la *Théorie de la justice* de John Rawls :

.....

1 Les premières idées pour ce chapitre ont été lancées lors d'un entretien animé et retranscrit par Laura Pascolo et retravaillées ensuite par les auteurs.

comme le nom de l'ouvrage l'indique, un pan important de la théorie politique se penche depuis 20 ans sur la définition des principes de justice devant gouverner la société et le fonctionnement de ses institutions. La philosophie politique s'interroge depuis ses origines sur la notion de justice, qu'il s'agisse de déterminer les sources de la justice ou les causes de l'injustice. L'œuvre de Rawls désencastre le questionnement sur la justice de la réflexion sur l'utilité collective, les causes morales de la justice, et l'analyse de la domination. Elle conduit à la fois à réfléchir sur les principes hypothétiques devant guider la répartition des biens sociaux, et sur la manière dont ces principes peuvent être appliqués à nos institutions politiques et sociales.

Discutée, prolongée, parfois féroce commentée, l'œuvre de Rawls reste aujourd'hui le pivot principal de la philosophie politique anglo-saxonne. Elle fournit le cadre conceptuel dans lequel les discussions sur les rapports entre justice et politique, sur la neutralité et l'impartialité de l'État, sur la distribution et la redistribution des biens sociaux, sur la justice globale ou sur le rôle de la raison publique ont lieu depuis maintenant plusieurs décennies. Contestée pour sa prétention à présenter une conception neutre de la justice mais aussi pour son manque de considération pour les conditions réelles de formation de la décision politique, elle a néanmoins initié la discussion que les penseur·e-s égalitarien·ne-s, communautarien·ne-s et républicain·ne-s entretiennent encore sur ces sujets.

L'évolution des débats en théorie de la démocratie constitue le deuxième sillon. La chute du mur de Berlin en 1989 semblait à l'époque témoigner de la victoire politique du libéralisme démocratique. Ces trente dernières années ont toutefois vu l'émergence d'un sentiment croissant de désenchantement et de dépossession politique, accompagné d'une remise en question légitime des principes et du fonctionnement de la démocratie. Sur quelles bases justifier la démocratie libérale ? Comment en renouveler les formes et les justifications ? Enfin, dans quelle mesure faut-il ou non débarrasser la démocratie du corset libéral qui l'enserme depuis deux siècles ?

Ces questions motivent l'œuvre séminale de Jürgen Habermas, qu'il s'agisse de la publication de la *Théorie de l'agir communicationnel* en 1979 ou de celle de *Droit et démocratie* en 1992. Influencé par le marxisme comme par les travaux de l'école de

Francfort, Habermas constate que la modernité est « divisée avec elle-même ». Plutôt que de lui tourner le dos, il entreprend toutefois de refonder l'idée de raison publique sur ce qu'il appelle l'agir communicationnel. Dans cette perspective, le travail que Habermas a mené sur la formation de l'espace public, sur les conditions de justification de la délibération politique, sur les rapports entre morale et politique exercent aujourd'hui encore une influence considérable. Le dialogue entre Rawls et Habermas sur la notion de « raison publique » a contribué à lancer un vaste champ de débat sur ce qu'on appelle encore aujourd'hui les théories délibératives de la démocratie. La critique habermassienne de la « colonisation du monde vécu » a, quant à elle, alimenté la critique contemporaine du néolibéralisme et la réflexion écologiste sur la « sphère autonome ».

De manière générale, la théorie de la démocratie se nourrit aujourd'hui d'un paradoxe apparent : la démocratie est considérée comme un horizon indépassable, mais les systèmes démocratiques sont jugés profondément dysfonctionnels. Après s'être penchés sur les conditions idéales de la discussion publique, les débats contemporains sur la délibération s'intéressent depuis quelques années aux mécanismes formels et informels qui corrompent ou détournent la discussion collective : biais procéduraux, domination de genre et de classe, dépolitisation des enjeux. Un temps considérés par certain-e-s théoricien-ne-s de la délibération comme le *deus ex machina* capable de combiner rationalisation des acteurs et adhésion collective aux normes, les théories et lexiques de la « gouvernance » sont aujourd'hui critiqués pour leur dimension paternaliste et leur déni du caractère conflictuel du politique.

Enfin, le renouvellement de la théorie critique – ou plutôt, des théories critiques – représente un troisième courant de recherche notable. Vivaces dans le monde francophone mais puisant aussi son inspiration dans l'anticolonialisme, le féminisme et les travaux de l'école de Francfort, les théories critiques entretiennent un rapport à la fois riche et conflictuel avec le marxisme ainsi qu'une proximité de long cours avec la sociologie critique. Bien qu'elle soit loin d'être la seule inspiration des théories critiques, la publication pendant les années 1970 des cours que Michel Foucault a donnés au Collège de France sur la constitution du pouvoir en synthétise bien les questions principales : comment le pouvoir se manifeste-t-il de manière formelle

à l'aide des outils de l'économie et du droit ? Comment se manifeste-t-il de manière informelle au travers des codes sociaux, des structures de domination inapparentes ou des discours ? Et comment ces deux types de sphères interagissent-elles ? En d'autres termes encore, comment la manière dont nous élaborons les discours interagit-elle avec la manière dont nous interrogeons le pouvoir ?

Pour le dire rapidement, les théories critiques ont développé ces questions à partir de deux intuitions théoriques. D'une part, une analyse critique des idéaux de la modernité, et une remise en perspective de ses prétentions à l'universalité. D'autre part, un débat vif sur le rapport entre marxisme et émancipation, qui voit un certain nombre de penseurs (comme Castoriadis et Lefort) se distancier du communisme puis du marxisme « orthodoxe » à mesure que l'espoir soviétique se révélait déçu. Le mouvement « Socialisme ou Barbarie » se nourrit ainsi d'une réflexion sur la domination qui intègre les leçons de l'échec de l'URSS, un retour sans concessions sur le corpus marxiste et la sociologie critique pour débusquer les différentes relations de domination tant à l'Ouest qu'à l'Est du rideau de fer. L'œuvre de Michel Foucault interroge pour sa part les sources et circonstances de constitution du pouvoir politique moderne, ainsi que les relations entre la construction des sciences modernes du savoir (statistiques, psychologie, économie...) et les techniques modernes de pouvoir. Enfin, les théories postcoloniales et féministes entreprennent de décentrer le regard que la modernité porte sur elle-même, exhumant les biais de genre et de culture qui en procèdent. Dans tous les cas, ces débats fondateurs trouvent encore des échos très contrastés dans les travaux de théoricien-ne-s plus contemporain-e-s comme Jacques Rancière, Étienne Balibar, ou encore Chantal Mouffe, ainsi que via les discussions entretenues autour des travaux d'auteurs comme Deleuze, Foucault, Castoriadis ou même Althusser. Ils font émerger également de nouveaux objets de recherche en théorie politique, tels que la culture populaire, la société médiatique, l'activité administrative, les transformations de la régulation juridique, etc.

2. Rencontres et évolutions des trois courants depuis les 20 dernières années

Après avoir distingué un premier courant essentiellement anglo-saxon qui se développe autour de Rawls et la théorie de la justice, un deuxième courant originairement allemand porté par Habermas et l'école de Francfort qui questionne les théories de la démocratie, et enfin un troisième courant majoritairement francophone qui intègre les apports des sciences sociales – qu'il s'agisse de la sociologie bien sûr, mais aussi de l'histoire, de l'économie ou de la sémiotique – à une analyse des nouvelles formes de domination, nous pouvons apercevoir un des faits marquants de l'évolution de la théorie politique ces 20 dernières années : le métissage et l'interpénétration de ces courants originairement liés chacun à une aire géographique. Ce décroisement n'est pas un hasard. Il est lié à un rapprochement relatif des diverses disciplines composant les sciences sociales, ainsi qu'à un mouvement d'internationalisation de la pensée critique comme de la recherche académique.

La rencontre des trois courants gravite cependant autour de la réception de l'œuvre de Rawls – et plus généralement de la pensée libéral-égalitarienne – qui a, ces 20 dernières années, progressivement été traduite et discutée par les milieux académiques francophones et allemands. Grâce à l'important travail de traduction mené par Catherine Audard, le champ de la théorie politique francophone a définitivement intégré les thèses du libéral-égalitarisme rawlsien comme un pôle de recherche à part entière, qui dialogue de manière féconde avec ses propres auteur-e-s classiques. Les points de rencontre sont par exemple les enjeux du multiculturalisme et du libéralisme, l'allocation universelle, ou le républicanisme.

Inversement, les milieux anglo-saxons ont assimilé les apports tant d'Habermas et Honneth que de Foucault, Lefort ou Deleuze (à un point tel qu'il ne serait pas surprenant de trouver plus de foucauldien de l'autre côté de l'Atlantique qu'en France). La *French Theory* nourrit également les travaux sur la nature et les formes de la démocratie caractérisant le deuxième courant, lequel influence en les milieux francophones via les débats sur les théories de la reconnaissance et le concept de Raison.

Examiner les thèmes motivant le dialogue entre ces courants permet de préciser leur évolution et leur métissage. À cet égard, la réception et la discussion académique du rawlsisme convergent sur deux points en particulier : le débat entre libéralisme et libertarisme d'une part, l'extension du champ des théories de la justice d'autre part. Les théories de la justice portent originairement sur les principes devant régir la distribution et la redistribution des biens sociaux, et la manière dont ces principes peuvent être appliqués dans des sociétés pluralistes. Ces interrogations ont mené à des réflexions de plus en plus pointues dans des domaines de plus en plus précis – justice fiscale, éthique des affaires, liberté d'expression, par exemple. Inversement, elles se sont progressivement élargies, en questionnant tant les cadres politiques – l'État-nation – que les sujets de droits – l'individu humain – auxquels s'appliquent les théories de la justice. Comment théoriser la justice au niveau global comme au niveau des communautés sous-nationales ? Dans quelle mesure ne faudrait-il pas élargir les théories de la justice à l'ensemble des formes de vie consciente, comme les animaux et les intelligences artificielles ? Enfin, comment penser la justice de manière diachronique, et penser la distribution des biens sociaux entre plusieurs personnes ou groupes de personnes non seulement à un moment x, mais aussi entre un moment x et un moment y ? La question de la justice intergénérationnelle constitue aujourd'hui un sujet de discussion majeur à cet égard. Enfin, sous l'influence des deux autres courants, les théories de la justice se penchent de plus en plus sur les rapports complexes entre (in)justice et imaginaires symboliques. Elles s'interrogent par exemple sur la place de la religion dans notre société, les rapports entre justice sociale et mécanismes de reconnaissance collective, les relations complexes entre inégalités et domination de genre ou de race.

Les théories de la démocratie ont quant à elles conduit des débats au long cours sur la définition, la portée et la justification des théories délibératives et participatives de la démocratie. La question de la participation est jugée indissociable des conditions de formation de la décision politique, et donc des conditions d'argumentation et de transformation des positions en présence. À rebours, les théories délibératives de la démocratie accordent une attention croissante aux conditions pratiques de la participation, qu'il s'agisse de réfléchir à des mécanismes dits de

« délibération démocratique » susceptibles d'associer divers acteurs autour d'une discussion argumentée (sondages délibératifs, mini-publics...), ou qu'il s'agisse de penser aux « systèmes délibératifs » permettant d'organiser la discussion collective à l'échelle de la société. Enfin, les théories délibératives de la démocratie ont été amenées à intégrer puis reformuler les procès en idéalisme qui leur ont été souvent adressés, en particulier de la part d'auteur·e·s se situant dans le troisième courant et insistant sur la complexité d'y intégrer les mécanismes effectifs de domination. Le statut que le conflit, la domination politique, les pratiques stratégiques, la communication publique ou le pluralisme culturel occupent dans le processus de délibération représente aujourd'hui un pan important des débats sur la délibération politique.

Les théories critiques, quant à elles, ont largement essaimé dans les sciences sociales et dans le débat public. Elles ont profondément influencé la réflexion sur l'évolution des formes de domination politique, qu'il s'agisse des transformations de l'impérialisme d'une part, ou de l'évolution des dispositifs publics visant à influencer les architectures de choix des acteurs (stratégies d'information, de surveillance, *nudges*, gouvernance algorithmique, idéologies du management) d'autre part. Elles guident l'efflorescence des études dites « culturelles », un programme de recherche mouvant visant à analyser de manière transversale les réseaux de sens et/ou de pouvoir à l'œuvre dans les cultures populaires et minoritaires. Elles nourrissent également, et de manière significative, le renouveau de la pensée féministe. Enfin, les théories critiques maintiennent un dialogue constant avec les théoricien·ne·s de la délibération évoqué·e·s plus haut, interrogeant les rôles respectifs de la raison et du pouvoir dans la constitution du politique.

Enfin, il convient d'évoquer la montée en puissance de deux courants de réflexion : le néo-républicanisme et le libertarisme. La relance du républicanisme doit beaucoup aux travaux de Philip Pettit sur les conditions de la liberté comme « non-domination », et plus singulièrement encore à la parution en 1997 de son ouvrage *Republicanism: A theory of Freedom and Government*. La référence sous-jacente à la nation est évacuée du républicanisme au profit d'une réflexion sur les différentes contraintes qui peuvent s'exercer sur des individus que l'on prétend pourtant libres. La liberté de l'individu, pour les néo-républicains, ne

désigne pas seulement l'absence d'interférences ou de restrictions explicites, mais surtout la capacité de développer des projets en dehors de tout rapport de domination qui soumettrait directement ou indirectement la réalisation de certains actes à l'approbation d'autrui. Il n'est donc pas étonnant que le néo-républicanisme s'attaque autant à la question des inégalités socio-économiques qu'aux questions de multiculturalité et de tolérance religieuse, ainsi qu'en témoignent par exemple les travaux de Cécile Laborde sur les signes religieux et la laïcité.

Le libéralisme s'avère quant à lui un courant bifide. En 1974, Robert Nozick publie *Anarchy, State, Utopia* qui deviendra rapidement l'ouvrage fondateur du libéralisme de droite. L'auteur y soutient que le seul rôle légitime de l'État est de défendre la vie, la propriété et la liberté des individus qui composent la société dans une perspective très lockéenne. Nozick substitue ainsi à l'État redistributif de Rawls un État minimal, ou *veilleur de nuit*, taxant aussi peu que possible les citoyen-ne-s, et se contentant de garantir les conditions de fonctionnement du marché où s'organisent tous les échanges. Par contraste, le libéralisme de gauche réagit à cet ultra-libéralisme. Séduits par la défense que fait Nozick de la propriété de soi (*self-ownership*) mais effrayés par les conséquences politiques qu'il en tire, des penseurs comme Otsuka, Vallentyne, ou Steiner entendent réconcilier le droit à la propriété privée et certaines formes de redistribution. Réfléchissant sur l'appropriation originelle des ressources, le capital commun et/ou l'égalité des chances, les libéraux de gauche plaident en général pour un droit individuel au produit du travail en plus de l'instauration de différentes formes de redistribution telles que l'allocation universelle, le *Basic Capital*, ou la démocratie des propriétaires.

3. Situation institutionnelle, création du GT THÉORIE POLITIQUE et défis pour les 20 prochaines années

Se contenter de dresser un tableau des confrontations et hybridations entre courants ne rend toutefois pas pleinement compte de l'évolution du champ. Au final, la théorie politique a connu une situation ambiguë durant ces 20 dernières années :

d'un côté, un foisonnement dû à l'entrelacement des courants de pensée évoqués plus haut, et de l'autre une situation de crise qui relève pour beaucoup des mutations contemporaines du champ académique. Compte tenu des contraintes financières et symboliques croissantes liées à la vie académique (course à la publication, hiérarchisation et spécialisation des revues scientifiques, précarisation des chercheur·e·s non-nommé·e·s, domination scientifique de la langue anglaise), chacun des trois courants a aussi connu un mouvement de repli sur soi et d'ultra-spécialisation menant à des recherches tenant plus de la glose et parfois du commentaire de commentaire que de la discussion de nouvelles idées. Cette ultra-spécialisation est en partie due à la domination des revues anglo-saxonnes capables d'imposer leurs critères aux auteur·e·s (qui s'y conforment d'autant plus qu'une publication dans l'une de ces grandes revues est souvent considérée comme une condition pour obtenir un poste académique). Et en partie aussi à la plus grande facilité qu'il y a à entretenir un débat entre spécialistes du même sous-domaine plutôt que de se confronter à un public et à des questions plus vastes et porteuses d'enjeux. Sont ainsi publiés des articles dont le lectorat est d'autant plus restreint que l'auteur·e est spécialisé·e. La suprématie du format « article » et l'obligation de publier orientent également la recherche dans des directions peu aptes à encourager le travail de diversification nécessaire à l'élaboration lente de théories politiques systémiques.

Ces contraintes n'ont rien fait pour contribuer au développement de la théorie politique en Belgique francophone. À l'heure où l'université s'enjoint de former des travailleurs ou des compétiteurs académiques, la « valeur-ajoutée » de la réflexion sur la nature du politique, du pouvoir et de l'obligation semble de moins en moins évidente. Alors qu'elle est reconnue comme une discipline à part entière aux États-Unis, la théorie politique est considérée comme une discipline marginale de la science politique en Belgique, et à ce titre souvent rattachée à des centres de recherche en droit, en philosophie ou en économie. Enfin, l'hy-perspécialisation du monde académique engendre également une coupure croissante entre la théorie politique, la sphère politique et l'espace public.

4. En guise de conclusion

C'est dans ce contexte qu'a été créé le GT THÉORIE POLITIQUE au sein de l'ABSP. Ce GT s'est fixé comme objectif de jeter des ponts entre les chercheur·e·s, les thèmes, les approches et les centres de recherche de la discipline.

Ce faisant, le GT THÉORIE POLITIQUE fait face à deux défis majeurs. Le premier d'entre eux est la scission linguistique du paysage académique belge (et de l'ABSP), qui renforce encore la dispersion des chercheur·e·s en théorie politique. L'absence de communication entre chercheur·e·s francophones et flamand·e·s qui en résulte est d'autant plus absurde que la plupart d'entre eux sont capables d'écrire et de travailler en anglais. Un des enjeux du GT sera de trouver le moyen de passer au-dessus de la frontière linguistique afin de réunir les réflexions des théoricien·ne·s politiques du pays.

Le GT THÉORIE POLITIQUE a un second défi à relever : nourrir le débat public du fruit des réflexions qu'il développe. Comment faire en sorte que les réflexions et débats en théorie politique sortent des bulles académiques dans lesquelles les chercheur·e·s ont tendance à s'enfermer ? Comment communiquer et nourrir le débat public du fruit des réflexions que nous entretenons ? Prendre ces questions au sérieux implique une renonciation aux plaisirs coupables des débats de super-spécialistes et un déplacement des discussions vers des problématiques concrètes afin de produire des réponses qui puissent nourrir le débat public. La théorie politique doit ouvrir ses portes vers le monde extérieur, et c'est ce que se propose d'entreprendre ce Groupe de travail.

CONCLUSION

.....

20 ANNÉES DE DÉFIS

Min **Reuchamps**, président 2015-2018

Emilie **van Haute**, vice-présidente 2015-2018

Jérémy **Dodeigne**, trésorier 2015-2018

Audrey **Vandeleene**, secrétaire 2015-2018

Benjamin **Biard**, secrétaire 2015-2018

Jean **Faniel**, membre du Bureau 2015-2018

De l'Association belge de science politique – Communauté française (ABSP-CF) à l'Association belge francophone de science politique (ABSP), l'association qui fédère les politologues en Belgique francophone a, au cours de ses 20 premières années d'existence, à la fois fortement évolué et profité d'une solide stabilité. Le paysage dans lequel l'ABSP évolue, que ce soit sur le plan de l'enseignement et de la recherche ou du service à la société, a connu des transformations assez remarquables – en 20 ans, par exemple, trois décrets réformant l'enseignement supérieur et universitaire se sont succédé. Ces transformations de contexte, couplées à l'évolution de la vie politique et de l'architecture institutionnelle de la Belgique, n'ont pas manqué d'initier ou d'accélérer certains changements pour l'association, dont le plus visible est certainement la modification de son nom. Mais l'ABSP a également bénéficié d'une forte stabilité : en interne, d'une part, avec une gouvernance et une gestion de l'association assurées dans une grande sérénité collective, en externe, d'autre part, avec un soutien répété de ses membres et de leurs institutions universitaires ou de recherche ainsi que de la Communauté française de Belgique sous la forme d'un subside annuel devenu récurrent (même s'il tend à diminuer, nous y reviendrons). Plus fondamentalement, les chapitres transversaux ainsi que les chapitres dédiés aux groupes de travail (GT) constitués au sein de l'ABSP l'ont richement illustré, la logique interuniversitaire et d'ouverture qui

a présidé à la création de l'association a constamment animé l'ABSP pendant ces deux décennies.

Pour conclure cet ouvrage et offrir une réflexion rétrospective et prospective globale, l'ABSP ne pouvait rester sur un mode lyrique. Des regards critiques et constructifs semblaient de mise. Cette conclusion, rédigée collectivement par les membres de l'actuel Bureau de l'ABSP, se veut dès lors être une mise en perspective des chapitres présentés dans ce volume au travers d'un outil classique en méthodologie de l'évaluation : une analyse SWOT. En évoquant les forces (*strengths*), les faiblesses (*weaknesses*), les opportunités (*opportunities*) et les contraintes (*threats*) que connaît l'ABSP, cette conclusion a pour ambition de prolonger la réflexion sur la science politique en Belgique francophone. Les deux premiers volets de ce texte font référence au bilan des 20 années écoulées, tandis que les deux derniers concernent l'avenir et les chantiers de l'ABSP pour les 20 prochaines années.

1. Forces

L'ABSP est une association professionnelle dont le but est de fédérer les chercheur-e-s en science politique. De surcroît, elle est également le lieu de rencontres des enseignant-e-s de la science politique ou en sciences politiques (la question du « s » nous animera dans la suite de cette conclusion) en Belgique francophone. Au vu du nombre toujours plus important d'étudiant-e-s en sciences politiques au cours de ces 20 dernières années, qui croît proportionnellement plus rapidement que la population étudiante dans son ensemble (on renvoie à cet égard au chapitre dédié à l'enseignement), l'ABSP se voit dotée d'une « force de frappe » grandissante. En particulier, il est apparu qu'étudier les sciences politiques est spécialement attractif au niveau des masters, qui parviennent à capter de nombreux et nombreuses (même si la parité n'est pas – encore – atteinte) étudiant-e-s n'ayant pas débuté leur parcours d'études dans cette discipline. Cet accroissement du nombre de politologues diplômé-e-s permet (ou pourrait permettre) à l'ABSP et à ses membres d'être davantage influents dans les cercles de prise de décision concernant les diplômé-e-s en sciences politiques. Tout récemment, par

exemple, l'ABSP a pu se joindre aux discussions relatives au cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté nouvellement intégré dans les programmes de l'enseignement secondaire en Communauté française.

Cette dynamique positive en termes d'enseignement se retrouve également en matière de recherche. Aux GT « historiques », ACTION PUBLIQUE (d'abord orienté « management public »), APPROCHES ET MÉTHODES EN POLITIQUE COMPARÉE (qui s'est élargi encore davantage en MÉTHODES DE RECHERCHE), ÉVOLUTION DES FORMES D'ENGAGEMENT PUBLIC (devenu dans les années 2010 ÉLECTIONS, PARTIS ET OPINION PUBLIQUE – EPOP), GENRE ET POLITIQUE, QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX, POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE, ainsi que RÉSEAU D'ÉTUDE SUR LA GLOBALISATION, LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ET DES NATIONS (REGIMEN), sont venus s'ajouter FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (FÉDÉRÉ), DÉMOCRATIE, EUROPE, RELATIONS INTERNATIONALES et THÉORIE POLITIQUE. L'essentiel de la discipline est ainsi couvert et le travail des GT favorise l'inclusion des jeunes chercheur·e·s dans des réseaux et la rencontre et la collaboration de chercheur·e·s d'institutions différentes, voire de pays différents. Si cela semble une évidence à l'ère des réseaux, en recherche, la collaboration n'est jamais gagnée d'avance. C'est une dynamique qui, si elle n'est pas constamment entretenue, ne résiste guère longtemps dans un environnement très compétitif. À ce titre, le rôle des GT est essentiel. La qualité des travaux produits de manière individuelle ou collective résonne dans différents indicateurs évoqués en particulier dans le chapitre consacré à la recherche (publications, citations, internationalisation ou encore financement).

Enfin, la place de la science politique dans la cité est forte. Peut-être devrions-nous davantage faire référence à la place des politologues, puisque c'est ainsi que les politistes sont connu·e·s en Belgique francophone, contribuant ainsi, comme en appelle de ses vœux le décret régissant l'enseignement supérieur, à « assurer des services à la collectivité, grâce à leur expertise pointue et leur devoir d'indépendance, à l'écoute des besoins sociaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques » (cité dans le chapitre à propos du service à la société). Au cours des 20 années écoulées, les politologues ont acquis une présence dans les

médias à l'égal des économistes ou des constitutionnalistes, qui étaient initialement largement dominants sur les nombreux enjeux institutionnels et communautaires propres à la Belgique. Cette présence n'est cependant pas uniquement médiatique, puisque l'on retrouve également des politologues investi·e·s en politique, mais aussi agissant sur le politique par un engagement sociétal multidimensionnel. Entre la crainte d'une science politique trop descriptive et celle d'une science politique trop normative, l'ABSP et ses GT ont mené des activités visant à offrir des analyses rigoureuses des objets et phénomènes politiques.

Ce portrait positif que nous dressons ne peut évidemment cacher des faiblesses qui n'ont pas été esquivées par les auteur·e·s des différents chapitres et qui constituent autant de défis pour les 20 prochaines années.

2. Faiblesses

Si la discipline est reconnue, notamment sous l'influence de l'image positive de l'étiquette « science po » véhiculée depuis la France, la question de son appellation en Belgique francophone demeure un sujet sensible. L'ABSP a opté pour une référence à « la » science politique au singulier, mais les programmes de cours et les diplômes les sanctionnant privilégient, depuis 20 ans et le décret « Grades », « les » sciences politiques, au pluriel donc. C'est la raison pour laquelle, dans cet ouvrage, nous avons décidé de faire référence à la discipline en utilisant le singulier de « science politique », sauf en matière d'enseignement où nous suivons le choix décretal d'employer le pluriel. Ce sujet est d'ailleurs typiquement l'objet d'une question pour l'examen du cours intitulé *Introduction à la science politique*, dans certaines universités, ou *Sciences politiques*, dans d'autres. Mais ce débat renvoie surtout à l'unification de la discipline elle-même. Sans être constamment à l'avant-plan, le débat refait surface à intervalles réguliers, par exemple lorsqu'il convient justement de (re)baptiser une faculté ou un institut. Plus interpellant peut-être est le sentiment, que l'on trouve parfois exprimé dans les médias, que la science politique, ou plus spécifiquement les études en sciences politiques, constituent des diplômes peu porteurs sur le marché de l'emploi. Bien que (ou peut-être justement parce que)

de nombreuses et nombreux étudiant-e-s optent pour les programmes en sciences politiques, ces diplômes sont parfois cités parmi ceux les moins pourvoyeurs d'emploi. À côté des perspectives en termes de débouchés professionnels, la question du nombre croissant d'étudiant-e-s vient peser sur la charge des enseignant-e-s et mettre à mal l'équilibre entre enseignement et recherche, en particulier dans un cadre fermé au recrutement d'enseignant-e-s sur des postes définitifs.

Même si ces constats touchent également d'autres disciplines, la diversité au sein de la science politique, et donc des sciences politiques, contribue probablement à un manque de lisibilité de ce qu'est la science politique. Diversifiée, la science politique tend en outre à évoluer de façon non homogène. Comme le mettent en évidence plusieurs chapitres, si la recherche, l'enseignement et les services rendus à la société se sont largement développés dans certains domaines de la science politique, ce n'est pas le cas dans d'autres. Ainsi, la question du genre en science politique demeure par exemple un véritable enjeu pour les années à venir en termes d'enseignement. Malgré l'existence de quelques cours isolés sur la question, aucune approche du genre n'a été institutionnalisée dans quelque université belge francophone que ce soit. De façon contrastée, les questions liées à l'action publique ou à la démocratie sont aujourd'hui abordées dans tout cursus en sciences politiques en Belgique francophone. L'intérêt porté à ces domaines par les étudiant-e-s en sciences politiques est pourtant réel.

L'utilité de la science politique est aussi une question récurrente. Les enseignements et les recherches, mais aussi les services à la société, restent vus par d'aucun-e-s comme « trop académiques », alors que les politologues, dans leurs différentes missions, insistent sur la pertinence de développer des programmes de cours, des agendas de recherche et des services dont l'utilité n'est justement pas immédiate. La Belgique n'est certainement pas le seul pays où cette question se pose. Dans une carte blanche publiée dans le journal *Le Monde*, initiée par l'ABSP¹ et co-signée avec les associations francophones sœurs (Association française de science politique – AFSP, Association suisse de science politique – ASSP, Association de science politique du

.....

1 Le texte de cette carte blanche est disponible via le site de l'ABSP : www.absp.be.

Luxembourg – Luxpol et Société québécoise de science politique – SQSP), nous nous inquiétons que la science politique soit entravée dans plusieurs pays parce qu'elle est perçue comme dangereuse – aux États-Unis, par exemple, le financement de la *National Science Foundation* (NSF) pour la science politique est régulièrement remis en cause –, ou que, plus généralement, son utilité même comme discipline y soit remise en question.

3. Opportunités

En réponse à ces faiblesses, la logique de l'ABSP a toujours été interuniversitaire, dans un contexte politique et universitaire initialement (et parfois encore) fortement polarisé et pilarisé. De par sa logique interinstitutionnelle, l'ABSP a joué un rôle central et doit continuer à favoriser les liens entre les politologues évoluant dans les différentes universités et institutions de recherche de la Communauté française de Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'heure où la coopération interuniversitaire est de plus en plus valorisée, l'association, en s'appuyant sur ses GT, pourrait encore davantage se constituer en lieu(x) de rencontre pour les politologues émanant d'institutions distinctes, y compris avec les collègues des universités néerlandophones. Ainsi, il apparaît que le financement de la recherche n'est désormais plus organisé au niveau fédéral, mais bien au niveau des entités fédérées, suite au démantèlement de la politique scientifique fédérale (Belspo). Cette évolution, qui s'inscrit dans d'autres tensions budgétaires qu'il nous faudra évoquer en présentant les contraintes, bouleverse la manière de gérer les projets de recherche et ajoute une difficulté supplémentaire lors de la constitution des dossiers, ce qui engendre un besoin croissant de coordination entre politologues francophones – et entre ceux-ci et leurs collègues néerlandophones. À cet égard, le soutien de l'ABSP pourrait s'avérer nécessaire, que ce soit au niveau de la coordination des équipes interuniversitaires en stimulant le dépôt de dossiers communs, via un soutien financier et/ou logistique lors de la préparation de ces dossiers ou encore plus simplement au moyen d'un soutien en termes d'information, en informant ses membres des possibles sources de financement, des procédures y relatives, et des règles formelles et informelles

qui les régissent. L'ABSP doit donc, pour – au moins – les 20 prochaines années, relever le défi d'une coordination accrue de la science politique.

Une autre opportunité est celle de l'ouverture à l'international, qui ne se fera pas sans réflexions et possibles tensions. Les études en sciences politiques connaissent un succès grandissant, et cela également auprès des étudiant-e-s non belges. L'internationalisation des publics inscrits dans les programmes de sciences politiques est probablement stimulée par l'offre grandissante de cours en anglais dans toutes les institutions de Belgique francophone et du développement de programmes d'enseignements bilingues, trilingues voire entièrement anglophones. Cette internationalisation pourrait également inciter une augmentation de l'offre en anglais afin d'attirer encore davantage à l'international – et de stimuler la maîtrise de l'anglais par les étudiant-e-s belges francophones. Toutefois, en tant qu'association *francophone*, l'ABSP se trouve tiraillée entre la défense de l'usage du français comme langue d'enseignement – et de communication scientifique – et la place presque inévitable de l'anglais dans le monde actuel. Un des défis auxquels l'ABSP devra faire face au cours des 20 prochaines années sera son positionnement par rapport au juste équilibre à trouver entre ces deux langues. D'une part, il s'agit de ne pas renier la langue originelle de l'association, et de la plupart de ses membres, et ce afin, par exemple, de donner l'opportunité aux francophones (de Belgique ou d'ailleurs) de suivre des cours et de participer à des activités scientifiques en français. D'autre part, l'association ne peut pas être aveugle face au développement du monde scientifique autour de la langue anglaise. En ouvrant certaines activités à l'anglais, ou en favorisant l'enseignement en anglais, l'ABSP pourrait ainsi ouvrir les portes de la science politique en Belgique francophone au reste du monde. Le débat est loin d'être clos.

Ce débat renvoie également au rôle des politologues dans la cité. Comme l'évoquaient les auteurs du chapitre consacré au service à la société, les différentes universités développent, dans un contexte de forte concurrence, des discours et des dispositifs qui encouragent les politologues – sans nécessairement pour autant leur en donner les moyens, ou simplement valoriser ce travail – à s'investir dans ces activités qui permettent d'augmenter la notoriété de l'institution. L'enjeu est de taille : comment contribuer aux débats de société ? La science politique est certai-

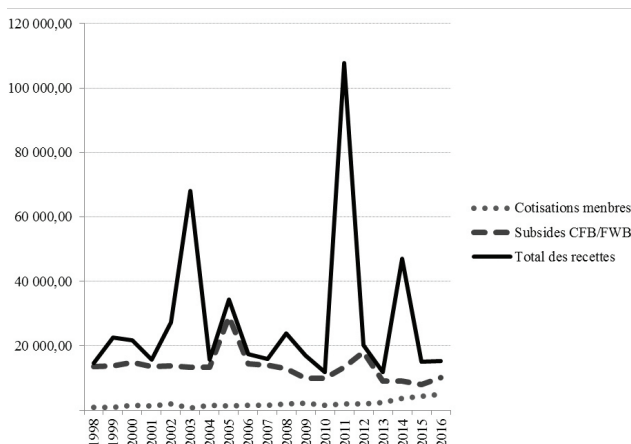
nement une discipline qui doit y contribuer, par une diffusion plus grande et plus diverse des connaissances développées au sein des centres de recherche, sans que cela ne nuise, par manque de temps ou de moyens, à la production de ces connaissances. Cela passe aussi par une réinvention de ce service à la société. Parfois cantonnés à une activité de vulgarisation dans les médias, les politologues ont montré par leur engagement que ce service peut passer par une force de propositions concrètes, de soutien à des initiatives issues de la société civile ou des pouvoirs publics, voire encore par des expériences de nouvelles formes de démocratie. Le développement des technologies peut également insuffler de nouvelles dynamiques, via des cours en ligne ouverts au grand public (comme les MOOC, *massive open online courses*), dans le rôle que les enseignant·e·s et chercheur·e·s en science politique peuvent et veulent jouer au profit de la société.

4. Contraintes

Dans un environnement où les collaborations et les relations sont positives et où, on vient de le voir, les opportunités ne manquent pas, la première contrainte à laquelle fait face l'ABSP est budgétaire. Comme le montre la Figure 1, son financement dépend de deux sources principales, qui sont *in fine* en réalité liées. L'association est financée, d'une part, par un subside de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, par la cotisation annuelle de ses membres. Étant donné que la majorité des membres de l'ABSP est financée par des fonds de près ou de loin liés à cette même Communauté, la perspective d'une diminution des moyens alloués à la recherche scientifique affaiblirait doublement le budget de l'association. Or on peut observer que le subside de la Communauté française diminue tendanciellement depuis le lancement de l'ABSP, même si les recettes restent stables (sauf les années de congrès, tous les trois ans). Ces dernières années, la diminution du subside est partiellement compensée par l'augmentation des cotisations des membres, via l'accroissement du nombre de membres et l'augmentation du montant annuel : on est ainsi passé de vingt euros à quarante euros pour les membres qui jouissent d'un statut

permanent et trente euros pour les membres dont le statut n'est pas permanent.

Figure 1 : Évolution des sources de financement de l'ABSP (1998-2016, en euros)



L'attractivité de l'ABSP pour ses membres est certes liée aux opportunités de réseautage et de veille d'informations utiles pour l'exercice du métier de politologue, mais celle-ci est également fortement dépendante du soutien financier que l'association peut offrir à ses membres. En effet, sans financement suffisant, l'ABSP ne pourra plus soutenir les GT dans l'organisation de leurs activités et la publication de leurs ouvrages, ni offrir de bourses et autres services aux jeunes chercheur-e-s pour leur participation à des manifestations scientifiques. Un paradoxe apparaît dès lors : la réduction des budgets disponibles pour les chercheur-e-s de manière individuelle (via principalement le Fonds de la recherche scientifique-FNRS, aussi dépendant des finances de la Communauté française, ou d'autres sources de financement) amène ceux-ci à se tourner vers l'ABSP afin de couvrir leurs dépenses. Or, l'ABSP dépendant de la même source de financement, la contrainte à laquelle les politologues devront probablement faire face sera ce cercle vicieux de diminution des sources possibles de financement sans réelle possibilité de solution. Les décisions relatives à la juste allocation des ressources de l'association n'en seront donc que plus cruciales.

Une des contraintes centrales dans le développement de l'association, et plus largement de la science politique en Communauté française, est liée à la structure fortement pyramidale de la discipline. En effet, alors que l'on constate une croissance du nombre d'étudiant-e-s et de doctorant-e-s, les ressources sont moins nombreuses pour le recrutement de chercheur-e-s post-doctorant-e-s, et surtout pour des engagements à titre définitif. Cette structure engendre un effet d'entonnoir important, auquel il importe d'offrir des solutions structurelles : valorisation du doctorat hors du monde académique et valorisation des postes définitifs pour les rendre plus nombreux et attractifs. Les ressources humaines constituent un enjeu-clé du développement de la science politique pour ces 20 prochaines années. Peut-être est-ce le reflet de l'importance de cet enjeu, mais les chiffres sur le personnel scientifique et académique sont les seuls que nous n'ayons pu présenter de manière longitudinale dans cet ouvrage. En tout cas, face aux défis des ressources humaines, l'ABSP, seule, ne pourra – et n'a pas vocation à – apporter de telles solutions structurelles. Mais tout comme elle peut jouer un rôle d'aide à la coordination en matière de recherche et d'enseignement, elle pourrait initier des réflexions en la matière, tout en continuant à œuvrer, de concert avec les Écoles doctorales thématiques en science politique, au développement des compétences des doctorant-e-s et ainsi contribuer à leur ouverture au-delà des murs universitaires.

Cette ouverture doit également se répercuter sur les politologues, en particulier. Lors d'un entretien réalisé dans le cadre du chapitre sur le service à la société, il était ainsi observé que « la profession reste toujours très masculine, très universitaire, assez blanche, si je peux dire, en termes d'origine. Donc, ce ne sont pas seulement les médias qui ne sont pas extrêmement ouverts, c'est aussi la profession qui n'est pas visiblement investie, en proportions égales, par toutes les composantes de la société. Je dis bien visiblement. » L'enjeu de la diversité de la discipline est indéniable. La science politique belge francophone se situe à la croisée des chemins : la profession se féminise, se rajeunit et se diversifie. Cette diversité doit être encouragée mais la façon dont les disciplines fonctionnent, en particulier avec l'évaluation par les pairs, n'est pas aisément motrice de changement. L'ABSP, par son mode de fonctionne-

ment, reflète cette ouverture et peut contribuer, via des collaborations interuniversitaires et intergénérationnelles, à renforcer la diversité au sein de la science politique.

5. Conclusion : 20 années de défis

Ce sont 20 années de défis qui ont forgé ce qu'est devenue l'Association belge francophone de science politique ; ce sont 20 nouvelles années de défis qui attendent l'ABSP. Ces défis sont nombreux. Nous avons essayé, dans ce texte venant ponctuer un ouvrage inédit sur la science politique en Belgique francophone, d'en esquisser quelques-uns. Dans l'introduction, les sept président·e·s de l'association ont mis en avant la logique d'ouverture qui a guidé l'ABSP tout au long de ces deux décennies. C'est cette même ouverture que l'on trouve sous la plume des auteurs du chapitre dédié au service à la société : « À l'heure où l'on s'interroge sur l'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur et sur la généralisation de l'*open access* pour les publications scientifiques réalisées sur fonds publics, la valorisation à sa juste mesure d'un troisième type d'apport du monde scientifique à la société qui l'entoure et le finance mériterait sans doute réflexion. » Les trois grandes missions de l'université ont ainsi été discutées et illustrées par les activités et les réflexions des politologues engagé·e·s au sein de l'ABSP. Beaucoup a été fait, encore plus reste à faire mais, à la lecture de cet ouvrage, il apparaît que l'ABSP et ses membres sont bel et bien prêt·e·s à relever ces défis.

ANNEXES

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

ASSOCIATION BELGE DE SCIENCE POLITIQUE (A.B.S.P.) -
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Assemblée constitutive

Louvain-la-Neuve, 11 juin 1996

Présents : J. Beaufays (ULg), P. Claeys (ULB), E. Colla (ULg), C. De Visscher (UCL), J.-M. De Waele (ULB), L. De Winter (UCL), R. Dorge (ULB), A.-P. Frognier (UCL), S. Govaert (CRISP), J. Herman (UCL), M. Hotterbeex (ULg), L. Iker (ULg), T. Laurent (UCL), E. Lentzen (CRISP), A. Leton (ULg), B. Marques-Pereira (ULB), M. Martiniello (ULg), E. Philippart (ULB), A. Rea (ULB), B. Rihoux (UCL), N. Schiffino (UCL), M. Telo (ULB), P. Vercauteren (FUCaM) (soit 23 présents)

Excusés : A.-M. Aish (UCL), B. Colson (FUNDP), B. Crousse (FUL), P. Delfosse (UCL), S. Deruette (ULB), C. Franck (UCL), A. Garcia (UCL), K. Giesen (UCL), O. Guilmain (ULB), M. Jacquemain (ULg), Ph. Laurent (UCL), X. Mabille (CRISP), F. Massart (UCL), M. Quévit (UCL), O. Paye (ULB), R. Rezsöhazi (UCL), Y. Rogister (ULg), S. Van Diest (UCL).

Présidents de séance : A.-P. Frognier, P. Claeys.

Prise de notes et gestion technique de la Réunion : B. Rihoux, R. Dorge, P. Vercauteren.

RÉALISATION PV : B. RIHOUX

ORDRE DU JOUR

1. Exposé du Prof. A-P. Frogner (UCL) sur le thème: «La science politique en Europe et en Belgique: état des lieux et perspectives»; bref débat.

2. Constitution de l'Asbl «Association Belge de Science Politique (A.B.S.P.) - Communauté française de Belgique»

2.1. Préliminaires/ vérification des pouvoirs

2.2. Examen et vote du projet de statuts

2.3. Élection du conseil d'administration

2.4. Aperçu des projets prioritaires

3. Informations - finances

Annexes : 2

1. Exposé du Prof. A-P. Frogner (UCL) sur le thème : « La science politique en Europe et en Belgique : état des lieux et perspectives »

A-P. Frogner fait état d'éléments du rapport présenté dans le cadre de la conférence «La science politique en Europe : formation, coopération, perspectives» (Paris, 19-20 avril 1996), et commente un document remis en séance (cfr. Annexe 1).

Suit à un bref échange de commentaires et de questions-réponses, dont il ressort en particulier (relevé très sélectif):

- que le faible nombre de thèses de doctorat en science politique produites en Belgique est préoccupant;

- que les données quantitatives sont intéressantes en soi, mais qu'il serait utile d'utiliser d'autres indicateurs également;

- qu'un enjeu principal pour l'avenir de la science politique en Belgique (francophone) est (et sera) la valorisation professionnelle de ses diplômés.

En conclusion, il est convenu qu'une mission prioritaire de la nouvelle Asbl consistera à affiner ce diagnostic. Cet «état des lieux» permettra alors de mieux cibler les objectifs prioritaires de l'Association, et de défendre et promouvoir au mieux la science politique.

2. Constitution de l'Asbl « Association Belge de Science Politique (A.B.S.P.) - Communauté française de Belgique »

2.1. Préliminaires/ vérification des pouvoirs

P. Claeys expose les raisons qui ont porté les membres de l'Asbl «Institut de Science Politique» a suggérer la création d'une nouvelle Association.

La présente réunion ne constitue pas une «assemblée générale» statutaire de la nouvelle Asbl (dans la mesure où celle-ci n'est pas encore juridiquement constituée), mais une assemblée «de fait».

2.2. Examen et vote du projet de statuts

Il est procédé à une relecture complète du texte du projet de statuts. Différents amendements, tant de forme que de fond, sont présentés et, le cas échéant, soumis au vote majoritaire.

En définitive, les membres présents approuvent à l'unanimité le texte amendé (Cfr. Annexe 2).

Ce texte est imprimé en cinq exemplaires originaux et soumis à la signature des personnes présentes. Les signatures des autres (candidats)membres de l'ISP souhaitant devenir membres fondateurs de la nouvelle Asbl seront récoltées dans les meilleurs délais, afin que les nouveaux statuts puissent être déposés au Greffe et soumis pour publication au Moniteur Belge.

2.3. Élection du conseil d'administration

L'assemblée générale de la nouvelle Asbl n'étant pas légalement constituée (en attendant la publication des nouveaux statuts), les personnes actuellement membres du conseil d'administration informel de l'Institut de Science Politique sont mandatées pour poursuivre leur mission et convoquer dans les prochains mois une première assemblée générale.

En pratique, une double assemblée générale sera probablement convoquée avant la fin de cette année civile:

- assemblée générale de l'Institut de Science Politique, en vue de sa dissolution;

- première assemblée générale statutaire de l'ABSP-CFB, avec (entre autres) élection du conseil d'administration.

2.4. Aperçu des projets prioritaires

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

3. Informations - finances

P. Claeys fait part des éléments d'information suivants:

- la régularisation de la situation de l'Institut de Science Politique est en cours. La Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation s'engage à assurer la couverture financière le cas échéant;
- une subvention d'un montant de 800.000 FB a été introduite par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation auprès du ministre pour l'année 1996;
- les contributions exceptionnelles aux frais de lancement de la nouvelle Association peuvent désormais être versées sans crainte par les institutions qui ne l'auraient pas fait jusqu'à présent.

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

ASSOCIATION BELGE DE SCIENCE POLITIQUE (A.B.S.P.) -
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Première assemblée générale statutaire
Louvain-la-Neuve, 4 mars 1997

Présents ou représentés : A-M. Aish (UCL), J. Beaufays (ULg), P. Claeys (ULB), E. Colla (ULg), P. Delfosse (UCL), P. Delwit (ULB), G. De Meur (ULB), S. Deruette (ULB), C. De Visscher (UCL), J-M. De Waele (ULB), T. de Wilde (UCL), L. De Winter (UCL), A-P. Frogner (UCL), A. Garcia (UCL), O. Guilmain (ULB), J. Herman (UCL), M. Hotterbeex (ULg), J. Kotek (ULB), T. Laurent (UCL), E. Lentzen (CRISP), A. Leton (Lille II), X. Mabille (CRISP), P. Magnette (ULB), B. Marques-Pereira (ULB), M. Martiniello (ULg), F. Massart (UCL), O. Paye (ULB), A. Rea (ULB), R. Rezsóhazy (UCL), B. Rihoux (UCL), N. Schiffino (UCL), M. Telo (ULB), S. Van Diest (UCL), P. Vercauteren (FUCaM) (soit 34 présents ou représentés)

Excusés : S. Govaert (CRISP), L. Iker (ULg), Ph. Laurent (UCL), A. Miroir (ULB), F. Nahavandi (ULB), E. Philippart (ULB), E. Remacle (ULB).

Présidents de séance : A-P. Frogner, P. Claeys.

Secrétariat et réalisation PV : B. Rihoux

ORDRE DU JOUR (modifié en cours de séance)

1. Vérification des pouvoirs - validation de l'assemblée générale
2. Comptes de l'exercice écoulé
3. Budget du prochain exercice

4. Délégation du pouvoir temporaire pour la gestion du compte bancaire de l'ABSP
5. Election du conseil d'administration
6. Discussion sur les projets à court terme de l'ABSP
7. Divers

1. Vérification des pouvoirs - validation de l'assemblée générale

Les membres présents constatent que le quorum de présence requis (art. 16) est atteint (29 présents ou représentés en début de réunion).

Ils conviennent également, à l'unanimité, que l'AG est valablement constituée bien qu'ayant été convoquée par le CA provisoire.

2. Comptes de l'exercice écoulé

P. Claey's expose la situation transitoire qui est celle de l'ABSP. Par la force des choses, il n'existe pas de comptes de l'exercice écoulé à présenter.

3. Budget du prochain exercice

P. Claey's expose les perspectives financières de l'ABSP. Selon des informations délivrées par A. Philippart en date du 3 mars, l'arrêté ministériel comprenant en particulier un subside pour l'association a reçu un avis favorable de l'Inspection des Finances et n'attend plus que la signature du ministre compétent. Après cela, il faudra compter environ six semaines avant que le compte de l'ABSP ne soit effectivement crédité. Il serait question d'un subside 1997 de 700.000 FB, additionné d'un arriéré de 600.000 FB pour 1996. P. Claey's espère vivement que ce subside sera effectivement liquidé, l'ABSP ayant déjà engagé des dépenses de fonctionnement.

Il reviendra au prochain trésorier d'élaborer, en concertation avec le Bureau et le CA, un budget pour la suite de l'année 1997, en fonction des moyens disponibles.

Quant à la gestion de ce «double subside», il semble (d'après E. Lentzen et B. Rihoux) qu'il soit possible de recevoir le subside de 1996

et de l'affecter à des dépenses de 1997. P. Vercauteren recommande de s'informer du niveau de dépenses «minimum» qu'il faudra effectivement engager en 1997. Selon A. Garcia, en vertu des règles en vigueur, le subsidie 1997 pourra couvrir des dépenses jusqu'en novembre 1998.

4. Délégation du pouvoir temporaire pour la gestion du compte bancaire de l'ABSP

Les membres présents acceptent, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour, à la demande de P. Claeys.

Celui-ci demande que l'AG confère à certains de ses membres, à titre provisoire et en attendant que le CA se choisisse un trésorier, la gestion du compte bancaire ouvert au nom de l'Asbl à la Générale de Banque.

Au terme de la discussion, il apparaît qu'il ne serait pas statutairement correct de tenir un CA directement après la présente AG, de telle sorte qu'un trésorier soit immédiatement désigné.

En conséquence, l'AG décide à l'unanimité, en attendant la constitution du Bureau de l'association selon l'art. 22 de ses statuts, de conférer à P. Claeys, A-P. Frogner et B. Rihoux, agissant conjointement deux à deux, tous pouvoirs à l'effet de faire ouvrir au nom de l'association tous comptes, effectuer sur les comptes existants ou à ouvrir toutes opérations généralement quelconques de retrait ou de transfert, approuver les comptes, les clôturer, en retirer le solde auprès des sièges ou agences de la Générale de Banque.

5. Élection du conseil d'administration

B. Rihoux établit le compte des candidatures, au nombre de 16. Il est convenu, à l'unanimité, de voter sur l'ensemble des candidatures «en ticket», par bulletin secret.

En l'absence de S. Govaert (et faute d'une candidature écrite de sa part), X. Mabilille ajoute sa candidature.

En fin de séance, il est procédé au vote, dont résultat: 29 «oui», 0 «non» et 0 votes blancs ou nuls.

Sont donc élus à l'unanimité administrateurs de l'Asbl, et ce pour une durée de trois années:

J. Beaufays (ULg), P. Claeys (ULB), S. Deruette (ULB), C. De Vis-scher (UCL), J-M. De Waele (ULB), L. De Winter (UCL), A-P. Frogner (UCL), J. Kotek (ULB), E. Lentzen (CRISP), A. Leton (Lille II), X. Mabilille (CRISP), B. Marques-Pereira (ULB), M. Martiniello (ULg), F.

6. Discussion sur les projets à court terme de l'ABSP

B. Rihoux précise que ce point pourrait permettre de donner un «mandat» ou de faire part de suggestions à l'attention du CA. En tout état de cause, il appartiendra au CA d'animer l'association.

M. Hotterbeex souligne l'intérêt (et la demande réelle) de communiquer et de débattre autour de «questions» de recherche, par exemple via la mise sur pied de rencontres scientifiques. A-P. Frogner abonde dans ce sens, en proposant que cela puisse se matérialiser via le lancement d'une «feuille de contact» (via Internet, par exemple).

A-P. Frogner fait également part du lancement prochain d'un «réseau thématique» européen de science politique, financé par la Commission européenne, qui est appelé à jouer un rôle majeur dans le développement de la science politique. Des documents d'information sont distribués en séance aux représentants des différentes institutions; il est demandé de marquer officiellement son intérêt pour le 21 mars au plus tard.

Tout en soulignant les aspects positifs de ce projet, M. Hotterbeex insiste sur la nécessité de sauvegarder et de développer le sens critique des chercheurs, face aux dangers d'homogénéisation et de conformisme intellectuel. A-P. Frogner convient de l'existence de ce danger, tout en soulignant qu'il revient aux chercheurs d'agir d'une manière «responsable» et critique.

B. Rihoux souhaite que soient effectivement lancés assez rapidement les différents «groupes de travail» qui avaient été envisagés précédemment. Dans la foulée, M. Martiniello suggère qu'une synthèse de tous les «projets» qui ont été évoqués lors de nos nombreuses réunions préparatoires soit effectuée. Il est convenu que B. Rihoux s'en chargera pour la première réunion du CA.

A-P. Frogner fait part de l'existence d'un projet de création d'une licence interuniversitaire en affaires publiques, à l'échelon communautaire, projet porté par le ministre Flahaut. Suit un échange de vues, duquel il ressort que ce projet recèle encore de nombreuses incertitudes. Les avis sont le plus souvent réservés ou négatifs. Il est toutefois convenu de continuer à suivre ce dossier dans l'éventualité d'une matérialisation de celui-ci.

7. Divers

Il est convenu de tenir la première réunion du CA officiel dans les locaux du CRISP, le mercredi 16 avril à 18h00.

STATUTS DE L'ABSP

STATUTS ACTUELS DE L'ASSOCIATION BELGE FRANCOPHONE DE SCIENCE POLITIQUE (ABSP), ASBL

Publiés aux annexes du *Moniteur belge* le 12 août 2015

Titre 1 : Dénomination – siège – but – durée

Article 1

Entre les soussignés et toutes les personnes qui, pour le même objet, adhéreront au présent acte, il a été fondé, sous la dénomination « Association belge francophone de science politique », en abrégé « ABSP », une association sans but lucratif, conformément à la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002.

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, lettres, publications, commandes et autres pièces émanant de l'association, immédiatement précédée ou suivie des mots « associations sans but lucratif » ou de l'abréviation « ASBL » et accompagnée de la mention précise du siège.

Article 2

Le siège de l'association est établi Place Quetelet 1 A à 1210 Bruxelles.

Il est situé dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Seule l'Assemblée générale a le pouvoir de déplacer le siège social par voie de modification des statuts.

Article 3

L'association a pour but le développement de la science politique, et plus particulièrement :

1. la représentation de la science politique de la Communauté française de Belgique

2. la coopération entre les universités et les centres de recherches dans le domaine de la science politique
3. la promotion des intérêts scientifiques et professionnels des enseignants et chercheurs en science politique
4. une coordination de l'accès aux ressources publiques et privées, communautaires, régionales, fédérales, européennes et internationales, susceptibles de favoriser la recherche et le développement de la science politique
5. l'organisation de groupes de travail sur des sujets d'intérêt commun et de manifestations scientifiques diverses, tels des séminaires ou des colloques
6. la réalisation et la diffusion de publications dans le domaine de la science politique, en ce inclus un bulletin de contact à l'attention de ses membres
7. la confection et la tenue à jour d'un fichier des enseignants et chercheurs en science politique en Communauté française de Belgique. Elle peut accomplir toute opération se rapportant directement ou indirectement à son but.

Article 4

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute en tous temps en observant les règles fixées par la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Titre 2 : les membres de l'association

Article 5

L'association est composée de membres effectifs, de membres honoraires et de membres adhérents dont le nombre est illimité. Le nombre des effectifs ne peut cependant être inférieur à 10.

Pour être admis comme membre effectif et comme membre adhérent, il faut être agréé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration statuant à la majorité des voix.

Le membre effectif, pour que sa candidature soit valable, doit pouvoir faire état d'une pratique de recherche ou d'enseignement en science politique, en Communauté française de Belgique ou ailleurs, sans restriction de nationalité.

Les membres effectifs ont tous les droits et obligations définis dans la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002 sur les

associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, dans les présents statuts.

Le membre adhérent, pour que sa candidature soit valable, doit pouvoir faire état d'un intérêt pour la science politique, librement apprécié par l'assemblée générale.

Le membre honoraire est un membre effectif qui devient membre à vie (sans paiement de la cotisation annuelle) mais qui perd son droit de vote à l'assemblée générale et sa faculté à être administrateur. Cette catégorie de membre vise à honorer sur décision du conseil d'administration les présidents et vice-présidents de l'association à terme de leur mandat, s'ils en expriment la demande.

Seuls les articles 5 (al. 1, 2, 4 et 5), 6, 7, 8 et 9 des présents statuts sont d'application pour les membres adhérents. Les « membres » visés aux Titres III, IV et V ne recouvrent pas les membres adhérents. Les membres adhérents peuvent assister à l'assemblée générale, sans droit de vote.

Article 6

Les membres paient une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

La cotisation ne peut être supérieure à 125 € ni inférieure à 10 €.

Tout membre effectif qui s'est abstenu de verser sa cotisation annuelle pendant 2 années est, sauf circonstance exceptionnelle appréciée souverainement par le conseil d'administration, réputé démissionnaire au 31 décembre de l'année au cours de laquelle la cotisation aurait dû être versée.

Article 7

Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association, en adressant à l'adresse du secrétariat, par lettre recommandée, sa démission au conseil d'administration.

Article 8

Tout membre pourra de même être exclu aux conditions prévues par la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Le conseil d'administration peut proposer à l'assemblée générale, l'exclusion de tout membre absent sans juste motif à 2 assemblées générales consécutives.

Article 9

Le membre démissionnaire ou exclu et les ayants-droit d'un membre démissionnaire, exclu ou défunt n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations payées.

Ils ne peuvent réclamer ni inventaire, ni compte, ni apposition de scellé.

Titre 3 : Assemblée générale

Article 10

L'assemblée générale se compose des membres effectifs.

Seuls les membres effectifs en ordre de cotisation disposent d'un droit de vote égal à l'assemblée générale.

Article 11

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association.

Elle dispose de tous les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et par les présents statuts.

Article 12

L'assemblée générale ordinaire se tient chaque année dans le courant du mois de mars, au jour, heure et lieu indiqués dans la convocation, qui doit être adressée à chaque membre effectif.

L'assemblée statue sur les comptes de l'exercice écoulé, sur le budget du prochain exercice, ainsi que sur toute proposition portée à son ordre du jour.

Après l'approbation des comptes annuels, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Article 13

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration chaque fois qu'il le jugera utile.

Le conseil d'administration doit convoquer cette assemblée à la demande d'au moins 1/5e des membres effectifs, adressée par écrit au conseil d'administration.

Dans ce cas, l'ordre du jour doit prévoir une délibération sur la question évoquée par la demande des membres.

Article 14

Les convocations doivent être envoyées au moins 8 jours avant la date de l'assemblée générale à tous les membres effectifs, par courrier ordinaire ou électronique, par le conseil d'administration ou par deux administrateurs désignés en son sein.

Les convocations contiennent l'ordre du jour. Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égal au vingtième est portée à l'ordre du jour.

Article 15

L'assemblée est présidée par le Président, le Vice-Président, ou à défaut de ceux-ci par le plus âgé des administrateurs présents.

Article 16

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre. Le mandataire doit être porteur d'une procuration signée par son mandant.

Aucun membre ne peut représenter plus de trois membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres effectifs présents ou représentés en ordre de cotisation.

En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur des points portés à l'ordre du jour.

Toutefois, elle pourra voter à l'unanimité des membres présents ou représentés, des résolutions non portées à son ordre du jour, sauf dans les hypothèses visées à l'article 18 des présents statuts.

Article 17

Les votes ont lieu à main levée.

Toute question de personne fait cependant l'objet d'un vote à bulletin secret.

En outre, tout membre peut demander le vote à bulletin secret s'il le juge opportun, quel que soit le sujet.

Article 18

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les modifications proposées sont explicitement indiquées dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres effectifs en ordre de cotisation. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix des membres effectifs présents ou représentés en ordre de cotisation. Toutefois, la modification qui porte sur le ou les buts en vue desquels l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des 4/5 des voix des membres effectifs présents ou représentés en ordre de cotisation.

Si 2/3 des membres en ordre de cotisation ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Article 19

Les délibérations de l'assemblée générale sur l'exclusion d'un membre, sur les modifications aux statuts ou sur la dissolution de l'association, sont réglées par les articles 8-12 et 20 de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et au moins un secrétaire.

Ce procès-verbal est conservé au siège social de l'association, dans un registre des procès-verbaux qui peut être consulté par les membres effectifs qui exerceront leur droit de consultation conformément aux modalités fixées à l'article 9 de l'Arrêté Royal du 26 juin 2003.

Une copie des procès-verbaux est envoyée aux membres effectifs au plus tard au moment de la convocation de l'assemblée générale suivante.

Les tiers justifiant d'un intérêt légitime pour prendre connaissance des procès-verbaux et des résolutions de l'assemblée générale peuvent introduire une demande à cet effet auprès du conseil d'administration, qui peut autoriser ou refuser la consultation souverainement et sans autre motivation.

Titre 4 : Administration – gestion journalière

Chapitre 1 : Conseil d'administration

Article 20

L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 10 et d'au plus 20 administrateurs membres de l'association.

Le nombre d'administrateurs doit en tous cas toujours être inférieur au nombre de membres effectifs de l'association.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale parmi les membres effectifs, conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Article 21

La durée du mandat d'administrateur est de 3 ans.

Les administrateurs sont cependant toujours rééligibles.

Ils exercent leur mandat à titre gratuit.

Les fonctions de l'administrateur prennent fin par décès, démission, perte de la qualité de membre, incapacité civile ou expiration de leur mandat.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'assemblée générale procède en sa première réunion, à la désignation d'un nouvel administrateur qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

Article 22

Le conseil d'administration élit en son sein un Président, un Vice-Président, un ou deux Secrétaires et un Trésorier. Il veillera à ce que ces fonctions soient réparties, dans la mesure du possible, entre institutions différentes. Les fonctions de Président, de Vice-Président, de Secrétaire(s) et de Trésorier prennent fin en tout cas avec les fonctions d'administrateur de leurs titulaires.

Article 23

Le Président, ou à son défaut le Vice-Président, convoque et préside le conseil d'administration et le bureau (tel que défini à l'article 30).

Le conseil d'administration doit être convoqué à la diligence du Président, à la demande d'un quart des membres du conseil.

Article 24

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si 1/4 des administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

En cas de parité, la proposition est rejetée.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé par le Vice-Président ou par le plus âgé des administrateurs présents.

Tout administrateur présent peut représenter au maximum un autre administrateur absent ou empêché, sur base d'une procuration écrite.

Article 25

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées sous forme de procès-verbaux signés par le Président et au moins un Secrétaire.

Ils sont conservés dans un registre des procès-verbaux qui peut être consulté par les membres effectifs, conformément aux modalités fixées par l'article 9 de l'Arrêté royal du 26 juin 2003 relatif à la publicité des actes et documents des associations sans but lucratif et des fondations privées.

Article 26

Le conseil d'administration détermine la politique générale de l'association.

Il se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

A la première réunion de chaque année civile, il entend le rapport des comptes de l'exercice écoulé et l'arrête définitivement à la date du 31 décembre de chaque année ; lors de cette même réunion, il approuve le budget de l'exercice en cours le tout aux fins de préparer les résolutions de l'assemblée générale à cet égard.

Article 27

Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et suivants de la loi du 27 juin 1921 les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et les présents statuts.

Article 28

Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale, par les statuts ou par la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration représente l'association et est investi des pouvoirs les étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'association.

Seront valablement accomplis et lieront l'association, les actes signés par au moins un membre du bureau tel que défini à l'article 30.

Article 29

Le conseil d'administration nomme et révoque tous les agents, employés et membres du personnel et détermine leurs occupations et leur rémunération.

Chapitre 2 : Bureau

Article 30

Le conseil d'administration constitue un bureau de cinq à six membres comprenant ex officio le Président, le Vice-Président, le ou les Secrétaires et le Trésorier ainsi qu'un autre administrateur.

Le bureau assure la gestion journalière de l'association et peut déléguer cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

En cas d'urgence, le bureau peut remplacer le conseil d'administration, après quoi le bureau est tenu de faire entériner ses décisions par le plus prochain conseil d'administration.

Titre 5 : Comptabilité – Comptes annuels – Budget

Article 31

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Article 32

La comptabilité est tenue conformément à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et aux Arrêtés d'exécution y applicables.

Article 33

Le 31 décembre de chaque année, les comptes sont arrêtés et l'exercice social est clôturé.

Le conseil d'administration dresse le compte des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Ils sont soumis pour approbation à l'assemblée générale, conformément à l'article 12 des présents statuts.

Les comptes annuels sont déposés dans le dossier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce, conformément à l'article 26.9° de la loi du

27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Le cas échéant, les comptes annuels sont également déposés à la Banque Nationale, conformément aux dispositions de l'article 17 § 6 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et les Arrêtés d'exécution y afférents.

Article 34

L'excédent favorable du compte appartient à l'association et fait partie de l'actif du budget de l'année suivante.

Titre 6 : Dissolution et liquidation

Article 35

La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 à 24 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

L'assemblée générale nomme le ou les liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Elle indique l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social qui devra être affecté à une institution dont l'objet social se rapproche le plus possible de celui de l'association.

Si dans les 3 mois de la dissolution l'assemblée ne s'est pas prononcée, l'affectation est décidée par le conseil d'administration selon le même critère.

A partir de la décision de dissolution, l'ASBL mentionnera toujours qu'elle est une « ASBL en dissolution », conformément à l'article 23 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Toutes les décisions relatives à la dissolution, aux conditions de la liquidation et à la nomination et la cessation des fonctions des liquidateurs, à la clôture de la liquidation et à l'affectation de l'actif, doivent être déposées au Greffe et publiées aux annexes du Moniteur belge, conformément aux dispositions des articles 23 et 26.9° de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et les Arrêtés d'exécution y afférents.

Titre 7 : Dispositions diverses

Article 36

Le conseil d'administration veillera à l'accomplissement de toutes les publications requises par la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et ses Arrêtés d'exécution.

Article 37

Tout ce qui n'a pas été prévu dans les présents statuts est réglé par les dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES BUREAUX

Conseil d'administration (1997-2000)

Jean Beaufays, ULg, administrateur
Paul Claeys, ULB, administrateur, vice-président
Serge Deruette, ULB, administrateur
Christian de Visscher, UCL, administrateur
Jean-Michel De Waele, ULB, administrateur
Lieven De Winter, UCL, administrateur
André-Paul Frogner, UCL, administrateur, président
Joël Kotek, ULB, administrateur
Evelyne Lentzen, CRISP, administratrice
André Leton, Lille II, administrateur
Xavier Mabilie, CRISP, administrateur
Bérengère Marques-Pereira, ULB, administratrice
Marco Martiniello, ULg, administrateur, trésorier
Françoise Massart, UCL, administratrice
Benoît Rihoux, UCL, administrateur, secrétaire
Mario Telo, ULB, administrateur
Pierre Vercauteren, FUCaM, administrateur

Bureau (1997-2000)

André-Paul Frogner, président
Paul Claeys, vice-président
Marco Martiniello, trésorier
Benoît Rihoux, secrétaire

* * *

Conseil d'administration (2000-2003)

Pierre Blaise, CRISP, administrateur
Vincent de Coorebyter, CRISP, administrateur
Christian de Visscher, UCL, administrateur
Lieven De Winter, UCL, administrateur
André-Paul Frogner, UCL, administrateur

Catherine Gigante, ULB, administratrice
 Corinne Gobin, ULB, administratrice, membre du Bureau
 Serge Govaert, CRISP, administrateur
 Michel Hermans, ULg, administrateur
 André Leton, Lille II, administrateur
 Paul Magnette, ULB, administrateur
 Bérengère Marques-Pereira, ULB, administratrice,
 présidente
 Marco Martiniello, ULg, administrateur, vice-président
 Françoise Massart, UCL, administratrice
 Nadia Patanella, ULg, administratrice
 Olivier Paye, ULB, administrateur, secrétaire
 Benoît Rihoux, UCL, administrateur, trésorier
 Laurent Vanclaire, ULB, administrateur
 Pierre Vercauteren, FUCaM, administrateur
 Pierre Verjans, ULg, administrateur

Bureau (2000-2003)

Bérengère Marques-Pereira, présidente
 Marco Martiniello, vice-président
 Benoît Rihoux, trésorier
 Olivier Paye, secrétaire
 Corinne Gobin

* * *

Conseil d'administration (2003-2006)

Pierre Blaise, CRISP, administrateur
 Fabrizio Cantelli, ULB, administrateur
 Vincent de Coorebyter, CRISP, administrateur
 Patrick Dumont, UCL, administrateur
 Maximin Emagna, Université de Picardie, administrateur
 Corinne Gobin, ULB, administratrice, trésorière
 Serge Govaert, CRISP, administrateur
 Michel Hermans, ULg, administrateur
 Marc Jacquemain, ULg, administrateur, secrétaire
 André Leton, Lille II/ULg, administrateur
 Bérengère Marques-Pereira, ULB, administratrice
 Marco Martiniello, ULg, administrateur
 Françoise Massart, UCL, administratrice
 Olivier Paye, FUSL, administrateur

Nathalie Perrin, ULg, administratrice
 Benoit Rihoux, UCL, administrateur, vice-président
 Frédéric Varone, UCL, administrateur
 Pierre Vercauteren, FUCaM, administrateur, membre du
 Bureau
 Pierre Verjans, ULg, administrateur, président

Bureau (2003-2006)

Pierre Verjans, président
 Benoit Rihoux, vice-président
 Corine Gobin, trésorière
 Marc Jacquemain, secrétaire
 Pierre Vercauteren

* * *

Conseil d'administration (2006-2009)

Pierre Blaise, CRISP, administrateur
 Fabrizio Cantelli, ULB, administrateur
 Vincent de Coorebyter, CRISP, administrateur
 Régis Dandoy, UCL, administrateur, secrétaire
 Christian de Visscher, UCL, administrateur
 Anne Dufresne, UCL, administratrice
 Patrick Dumont, UCL, administrateur
 Maximin Emagna, Université de Picardie, administrateur
 Corinne Gobin, ULB, administratrice, vice-présidente
 Marc Jacquemain, ULg, administrateur
 André Leton, Lille II/ULg, administrateur
 Geoffroy Matagne, ULg, administrateur
 Firouzeh Nahavandy, ULB, administrateur
 Olivier Paye, FUSL, administrateur, membre du Bureau
 Jean-Benoit Pilet, ULB, administrateur
 Nathalie Perrin, ULg, administrateur, trésorière
 Benoit Rihoux, UCL, administrateur, président
 Caroline Van Wynsberghe, UCL, administratrice
 Pierre Vercauteren, FUCaM, administrateur
 Pierre Verjans, ULg, administrateur

* * *

Bureau (2006-2009)

Benoit Rihoux, président
 Corinne Gobin, vice-présidente
 Nathalie Perrin, trésorière
 Régis Dandoy, secrétaire
 Olivier Paye

* * *

Conseil d'administration (2009-2012)

Pierre Baudewyns, UCL, administrateur, trésorier
 Pierre Blaise, CRISP, administrateur
 Régis Dandoy, ULB, administrateur
 Vincent de Coorebyter, CRISP, administrateur
 Benjamin Denis, FUSL, administrateur, remplacé par
 André-Marie Yinda Yinda, ULB
 Anne Dufresne, UCL, administratrice
 Corinne Gobin, ULB, administratrice, présidente
 Sophie Heine, ULB, administratrice, secrétaire, remplacée
 par Aurélie Decoene, ULB, remplacée par
 Marie-Hélène Schrobiltgen, ULB
 Marc Jacquemain, ULg, administrateur
 André Leton, Lille II/ULg, administrateur, membre du
 Bureau
 Geoffroy Matagne, ULg, administrateur, vice-président
 Olivier Paye, FUSL, administrateur
 Gaëlle Pellon, UCL, administratrice, remplacée par Ilona
 Rezsöhazy, UCL
 Jean-Benoit Pilet, ULB, administrateur
 Benoît Rihoux, UCL, administrateur
 Min Reuchamps, ULg, administrateur
 Sophie Stoffel, FUSL, administratrice, remplacée par Fatima
 Zibouh, ULg
 Caroline Van Wynsberghe, UCL, administratrice
 Pierre Vercauteren, FUCaM, administrateur, président du
 comité éditorial de la collection « Science politique »
 Pierre Verjans, ULg, administrateur

Bureau (2009-2012)

Corinne Gobin, présidente
 Geoffroy Matagne, vice-président

Pierre Baudewyns, trésorier
Sophie Heine, secrétaire, remplacée par Aurélie Decoene,
remplacée par Marie-Hélène Schrobiltgen et Fatima Zibouh
André Leton

* * *

Conseil d'administration (2012-2015)

Pierre Baudewyns, UCL, administrateur, vice-président
Gilles Biaumet, FUSL, administrateur, membre du Bureau
Pierre Blaise, CRISP, administrateur
Régis Dandoy, ULB, administrateur
Vincent de Coorebyter, CRISP, administrateur, remplacé par
Jean Faniel, CRISP
Catherine Fallon, ULg, administratrice
Corinne Gobin, ULB, administratrice
Jérôme Jamin, ULg, invité permanent, porte-parole de
l'École doctorale thématique en science politique
André Leton, IEP Lille, administrateur
Christophe Majastre, FUSL, administrateur
Geoffroy Matagne, ULg, administrateur, président
David Paternotte, ULB, administrateur, responsable de la
promotion de la collection « Science politique »
Olivier Paye, FUSL, administrateur
Jean-Benoit Pilet, ULB, administrateur
Min Reuchamps, ULg, administrateur, secrétaire
Emilie van Haute, ULB, administratrice, trésorière
Virginie Van Ingelgom, UCL, administratrice, secrétaire
Caroline Van Wynsberghe, UCL, administratrice
Pierre Vercauteren, UCL-Mons, administrateur, président du
comité éditorial de la collection « Science politique »
Pierre Verjans, ULg, administrateur
Fatima Zibouh, ULg, administratrice

Bureau (2012-2015)

Geoffroy Matagne, président
Pierre Baudewyns, vice-président
Emilie van Haute, trésorière
Min Reuchamps, secrétaire
Virginie Van Ingelgom, secrétaire
Gilles Biaumet

* * *

Conseil d'administration (2015-2018)

Pierre Baudewyns, UCL, invité permanent, porte-parole de l'École doctorale thématique en science politique
 Benjamin Biard, UCL-Mons, administrateur, secrétaire
 Gilles Biaumet, USL-B, administrateur
 Pierre Blaise, CRISP, administrateur
 Régis Dandoy, ULB/UCL, administrateur
 Jérémy Dodeigne, ULg/UCL, administrateur, trésorier
 Catherine Fallon, ULg, administratrice
 Jean Faniel, CRISP, administrateur, membre du Bureau
 Corinne Gobin, ULB, administratrice
 Sonia Gsir, ULg, administratrice
 Frédéric Louault, ULB, administrateur
 Christophe Majastre, USL-B, administrateur
 Geoffroy Matagne, ULg, administrateur
 David Paternotte, ULB, administrateur, remplacé par Muriel Sacco, ULB/UMONS
 Min Reuchamps, UCL, administrateur, président
 Tanguy Struye de Swielande, UCL, administrateur
 Audrey Vandeleene, UCL, administratrice, secrétaire
 Émilie van Haute, ULB, administratrice
 Virginie Van Ingelgom, UCL, administratrice, responsable de la promotion de la collection « Science politique », porte-parole de l'École doctorale thématique en études européennes
 Caroline Van Wynsberghe, UCL, invitée permanente, responsable des réseaux sociaux
 Pierre Vercauteren, UCL-Mons, administrateur, président du comité éditorial de la collection « Science politique »
 Pierre Verjans, ULg, administrateur

Bureau (2015-2018)

Min Reuchamps, président
 Emilie van Haute, vice-présidente
 Jérémy Dodeigne, trésorier
 Audrey Vandeleene, secrétaire
 Benjamin Biard, secrétaire
 Jean Faniel

LISTE DES CONGRÈS

Premier Congrès triennal de l'Association belge de science politique – Communauté française (ABSP-CF), « La démocratie dans tous ses états », Bruxelles, Université libre de Bruxelles, les 12 et 13 mars 1999.

Corinne Gobin et Benoît Rihoux (eds), *La démocratie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2000, coll. « Science politique », n° 1, 245 pages.

Deuxième Congrès triennal de l'Association belge de science politique – Communauté française (ABSP-CF), « Que reste-t-il de l'État ? Érosion ou renaissance », Bruxelles, Université libre de Bruxelles, les 14 et 15 mars 2002.

Olivier Paye (ed.), *Que reste-t-il de l'État ?*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2004, coll. « Science politique », n° 4, 160 pages.

Troisième Congrès triennal de l'Association belge de science politique – Communauté française (ABSP-CF), « Politologie francophone : Un état des lieux », Liège, Université de Liège, les 29 et 30 avril 2005.

Nathalie Perrin et Marc Jacquemain (dir.), *Science politique en Belgique francophone*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, coll. « Science politique », n° 7, 210 pages.

Quatrième Congrès triennal de l'Association belge de science politique – Communauté française (ABSP-CF), « Science politique et actualité : l'actualité de la science politique », Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, les 24 et 25 avril 2008.

Régis Dandoy (ed.), *Science politique et actualité : l'actualité de la science politique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2010, coll. « Science politique », n° 11, 270 pages.

Quatrième Congrès international du réseau francophone des Associations de Science politique, « Être gouverné au 21^e siècle », Bruxelles, Université libre de Bruxelles, les 20, 21 et 22 avril 2011.

Corinne Gobin, Geoffroy Matagne, Min Reuchamps et Virginie Van Ingelgom (dir.), *Être gouverné au XXI^e siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2013, coll. « Science politique », n° 16, 396 pages.

Sixième Congrès triennal de l'Association belge de science politique (ABSP), « Politiques de crise, crises du politique », Liège, Université de Liège, les 10 et 11 avril 2014.

Geoffroy Matagne et Virginie Van Ingelgom (dir.), *Politiques de crise, crises du politique*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2017, coll. « Science politique », n° 19, 310 pages.

Septième Congrès triennal de l'Association belge de science politique (ABSP), « L'État face à ses transformations », Mons, Université catholique de Louvain et UMONS, les 3 et 4 avril 2017.

* * *

First edition of the conference BELGIUM: THE STATE OF THE FEDERATION jointly organized by the *Vereniging voor Politieke Wetenschappen* (VPW) and the *Association belge de science politique - Communauté française* (ABSP-CF), Brussels, Vrije Universiteit Brussel, 14 October 2011.

Second edition of the conference BELGIUM: THE STATE OF THE FEDERATION jointly organized by the *Association belge francophone de science politique* (ABSP) and the *Vereniging voor Politieke Wetenschappen* (VPW), Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 18 October 2013.

Third edition of the conference BELGIUM: THE STATE OF THE FEDERATION jointly organized by the *Vereniging voor Politieke Wetenschappen* (VPW) and the *Association belge francophone de science politique* (ABSP), Brussels, Vrije Universiteit Brussel, 19 December 2014.

Fourth edition of the conference BELGIUM: THE STATE OF THE FEDERATION jointly organized by the *Association belge francophone de science politique* (ABSP) and the *Vereniging voor Politieke Wetenschappen* (VPW), Liège, Université de Liège, 18 December 2015.

Fifth edition of the conference BELGIUM: THE STATE OF THE FEDERATION jointly organized by the *Vereniging voor Politieke Wetenschappen* (VPW) and the *Association belge francophone de science politique* (ABSP), Ghent, Universiteit Gent, 20 December 2016.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Pierre Baudewyns est chargé de cours à l'Université catholique de Louvain et co-directeur du Belgian National Election Study. Ses recherches portent sur les modèles de comportement politique des masses (citoyens) et des élites en Belgique et en Europe ainsi que sur la méthodologie en sciences sociales. Il a été successivement trésorier et vice-président de l'ABSP et il coordonne le GT EPOP.

Benjamin Biard est aspirant du Fonds de la recherche scientifique-FNRS en science politique à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches, qu'il poursuit à l'Institut de Sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE), portent sur l'influence des partis populistes de droite radicale sur les politiques publiques. Durant son doctorat, il réalise deux séjours de recherche, respectivement à l'Université de Lausanne (IDHEAP) et à Sciences-Po Paris (CEVIPOF). Il est activement impliqué au sein du GT DÉMOCRATIE de l'ABSP et, depuis mars 2015, il est co-secrétaire et administrateur de l'ABSP.

Gilles Biaumet est assistant en science politique à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et chercheur au Centre de Recherche en Science politique (CReSPo). Ses recherches portent sur les questions liées à la gouvernance de la sécurité dans les États sortant de conflit ou en situation de fragilité, particulièrement dans ses rapports avec les acteurs privés du maintien de l'ordre dans l'Afrique des Grands Lacs. Il travaille également sur le droit relatif à la conduite des hostilités. Il est administrateur de l'ABSP depuis 2011.

Hassan Bousetta est docteur en Sciences politiques et sociales de la K.U. Brussel. Il est titulaire d'une licence en Sciences politiques et administration publique (ULg, 1993) ainsi que d'une licence spéciale en gestion des problématiques des pays en voie de développement (ULg, 1994). Depuis 2005, il est chercheur qualifié du FNRS et directeur adjoint du CEDEM à l'Université de Liège. Auparavant, il a eu l'occasion de mener ses recherches au

sein des universités de Leuven, d'Utrecht (Pays-Bas) et de Bristol (Royaume-Uni). Ses travaux portent sur la citoyenneté et la participation politique des populations d'origine immigrée. Il étudie également les enjeux liés à la présence de l'islam et des musulmans dans l'espace public, les politiques publiques d'intégration et de lutte contre les discriminations ainsi que les rapports entre migration et développement. Ses enseignements à l'ULg couvrent l'anthropologie politique, la géopolitique de la Méditerranée occidentale ainsi que la sociologie des migrations et du développement. Au sein de l'ABSP, il coordonne le GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE.

Amandine Crespy est professeure assistante à l'Université libre de Bruxelles et chercheuse au CEVIPOL et à l'Institut d'études européennes. Elle est professeure visiteuse au Collège d'Europe à Bruges. Ses recherches portent sur la politisation de l'intégration européenne, notamment en lien avec les politiques socio-économiques. Elle a publié notamment *Qui a peur de Bolkestein ? Conflit, résistances et démocraties dans l'Union européenne* (2012) et *Welfare Markets in Europe. The Democratic Challenge of European Integration* (2016). Au sein de l'ABSP, elle coordonne le GT EUROPE de l'ABSP avec Virginie Van Ingelgom et Denis Duez.

Vincent de Briant est maître de conférences en droit public à l'université Paris-Est Créteil (UPEC), il est également directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Créteil, coresponsable du master Gestion des territoires et développement local. Au sein de l'ABSP, il est membre du GT REGIMEN.

Ludivine Damay est chargée de cours en sociologie au sein de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles. Elle est également chargée de cours invitée à l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Docteure en sciences politiques et sociales, ses recherches portent notamment sur la participation citoyenne et l'analyse de l'action publique à différentes échelles. En 2011, elle a codirigé, avec Benjamin Denis et Denis Duez, *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics* (Presses de l'Université Saint-Louis). Elle a récemment publié avec Heidi Mercenier un article sur les dialogues citoyens de la Commission européenne (*Journal of Euro-*

pean public policy, 2016). Elle est un des membres fondateurs du GT DÉMOCRATIE.

Régis Dandoy est chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain. Ses thématiques de recherche concernent la politique belge et comparée, le fédéralisme, les élections régionales et les programmes électoraux. Il est entre autres co-éditeur de deux ouvrages publiés dans la collection de l'ABSP chez Academia-Bruylant. Depuis 2006, il est administrateur de l'ABSP (dont il a été le secrétaire de 2006 à 2009) et est actuellement coordinateur du GT FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (FÉDÉRé).

François Debras est détenteur d'un bachelier en Communication et Information ainsi que d'un master en Sciences politiques orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales. Il est actuellement assistant-doctorant au sein de la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'Université de Liège. Ses domaines de recherches portent essentiellement sur les notions de pouvoir et de conflit au sein des démocraties occidentales contemporaines. Au sein de l'ABSP, il coordonne le GT DÉMOCRATIE et a récemment publié *L'extrême droite et la démocratie* (Bruylant, 2016).

Christian de Visscher est professeur de sciences politiques et de management public à l'Université catholique de Louvain. Il est titulaire d'une maîtrise en administration publique (London School of Economics and Political Science) et d'un doctorat en science politique (UCL). Après avoir occupé diverses positions dans la fonction publique belge, il a rejoint l'UCL en 1998 pour y enseigner le management des organisations publiques. De 2010 à 2016, il a dirigé l'Institut des Sciences politiques Louvain-Europe au sein de son université. Ses recherches portent sur l'organisation, la stratégie, le contrôle et la GRH dans les organisations publiques, en Belgique et dans les pays européens. Il a publié notamment dans *Journal of Public Policy*, *Politiques et Management Public*, *Public Policy and Administration*, *Publius*, *la Revue internationale des sciences administratives*, *West European Politics*. Il est également vice-président de l'Institut international des Sciences administratives depuis 2016. Il coordonne le GT ACTION PUBLIQUE de l'ABSP

Tanguy de Wilde d'Estmael est professeur de sciences politiques et de relations internationales à l'Université catholique de Louvain dont il a présidé le département des sciences politiques et sociales de 2007 à 2013. Ses enseignements portent notamment sur la géopolitique, les institutions et les politiques européennes, la politique étrangère de la Belgique, l'action extérieure de l'Union européenne, en particulier à l'égard des grandes puissances, ainsi que les liens entre la littérature et les relations internationales. Au sein de l'ABSP, il est membre du GT RELATIONS INTERNATIONALES.

Jérémy Dodeigne est chargé de recherche F.R.S.-FNRS à l'Université catholique de Louvain et chargé de cours adjoint à l'Université de Liège où il enseigne la méthodologie en science politique. Il est actuellement Marie-Curie BeIPD postdoctoral fellow à l'Université d'Oxford. Ses axes de recherches couvrent les modèles de carrière des élites dans les systèmes politiques multi-niveaux européens ; le comportement législatif des parlementaires régionaux, nationaux et européens ; la représentation politique des citoyens d'origine immigrée en Europe et l'étude des élections communales en Wallonie. Trésorier de l'ABSP depuis 2015, il coordonne également le GT EPOP depuis sa création.

Denis Duez est professeur de science politique à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Il y est président de l'Institut d'études européennes. Ses recherches portent sur la gestion des frontières extérieures de l'Union et sur les mutations des modes d'action publique dans le champ de la sécurité intérieure européenne. Il a notamment publié *L'Européanisation. Sciences humaines et nouveaux enjeux* (avec Olivier Paye et Christian Verdure, Bruylant, 2014) et *Les frontières de la communauté. Faire, défaire et penser les frontières* (avec Florence Delmotte, Presses de l'Université Saint-Louis, 2016). Il coordonne également le GT EUROPE de l'ABSP avec Virginie Van Ingelgom et Amandine Crespy.

Éric Fabri est assistant à l'Université libre de Bruxelles où il enseigne des auteurs classiques et contemporains comme John Stuart Mill, Cornelius Castoriadis ou Jean-Jacques Rousseau. Il mène ses travaux au sein du Centre de théorie politique et rédige une thèse sur les théories de la propriété sous la direction de Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère. Il est l'auteur de différents

articles sur la théorie de l'appropriation de John Locke, les socialismes utopiques ou la démocratie des propriétaires, ainsi que, avec Manuel Cervera-Marzal, de l'ouvrage *Autonomie ou barbarie, la démocratie radicale de Cornelius Castoriadis et ses défis contemporains* (2015). Il a participé à la création du GT THEORIE POLITIQUE de l'ABSP en 2015 dont il assume la coordination.

Catherine Fallon est ingénieure civile (UCL, MIT) et docteure en sciences politiques et sociales (ULg). Elle est chargée de cours au département de science politique de l'Université de Liège, où elle dirige l'unité de recherche SPIRAL. Ses recherches actuelles portent sur l'analyse et l'évaluation des politiques publiques, avec une spécialisation dans le domaine des politiques scientifiques et de la gouvernance des risques et des innovations technologiques, mobilisant une perspective « STS - Science, Technology, Society ». Elle co-dirige deux certificats interuniversitaires : en évaluation des politiques publiques, ainsi qu'en planification d'urgence et gestion de crise. Elle est membre du conseil d'administration de l'ABSP et coordonne le GT ACTION PUBLIQUE.

Jean Faniel est docteur en sciences politiques. En 2006, il a rejoint le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), dont il est devenu directeur général en 2013. Ses recherches portent sur les élections, sur la vie politique belge et son financement, sur la concertation et la conflictualité sociales, ainsi que sur les acteurs socio-politiques (partis, syndicats, mouvements sociaux...). Il participe aux travaux du GT de l'ABSP QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX ainsi qu'au Groupe d'analyse des conflits sociaux (GRACOS) depuis leur fondation. Administrateur de l'ABSP depuis 2014, il est membre de son Bureau pour la période 2015-2018.

André-Paul Frognier, docteur en droit et en science politique, s'est consacré exclusivement à la science politique. Ses domaines de recherche couvrent la politique comparée, les problèmes belges, la sociologie électorale, les identités politiques et les questions de pouvoir et de légitimité. Il a présidé à plusieurs reprises les départements couvrant la science politique à l'Université catholique de Louvain et a été membre puis président de la commission scientifique des sciences sociales du Fonds de la recherche scientifique-FNRS. Il a également été membre du

Comité exécutif du European consortium for political research (ECPR) et du jury d'agrégation français. Il participe au comité de rédaction de la *Revue internationale* de politique comparée, dont il est membre fondateur. En dehors de ses activités universitaires, il a rempli les fonctions de chef de cabinet du ministre de la Politique scientifique. Son article le plus cité parmi de nombreuses publications est : « Is there an European Identity? » (avec Sophie Duchesne dans *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford University Press, 1995). Il a participé à la refondation de l'ABSP dont il a été le premier président de 1997 à 2000.

Corinne Gobin est politologue, maître de recherche du Fonds de la recherche scientifique-FNRS à l'Université libre de Bruxelles. Elle dirige le Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours (GRAID). Ses travaux de recherche se centrent sur la compréhension de la transformation sociale contemporaine sur le plan des imaginaires politiques de la démocratie politique et sociale, notamment à travers la transformation lexicale des discours politiques sur le champ social. Administratrice de l'ABSP depuis 2000, elle en fut la présidente de 2009 à 2012. Elle est co-fondatrice et coordinatrice du GT QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX.

Vincent Jacquet est doctorant en science politique à l'Université catholique de Louvain. Il est titulaire d'un master en science politique de l'Université de Liège, à finalité spécialisée en administration publique. Ses thématiques de recherches sont les dispositifs de démocratie participative et délibérative, la (non-) participation politique, la politique locale et les théories de la démocratie. Il prépare actuellement une thèse de doctorat sur les non-participants aux mini-publics délibératifs et aux jurys d'assises. Il coordonne le GT DÉMOCRATIE.

Jérôme Jamin est licencié en philosophie, détenteur d'un diplôme d'étude approfondie en relations internationales et politique européenne et docteur en Science politique et sociale. Chargé de cours au département de science politique de la Faculté de droit, il enseigne la science politique et la philosophie politique à l'Université de Liège et au Conservatoire de Liège. Au sein de l'ABSP, il est un des membres, coordinateurs du GT DÉMOCRATIE.

Jean-Michel Lafleur est chercheur qualifié au Fonds de la recherche scientifique-FNRS et directeur adjoint du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège. Ses travaux portent sur l'accès des migrants à la protection sociale et plus généralement sur la dimension transnationale des migrations contemporaines. Il coordonne le GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE.

Bérengère Marques-Pereira est politologue, professeure à l'Université libre de Bruxelles et mène ses recherches au sein du centre METICES à l'Institut de Sociologie. Celles-ci portent essentiellement sur le genre, la citoyenneté des femmes dans des pays européens et latino-américains. Elle a présidé l'ABSP de 2000 à 2003 et a fondé, à ce moment-là, le GT GENRE ET POLITIQUE qu'elle co-préside actuellement. Elle est membre du comité éditorial de la collection « Science politique » de l'ABSP.

Marco Martiniello est directeur de recherches au Fonds de la Recherche scientifique-FNRS et directeur du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations à l'Université de Liège. Il est aussi vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Liège. Ses travaux relèvent de la sociologie politique. Ils portent sur les questions de politiques migratoires, de citoyenneté, de multiculturalisme, de racisme et de mobilisation politique des immigrés et des minorités en Europe et en Amérique du Nord. Il s'intéresse de plus aux formes d'expression artistique des minorités ethniques et immigrés. Il a été vice-président de l'ABSP de 2000 à 2003 et coordonne le GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE.

Geoffroy Matagne est politologue, chargé de recherches et maître de conférences au département de science politique de l'Université de Liège. Il est directeur-adjoint de la Cellule d'appui politologique – Afrique-Caraïbes. Ses recherches portent principalement sur les politiques sociales comparées, les politiques de coopération au développement, le système politique belge, le fédéralisme et les processus de décentralisation en Afrique. Administrateur de l'ABSP depuis 2006, il a présidé l'association de 2012 à 2015, au sein de laquelle il coordonne le GT FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (FéDéRé) et est membre du GT QUESTIONS SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX.

Petra Meier est professeure de sciences politiques à l'Université Antwerpen. Ses recherches portent sur les enjeux de la (re) présentation du genre en politique et dans les politiques publiques. Elle a édité et publié un grand nombre de livres, numéros spéciaux et articles, dont récemment *The Symbolic Representation of Gender. A Discursive Approach* (avec Emanuela Lombardo, Ashgate, 2014), ainsi que deux numéros spéciaux sur les aspects genrés du fédéralisme (*Fédéralisme Régionalisme*, 2014, et *Publius*, 2013, avec Jill Vickers et Louise Chappell). Elle co-préside le GT GENRE ET POLITIQUE de l'ABSP.

Yves Palau est docteur en science politique et maître de conférences HDR en sciences politiques à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Il est membre du GT REGIMEN.

David Paternotte enseigne la sociologie à l'Université libre de Bruxelles, où il codirige l'Atelier Genre(s) et Sexualité(s) et la revue *Sextant*. Ses recherches portent surtout sur les mouvements sociaux, le genre et la sexualité. Il est membre du Conseil bruxellois de l'égalité des femmes et des hommes et il codirige le réseau de recherche genre et sexualité du Council for European Studies ainsi que le GT GENRE ET POLITIQUE de l'ABSP.

Olivier Paye est professeur de sciences politiques à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Il y a fondé et dirigé le CReSPo, centre de recherche en science politique, jusqu'en 2010. Il a été le premier porte-parole de l'École doctorale thématique en science politique de 2006 à 2009. Ses thèmes principaux de recherche sont la participation politique et la production de l'action publique, spécialement en Belgique et dans le domaine des politiques sociales, de la famille, de la coopération au développement et institutionnelle. Il a initié la rédaction du premier manuel commun aux universités belges francophones d'introduction à l'étude de la science politique, *Fondements de science politique* (avec Thierry Balzacq, Pierre Baudewyns, Jérôme Jamin, Vincent Legrand et Nathalie Schiffino, De Boeck, 2014). Membre de l'ABSP depuis 1997, il en a été administrateur de 2000 à 2015, membre du Bureau et secrétaire. Il coordonne le GT REGIMEN de l'ABSP.

Jean-Benoît Pilet est professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles. Il y mène ses recherches au sein du Centre d'étude de la vie politique (Cevipol). Ses travaux portent

sur les élections, les systèmes électoraux, les partis politiques, la politique belge et le parlementarisme. Il a récemment publié *Faces on the Ballot. The Personalization of Electoral Systems in Europe* (avec Alan Renwick, Oxford University Press, 2016) et *The Politics of Party Leadership* (avec William Cross, Oxford University Press, 2016). Il a été administrateur de l'ABSP de 2006 à 2015.

John Pitseys est philosophe et juriste, chargé de recherche au Centre de recherche et d'information socio politiques (CRISP), professeur invité à l'Université catholique de Louvain et à l'Université de Namur, et membre de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale. Portant principalement sur des questions de théorie de la démocratie et de théorie de la discussion publique, ses recherches le mènent à travailler sur les justifications non-idéales de la démocratie et la place qu'y occupent les pratiques contre-délibératives. Ses travaux le mènent également à s'intéresser aux processus de décision politique en Belgique, aux théories critiques du cinéma, à l'éthique économique et sociale. Au sein de l'ABSP, il est coordinateur du GT THÉORIE POLITIQUE.

Andrea Rea est professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles. Il est licencié et docteur en sciences politiques et sociales. En 1999, il est nommé professeur de sociologie à l'ULB et devient le directeur du Groupe d'étude sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion (GERME). Au sein de l'ABSP, il coordonne le GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE.

Min Reuchamps est professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Louvain. Il est diplômé de l'Université de Liège et de Boston University. Ses enseignements et ses recherches portent sur le fédéralisme et la gouvernance multi-niveaux, la démocratie et ses différentes facettes, les relations entre langue(s) et politique(s) et en particulier le rôle des métaphores, ainsi que les méthodes participatives et délibératives. Administrateur de l'ABSP depuis 2009, il en est actuellement le président. Il coordonne le GT FÉDÉRÉ et est membre du GT DÉMOCRATIE.

Benoît Rihoux est professeur ordinaire de science politique à l'Université catholique de Louvain, où il dirige le Centre de science politique et de politique comparée. Ses recherches portent entre autres sur les partis politiques, la relation citoyens-

politique, les mouvements sociaux, le genre et la politique, et le changement organisationnel. Il contribue, sur le plan international, au développement et à la dissémination de méthodes comparatives innovantes dont QCA (Qualitative Comparative Analysis) au sujet desquelles il coordonne le réseau COMPASSS et est en outre porteur d'initiatives plus larges en termes de méthodes en science politique, en tant qu'Academic Convenor de la ECPR Methods School. Il a été respectivement secrétaire (1997-2000), trésorier (2000-2003), vice-président (2003-2006) et président (2006-2009) de l'ABSP, et est coordinateur du GT MÉTHODES DE RECHERCHE depuis son lancement en 2003.

Nathalie Schiffino est professeure ordinaire de science politique à l'Université catholique de Louvain, chercheuse invitée au Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP) de l'Université Laval (Québec, Canada) et chercheuse associée au Centre de recherche en science politique (CReSPO) de l'Université Saint-Louis-Bruxelles (Belgique). Axées plus spécifiquement sur l'analyse des politiques publiques, ses recherches interrogent la représentation et la participation démocratiques. Elle a (co-) édité et publié plusieurs articles (classés), dossiers thématiques et livres dont *Fondements de science politique*, De Boeck, 2014. Elle a co-présidé le GT ACTION PUBLIQUE de l'ABSP et elle participe aussi activement au GT DÉMOCRATIE.

Audrey Vandeleene est chercheuse postdoctorale au Département de science politique de l'Université de Lund (Suède) et collaboratrice scientifique à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE) de l'Université catholique de Louvain. Ses intérêts de recherche couvrent les partis politiques et notamment la sélection des candidats – la thématique de sa thèse, défendue en 2016 – ainsi la démocratie intra-partisane, les systèmes électoraux et les questions de genre et politique. Elle a publié dans plusieurs ouvrages collectifs ainsi que dans *Representation et American Behavioral Scientist*. Administratrice de l'ABSP depuis 2015, elle en est actuellement la co-secrétaire.

Emilie van Haute est chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et directrice adjointe du Centre d'étude de la vie politique (Cevipol). Ses recherches portent sur l'adhésion partisane, les partis politiques, et la participation politique. Vice-pré-

sidente de l'ABSP depuis 2015, elle coordonne également le GT EPOP depuis sa création.

Virginie Van Ingelgom est chercheuse qualifiée du Fonds de la Recherche scientifique-FNRS à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe, professeure en sciences politiques à l'Université catholique de Louvain, et chercheuse associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris. Ses recherches portent sur la question de l'indifférence et l'ambivalence à l'égard de l'intégration européenne, sur le lien entre attitudes et politiques publiques et sur les enjeux méthodologiques de la comparaison qualitative comparée. Elle a notamment publié *Integrating Indifference* (ECPR Press, 2014) et *Citizens' Reactions to European Integration Compared. Overlooking Europe* (avec Sophie Duchesne, Florence Haegel et Elizabeth Frazer, Palgrave, 2013). Administratrice de l'ABSP depuis 2012, elle en a été la secrétaire de 2012 à 2015. Elle coordonne également le GT EUROPE et est la responsable de la promotion de la collection « Science politique » de l'ABSP.

Caroline Van Wynsberghe est maître de conférences invitée à l'Université catholique de Louvain où elle est titulaire du cours de système politique de la Belgique et où elle enseigne, ponctuellement, les usages des technologies numériques dans la diplomatie publique. Ses principaux sujets de recherche et de réflexion sont le statut de Bruxelles et des autres capitales fédérales, le fédéralisme, ainsi que la « digital diplomacy ». Elle a co-édité l'ouvrage sur le fédéralisme belge publié dans la collection de l'ABSP chez Academia-Bruylant. Elle a été administratrice de l'ABSP entre 2006 et 2015. Elle est actuellement responsable des réseaux sociaux de l'ABSP et coordinatrice du GT FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (FÉDÉRÉ).

Pierre Vercauteren est professeur de sciences politiques à l'UCL Mons. Il est licencié en relations internationales et administration publique (UCL, 1984), diplômé en études européennes (UCL, 1984) et docteur en sciences politiques (ULB, 1998). Il a été maître de conférence invité à l'Université Libre de Bruxelles de 2000 à 2008 et y a notamment enseigné le cours de « Global Governance ». Il est secrétaire général du réseau international de recherche REGIMEN (Réseau d'Étude sur la Globalisation et la Gouvernance internationale et les Mutations de l'État et des

Nations). Au sein de l'ABSP, il coordonne le GT REGIMEN et préside le comité éditorial de la collection « Science politique ».

Pierre Verjans est chef de travaux au département de science politique de l'Université de Liège et professeur à l'Université catholique du Graben à Butembo, province du Nord Kivu en République démocratique du Congo. Il a successivement porté son attention sur les conflits communautaires en Belgique, et spécialement sur la socio-histoire du conflit fouroonnais, sur les relais politiques des organisations ouvrières chrétiennes en Wallonie, puis sur la construction d'un État issu de la transition en République démocratique du Congo. Il est le rédacteur en chef de la revue *Fédéralisme Régionalisme*. Au sein de l'ABSP, il a été président de 2003-2006 et est encore actuellement un des administrateurs.

Marie-Catherine Wavreille est aspirante du Fonds de la recherche scientifique-FNRS au Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL) de l'Université libre de Bruxelles. Ses recherches portent sur la démocratie directe aux États-Unis. Sa recherche doctorale cherche à expliquer l'implication des élites politiques dans les campagnes référendaires aux États-Unis. Elle co-préside le GT DÉMOCRATIE de l'ABSP et est membre du EPOP.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
Liste des abréviations	7
INTRODUCTION	
20 années d'ouvertures	11
<i>André-Paul Frogner, président 1997-2000</i>	
<i>Bérengère Marques-Pereira, présidente 2000-2003</i>	
<i>Pierre Verjans, président 2003-2006</i>	
<i>Benoît Rihoux, président 2006-2009</i>	
<i>Corinne Gobin, présidente 2009-2012</i>	
<i>Geoffroy Matagne, président 2012-2015</i>	
<i>Min Reuchamps, président 2015-2018</i>	
La science politique avant l'ABSP (1951-1995)	12
L'évolution de la science politique et la place de l'ABSP (1996-2016)	13
Perspectives d'avenir : quels enjeux pour la science politique ?	20
En guise d'ouverture	24

CHAPITRES TRANSVERSAUX

ENSEIGNEMENT

1996-2016 : quelles évolutions dans l'enseignement universitaire de la science politique en Belgique francophone ?	29
<i>Olivier Paye</i>	
<i>Jean-Benoît Pilet</i>	
<i>Min Reuchamps</i>	
Contexte de départ et objet d'études : enseignement supérieur et science(s) politique(s) en Belgique francophone	31

Un cadre général normatif et institutionnel	33
en constante mutation	33
Les changements du cadre normatif	34
Les changements du paysage universitaire	44
L'évolution des programmes	47
Vue générale de l'offre	48
L'évolution des programmes de premier cycle	52
L'évolution des programmes de deuxième cycle	58
L'évolution de la population étudiante	63
Conclusion	83

RECHERCHE

La recherche en science politique en Belgique francophone : regards rétrospectif et prospectif	87
--	----

Emilie Van Haute

Virginie Van Ingelgom

Évolution de la recherche en science politique en Belgique francophone (1996-2016)	88
La recherche en science politique, une question de ressources	88
La recherche en science politique, pour quels résultats ?	100
Le rayonnement de la recherche en science politique en Belgique francophone	105
Enjeux et perspectives pour la recherche en science politique en Belgique francophone (2016-2036)	109

SERVICE À LA SOCIÉTÉ

Les politologues belges francophones au service de la société : un rôle démocratique sous-estimé	115
--	-----

Gilles Biaumet

Jean Faniel

Geoffroy Matagne

Dans les médias : les politologues parlent au grand public	118
Quand ?	118
Pourquoi ?	119
Sous quelle forme ?	122

Réseaux sociaux et nouvelles tribunes	125
Spectateurs, analystes ou acteurs du débat ?	126
Diversité et perspectives	129
Conférences, débats, éducation permanente : l'exemple du CRISP	131
La coopération universitaire au développement : au Sud et au Nord	136
Conclusion	141

CHAPITRES GROUPES DE TRAVAIL

GT ACTION PUBLIQUE

Analyse de l'État en action à l'ère post-bureaucratique : diversité des champs d'études et des approches disciplinaires	147
<i>Christian de Visscher</i>	
<i>Catherine Fallon</i>	
Le développement de l'étude de l'action publique depuis les années 1990	148
Du « Management public » à l'« Action publique » : un GT qui suit un champ en mutations	149
Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?	153
En guise de conclusion	155

GT DÉMOCRATIE

Démocratie représentative et participative : état des lieux en Belgique francophone	157
<i>Benjamin Biard</i>	
<i>Ludivine Damay</i>	
<i>François Debras</i>	
<i>Vincent Jacquet</i>	
<i>Jérôme Jamin</i>	
<i>Nathalie Schiffino-Leclercq</i>	
<i>Marie-Catherine Wavreille</i>	
Évolution du champ depuis 1996	158

Évolution du GT DÉMOCRATIE à travers ses activités de recherche, d'enseignement et de services à la société	159
Les enjeux du champ et du GT pour les 20 prochaines années	161
En guise de conclusion	163

GT ÉLECTIONS, PARTIS POLITIQUES ET OPINION PUBLIQUE (EPOP)

Une longue tradition de recherche, une nouvelle dynamique collective	165
<i>Pierre Baudewyns</i>	
<i>Jérémy Dodeigne</i>	
<i>Emilie van Haute</i>	
La création et le développement du GT EPOP	166
Comment le GT s'est-il inscrit dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de service ?	169
Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?	171
En guise de conclusion	172

GT EUROPE

Au-delà de l' <i>'ever closer Union</i> : les évolutions des études européennes autour d'un objet en crise	175
<i>Amandine Crespy</i>	
<i>Denis Duez</i>	
<i>Virginie Van Ingelgom</i>	
Comment a évolué le champ couvert par le GT au cours de ces 20 dernières années ?	175
Comment le GT s'est-il inscrit dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de service ?	177
Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?	181

GT FÉDÉRALISMES, RÉGIONALISMES ET DÉCENTRALISATIONS (FÉDÉRÉ)

L'étude comparée des (re)configurations territoriales	187
<i>Régis Dandoy</i>	
<i>Geoffroy Matagne</i>	
<i>Min Reuchamps</i>	
<i>Caroline Van Wynsberghe</i>	

La décentralisation comme phénomène politique et comme objet d'étude	187
Le GT FÉDÉRé et l'analyse des mécanismes de décentralisation	190
La suite	194
En guise de conclusion	196

GT GENRE ET POLITIQUE

Heurs et malheurs du genre en science politique	199
<i>Bérengère Marques-Pereira</i>	
<i>Petra Meier</i>	
<i>David Paternotte</i>	
Évolution du champ « genre et politique » au cours des 20 dernières années	199
Inscription du GT dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de services à la société	201
Enjeux pour les prochaines années	204

GT MÉTHODES DE RECHERCHE

Les méthodes en science politique de 1996 à 2036 : de la segmentation vers un pluralisme informé ?	207
<i>Benoît Rihoux</i>	
Introduction : de vastes débats	207
Le Groupe de travail « Méthodes », 2003-... : contribuer activement au pluralisme	208
Évolution des méthodes en science politique durant les 20 dernières années	212
Enjeux pour la science politique globale – et locale – durant les 20 prochaines années	215

GT POPULATIONS D'ORIGINE IMMIGRÉE ET POLITIQUE EN BELGIQUE

Les immigrés et leurs descendants : sujets et objets du politique	221
<i>Hassan Bousetta</i>	
<i>Jean-Michel Lafleur</i>	
<i>Marco Martiniello</i>	
<i>Andrea Rea</i>	

Comment a évolué le champ couvert par le GT au cours de ces 20 dernières années ?	221
Comment le GT s'est-il inscrit dans ce champ en termes d'enseignement, de recherche et de service ?	224
Quels sont les enjeux pour les 20 prochaines années ?	226
En guise de conclusion	228

GT QUESTIONS

SOCIALES/CONFLITS SOCIAUX

Des enjeux démocratiques sous-estimés	229
<i>Corinne Gobin</i>	
<i>Jean Faniel</i>	
Un objet légitime mais peu traité	230
Un travail collectif fécond	231
La démocratie comme angle privilégié de l'analyse	234

GT RÉSEAU D'ÉTUDES SUR LA GLOBALISATION, LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ET DES NATIONS

De la gouvernance à l'interdépendance : les défis de et pour l'État	239
<i>Pierre Vercauteren</i>	
<i>Pierre Verjans</i>	
<i>Yves Palau</i>	
<i>Vincent de Briant</i>	

GT RELATIONS INTERNATIONALES

Le paysage des relations internationales en Belgique francophone	251
<i>Tanguy de Wilde d'Estmael</i>	
Une « discipline » des relations internationales aux accents pluriels	252
Débat autour des théories des relations internationales	254
Politique étrangère et UE comme acteur international	256
Puissances et sécurité	257

GT THÉORIE POLITIQUE

Que répondre à un Martien qui vous demanderait ce qui s'est passé en théorie politique depuis 20 ans ?	263
---	-----

Éric Fabri

John Pitseys

Trois courants de pensée	263
Rencontres et évolutions des trois courants depuis les 20 dernières années	267
Situation institutionnelle, création du GT THÉORIE POLITIQUE et défis pour les 20 prochaines années	270
En guise de conclusion	272

CONCLUSION

20 années de défis	273
--------------------	-----

Min Reuchamps, président 2015-2018

Emilie van Haute, vice-présidente 2015-2018

Jérémy Dodeigne, trésorier 2015-2018

Audrey Vandeleene, secrétaire 2015-2018

Benjamin Biard, secrétaire 2015-2018

Jean Faniel, membre du Bureau 2015-2018

Forces	274
Faiblesses	276
Opportunités	278
Contraintes	280
Conclusion : 20 années de défis	283

ANNEXES

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive	287
--	-----

1. Exposé du Prof. A-P. Frogner (UCL) sur le thème : « La science politique en Europe et en Belgique : état des lieux et perspectives »	288
---	-----

2. Constitution de l'Asbl « Association Belge de Science Politique (A.B.S.P.) - Communauté française de Belgique »	289
--	-----

2.1. Préliminaires/ vérification des pouvoirs	289
---	-----

2.2. Examen et vote du projet de statuts	289
--	-----

2.3. Élection du conseil d'administration	289
2.4. Aperçu des projets prioritaires	290
3. Informations - finances	290
Procès-verbal de la première Assemblée générale statutaire	291
Statuts de l'ABSP	297
Composition des Conseils d'administration et des Bureaux	309
Liste des congrès	315
Notices biographiques	319

Parus dans la collection « Science politique »



Geoffroy Matagne et Virginie Van Ingelgom (dir.), *Politiques de crise, crises du politique*, ISBN : 978-2-8061-0335-2
• 2017 • 312 pages



Petra Meier et David Paternotte (dir.), *La professionnalisation des luttes pour l'égalité : genre et féminisme*, ISBN : 978-2-8061-0330-7 • 2017 • 246 pages



Corinne Torrekens, Muriel Sacco, Ilke Adam (dir.), *Circulation des idées et des modèles : les transformations de l'action publique en question. Le cas des politiques d'intégration*, ISBN : 978-2-8061-0308-6 • novembre 2016 • 292 pages



Corinne Gobin, Geoffroy Matagne, Min Reuchamps, Virginie Van Ingelgom (dir.), *Être gouverné au XXI^e siècle*, ISBN : 978-2-8061-0105-1 • mai 2013 • 396 pages



Régis Dandoy, Geoffroy Matagne, Caroline Van Wynsberghe (dir.), *Le fédéralisme belge. Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, ISBN : 978-2-8061-0099-3 • avril 2013 • 256 pages



David Paternotte, Nora Nagels (dir.), *Imaginer la citoyenneté. Hommage à Bérengère Marques-Pereira*, ISBN : 978-2-8061-0087-0 • mars 2013 • 296 pages

Retrouvez toutes nos publications sur
www.editions-academia.be